



Sauvez, sauvez la France !

Essai politique

Par Pierre Chastanier

Mars 2026

**« Dieu de clémence, Ô Dieu vainqueur,
Sauvez, sauvez la France Au nom du Sacré Cœur
Sauvez, sauvez la France Au nom du Sacré Cœur ! »
Cantique d'Aloÿs Kunc**

Ce cantique, écrit en 1872 après notre humiliante défaite face à la Prusse, m'a été chanté dans ma plus tendre enfance en 1945, par ma grand-mère, née au lendemain du désastre de Sedan, au moment où notre pays était enfin libéré et où tout était à reconstruire.

*Dans notre France laïque contemporaine je n'ai évidemment conservé pour titre de cet essai politique que le « **Sauvez, sauvez la France** » qui me semble être l'impérieuse adresse qui nous est faite pour que l'indispensable sursaut national que nos enfants devront conduire demain permette à notre pays de retrouver son indépendance et d'assurer à nouveau sa place dans le monde pour que comme le disait le Général De Gaulle, « la France soit encore la France »*

Chapitre I — De Gaulle, 1969, et le fil rouge de la souveraineté

L'année 1969 fait partie de ces moments de notre histoire qui éclairent puissamment ce que signifie réellement gouverner « *Au nom du peuple français* », et jusqu'où va l'exigence de souveraineté lorsqu'elle est prise au sérieux.

C'est en effet l'année où le Chef de l'Etat, le Général De Gaulle, convaincu que la légitimité politique ne peut survivre longtemps à l'esquive du jugement populaire, a préféré démissionner brutalement, comme nous allons le voir, au lendemain du référendum du 27 avril, relatif à la création des régions et à la réforme du Sénat.

Il était en effet profondément convaincu que chaque fois que l'État perdait sa capacité de décision, par une lente désagrégation de l'autorité, que le pouvoir semblait hésiter sur sa mission, que la parole publique n'était plus conforme aux actes, le peuple devait être consulté et le pouvoir exécutif s'il était désavoué devait en tirer immédiatement les conséquences.

Bayeux, 1946 : une conception exigeante du pouvoir

Le 16 juin 1946, à Bayeux, bien avant la crise de 1958, dans un discours resté célèbre, le Général De Gaulle expose les fondations intellectuelles de ce qui deviendra la Vème République. Il démontre que l'impuissance de la IIIème puis surtout de la IVème République tient à un système, le régime des Partis, qui dissout la responsabilité politique dans les jeux parlementaires. Gouverner, selon lui, suppose que le peuple sache qui décide, et que celui qui décide puisse être immédiatement sanctionné sans ambiguïté, s'il ne s'appuie plus sur une véritable adhésion populaire !

Dans cette perspective, le Parlement doit être rééquilibré. La Haute Assemblée, le Sénat, ne saurait être une simple duplication de l'Assemblée nationale. Il doit incarner autre chose : les territoires, les forces économiques et sociales, les corps intermédiaires qui lorsqu'ils se délitent, fragilisent la société rendant la contestation explosive.

Cette conception part d'un constat simple : le suffrage universel est indispensable, mais il n'épuise pas à lui seul la réalité nationale et ignorer cette réalité revient à fragiliser l'État au lieu de le renforcer.

1968–1969 : quand l'autorité vacille

Le référendum du 27 avril 1969 ne peut être compris sans rappeler les événements de Mai 1968. Après l'agitation étudiante du 22 mars à Nanterre, la contestation gagne très vite la Sorbonne, puis le monde ouvrier. La grève devient générale. Le pays est immobilisé. L'autorité de l'État enfin restaurée après 1958, va vaciller à nouveau.

Les syndicats ne contrôlent plus les mouvements ouvriers, les partis sont débordés, l'université explose, l'État est soudain démuni face à une contestation multiforme. L'ordre institutionnel ne suffit plus et la cohésion sociale se fissure.

Le 24 mai 1968, De Gaulle annonce un référendum qui porterait sur la rénovation universitaire, sociale et économique cherchant une issue à la crise par le peuple et non par des arrangements politiques. Mais le projet est finalement différé et remplacé par des élections législatives qui se tiendront en juin 1968 et qui donneront une majorité écrasante à l'UDR. Le pays, ébranlé, s'est ressaisi. Mais ce sursaut électoral ne fera que suspendre la crise profonde qui traverse le pays (*Dix ans ça suffit !*)

De Gaulle en est conscient. Il sait qu'est remise en cause l'organisation profonde de la Nation. Comment moderniser sans dissoudre ? Comment associer davantage les forces réelles du pays à la décision politique ? Comment éviter que la contestation ne se transforme en rupture durable ?

Le référendum de 1969 : réforme ou jugement ?

Le projet constitutionnel qu'il soumettra au référendum d'avril 1969 comportera deux volets : le premier visant à transformer le Sénat en l'adossant au Conseil économique et social, le second reconnaissant les régions comme collectivités territoriales, avec des compétences accrues : une décentralisation avant l'heure.

L'ambition était de restructurer la France pour éviter qu'elle ne se désagrège. Mais très vite, son opposant Gaston Monnerville, Président du Sénat, engage une querelle de procédure qui occupera le devant de la scène.

Selon l'Art 11, De Gaulle estime pouvoir modifier la Constitution en faisant directement appel au peuple souverain. Monnerville se reportant à l'Art 89 estime qu'une modification de la Constitution ne peut se faire sans un vote des deux Assemblées ! Le Conseil Constitutionnel courageux mais pas téméraire s'inscrira aux abonnés absents !

Cette querelle va servir en fait de paravent à la question du rapport au pouvoir gaullien. La réforme devient ainsi secondaire et le référendum se transforme en jugement politique sur l'homme plus que sur le texte. Un plébiscite inversé !

Partir quand le peuple dit non

De Gaulle tranche alors à sa manière. Il annonce clairement que, si le « Non » l'emporte, il quittera immédiatement le pouvoir, choix qui peut paraître dramatique mais qui n'en demeure pas moins d'une cohérence politique implacable qu'on aurait aimé retrouver en 1986 (Mitterrand) et en 2022 (Macron) chez ses successeurs !

À partir de ce moment, les électeurs vont répondre à la vraie question : la poursuite ou l'arrêt d'une certaine idée de la France.

Le 27 avril 1969, le « Non » l'emporte avec 52,41 % des suffrages. La participation est massive. Le peuple a tranché. Aussitôt, dans la nuit, un communiqué tombe : Le Général De Gaulle cessera d'exercer ses fonctions, le 28 avril à midi !

Ce geste unique sous la Vème République exprime une conception exigeante de la responsabilité politique. L'autorité ne se conserve ni par la ruse, ni par la procédure. Désavouée, elle doit se remettre en jeu et accepter le verdict populaire.

Souveraineté politique et souveraineté budgétaire

En 1969, la dette publique française est très faible (environ 15 % du PIB). Elle compte peu dans le débat politique et l'État dispose d'une réelle marge de manœuvre. Cette donnée conditionne la capacité du pouvoir à décider librement : financer, arbitrer, répondre. La souveraineté est effective.

La suite montrera ce que coûte l'érosion progressive de cette capacité entraînant une perte de légitimité. La défiance s'installe.

En quittant le pouvoir en 1969, De Gaulle laisse en héritage une exigence. Celle d'un régime où gouverner signifie assumer, et où la souveraineté populaire n'est pas un décor, mais une règle contraignante. Une exigence que ses successeurs auront de plus en plus de mal à incarner.

C'est à l'aune de cette exigence que sera poursuivie l'histoire de la Vème République. Et c'est par rapport à ce modèle fondateur incarné par lui que se mesureront ensuite chez ses successeurs les renoncements, les contournements et, finalement, la rupture du modèle gaullien qu'il nous avait proposé.

Chapitre II — La Vème République à l'épreuve des cohabitations

La Vème République a été conçue pour organiser l'équilibre instable des forces partisans, et pour permettre au peuple de désigner clairement une direction politique capable d'agir, puis de répondre devant lui. Tout l'esprit de 1958 tient dans cette exigence : savoir qui gouverne, sur quelle ligne, et à quel moment le jugement populaire peut s'exercer.

Or, à partir de 1986, cette architecture va être mise à l'épreuve d'une première cohabitation, configuration que la Constitution n'interdit pas, mais qu'elle n'a jamais encouragée. Celle-ci naît d'un décalage entre les calendriers électoraux, présidentiel et législatif où le peuple tranche en deux temps contradictoires. Elle représente donc un accident politique qui révèle à la fois la solidité du système et ses failles profondes.

Deux légitimités, une tension permanente

La légitimité populaire est double : d'un côté, celle du Président de la République (François Mitterrand), élu au suffrage universel direct, détenteur d'une légitimité nationale, personnelle, de l'autre, celle de l'Assemblée nationale, élue pour soutenir un gouvernement responsable devant elle, qui, selon l'article 20 de la Constitution « *détermine et conduit la politique de la Nation* ».

Lorsque ces deux légitimités convergent, le régime fonctionne avec une direction claire, une majorité cohérente, une responsabilité identifiable. En revanche, lorsque ces deux légitimités divergent, le régime entre dans une zone grise. Il fonctionne au prix d'une conflictualité latente, où les responsabilités sont brouillées avec une perte progressive de lisibilité pour le citoyen.

La cohabitation n'est donc pas une simple alternance. Elle transforme en profondeur la nature du pouvoir exécutif en introduisant une dyarchie au sommet de l'État, là où le général de Gaulle avait précisément voulu une clef de voûte unique.

Première cohabitation (1986–1988) : la dyarchie conflictuelle

La cohabitation entre François Mitterrand et Jacques Chirac constitue une première. Elle intervient dans un contexte où aucune des deux légitimités n'est disqualifiée. Le Président Mitterrand a été élu pour sept ans et refuse catégoriquement toute idée de démission. La majorité parlementaire est claire. De ce fait, aucun camp ne se sent tenu de céder.

Mitterrand au lieu de démissionner comme l'aurait fait De Gaulle, affirme qu'il exercera pleinement ses prérogatives constitutionnelles, et qu'il n'acceptera pas d'être un Président « au rabais ». Chirac, de son côté, revendique l'application stricte de l'article 20 : le gouvernement gouverne, et le Premier ministre conduit la politique de la Nation.

Il en résulte une tension permanente, une campagne électorale larvée de deux ans. Le Président se replie sur des gestes symboliques, et sur l'incarnation morale, développant ce que l'on appellera la « *magistrature tribunicienne* », s'adressant directement au peuple pour contester le Gouvernement alors que Mitterrand détient les leviers concrets du pouvoir exécutif, conduit les réformes, assume les décisions mêmes impopulaires.

Le régime tient malgré tout mais la lisibilité démocratique s'altère. Qui décide réellement ? Qui doit rendre des comptes ? À qui attribuer les succès, à qui imputer les échecs ? La cohabitation fonctionne, au prix d'un brouillage qui fragilise le lien civique.

Deuxième cohabitation (1993–1995) : l’effacement du politique

La seconde cohabitation change de nature. Le Président Mitterrand est affaibli, malade. A l’Elysée, une atmosphère de fin de règne et d’isolement politique s’installe. A l’Assemblée, en revanche, la majorité parlementaire est écrasante. Le Premier ministre, désigné par Jacques Chirac, Édouard Balladur, gouverne dans un climat plus apaisé, plus technocratique, moins conflictuel.

Cette cohabitation est plus « confortable » en apparence. Lorsque la conflictualité disparaît, la politique peut se dissoudre dans la gestion. Le pouvoir devient prudent, consensuel, administratif. Il évite les ruptures, tempore, gère l’existant.

Cette période en revanche devient le théâtre d’ambitions concurrentes au sein même de la majorité. Matignon se transforme en rampe de lancement présidentielle et le pouvoir se fragmente au sein de la majorité elle-même.

Le régime tient. Mais il perd son souffle politique.

Troisième cohabitation (1997–2002) : la confusion durable

La troisième cohabitation est la plus révélatrice. Après le changement de Président et l’arrivée disputée de Jacques Chirac au pouvoir en 1995 (20.84% au premier tour contre 18,75% à son rival RPR Edouard Balladur) , le nouveau Président mal conseillé par Villepin, dans l’espoir de s’assurer un septennat plus tranquille, provoque une dissolution de l’Assemblée lourde de conséquences, que la gauche plurielle finira par emporter ! Il se retrouve alors prisonnier de sa propre initiative et Lionel Jospin s’installera pour 5 ans à Matignon, soit une législature entière.

On parlera de cohabitation « *constructive* » au sens où les institutions ont fonctionné sans heurts majeurs. Mais cette stabilité apparente masque pendant cinq ans une indécision structurelle. Le Président incarne sans gouverner pleinement, le Premier ministre gouverne sans incarner totalement.

Cette confusion a un coût démocratique considérable. Le citoyen ne sait plus à qui s’adresser, ni qui sanctionner. Le second mandat de Jacques Chirac, transformé en quinquennat constituera une pré-campagne présidentielle permanente où la responsabilité politique se diluera.

Le séisme de 2002 : un avertissement ignoré

Le premier tour de l’élection présidentielle de 2002 agit comme un électrochoc. Il révèle brutalement la fracture entre les institutions et le peuple. L’élimination impensable de Lionel Jospin au premier tour (16.18%) au profit de Jean-Marie Le Pen (16.86%) est le produit d’une lassitude démocratique, d’une défiance accumulée, d’un sentiment d’abandon politique.

Le second tour, voit certes la réélection massive de Jacques Chirac (82.21%) mais ne corrige pas cette fracture car ce score écrasant n’est qu’un score de rejet. Chirac ratera là une occasion historique de refonder le lien civique entre les Français et les problèmes s’aggraveront.

La dette continue de croître. La politique étrangère se complexifie dans un monde devenu plus instable. L’État peine à définir une ligne stratégique claire. Le pouvoir, débarrassé pour 5 ans de la cohabitation du fait de l’inversion des calendriers électoraux choisie pour que les Législatives suivent immédiatement et pour la même durée les Présidentielles, ne retrouve pas pour autant l’esprit de décision qui animait le gaullisme originel.

La Vème République est sortie juridiquement indemne de l'épreuve des cohabitations mais elle s'est affaiblie politiquement et n'a pas démontré qu'elle pouvait durablement prospérer dans cette configuration.

C'est dans ce contexte paradoxal où l'autorité politique est affaiblie que va s'ouvrir le second mandat de Jacques Chirac. Un mandat sans cap clair alors que la croissance de la dette, les contraintes extérieures et l'usure du pouvoir se feront de plus en plus sentir.

Chapitre III — Second mandat de Jacques Chirac : l'impuissance demeure

La fin de la cohabitation en mai 2002 aurait dû marquer un retour à l'esprit originel de la Vème République puisqu'après cinq années d'ambiguïté institutionnelle, le pays retrouvait, en apparence, une architecture conforme au dessein de 1958 : un Président réélu au suffrage universel, une majorité parlementaire large, un gouvernement disposant théoriquement de tous les leviers pour agir.

La clarté institutionnelle était rétablie. La décision aurait dû suivre mais elle ne viendra pas.

Le second mandat de Jacques Chirac constituera à cet égard une séquence décisive pour comprendre l'épuisement progressif du modèle gaullien. La Vème République a démontré qu'elle pouvait fonctionner sans cohabitation... mais restait incapable de produire une direction politique forte, cohérente et durable offrant un cap au pays.

2002 : une réélection sans adhésion

Lorsque Jacques Chirac entame son second mandat avec une légitimité juridique intacte, mais une légitimité politique discutable. Il a été réélu massivement, mais sans programme clair, sans projet assumé, sans mandat de transformation. Cette ambiguïté pèsera lourdement sur l'ensemble du quinquennat. La majorité parlementaire issue des législatives est également large et disciplinée, mais elle n'est pas portée par une dynamique idéologique forte. Le pouvoir est stabilisé, mais il est déjà usé.

Raffarin, puis Villepin : gouverner sans cap

Le choix de Jean-Pierre Raffarin comme nouveau Premier ministre traduit cette orientation prudente. Le style est apaisant, provincial, consensuel. L'intention est claire : éviter les secousses, écouter la France d'en bas, rassurer, temporiser. Mais cette stratégie de l'évitement se heurte rapidement à une réalité sociale et économique plus dure. La réforme des retraites de 2003, nécessaire sur le fond, est conduite sans véritable pédagogie. Elle passe, mais elle laisse des traces. Le pays accepte l'effort mais sans y adhérer pleinement.

La dette publique, loin de se résorber, continue de croître. La contrainte budgétaire s'installe durablement. L'État emprunte pour financer son fonctionnement courant. Le pouvoir promet certes de courageuses réformes, mais il agit par petites touches, sans vision d'ensemble. La Vème République, conçue pour décider, s'installe dans une gestion à courte vue.

Le référendum de 2005 : une alerte majeure

Le 29 mai 2005, le référendum sur le traité constitutionnel européen marque un tournant décisif. Le «Non » l'emporte à 54.7% . Ce vote révèle un rejet profond d'une construction européenne perçue comme éloignée, technocratique, peu protectrice. Il traduit une angoisse sociale, une crainte du déclassement, une défiance à l'égard de toutes les élites politiques et économiques.

Jacques Chirac choisit malgré tout de maintenir un cap proeuropéen, tout en changeant de Premier ministre. Il envoie Dominique de Villepin à Matignon. Ce dernier, le verbe haut, incarne une certaine idée de l'État et de la verticalité républicaine. Son discours de 2003 à l'ONU contre la guerre en Irak alors qu'il était Ministre des Affaires Etrangères lui a conféré une stature internationale et une réelle popularité. Mais il arrive à Matignon dans un contexte très altéré où le message du peuple n'est plus véritablement intégré politiquement. Une nouvelle fracture civique s'ouvre. Le pouvoir respecte la légalité, mais il perd encore un peu plus de légitimité.

Villepin face à l'impuissance sociale

Dominique de Villepin tente alors d'imprimer une direction plus volontariste. Il veut réconcilier l'autorité de l'État et la réforme économique. Le Contrat Première Embauche (CPE) devait incarner cette volonté : lutter contre le chômage des jeunes par une plus grande flexibilité à l'embauche. Sur le papier, la logique économique pouvait se défendre. Mais, mal expliquée, ce fut politiquement un désastre.

La méthode est trop brutale, sans concertation réelle. La jeunesse descend dans la rue et à nouveau, le pays se bloque. La réforme est alors retirée traduisant un aveu d'impuissance et l'État apparaît incapable de mener à bien une réforme pourtant portée par une majorité solide.

Les tensions internes : Juppé, Villepin, Sarkozy

Parallèlement, les fractures à droite s'aggravent. Trois figures s'opposent ouvertement, Villepin, Juppé et Sarkozy. Alain Juppé, affaibli par une condamnation judiciaire entraînant son inéligibilité pour un an en 2004, est temporairement écarté du jeu. Son élimination ouvre un espace politique considérable.

Dominique de Villepin, Premier ministre, se heurte violemment à Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, omniprésent médiatiquement, toujours en campagne. Le Président laisse leur rivalité s'installer.

Une présidence d'épuisement

Certes, sur le plan international, Jacques Chirac conserve une certaine stature à la suite de son opposition à la guerre en Irak. Mais cette audience diplomatique n'entraîne pas une cohérence politique intérieure. La politique étrangère devient son refuge, une compensation à l'impuissance domestique.

Vers la fin de son second mandat, le constat sera sévère. Certes, la cohabitation du premier mandat a disparu, mais la clarté politique n'est pas revenue. La dette a continué de croître. Les réformes structurelles ont échoué ou avorté. Le lien entre le peuple et l'État s'est encore distendu.

Ce second quinquennat démontre bien que la disparition de la cohabitation ne suffit pas à restaurer l'esprit gaullien. Encore faut-il une volonté politique, une direction assumée, une capacité à affronter le réel sinon la présidence se réduit à la gestion de l'usure du pouvoir !

Une partie du pays aspire à une reprise en main, à un pouvoir plus énergique, plus direct. Cette attente ouvrira la voie à Nicolas Sarkozy, seul candidat à la primaire de l'UMP mais elle portera aussi en elle les germes d'une nouvelle déception.

L'après-Chirac, écartelé entre volontarisme affiché et souveraineté fragilisée sera incapable de se réformer de l'intérieur et les quinquennats suivants en révéleront toutes les limites.

Chapitre IV — Sarkozy puis Hollande : désagrégation de la souveraineté

Après la réforme du calendrier électoral rendant peu probable une nouvelle cohabitation, la Vème République semblait avoir retrouvé les conditions institutionnelles de son efficacité. Pourtant, les deux quinquennats qui suivront allaient démontrer que la clarté des mécanismes ne suffit pas lorsque la boussole stratégique se brouille. Sous Nicolas Sarkozy puis, ensuite, sous François Hollande, la France va s'éloigner progressivement de la tradition gaullienne d'indépendance, de prudence et d'équilibre, pour s'engager dans une diplomatie plus fébrile, plus alignée, et souvent lourde de conséquences. Ces choix extérieurs pèseront durablement sur la souveraineté nationale, sur la stabilité internationale et, indirectement, sur la cohésion intérieure.

Sarkozy : l'hyperprésidence et la faute libyenne

L'élection de Nicolas Sarkozy en 2007 répond à une attente forte. Le pays veut croire à une reprise en main, à une autorité retrouvée, à une France plus audible sur la scène internationale. Sarkozy revendique une diplomatie active, décomplexée, parfois spectaculaire. Mais son hyperactivité, loin de renforcer la position française, va souvent la fragiliser par manque de vision stratégique à long terme.

Les relations troubles avec Kadhafi

Dès 2007, Mouammar Kadhafi est reçu à Paris avec les honneurs, installe sa tente dans les jardins de l'hôtel de Marigny et bénéficie d'une réhabilitation internationale accélérée. Cette séquence choque une partie de l'opinion, même si elle est justifiée au nom du réalisme diplomatique et d'intérêts économiques supposés.

Très vite pourtant, des soupçons apparaissent : financement occulte de la campagne présidentielle de 2007, relations ambiguës, contreparties non clairement dites. Les procédures judiciaires ultérieures installeront un climat délétère. La diplomatie française donne le sentiment d'être instrumentalisée par des intérêts personnels, brouillant gravement la frontière entre l'État et le pouvoir.

Cette fragilisation morale va peser lourd dans la séquence suivante.

L'intervention en Libye : une rupture stratégique majeure

En 2011, dans le contexte des « *printemps arabes* », la France prend la tête de l'intervention militaire contre le régime libyen. Officiellement, il s'agit de protéger les populations civiles menacées à Benghazi. Rapidement, l'objectif glisse : de la protection humanitaire (infirmières bulgares) à la chute du régime.

La France, aux côtés du Royaume-Uni et avec l'appui logistique des États-Unis, engage une opération aérienne qui aboutira à l'effondrement de l'État libyen et à la mort de Kadhafi. Or cette décision constitue une rupture majeure avec la tradition gaullienne. Jamais la France n'avait assumé aussi frontalement une politique de changement de régime, sans plan crédible pour l'après.

Les conséquences sont considérables et durables : chaos libyen, prolifération des armes, déstabilisation du Sahel, explosion des flux migratoires, montée en puissance de groupes jihadistes. La Libye devient un trou noir géopolitique dont l'Europe paiera encore longtemps le prix.

Cette guerre révèle une diplomatie guidée par l'émotion, la communication et l'urgence, plutôt que par l'équilibre et la prévision. Elle marque aussi un alignement croissant sur les logiques atlantistes, au détriment d'une voix française autonome.

Sur le plan intérieur, cette séquence contribue à l'érosion de la crédibilité présidentielle. Elle s'ajoute à la crise financière, à l'envol de la dette, et à une perception croissante d'incohérences. En 2012, Nicolas Sarkozy est battu. Le pays refuse de renouveler sa confiance à un pouvoir jugé trop agité, trop imprévisible, et désormais suspect jusque dans ses choix internationaux.

Hollande : la diplomatie morale et l'engrenage ukrainien

L'arrivée de François Hollande à l'Élysée en 2012 se fait sous le signe de la « normalité ». Sur le plan international, le nouveau Président veut rompre avec l'hyperactivité de son prédécesseur et privilégier une diplomatie plus collective, plus européenne, plus « morale ». Cette intention, louable en apparence, va pourtant produire des effets redoutables dus à la naïveté stratégique du Président.

La Serbie, le Kosovo et l'héritage mal digéré

Si la guerre du Kosovo remonte à la fin des années 1990, ses conséquences continuent de peser sur l'équilibre européen. La reconnaissance unilatérale du Kosovo, soutenue par les puissances occidentales, a constitué une entorse grave au principe d'intangibilité des frontières. En acceptant cette logique, l'Europe a ouvert une brèche juridique et politique que d'autres acteurs sauront exploiter par la suite.

Sous Hollande, la France ne reviendra jamais sur cette faute initiale. Au contraire, elle s'inscrira dans une continuité atlantiste où le droit international deviendra variable selon les intérêts du moment. Cette incohérence pèsera lourd lorsque la question ukrainienne va surgir.

L'Ukraine et l'erreur de "Minsk 2"

La crise ukrainienne de 2014 marque un tournant. Après les événements de Maïdan, l'Europe, sous impulsion franco-allemande, tente une médiation avec les accords de Minsk. Officiellement, il s'agit de stabiliser la situation et d'éviter une escalade. En réalité, ces accords portent en eux une ambiguïté fatale.

En refusant d'imposer une véritable neutralité stratégique de l'Ukraine, en laissant planer la perspective d'une extension de l'OTAN, tout en feignant de rassurer Moscou, l'Europe adopte les accords de Minsk 2 le 12 février 2015 signés selon le format Normandie par François Hollande, Angela Merkel, Petro Porochenko, Vladimir Poutine, et des représentants des républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Lougansk (sécessionnistes de l'Ukraine) On promet la paix sans garantir l'équilibre, on tempore sans résoudre.

La France de François Hollande joue un rôle central dans ce dispositif, mais sans jamais en assumer pleinement les implications géopolitiques. La diplomatie devient incantatoire. On parle de valeurs, on invoque le droit, mais on évite de poser la question centrale : celle de la sécurité collective européenne incluant la Russie.

Les conséquences seront dramatiques. La guerre en Ukraine, déclenchée en 2022, trouve en partie ses racines dans ces ambiguïtés prolongées. En refusant de trancher clairement entre extension atlantique et architecture de sécurité continentale, l'Europe a préparé le terrain de l'affrontement.

Une politique étrangère sans souveraineté

Pendant tout le quinquennat Hollande, la France donnera le sentiment de suivre plus que de conduire. Elle s'aligne sur des positions américaines tout en prétendant défendre une voie européenne

autonome. Cette contradiction affaiblit sa crédibilité. Elle se traduit aussi par une incapacité à peser réellement sur les événements majeurs.

Pendant ce temps, la dette continue de croître, la base industrielle s'effrite, et la parole publique perd de sa portée. En 2016, François Hollande renoncera à se représenter. C'est un aveu sans précédent : celui d'un pouvoir qui reconnaît son incapacité à incarner une direction, intérieure comme extérieure.

Deux présidences, un même naufrage stratégique

Les quinquennats de Sarkozy et de Hollande diffèrent par le style, mais convergent dans leur résultat : une France affaiblie sur la scène internationale, une souveraineté diluée, une diplomatie oscillant entre suivisme et gesticulation.

La guerre en Libye et l'engrenage ukrainien illustrent une même dérive : l'abandon progressif de la prudence gaullienne au profit d'une morale abstraite ou d'un interventionnisme mal pensé. Dans un cas comme dans l'autre, les conséquences seront lourdes, largement assumées par les peuples, jamais par les décideurs.

À l'issue de ces deux quinquennats non renouvelés, un vide politique s'ouvre. Les partis traditionnels sont disqualifiés. La droite est divisée, la gauche est disloquée. L'idée s'impose que l'alternance ne redresse rien, que les choix stratégiques se décident ailleurs, hors du suffrage populaire.

C'est dans ce contexte précis qu'émerge une candidature présentée comme neuve, moderne, européenne, rationnelle. Une candidature qui promet de dépasser les clivages, de gouverner par la compétence et l'adaptation et qui s'inscrit dans la continuité de cette dépolitisation de la souveraineté nationale.

Le terrain est désormais prêt pour une rupture plus radicale encore, remisant pour longtemps le modèle gaullien. Cette rupture porte un nom : Emmanuel Macron.

Chapitre V — Emmanuel Macron: rompre avec l'héritage gaullien

L'élection d'Emmanuel Macron en 2017 ne relève donc pas d'une alternance classique. Elle marque une véritable mutation de régime et non un simple changement d'équipe. Le macronisme s'installe comme un pouvoir de transformation par le haut, fondé sur une compétence supposée des élites, un alignement européen inconditionnel, une vassalisation envers les USA et la neutralisation des médiations sociales, jugées obsolètes, avec les Corps intermédiaires.

Cette rupture a été longuement préparée par l'effondrement des partis traditionnels, par la défiance généralisée envers la représentation nationale. Elle est aussi soutenue par les forces puissantes d'une oligarchie financière qui, depuis longtemps, considère la souveraineté populaire comme un frein à l'adaptation au monde économique globalisé.

Une candidature fabriquée, un projet porté par l'oligarchie

La trajectoire d'Emmanuel Macron est singulière. Haut fonctionnaire, inspecteur des finances, banquier d'affaires, Secrétaire général adjoint à l'Elysée puis ministre de l'Économie, il n'a jamais été élu et n'émerge ni de l'appareil d'un parti, ni d'un courant idéologique structuré. Sa candidature est présentée comme spontanée, mais elle est activement encouragée par une constellation d'intérêts économiques, financiers, médiatiques et administratifs qui voient en lui l'homme capable de gouverner par la rationalité, l'expertise et l'intégration européenne et d'agir ensuite avec reconnaissance envers ses supporters !

Lors de la campagne de 2017, la droite est minée par les affaires, la gauche se délite, le Président sortant renonce. Le terrain est alors libre pour une offre politique nouvelle. Emmanuel Macron promet à grand renfort de communication, le dépassement, la modernité, l'efficacité mais en réalité, il propose un changement de nature du pouvoir : gouverner sans le peuple, ou à tout le moins au-dessus de lui, réduire la démocratie à l'adhésion ponctuelle à des réformes conçues ailleurs.

Après une campagne destructrice savamment orchestrée à l'encontre de François Fillon contre qui on montera en épingle un emploi fictif de son épouse et 3 costumes offerts par un ex-ami (sic), son élection se fera davantage par défaut que par adhésion et le second tour de 2017 ne sera pas le choix d'un projet, mais un barrage contre le Rassemblement National. Cette fragilité originelle pèsera sur tout le quinquennat.

2017-2018 : réformer vite, contre les corps intermédiaires

Dès le début, le nouveau pouvoir affiche sa méthode : rapidité, verticalité, contournement des médiations. Les ordonnances sur le droit du travail, la réforme de la SNCF, la transformation scandaleuse de l'ISF en IFI, la baisse des APL, dessinent une ligne claire : adapter la France aux normes de la mondialisation, au prix d'une rupture avec les équilibres sociaux traditionnels.

La parole présidentielle se veut pédagogique. Elle est le plus souvent condescendante. Le « *vieux monde* » est sommé de s'effacer. Les corps intermédiaires sont marginalisés. Le Parlement est réduit à l'enregistrement. Le pouvoir de l'auto-désigné « *Maître des horloges* » se dit « *jupitérien* », mais sans lien direct et respectueux avec le peuple souverain.

Cette méthode provoque rapidement un ressentiment diffus, particulièrement dans la France périphérique, celle des ronds-points, des zones rurales et périurbaines, des classes moyennes et populaires qui vivent l'écart croissant entre le discours de modernisation et leur réalité quotidienne.

Les Gilets jaunes : la révolte de la souveraineté méprisée

À l'automne 2018, la hausse de la taxe carbone sur les carburants agit comme un détonateur. Le mouvement des Gilets jaunes surgit hors de tout cadre partisan ou syndical. Il exprime une colère sociale, fiscale, territoriale, mais aussi une crise de légitimité politique. Les manifestants ne demandent pas seulement du pouvoir d'achat, ils demandent à être reconnus comme un peuple, consultés et respectés.

Plutôt que d'ouvrir un véritable débat souverain, la réponse du pouvoir alternera concessions tardives, dispositifs participatifs contrôlés, et répression brutale. Le maintien de l'ordre devient chaque Samedi une démonstration de force : blessures, interpellations, mutilations marqueront durablement l'opinion. Un seuil est franchi : l'État n'est plus l'arbitre, mais l'adversaire.

Le prétendu « grand débat » qui suivra ne sera rien d'autre qu'une opération de communication où les questions essentielles, fiscalité, représentation, référendum d'initiative citoyenne, seront neutralisées.

La fracture s'approfondit.

Le Covid : l'exception permanente et l'État-procédure

La crise sanitaire de 2020-2021 achève de transformer la nature du pouvoir. Face à l'urgence, des décisions sont prises par des conseils restreints itératifs, appuyées sur des comités dits « d'experts ». Le Parlement est marginalisé. Les libertés publiques sont suspendues. Le « *pass sanitaire* » et « *l'obligation vaccinale* » deviendront des instruments de contrainte sociale.

La gestion technocratique de la crise est totalement incohérente : pénuries de masques, communications anxiogènes, stigmatisation des récalcitrants. Tout cela laissera des traces profondes, l'État ne gouvernant plus que par normes et injonctions et non par consentement.

Sur le plan budgétaire, le « *quoi qu'il en coûte* » provoquera une explosion insensée de la dette. L'endettement devient le substitut permanent à la décision politique. Le futur est engagé sans débat, sans mandat clair, sans référendum. Une façon nouvelle de se débarrasser du Parlement.

L'Europe comme refuge et comme écran

Emmanuel Macron à la fin de son premier mandat, usé jusqu'à la corde sur le plan intérieur s'investira dans le rôle européen que lui procurera la présidence française de l'Union européenne, début 2022, lui offrant une tribune idéale pour éviter une campagne nationale ô combien risquée. L'Europe deviendra son refuge contre la contestation intérieure.

Cette européanisation du pouvoir déplace la souveraineté hors du champ national. Les décisions majeures, budgétaires, monétaires, stratégiques, sont présentées comme inéluctables. Le peuple n'est plus l'arbitre mais le destinataire passif d'injonctions et de normes décidées ailleurs par des bureaucrates non élus !

Un premier quinquennat de rupture

Entre 2017 et 2022, la France a changé de régime politique sans changer de Constitution. La Vème République demeure formellement intacte, mais son esprit est profondément altéré, se fondant sur une prétendue compétence proclamée et non sur le consentement populaire.

La réélection de 2022, obtenue, mais plus difficilement cette fois, à nouveau contre le Rassemblement National dans un contexte de peur (la guerre d'Ukraine et sa communication soigneusement orchestrée), de fragmentation et d'absence d'alternative crédible, ne réparera pas cette fracture.

Chapitre VI — Emmanuel Macron (2022-...) : le pouvoir sans consentement

La réélection d'Emmanuel Macron en 2022 nous l'avons vu ne procède ni d'un élan populaire, ni d'une adhésion renouvelée à un projet. Elle s'inscrit dans un contexte de peur, de fragmentation politique et d'absence d'alternative crédible. Le scrutin est à nouveau dominé par une logique de barrage contre Marine Le Pen. Mais cette fois, un élément extérieur joue un rôle déterminant : la guerre en Ukraine. Elle offre au Président Macron une posture de chef des armées en temps de crise qui neutralise toute remise en cause du fond.

La guerre d'Ukraine comme matrice de la réélection

En effet, dès février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie bouleverse l'agenda politique européen. Emmanuel Macron se pose immédiatement en médiateur autoproclamé, multipliant les appels, les déclarations, les mises en scène diplomatiques. La guerre devient pour lui l'outil de légitimation par excellence imposant la continuité, l'expérience, la stabilité. Toute critique apparaît alors comme irresponsable, toute opposition comme dangereuse.

Dans ce contexte, le débat de fond de la campagne présidentielle est neutralisé. Les questions de souveraineté, la dette, l'état social, l'autorité sont reléguées au second plan. La guerre sert d'argument pour éviter tout débat national. La réélection du Président-candidat, acquise sans enthousiasme, inaugurerait un quinquennat beaucoup plus fragile que le précédent.

Un pays en ébullition permanente

Dès les premiers mois, les tensions intérieures s'accumulent et se durcissent. Le mouvement social ne s'éteint pas, changeant de forme et de lieux. Agriculteurs, retraités, soignants, enseignants, usagers des transports expriment une colère convergente : sentiment d'abandon, perte de sens, dégradation des services publics essentiels, fiscalité injuste, normes absolument incompréhensibles.

Les émeutes urbaines éclatent avec une intensité nouvelle révélant un décrochage civilisationnel communautariste plus qu'un simple malaise social. L'État est incapable de prévenir, de contenir, puis de réparer. Il oscille entre discours compassionnels et réponses sécuritaires, sans stratégie d'ensemble et la prétendue verticalité macronienne se révèle impuissante pour pacifier durablement.

La dette comme fuite en avant

Après le Covid, la dette publique atteint des niveaux abyssaux. Le « *quoi qu'il en coûte* », prolongé sans débat, a installé l'idée que l'endettement n'était pas un problème mais un instrument ordinaire de gouvernement (« *La dette, on la roule* »). Or, à partir de 2022-2023, la remontée des taux modifie radicalement la donne et le coût de la dette devient une contrainte budgétaire véritablement structurante (Dans 2 ans à la fin du mandat, le service de la dette sera le premier budget de l'Etat, devant l'Education Nationale et la Défense)

Aucune remise à plat sérieuse n'est pourtant engagée, les choix différés, les arbitrages repoussés, les réformes imposées sans aucune vision globale. La dette devient le symptôme d'un pouvoir qui ne tranche plus, qui finance l'absence de décision par l'emprunt, et qui reporte sur l'avenir de nos enfants le coût démentiel de sa propre hésitation.

L'Europe comme tutelle politique

Au cours de ce second quinquennat, l'intégration européenne devient une tutelle absolue. Les ingérences se multiplient, en violation de l'esprit des traités : normes agricoles déconnectées des réalités, contraintes budgétaires asymétriques, politiques commerciales imposées sans débat national.

Le dossier du Mercosur par exemple illustre bien cette dérive. Un accord de libre-échange aux conséquences potentiellement dévastatrices est soutenu au nom de la compétitivité et de la diplomatie, contre l'avis massif du monde paysan. Le peuple qui n'est pas consulté est sommé de s'adapter. Crucifions l'agriculture française pourvu que l'Allemagne puisse vendre ses Mercedes !

Une psychologie du pouvoir hors sol

Emmanuel Macron gouverne contre l'opinion, et même en dépit d'elle, convaincu que l'Histoire finira par lui donner raison ! La relation au peuple devient infantiliste, la relation au Parlement impraticable, la relation aux corps intermédiaires de plus en plus méfiante.

Le couple présidentiel, omniprésent dans la mise en scène médiatique, alimente un sentiment de décalage, voire d'irréalité, entre le sommet de l'État et le pays réel. Le lien se rompt entre un Président au plus bas dans la courbe de popularité et le peuple.

La dissolution : l'erreur stratégique

Face à son impopularité massive et à un Parlement n'ayant pas de majorité absolue, la décision en 2024, de dissoudre l'Assemblée nationale apparaît comme un pari plus qu'hasardeux. Elle va aggraver le chaos. L'Assemblée issue des urnes est ingouvernable. Les groupes s'affrontent sans coalition possible entre trois blocs irréductibles.

S'ensuit une valse endiablée des Premiers ministres. Après Edouard Philippe et Jean Castex, Elisabeth Borne, Gabriel Attal, Michel Barnier, François Bayrou, Sébastien Lecornu, se succéderont (7 en 7 ans du jamais vu sous la Vème République !) symptomatique d'un pouvoir qui ne parvient plus à incarner une direction. Le gouvernement devient gestionnaire de crise permanente. L'impossibilité de voter un budget révèle une crise institutionnelle profonde : la Vème République ne décide plus et visiblement ses élus ne pensent qu'à une chose : tenir le plus longtemps possible !

La politique étrangère comme fuite en avant

Sur le plan international, le pouvoir s'enferme dans une rhétorique de confrontation. La propagande anti-Poutine reliée « *ad nauseam* » sur LCI devient un élément structurant du discours officiel au détriment de toute analyse stratégique. L'«*union des volontaires*», le soutien militaire et financier à l'Ukraine sont engagés sans débat parlementaire de fond (à l'encontre de l'Art 35 de la Constitution), au nom de l'urgence et de la morale.

La France renonce ainsi à sa tradition d'équilibre et d'indépendance. Elle s'aligne, sans conditions, sans stratégie de sortie, sans vision de sécurité européenne globale sur les décisions pourtant illégales de la Commission. Le pays est engagé, financièrement et politiquement, dans un conflit dont les objectifs ne sont clairement pas en accord avec les intérêts nationaux.

Le refus de partir

Au cœur de cette crise multiple, sociale, budgétaire, institutionnelle, diplomatique, demeure une constante : le refus de partir d'un Président désavoué. Là où De Gaulle se retirait immédiatement après

un faible désaveu populaire, Emmanuel Macron s'accroche contre le peuple, gouverne sans majorité, sans consentement, au nom d'une légalité formelle.

La Vème République est vidée de sa substance. Le peuple subit. Le pouvoir ne répond plus, il persiste.

Ce second quinquennat apparaîtra ainsi comme l'aboutissement d'un long processus : celui d'une démocratie devenue procédurale, d'une souveraineté dissoute dans les normes, d'un État qui gouverne par contrainte et non plus par adhésion.

A moins que...

Chapitre VII — 2027 en ligne de mire : la guerre de succession

Des émeutes importantes sont toujours possibles, Agriculteurs, Nouveaux Gilets Jaunes mieux organisés, Fonctionnaires, Hospitaliers qui viendraient bousculer la donne jusqu'à remettre le pays à feu et à sang.

Mais si la lassitude gagne, plus on approchera de la fin du second quinquennat d'Emmanuel Macron, plus le pouvoir exécutif se transformera en un appareil de gestion du temps. Gouverner n'est déjà plus l'objectif principal. Il suffit de tenir, d'éviter les ruptures irréversibles, de contrôler les séquences politiques et d'influencer dès aujourd'hui les conditions de l'élection présidentielle de 2027. Le pays est placé sous perfusion, dans l'attente d'un dénouement électoral dont chacun se demande bien s'il ne pourrait pas marquer la fin du cycle gaullien de la Vème République.

La première donnée est simple : Emmanuel Macron veut absolument terminer son mandat parce qu'il sait que toute sortie anticipée le priverait de la maîtrise des événements. Sa démission ramènerait brutalement le peuple au cœur du jeu institutionnel. Or depuis le départ, le macronisme repose sur l'évitement du jugement populaire, la médiation technocratique et la légalité procédurale comme seul substitut au consentement.

Le Président Macron a compris que la dissolution de l'Assemblée nationale était pour lui, un instrument à manier avec la plus extrême précaution depuis que sa précédente tentative a produit l'effet inverse de celui qui était escompté. Au lieu d'une majorité retrouvée elle a abouti à une fragmentation du paysage parlementaire, une paralysie législative et un affaiblissement durable de l'exécutif. Une nouvelle dissolution pourrait éventuellement amener une majorité stable sous la forme d'une cohabitation (avec le RN ou avec LFI) mais elle pourrait aussi renforcer les blocs antagonistes sans qu'aucun ne soit majoritaire et cela entraînerait une complète dislocation de l'Extrême-centre macronien. Il le sait et redoute désormais ce mécanisme subtil qu'il croyait pouvoir instrumentaliser.

Sa prudence est de plus renforcée par l'approche des élections municipales, prévues en mars 2026. Les municipales constituent un test de vérité territoriale, révélant l'état réel du pays. Or tous les indicateurs convergent : le bloc présidentiel, dépourvu d'ancrage local solide, va certainement subir une très défaite sévère. Les élus de terrain prennent leurs distances, des alliances hier impensables apparaissent maintenant possibles notamment à droite et la défiance envers le pouvoir central se cristallise dans les communes dont les budgets ont été fortement rognés. Dissoudre avant ce scrutin serait ouvrir la voie à une humiliation politique majeure. Pour Emmanuel Macron, il faut donc gagner du temps, différer toute décision explosive, faire patienter jusqu'aux municipales, quitte à ce que cela fige totalement l'action publique ! Mais il s'en moque !

Ainsi, à mesure que son autorité nationale s'effrite, Emmanuel Macron, bloqué par sa stratégie d'attente, s'investit de plus en plus sur la scène internationale. Elle lui sert de compensation politique. Attaché à ce qu'il croit être son image de « *chef de guerre* », de stratège européen, de dirigeant capable d'incarner la continuité occidentale dans un monde instable, il espère s'inscrire dans une projection personnelle sur le long terme.

Sa stratégie : l'hypothèse d'un avenir européen après l'Élysée. Sans attendre 2032, il se voit déjà comme un successeur possible à Bruxelles d'Ursula von der Leyen si, contestée ou contrainte, elle devait quitter ses fonctions. Dans cette perspective, apparaître face à la Russie, comme l'homme de la fermeté, de la stabilité institutionnelle et de l'alignement européen deviendrait alors un atout déterminant. Mais Melloni veille !

La guerre d'Ukraine joue encore pour quelque temps un rôle central. Depuis 2022, elle permet de neutraliser les débats nationaux, de disqualifier les oppositions et de sacraliser l'exécutif au nom de l'urgence. Si la situation devait s'aggraver (en cas de refus de toute négociation par Volodymyr Zelensky, de poussées russes vers Odessa, d'attaques spectaculaires par drones contre des infrastructures ou des pétroliers russes) Emmanuel Macron pourrait alors être tenté de franchir un nouveau seuil stratégique.

L'idée d'un engagement renforcé de l'« *union des volontaires* » réunissant Britanniques, Allemands et Français contre les Russes, s'incruste de plus en plus dans son esprit, y compris contre l'allié traditionnel américain. Une telle initiative lui permettrait de se poser en chef militaire européen (*Quo non ascendet*), tout en cherchant malgré tout à éviter un engagement nucléaire dont les conséquences seraient définitives. Cette posture renforcerait sa stature internationale mais elle comporte un risque majeur : celui d'un décalage absolu entre son agenda géopolitique personnel et l'état réel du pays.

Car pendant que Macron rêve de leadership européen, ce que l'Allemagne n'est pas prête à lui accorder, la France continue de s'enfoncer dans une crise sociale, budgétaire et institutionnelle profonde. Les services publics se dégradent, les hôpitaux sont sous tension permanente, l'école s'effondre, les retraités s'inquiètent, les agriculteurs étouffent sous le poids des normes. De nouvelles directives européennes frappant l'agriculture, renchérissant le coût de l'énergie, durcissant les conditions de retraite ou imposant des contraintes supplémentaires au système de santé constituent autant de détonateurs potentiels. Un nouveau mouvement de contestation, plus politisé et plus structuré que les Gilets Jaunes peut apparaître à la moindre provocation.

Après les municipales, si aucune dissolution immédiate n'était décidée, la situation pourrait devenir rapidement intenable. L'impossibilité de voter un budget, le refus croissant de financer sans limite la guerre en Ukraine, les tensions hospitalières, la pression accrue sur les retraités ou les chômeurs pourraient conduire, d'ici l'été 2026, à des émeutes qui, à un an seulement de l'élection présidentielle, chambouleraient totalement le paysage.

On pourrait même imaginer, en faveur d'une nouvelle dissolution en 2026, un scénario dans lequel Emmanuel Macron accepterait, voire provoquerait, l'arrivée de Jordan Bardella à Matignon, surtout si en février, Marine Le Pen restait frappée d'inéligibilité. Raisonnement cynique mais cohérent visant à exposer prématurément, mais néanmoins sous contrainte, le Rassemblement national à l'exercice du pouvoir, afin de tenter de démontrer son incapacité supposée à gouverner dans un contexte de crise extrême, ce qui entraverait ses chances pour 2027. Cette nouvelle cohabitation deviendrait alors un instrument machiavélique de disqualification politique.

On sait que les sondages actuels sont favorables à Jordan Bardella, mais son jeune âge, son absence d'expérience gouvernementale, sa formation précaire, la difficulté qu'il aurait vraisemblablement à s'imposer face aux grands de ce monde nourrissent de très sérieux doutes, y compris chez ses électeurs potentiels. On peut même se demander s'il saurait résister aux pressions de l'oligarchie ploutocratique qui contrôle une large part des médias et des leviers économiques ou s'il accepterait, à son tour, de composer et de trahir progressivement les orientations patriotiques affichées par son mouvement ?

La pré-campagne de 2027 apparaît ainsi moins comme un affrontement de projets que comme une guerre d'usure, de manœuvres et de pièges stratégiques comme il y en a déjà eu. Le paysage politique est fragmenté. Le Rassemblement national est favori mais vulnérable. Les socialistes cherchent une improbable recomposition. Les LR sont divisés. Le camp macroniste se partage entre héritiers autoproclamés, opportunistes et gestionnaires de fin de règne. Les insoumis restent enfermés dans une logique protestataire. Les souverainistes, enfin, peinent à fédérer une offre claire et structurée.

L'élection de 2027 se prépare donc non comme une refondation démocratique, mais comme l'aboutissement d'un long cycle de décomposition politique. C'est dans ce contexte que s'impose la nécessité de poser les bases d'un redressement national en formulant des propositions concrètes pour la France, indépendamment des programmes des partis : souveraineté réelle, responsabilité politique, restauration du consentement populaire, reconstruction de l'État comme instrument au service de la Nation.

Espérons que, contrairement à ce que pense Alain Bauer, il y aura encore beaucoup de Français, qui s'opposeront au PRAF (Plus Rien à F...) !

Chapitre VIII — La faillite des partis

À ce stade de l'analyse, une évidence s'impose. Si la France ne parvient plus à se réformer, ce n'est pas seulement en raison de la faiblesse de ses dirigeants ou de la dureté des contraintes extérieures, mais c'est aussi parce que les partis sont devenus structurellement inaptes à accomplir leur mission. Le blocage est systémique. Il dépasse les clivages idéologiques, les alternances électorales et les changements de majorité. Il réside au cœur du système partisan lui-même.

La Vème République avait été conçue pour s'opposer à cette dérive. Le général de Gaulle avait parfaitement identifié ce danger du « *régime des partis* », dilution de la responsabilité, primauté des combinaisons internes sur l'intérêt national, substitution des équilibres tactiques à la décision stratégique. Tant que l'exécutif conservait une légitimité populaire forte, un lien direct avec le peuple et une capacité réelle de décision, ce danger pouvait être contenu. Mais au fur et à mesure que ce lien s'est distendu, les partis ont repris le dessus. De forces de proposition, ils sont devenus des machines de conservation de leurs postes, de leurs prébendes.

Des partis devenus des moyens de survie

Le premier trait commun aux partis contemporains est leur transformation en appareils de survie. Ils ne sont plus structurés autour d'un projet historique, d'une idéologie cohérente ou d'une vision à long terme, mais autour de la préservation de leurs positions, de leurs financements et de leurs élus. La logique électorale à court terme a supplanté toute ambition de transformation profonde au service de l'intérêt national.

Or, chaque réforme sérieuse peut comporter un coût politique immédiat. Elle suppose d'identifier les problèmes, d'assumer les ruptures, de mécontenter des clientèles, de heurter des intérêts catégoriels. Les partis vivent désormais en campagne permanente, raisonnent en sondages, en parts de marché électoral, en équilibres internes. Toute décision susceptible de provoquer une perte immédiate de soutien est mécaniquement disqualifiée, quelle que soit sa nécessité.

Il en résulte une paralysie collective où chacun sait ce qu'il faudrait faire, mais où personne ne veut en assumer le coût électoral.

La capture des partis par les minorités actives

Un autre phénomène aggrave cette impuissance. À droite comme à gauche, les structures partisans sont investies par des groupes militants très organisés, souvent très éloignés du corps social qu'ils représentent, mais capables de contrôler les investitures, les congrès et les primaires.

Ainsi ils ne représentent plus la société telle qu'elle est, mais les segments les plus mobilisés, les plus idéologisés, les plus bruyants, les plus numériquement prometteurs. Les classes moyennes, les travailleurs, les retraités, les territoires périphériques, se retrouvent alors marginalisés dans les processus de décision internes.

Des programmes irréalistes ou volontairement flous sont élaborés et les dirigeants, prisonniers de leurs promesses, perdraient toute liberté stratégique s'ils arrivaient au pouvoir.

L'effondrement du politique sous la technocratie et le droit

Les partis ont renoncé à exercer pleinement la souveraineté nationale. Ils ont accepté que les décisions majeures, budgétaires, monétaires, commerciales, normatives soient transférées à des instances extérieures (UE, OTAN, OMC) ou des mécanismes automatiques sont présentés comme inéluctables.

Lorsqu'une réforme est impossible, on invoque l'Europe. Lorsqu'un choix budgétaire est bloqué, on invoque les marchés. Lorsqu'une politique industrielle échoue, on invoque les règles de la concurrence. Le pouvoir politique se réfugie ainsi derrière des contraintes qu'il a acceptées, voire organisées.

Dans ce cadre, les partis se contentent de commenter des décisions prises ailleurs, en tentant d'en masquer leur responsabilité. La démocratie devient procédurale. Le vote subsiste, mais il ne permet plus de trancher parmi les choix fondamentaux.

L'illusion de l'alternance

Une fois au pouvoir, les partis appliquent ainsi des politiques similaires sur de nombreux sujets, souveraineté, budget, normes, intégration européenne, libre-échange, alignement stratégique, désindustrialisation. À terme, cette illusion nourrit soit l'abstention, soit le vote de rupture et la radicalisation.

Il est toujours facile, au lieu de se remettre en question, d'imputer ces errances au peuple, à la montée des « extrêmes », ou à la manipulation médiatique (Ukraine, Climat, UE) alors que seule leur incapacité est la cause première de cette fracture.

Les partis de rupture pris au piège du système

A ceux qui pensent que les partis dits « de rupture » échapperont à cette logique, rappelons que lorsqu'ils approchent du pouvoir, ils sont soumis à des pressions médiatiques, économiques, juridiques, diplomatiques rendant leurs marges de manœuvre très étroites. Le système absorbera, neutralisera ou discréditera ceux qui prétendent le transformer sans disposer d'un soutien populaire massif (Un exemple : Interdiction d'antenne pour certains souverainistes alors que ni le RN, ni Reconquête, ni LR, ni LFI ne proposent la sortie de l'UE soutenue par l'Extrême-Centre)

Pourquoi les partis ne peuvent plus assurer le redressement

Ils sont devenus des organisations trop dépendantes de leurs équilibres structurel et financier, trop soumises aux contraintes extérieures et trop éloignées du peuple pour porter des réformes de fond et rester des vecteurs adéquats du redressement national.

Ce redressement de la France suppose en effet des prises de décisions qui excèdent leurs logiques internes : restauration de la souveraineté nationale, réorganisation de l'État, réforme de la représentation populaire, définition des priorités économiques et sociales, affirmation du rôle du peuple comme arbitre ultime. Or ces décisions exigent une légitimité claire qui ne peut émerger ni de compromis d'appareil ni de négociations de couloir.

Nous sommes alors dans l'obligation de constater que cette réforme ne peut plus venir de l'intérieur du système partisan lui-même et qu'il sera nécessaire de proposer des orientations structurantes pour la France, indépendamment des partis, des carrières et des calendriers pour redonner au peuple sa place centrale, en posant clairement les choix, les coûts et leurs conséquences. C'est ce que je ferai dans les chapitres qui suivent.

Chapitre IX — Restaurer la souveraineté démocratique

L'impasse politique durable dans laquelle nous nous trouvons tient au fait que les décisions structurantes ne sont plus tranchées par le suffrage populaire. Elles sont contournées, neutralisées par des mécanismes juridiques et technocratiques qui vident progressivement la démocratie de sa substance.

La crise que traverse la France est donc une crise de souveraineté démocratique. Le peuple vote, quand on lui demande, mais ne décide plus. Il peut même être consulté comme en 2005 et sa décision être non suivie d'effet. La souveraineté populaire reste alors un principe abstrait mais elle a cessé d'être un instrument effectif de gouvernement.

Restaurer la souveraineté démocratique c'est redonner au peuple la capacité réelle de trancher, après des débats éclairés, les grandes orientations nationales et rétablir un lien direct entre le suffrage et l'exercice du pouvoir.

Le référendum doit redevenir une clef de voûte

Le référendum est l'un des fondements les plus solides de la tradition républicaine de la Vème République, dès lors qu'il est utilisé avec clarté, loyauté et responsabilité. Il avait vocation jusqu'à 2005 d'être l'outil par lequel le peuple arbitrait les choix essentiels qui engagent la Nation.

Mais depuis le traumatisme de 2005 du référendum sur la Constitution européenne trahi en 2008 par Sarkozy et Hollande, la fracture démocratique majeure ainsi causée ne s'est jamais refermée.

Pour restaurer la souveraineté démocratique il faut donc redonner au référendum un rôle central. Il ne s'agit pas de consulter sur tout. Il s'agit d'identifier clairement les domaines dans lesquels la décision populaire est nécessaire et contraignante : transferts de souveraineté, engagements internationaux majeurs, réformes institutionnelles, orientations budgétaires structurantes, choix stratégiques engageant la Nation sur le long terme.

Dans ces domaines, le référendum doit être une obligation. Il doit clore le débat et son résultat doit être pleinement appliqué sans discussion.

Responsabilité politique : la sanction au cœur du pouvoir

Les gouvernants ne sont plus sanctionnés pour leurs actions ou pour leurs choix. Ils se protègent par une complexité institutionnelle croissante, une dilution des compétences, une immunité présidentielle dont on a vu récemment les funestes conséquences quand cela n'entraîne pas une complaisance (variable) de la part de la justice.

Les nombreuses « *Affaires Sarkozy* » et celles qui risquent de suivre après 2027 nous feront rappeler un principe simple : celui qui décide doit pouvoir être sanctionné clairement. Lorsque cette clarté disparaît, la défiance s'installe. Le citoyen ne sait plus qui est responsable, ni à quel moment il peut exercer son jugement.

Restaurer la souveraineté démocratique implique donc de rétablir des mécanismes de responsabilité explicites qui supposent de limiter les possibilités de recours aux procédures d'évitement parlementaire et de réintroduire un éventuel vote sanction en cours de mandat (le midterm américain ?). Le suffrage universel ne peut plus être un blanc-seing de cinq ans lorsque les engagements initiaux sont reniés ou profondément modifiés.

Contrairement aux affirmations de Jacques Chirac qui se moquait des « *promesses électorales qui n'engagent que ceux qui les reçoivent* », une démocratie ne survit pas longtemps à l'écart permanent entre celles-ci et les politiques réellement conduites. Restaurer la souveraineté démocratique, c'est réhabiliter la vérité politique même si elle est inconfortable.

Institutions : restaurer l'esprit plutôt que multiplier les réformes

La tentation est grande mais illusoire, en temps de crise, de proposer une énième réforme constitutionnelle, une VIème République aux contours flous et une accumulation de nouveaux contre-pouvoirs.

Notre Vème République demeure l'un des régimes les plus cohérents pour articuler « *souveraineté populaire et efficacité gouvernementale* ». C'est son usage qui s'est perverti lorsque le pouvoir exécutif a renoncé à assumer pleinement la responsabilité politique qui lui incombait, préférant se réfugier derrière des normes européennes ou obéir à des oligarchies.

Le Parlement doit d'urgence retrouver une fonction délibérative réelle, en tant que lieu de confrontation politique. L'exécutif, de son côté, doit cesser de gouverner par injonctions, accepter que certaines décisions ne puissent être prises sans un débat national explicite, ou même pour les questions qui engagent l'avenir du pays sans un arbitrage populaire par referendum. Gouverner, c'est convaincre, puis assumer.

La souveraineté nationale face aux contraintes extérieures

La souveraineté nationale est confrontée à de nombreuses contraintes extérieures, mondialisation, intégration européenne, engagements internationaux qui sont souvent invoqués pour disqualifier toute ambition patriotique.

Aucune Nation, certes, ne peut s'isoler durablement. Mais aucune démocratie ne peut survivre si les choix essentiels sont soustraits au suffrage populaire (aujourd'hui le Mercosur par exemple). Restaurer la souveraineté démocratique c'est réaffirmer que l'ouverture ne peut être légitime que si elle est consentie.

Chaque transfert de compétence, chaque engagement international contraignant doit être présenté pour ce qu'il est, avec ses avantages, ses coûts et ses renoncements afin que le peuple puisse trancher en toute connaissance de cause.

Redonner un sens au mot « peuple »

La défiance des élites envers le corps social est l'un des poisons les plus corrosifs de la démocratie contemporaine. Un peuple n'est pas infallible. Mais aucune élite ne l'est davantage et la démocratie repose sur la légitimité du consentement. Si le peuple se trompe, il en supporte les conséquences. S'il est privé de choix, il ne supporte que la frustration et la colère d'avoir été ignoré.

Redonner au peuple le pouvoir de trancher, c'est lui redonner sa juste responsabilité.

C'est sur cette base que vont être formulées les propositions de redressement national que je vais proposer (institutions, dette, Europe, économie, école, sécurité, immigration, retraites, fiscalité). Toutes auront un point commun : éclairer les débats avant de rendre au peuple le pouvoir de décider.

Avant-propos

Pourquoi la France doit choisir entre le sursaut et l'effacement

La France n'est pas en crise. Elle s'enfonce dans une profonde impasse qui exige un choix urgent.

Depuis des décennies, le pays est administré comme on gère un déclin : on compense, on diffère, on endette, on rassure par des mots, jamais par des actes. Les gouvernements passent, les discours changent, mais la trajectoire demeure identique : moins de souveraineté, moins de production, moins d'autorité, moins de transmission, davantage de dette, une fragmentation sociale qui s'aggrave, une oligarchie déconnectée qui se moque du peuple et une série de renoncements stratégiques.

La droite a promis l'ordre sans l'assumer. La gauche a promis la justice sans la financer. Les deux ont organisé l'abdication du politique au profit d'instances éloignées, technocratiques ou idéologiques, toujours irresponsables, jamais comptables de leurs échecs devant le peuple souverain.

La France s'est désarmée volontairement. Budgétairement, en acceptant que l'endettement permanent devienne un mode de gouvernement, industriellement, en sacrifiant son appareil productif sur l'autel du libre-échange naïf mondialisé, énergétiquement, en sabotant l'un de ses rares atouts, le nucléaire, qui lui assurait indépendance et compétitivité, juridiquement, en transférant la décision politique vers des juges, des traités ou des normes hors de portée du suffrage populaire, culturellement, en renonçant à transmettre ce qui faisait d'elle depuis 15 siècles une véritable Nation : son histoire, sa langue, sa culture, ses exigences, sa continuité.

Cet essai ne se prend pas pour un nième programme électoral mais il fait un constat simple : un pays ne se redresse pas par des promesses, mais par des choix hiérarchisés car tout ne peut pas être fait en même temps et certaines décisions conditionnent toutes les autres.

Il faut d'abord reprendre le contrôle de nos institutions, de nos finances, de nos frontières, de notre diplomatie, ensuite rétablir l'ordre et la cohésion, sans lesquels aucune solidarité durable n'est possible, reconstruire une économie réelle qui produit, qui travaille, qui nourrit, qui exporte, qui finance les transferts sociaux. Il faut préparer l'avenir, par l'école, la recherche et la transmission.

La France a encore les ressources humaines, culturelles, scientifiques et historiques pouvant lui permettre de se relever. Ce qui lui manque c'est la volonté politique de rompre avec les illusions.

Suivront : Cent idées pour ordonner le possible. Cent propositions pour gouverner.

La France n'a pas besoin d'être sauvée de l'extérieur. Elle a besoin de se sauver elle-même.

100 idées pour la France

I. Institutions, démocratie, souveraineté

1. Introduction : pourquoi la France est dans l'impasse
2. Restaurer l'autorité de l'État
3. Réaffirmer la primauté du politique sur le juridique
4. Réformer le Conseil constitutionnel
5. Réduire le nombre de parlementaires
6. Réduire le coût global des institutions
7. En finir avec la proportionnelle
8. Deux blocs pour une majorité stable
9. Redonner toute sa place au suffrage universel
10. Revenir à une pratique régulière du référendum
11. Clarifier les responsabilités politiques
12. Moraliser durablement la vie publique

II. Europe, souveraineté et politique étrangère

13. Frexit ou nouveau traité européen ?
14. Sortir de l'Europe idéologique
15. Retrouver une Europe des nations
16. Redéfinir notre rapport à l'euro
17. Restaurer une diplomatie indépendante
18. Retrouver l'élan de la politique étrangère française
19. Comment renouer avec la Russie
20. La France et les BRICS
21. Redéfinir notre place dans l'OTAN
22. Défendre une politique étrangère non alignée

III. Défense, sécurité, ordre républicain

23. Une défense nationale pleinement autonome
24. Conserver la maîtrise de la dissuasion nucléaire
25. Revaloriser l'armée française
26. Restaurer le lien Armée–Nation
27. Un nouveau service militaire pour tous
28. Repenser la sécurité intérieure
29. Lutter contre l'ensauvagement du territoire
30. Restaurer l'exécution effective des peines
31. Réformer la justice pénale
32. Protéger réellement les forces de l'ordre

IV. Finances publiques, économie, travail

33. Mettre fin à la dette comme mode de gouvernance
34. Viser un budget de l'État en équilibre
35. Réduire durablement la dépense publique
36. Simplifier la fiscalité

- 37. Pour une progressivité réelle de l'impôt
- 38. Comment taxer les super-riches sans détruire l'emploi
- 39. Réhabiliter le travail comme valeur centrale
- 40. Revaloriser le travail sans pénaliser l'entreprise
- 41. Relancer la participation et l'intéressement
- 42. Favoriser l'actionnariat populaire

V. Industrie, énergie, infrastructures

- 43. Relancer notre industrie
- 44. Protéger nos industries stratégiques
- 45. Réindustrialiser les territoires
- 46. Redéployer notre politique nucléaire
- 47. Garantir une énergie abondante et compétitive
- 48. Pourquoi arrêter l'implantation massive d'éoliennes
- 49. Sécuriser nos approvisionnements stratégiques
- 50. Reprendre le contrôle de nos infrastructures critiques

VI. Agriculture, alimentation, territoires

- 51. Relancer l'agriculture française
- 52. Garantir la souveraineté alimentaire
- 53. Protéger nos agriculteurs de la concurrence déloyale
- 54. Revaloriser les métiers de la terre
- 55. Simplifier les normes agricoles
- 56. Rééquilibrer l'aménagement du territoire

VII. Santé, protection sociale, solidarité

- 57. À quel âge devrait-on partir à la retraite ?
- 58. Prendre réellement en compte la pénibilité
- 59. Mettre fin aux régimes spéciaux injustifiés
- 60. Assurer la pérennité de la Sécurité sociale
- 61. L'IA et les officiers de santé contre les déserts médicaux
- 62. Réorganiser l'offre de soins de proximité
- 63. Lutter efficacement contre la pauvreté
- 64. Ne plus tolérer les sans-abris
- 65. Cibler les aides sociales vers ceux qui en ont besoin

VIII. Éducation, jeunesse, transmission

- 66. Réformer l'éducation dès la maternelle
- 67. Restaurer l'autorité de l'enseignant
- 68. Revaloriser le métier de professeur
- 69. Décentraliser collèges et lycées
- 70. Refonder la politique universitaire
- 71. Adapter l'université aux besoins du pays
- 72. Lutter contre le décrochage scolaire
- 73. L'école de la deuxième chance

IX. Recherche, science, innovation

- 74. Tout miser sur la recherche
- 75. Retenir nos chercheurs et ingénieurs
- 76. Relancer les grands programmes scientifiques
- 77. Faire de la France une puissance technologique souveraine

X. Immigration, intégration, cohésion

- 78. Revoir la politique migratoire
- 79. Mettre fin à l'immigration incontrôlée
- 80. Expulser effectivement les OQTF
- 81. Redéfinir les conditions de l'accueil
- 82. Restaurer une politique d'intégration exigeante
- 83. Revoir les aides aux associations

XI. Culture, identité, civilisation

- 84. Transmettre l'histoire de France sans repentance
- 85. Défendre la langue française
- 86. Restaurer une politique culturelle ambitieuse
- 87. Réaffirmer les repères civilisationnels

XII. Rayonnement, Outre-mer, monde

- 88. Développer le tourisme
- 89. Valoriser le patrimoine français
- 90. Relancer l'espace maritime français
- 91. Faire des Outre-mer un atout stratégique
- 92. Développer une économie bleue

XIII. Afrique et relations internationales

- 93. Renouer avec l'Afrique autrement
- 94. Sortir de l'assistanat
- 95. Développer le co-développement
- 96. Stabiliser les régions sources de migrations

XIV. Administration et efficacité de l'État

- 97. Supprimer le mille-feuille administratif
- 98. Simplifier radicalement l'administration
- 99. Numériser intelligemment l'État
- 100. Restaurer l'efficacité de l'action publique

1- Pourquoi la France est dans l'impasse

La France n'est pas tombée dans l'impasse par accident. Elle y est entrée réforme après réforme, renoncement après renoncement, sous les applaudissements de ceux qui confondaient modernité et abdication, gouvernance et soumission. Le pays ne s'est pas effondré brutalement : il s'est lentement dissous sous un discours permanent d'inévitabilité. Il n'y aurait pas d'alternative. Voilà le mensonge de toutes nos élites depuis le dernier budget équilibré sous Pompidou.

L'impasse française est d'abord intellectuelle. Depuis des décennies, le débat public s'est rétréci. Les grandes questions, souveraineté, travail, transmission, frontières, dette, école, sécurité, énergie, ont été sorties du champ démocratique réel. Elles sont devenues des sujets techniques réservés à des experts auto-proclamés, souvent interchangeables. Le peuple a été sommé d'adhérer et non plus invité à décider. On n'a pas tenu compte de ses réclamations ou même parfois de ses votes comme en 2005. À force, il s'est détourné. Une nation privée de débat devient une nation privée d'élan.

L'impasse est surtout politique. Les alternances ont changé les visages, jamais la trajectoire. Droite ou Gauche, sous des rhétoriques opposées, ont administré la même dépendance à la dette, à des normes supranationales, à des marchés qu'on feint de craindre mais auxquels on obéit scrupuleusement. La souveraineté a été traitée comme un archaïsme, la volonté populaire comme un risque, le référendum comme une menace. Le résultat est connu : un État qui décide beaucoup mais agit peu, qui parle fort mais protège mal, qui dépense et taxe sans compter mais n'investit plus.

L'impasse est aussi économique. La France a renoncé à produire, puis à transmettre. Elle a laissé filer ses industries stratégiques, sacrifier son autonomie énergétique, sombrer sa balance commerciale, tout en maintenant l'illusion de la richesse par une dépense publique jamais remise en cause. La dette est devenue un mode de gouvernement. Chaque génération vit à crédit sur la suivante, sans même lui transmettre les moyens de rembourser. On a confondu redistribution et création, protection sociale et immobilisme, solidarité et déresponsabilisation.

Socialement, le pays se fragmente par incohérence. On proclame l'égalité tout en organisant l'injustice. On invoque la fraternité tout en laissant s'installer des zones de non-droit. On promet l'intégration tout en renonçant à l'assimilation. La sécurité est devenue un sujet honteux systématiquement qualifié de « *Faits divers* », la justice un service saturé, l'école un champ de ruines idéologiques. Les classes moyennes, socle historique de la République, sont pressurées, méprisées, invisibles. Les plus fragiles sont ballottés entre assistance et abandon.

L'impasse est enfin morale. La France doute d'elle-même. Elle hésite à affirmer son histoire, sa langue, ses repères. Elle a laissé s'installer une culpabilité diffuse, entretenue par des élites qui se pensent éclairées parce qu'elles ont renoncé à tout sentiment patriotique. Or une nation qui ne s'aime plus ne se projette plus. Elle gère l'urgence, elle ne bâtit plus l'avenir.

Et pourtant, la France n'est pas un pays irrémédiablement condamné. Elle demeure l'une des rares nations au monde à disposer simultanément d'un territoire riche, d'une démographie encore vivante même si elle décline, d'une capacité agricole majeure, d'un savoir-faire industriel à sauver, d'une tradition scientifique, d'une diplomatie mondiale, d'une force militaire crédible, d'un modèle social à préserver et d'une culture universelle. Le problème n'est pas l'absence d'atouts mais l'absence de cap.

« *Sauvez, sauvez la France* » n'est ni un cri de colère ni un catalogue de nostalgies. C'est un sursaut raisonné. Cent idées, non pour faire rêver, mais pour faire réfléchir. Cent propositions pour reprendre la main sur ce qui compte vraiment : produire, protéger, transmettre, décider. Cent pistes pour sortir de l'impasse sans violence, sans illusions, sans slogans.

Il ne s'agit pas de faire des promesses insensées, mais de restaurer une possibilité de choix. Il ne s'agit pas de flatter, mais de rassembler. Il est impératif de changer ce qui bloque. La France a besoin de vérité plus que de promesses, de courage, de cohérence.

Car l'impasse n'est jamais définitive pour un peuple qui accepte de regarder la réalité en face au lieu de détourner le regard. La France ne manque ni d'intelligence ni de ressources, mais elle manque cruellement de décisions claires. Les cent idées qui suivent n'ont qu'une ambition : rouvrir les chemins possibles pour reprendre pied et rechercher ensemble un horizon commun.

Car un pays ne meurt jamais de ses problèmes. Il meurt lorsqu'il cesse de vouloir les résoudre.

2 – Restaurer l'autorité de l'État

L'autorité de l'État n'est pas un supplément d'âme. C'est le socle invisible sans lequel aucune politique publique ne tient, aucune justice ne s'exerce, aucune liberté ne se protège durablement. Lorsqu'elle vacille, tout le reste suit : l'école s'affaisse, la sécurité se délite, l'économie se grippe, la cohésion nationale se fissure. La France ne souffre pas d'un excès d'autorité, mais de son évanouissement progressif avec sa fumeuse règle du « *En même temps* ».

Depuis plusieurs décennies, l'autorité a été discréditée. On l'a confondue avec l'arbitraire, assimilée à l'autoritarisme, soupçonnée d'intentions obscures dès lors qu'elle s'exerçait avec fermeté. À force de céder à cette caricature, l'État a renoncé à faire respecter ses propres règles. Il édicte des lois qu'il n'applique plus, annonce des sanctions qu'il n'exécute pas, promet des contrôles qu'il ne mène pas. Le citoyen observe, comprend, puis s'adapte. Quand la règle n'est plus crédible, elle cesse d'être respectée.

L'autorité n'est pourtant rien d'autre que la capacité à faire respecter le cadre commun. Elle ne repose ni sur la brutalité ni sur la peur, mais sur la constance, la prévisibilité et l'exemplarité. Un État fort n'est pas un État violent : c'est un État cohérent. Or la France a progressivement basculé dans l'incohérence. Elle tolère l'intolérable dans certains territoires, tout en multipliant les contraintes là où l'ordre règne encore (*Fort avec les faibles, faible avec les forts*). Cette inversion du courage mine profondément la légitimité publique.

La restauration de l'autorité commence donc par un principe simple : la loi doit être la même pour tous, appliquée partout, sans exception ni contorsion. Il n'y a pas de zones grises dans une République digne de ce nom. Les quartiers abandonnés, les trafics installés, les atteintes répétées aux forces de l'ordre, les décisions de justice non exécutées ne sont pas des fatalités sociales : ce sont des renoncements politiques. L'État n'a pas à négocier son autorité mais à l'exercer.

Cette autorité passe d'abord par la sécurité, comme condition préalable. Il n'y a ni liberté réelle, ni égalité concrète, ni fraternité vécue dans un pays où l'on craint pour sa sécurité dans les rues, les transports, les écoles ou les hôpitaux. Restaurer l'autorité, c'est redonner aux forces de l'ordre les moyens d'agir, la clarté des règles, la certitude du soutien institutionnel. Ce n'est pas leur donner un blanc-seing, c'est cesser de les exposer à une insécurité juridique permanente qui paralyse l'action et nourrit la défiance.

L'autorité de l'État se joue aussi dans la justice. Une justice lente, illisible, surchargée, dont les décisions restent lettre morte, est une justice qui abdique. L'impunité perçue est l'ennemie la plus efficace de l'ordre républicain. Exécuter les peines, simplifier les procédures, hiérarchiser les priorités pénales, protéger les magistrats dans leur mission sans les transformer en acteurs politiques : voilà les conditions d'une autorité judiciaire respectée. La compassion mal orientée finit toujours par se retourner contre les plus honnêtes.

Mais l'autorité ne se limite pas au régalien. Elle concerne aussi l'école, ce laboratoire silencieux du futur. Une école où l'enseignant n'est plus respecté, où la règle est négociable, où l'exigence est suspecte, prépare une société sans repères. Restaurer l'autorité de l'État, c'est restaurer celle du maître, du savoir, de l'effort. Ce n'est pas un retour en arrière : c'est un retour au réel. L'ascenseur social ne fonctionne pas sans règles claires ni exigences assumées.

L'État doit également retrouver son autorité économique pour pouvoir fixer un cadre stable, protéger les secteurs stratégiques, faire respecter une concurrence loyale, refuser les dépendances dangereuses. Un État qui laisse disparaître ses industries, brader ses infrastructures, déléguer ses choix

énergétiques ou monétaires, renonce à sa souveraineté réelle. L'autorité économique, ce n'est pas la planification dogmatique : c'est la capacité à dire non quand l'intérêt national est menacé.

Enfin, l'autorité suppose l'exemplarité. Rien ne l'érode plus vite que le sentiment d'une élite affranchie des règles qu'elle impose. Restaurer l'autorité de l'État implique une exigence accrue envers ceux qui gouvernent : responsabilité, sobriété, clarté des décisions, acceptation du contrôle démocratique. L'autorité ne se décrète pas, elle se mérite. Un pouvoir qui assume ses choix, explique ses objectifs et respecte ses engagements retrouve naturellement sa légitimité.

Restaurer l'autorité de l'État n'est donc ni une posture idéologique ni une dérive autoritaire. C'est une nécessité vitale pour un pays fragmenté, inquiet, fatigué des discours sans effets. L'autorité est la condition de la confiance, et la confiance est la condition du redressement. Sans elle, les meilleures réformes échouent, avec elle, les plus difficiles deviennent possibles.

La France n'a pas besoin d'un État brutal et omniprésent, mais d'un État présent et ferme. Restaurer son autorité, c'est lui redonner sa raison d'être: protéger le cadre commun pour que chacun puisse y trouver sa place. C'est la condition « sine qua non » de toute sortie de l'impasse.

3 – Réaffirmer la primauté du politique sur le juridique

La démocratie ne se résume pas à un empilement de normes. Elle repose d'abord sur une hiérarchie claire des légitimités. Or la France traverse aujourd'hui une inversion silencieuse mais profonde : le politique, expression de la volonté collective, s'efface progressivement devant le juridique, devenu non plus une autorité mais un pouvoir. Cette dérive n'est ni accidentelle ni neutre. Elle paralyse l'action publique, déresponsabilise les gouvernants et éloigne les citoyens du pouvoir de décision.

Le droit, dans une démocratie saine, est un instrument qui fixe les règles du jeu, protège les libertés, garantit l'égalité devant la loi. Mais il n'a jamais vocation à se substituer au choix politique. Lorsque les normes prolifèrent, lorsque les juges interprètent quand le législateur ne décide plus, lorsque l'administration se retranche derrière la procédure au lieu d'agir, le droit cesse d'être un rempart. Dans l'affaire Le Pen, 3 Juges en Appel vont décider du choix, donné ou non, à 13 millions de Français !

La France a progressivement glissé vers un gouvernement des juges sans l'assumer. Les grandes orientations nationales, immigration, sécurité, énergie, politique budgétaire, organisation des services publics, sont de plus en plus dictées, par des jurisprudences, des autorités indépendantes, des Cours supranationales, souvent éloignées du suffrage universel. Le politique, au lieu d'assumer ses responsabilités, s'abrite derrière le juridique. Si l'Europe l'interdit, le juge censurera. Ce réflexe de démission est devenu un mode de gouvernance.

Réaffirmer la primauté du politique ne signifie pas mépriser l'État de droit. Bien au contraire. Cela signifie rappeler que le droit tire sa légitimité du peuple souverain, et non l'inverse. Le suffrage universel n'est pas un avis consultatif. Il est le fondement de la souveraineté et lorsqu'une décision politique claire, débattue et assumée, est systématiquement vidée de sa substance par des interprétations extensives, c'est la démocratie elle-même qui se trouve fragilisée.

Cette confusion des rôles nourrit l'impuissance publique, alimente le sentiment d'injustice, encourage le contournement des règles. Pourquoi respecter une loi que l'État lui-même n'applique pas, de peur d'être attaqué ? Pourquoi croire à une promesse politique dont chacun sait qu'elle sera neutralisée par un contentieux ? L'inflation juridique ne protège plus mais désarme.

Réaffirmer la primauté du politique implique donc plusieurs ruptures claires. D'abord, le législateur doit retrouver le courage de dire la loi sans ambiguïté, en en assumant les conséquences. Les textes flous, volontairement ouverts à l'interprétation, sont une forme de lâcheté institutionnelle. Ensuite, l'exécutif doit cesser de gouverner par circulaires et par décrets défensifs, dictés par la crainte du juge plutôt que par l'intérêt général. Gouverner, c'est décider et non pas anticiper la contestation.

Cela suppose également de redéfinir la place des juridictions supranationales et des autorités administratives indépendantes non élues. Leur rôle ne peut être supérieur à celui du peuple souverain. Une démocratie mature doit pouvoir fixer ses priorités collectives, y compris lorsqu'elles entrent en conflit avec des normes conçues dans d'autres contextes. La souveraineté juridique est la condition de la responsabilité politique.

La primauté du politique est aussi une exigence de clarté démocratique. Un citoyen doit savoir qui décide et qui est responsable. Aujourd'hui, la dilution des pouvoirs permet à chacun de se défausser. Le gouvernement accuse le juge, le juge applique la norme, la norme renvoie à un traité, le traité à une directive, la directive à une Cour. À la fin, plus personne ne répond devant le peuple. Cette chaîne d'irresponsabilité est le terreau du cynisme et de la radicalisation.

Enfin, réaffirmer le politique, c'est réhabiliter le conflit démocratique légitime. Vouloir tout judiciaireiser, tout sécuriser juridiquement, c'est refuser le risque inhérent à la décision collective. Or une nation ne se gouverne pas à coup de précautions procédurales. Elle avance par des orientations choisies par la majorité, corrigées si nécessaire par le débat et le suffrage et non par la peur du contentieux.

Réaffirmer la primauté du politique sur le juridique, ce n'est donc pas affaiblir la démocratie : c'est la rendre à nouveau opérante. C'est redonner du sens au vote, du poids à la parole publique, de la responsabilité à ceux qui gouvernent. Sans cette clarification fondamentale, toutes les autres réformes resteront fragiles, constamment menacées par l'enchevêtrement des normes et la démission des décideurs.

Un pays ne se redresse pas parce qu'il est juridiquement conforme. Il se redresse lorsqu'il sait ce qu'il veut et ose le dire, et lorsqu'il assume les conséquences de ses choix devant le peuple. C'est à ce prix que la France pourra sortir de l'impasse.

4 – Réformer le Conseil constitutionnel

Aucune démocratie ne peut durablement fonctionner lorsque l'organe chargé de dire la conformité des lois avec la Constitution finit par se substituer à la volonté du peuple. Le Conseil constitutionnel, conçu à l'origine comme un gardien des équilibres institutionnels, est progressivement devenu un acteur politique de premier plan, sans en avoir ni la légitimité démocratique directe ni la responsabilité devant les citoyens. Cette dérive silencieuse est l'un des nœuds de l'impuissance publique française.

Créé au départ pour empêcher les débordements du législateur, le Conseil constitutionnel a vu son rôle s'élargir au fil des révisions et des pratiques. Il ne se contente plus de contrôler la conformité formelle des lois : il en apprécie désormais l'opportunité, l'intention et même la philosophie. En d'autres termes, il arbitre des choix politiques majeurs sans avoir reçu de mandat populaire pour cela. Cette situation pose un réel problème démocratique.

Le Conseil constitutionnel n'est ni une cour suprême au sens classique, ni une assemblée politique. Ses membres ne sont pas élus, ne rendent pas de comptes, et, scandale, peuvent pourtant censurer des lois issues du suffrage universel. Le paradoxe est évident : une instance non élue peut bloquer des décisions prises par des représentants élus, au nom d'une interprétation souvent extensive de principes généraux. Cette hiérarchie inversée fragilise grandement la souveraineté populaire.

La réforme du Conseil constitutionnel n'est donc pas une attaque contre l'État de droit. Elle est au contraire une condition de sa survie. Car un État de droit qui neutralise systématiquement la décision politique finit par se discréditer lui-même. Lorsque les citoyens constatent que leurs votes peuvent être annulés, contournés ou vidés de leur substance par une poignée de prétendus « sages » inamovibles, la confiance se délite. Le sentiment d'une démocratie confisquée s'installe.

Il faut donc tout d'abord revoir les modalités de nomination. La présence d'anciens responsables politiques, souvent directement concernés par les orientations qu'ils jugent, entretient un soupçon permanent de partialité. À l'inverse, l'absence de tout contrôle sur leur désignation nourrit l'opacité. Une réforme sérieuse doit introduire des critères stricts de compétence juridique, d'indépendance réelle, un mécanisme de validation parlementaire renforcée, et même en cas de crise, une légitimation indirecte par le suffrage.

Ensuite, le périmètre d'intervention du Conseil constitutionnel doit être clairement redéfini. Son rôle n'est pas de réécrire la loi ni de substituer ses préférences à celles du législateur. Il doit exclusivement contrôler la conformité explicite des lois à la Constitution et non pas produire une jurisprudence créative qui transforme des principes généraux en normes nouvelles. La Constitution ne vit pas au gré des interprétations. Elle est un contrat politique précis entre le peuple et ses institutions.

La question du contrôle a priori mérite d'être reposée. En censurant avant même l'application des lois, on prive le débat démocratique de son prolongement naturel dans la réalité. Une loi peut être imparfaite, amendable, corrigeable par l'expérience et le suffrage. La bloquer en amont au nom d'une interprétation maximaliste, c'est figer le politique dans l'abstraction juridique. Une démocratie adulte accepte l'erreur politique et la corrige. Elle ne la prévient pas systématiquement par la paralysie.

Enfin, la place du Conseil constitutionnel dans l'équilibre des pouvoirs doit être clarifiée. Il ne peut être à la fois arbitre, interprète suprême et acteur décisif des grandes orientations nationales. Une réforme urgente doit rétablir une hiérarchie claire entre Constitution, peuple souverain, législateur et juge constitutionnel comme garant et non comme gouvernant de substitution.

Réformer le Conseil constitutionnel, ce n'est pas affaiblir les libertés. C'est les rendre compatibles avec la décision démocratique. Une liberté protégée contre le peuple devient une liberté contre la démocratie. À l'inverse, une liberté garantie par des institutions responsables et contrôlées renforce la cohésion nationale.

Lors de la nomination indécente de Ferrand comme membre et Président du Conseil Constitutionnel, ce dernier a bénéficié du soutien indirect du Rassemblement National qui espérait sans doute un renvoi d'ascenseur dans le procès Le Pen ! Mauvaise pioche pour l'instant !

La France a besoin d'un Conseil Constitutionnel respecté à sa juste place. Tant que cette clarification ne sera pas opérée, la tentation du contournement, de la défiance ou de la rupture grandira. Réformer cette institution, c'est rouvrir la possibilité de gouverner sans entrave antidémocratique. Et sans capacité à gouverner, il n'y a ni réforme durable, ni redressement possible.

5 – Réduire le nombre de parlementaires

En France le nombre de parlementaires est coûteux et inefficace. Assemblée nationale et Sénat cumulent des effectifs pléthoriques au regard de l'utilité réelle du travail produit et, surtout, des résultats obtenus pour le pays.

936 millions d'€ par an pour 942 Parlementaires (**577 pour l'AN et 365 pour le Sénat**) soit un budget général de fonctionnement annuel de près de **1 million d'€ par parlementaire** !

Réduire le nombre de parlementaires est donc aujourd'hui une réforme de salubrité démocratique.

L'argument selon lequel un grand nombre d'élus garantirait une meilleure représentation est fallacieux car la France ne souffre pas d'un déficit de lois, mais plutôt d'un excès. Des milliers de textes s'empilent, souvent redondants, contradictoires, illisibles pour le citoyen et cette inflation législative est directement liée au fait que chaque élu cherche à exister par sa production normative plutôt que par le contrôle de l'action publique.

Comparer n'est jamais inutile. De nombreux pays démocratiques, parfois plus peuplés que la France, fonctionnent avec des parlements bien plus resserrés, sans que la qualité du débat ou la solidité des institutions en souffrent. A titre de comparaison ils sont 535 aux USA (**435 Représentants et 100 Sénateurs**) pour un pays de 341 millions d'habitants ! Un parlement plus réduit, mieux structuré, mieux outillé, serait paradoxalement plus puissant qu'une assemblée pléthorique diluée dans l'anonymat.

Réduire le nombre de parlementaires, c'est d'abord renforcer leur rôle. Moins nombreux, ils seraient plus visibles, plus identifiables, donc plus responsables devant leurs électeurs. Aujourd'hui, la dilution des mandats (c'est aussi vrai pour les Ministres) favorise l'irresponsabilité. Qui peut réellement demander des comptes à un parlementaire noyé dans la masse ?

Cette réforme permettrait également de revaloriser la fonction de contrôle, trop souvent négligée. Le Parlement devrait être le contre-pouvoir central face à l'exécutif et non une chambre d'enregistrement ou une fabrique d'amendements technocratiques. Or le contrôle exige du temps, de la compétence, de la continuité alors que règnent l'instabilité des commissions, la superficialité des travaux, et la domination des cabinets ministériels.

La réduction des effectifs parlementaires démontrerait aussi que l'État commence par s'appliquer à lui-même la sobriété qu'il exige des citoyens. Dans un pays où l'on demande des efforts permanents aux classes moyennes, où l'on invoque la rigueur budgétaire à chaque réforme, maintenir une représentation nationale surdimensionnée alimente le sentiment de déconnexion entre le peuple et ses représentants.

Mais c'est aussi vrai des 600.000 élus de nos 36.000 communes sans parler de toutes ces structures surajoutées, intercommunalités, cantons, départements, métropoles, régions... qui finissent par nous coûter excessivement cher !

Bien sûr, cette réforme ne peut être isolée. Réduire le nombre de parlementaires sans revoir les modes de scrutin, la répartition des compétences entre les deux chambres ou la qualité du travail législatif serait purement cosmétique. L'objectif est de faire mieux avec moins de parlementaires ayant plus de responsabilité politique.

Les oppositions à cette idée sont prévisibles : proximité, diversité territoriale, représentation des minorités, tous objectifs qui ne se mesurent pas au nombre d'élus, mais à leur capacité d'écoute et à leur liberté d'action.

Réduire le nombre de parlementaires, c'est enfin restaurer la dignité du mandat. Être Député ou Sénateur doit redevenir un mandat rare attirant des profils engagés, compétents, indépendants alors que la prolifération des sièges (y compris désormais à des Fichés S !!!) favorise la présence de médiocres entièrement soumis aux conformismes de groupe. La présence de certains notamment sur les bancs de l'Assemblée nous fait même souvent honte !

La France n'a pas besoin de plus de lois ni de plus d'élus. Elle a besoin de décisions claires, de débats honnêtes, de contrôles rigoureux. Réduire le nombre de parlementaires c'est sauver la démocratie représentative de sa propre dilution. Tant que le Parlement restera surdimensionné, il restera faible. Et tant qu'il restera faible, le pays demeurera dans l'impasse.

7 – En finir avec la proportionnelle

La proportionnelle revient régulièrement dans le débat public comme une promesse de plus grande justice démocratique, un remède supposé à la crise de la représentation. Elle est présentée comme plus équitable, plus fidèle à la diversité des opinions, plus moderne. En réalité, elle constitue l'un des poisons les plus efficaces d'une démocratie fragile. En finir avec l'idée d'une proportionnelle est une nécessité pour restaurer la capacité de gouverner.

La France, en effet, ne souffre pas d'un excès de majorité, mais d'un déficit de décisions. Or la proportionnelle organise mécaniquement l'impuissance. Elle fragmente les assemblées, multiplie les minorités de blocage, transforme chaque texte en marchandage permanent. Elle substitue la négociation opaque au choix clair, l'arrangement tactique à la responsabilité politique. Dans un pays déjà paralysé par la peur de trancher, c'est une fuite en avant.

L'argument selon lequel la proportionnelle refléterait mieux le « *pays réel* » est trompeur. Une assemblée n'est pas un sondage permanent mais un organe de décision. Représenter n'est pas juxtaposer des opinions diverses mais permettre l'émergence d'une orientation collective. Or la proportionnelle empêche précisément cette synthèse. Elle transforme la représentation nationale en mosaïque instable, incapable de porter un projet cohérent dans la durée.

L'histoire institutionnelle française est sans ambiguïté. Chaque fois que la proportionnelle a été introduite ou renforcée, elle a affaibli l'exécutif, dégradé le travail parlementaire et accéléré la défiance des citoyens. La IV^{ème} République en fut l'illustration la plus éclatante : une succession de gouvernements éphémères, de coalitions introuvables, une incapacité chronique à affronter les crises. Ce n'est pas par hasard que la V^{ème} République s'est construite contre cette logique.

La proportionnelle favorise en outre la puissance des appareils partisans au détriment du lien direct entre l'élu et le territoire. Elle transforme le Député en produit de liste, dépendant de la place que lui accorde l'appareil et non pas de la confiance des électeurs. Ce mode de sélection affaiblit l'indépendance et éloigne encore davantage les citoyens de leurs représentants. La démocratie ne gagne rien à remplacer la responsabilité personnelle par l'obéissance partisane.

Certains prétendent que la proportionnelle obligerait au compromis et apaiserait la vie politique. C'est exactement l'inverse qui se produit. Elle radicalise les positions, puisque chaque formation peut exister sans jamais avoir à assumer l'exercice du pouvoir. Les partis protestataires prospèrent sur l'irresponsabilité, tandis que les forces de gouvernement s'usent dans des alliances contre nature. Le compromis quand il est possible devient un substitut à la décision, non un moyen de la servir.

En finir avec la proportionnelle, ce n'est pas nier le pluralisme mais lui donner un cadre opérant. Le scrutin majoritaire, malgré ses imperfections, a une vertu décisive : il permet de dégager des majorités claires et identifiables, donc responsables. Les citoyens savent qui gouverne, peuvent juger les résultats, sanctionner ou reconduire. La démocratie est plus juste quand ceux qui décident peuvent être clairement tenus pour comptables de leurs actes.

Dans un pays confronté à des défis majeurs, dette, sécurité, souveraineté, cohésion sociale, l'instabilité institutionnelle est un luxe que la France ne peut plus se permettre. La proportionnelle est une mauvaise réponse à une crise politique réelle et elle en aggrave les causes. Elle flatte l'illusion de la représentation parfaite tout en détruisant l'efficacité collective.

En finir avec la proportionnelle, c'est donc assumer une vérité simple : la démocratie n'est pas seulement l'expression de toutes les opinions, elle est la capacité à choisir une direction. La France a besoin d'institutions capables de dépasser nos opinions fragmentées. Tant que la proportionnelle restera brandie comme une panacée, le pays continuera de confondre représentation et paralysie. La sortie de l'impasse passe par le courage de gouverner, pas par l'art d'équilibrer l'impuissance.

8 – Deux blocs pour une majorité stable

La France ne manque pas d'opinions. Elle manque de majorités capables d'agir. Depuis plusieurs années, le paysage politique s'est morcelé au point de rendre toute décision structurante presque impossible. Chacun revendique, chacun s'indigne, mais plus personne ne tranche. Or une démocratie qui ne tranche plus se condamne à l'immobilisme, puis à la défiance. Face à cette dérive, l'organisation du débat politique autour de deux blocs clairement identifiés n'est pas une simplification abusive : c'est une condition de gouvernabilité.

Deux blocs ne signifient pas deux pensées uniques. Ils signifient deux projets cohérents, assumés, lisibles. Deux visions du pays capables de rassembler au-delà des chapelles, de dépasser les postures protestataires. Le multipartisme éclaté nourrit l'illusion du choix permanent, mais produit en réalité l'irresponsabilité collective. Quand tout le monde est un peu d'accord sur rien, personne n'est vraiment comptable de quoi que ce soit.

La Vème République a été pensée pour permettre l'émergence de majorités stables. C'était une réponse directe à l'instabilité chronique qui avait ruiné l'efficacité de la IVème. Or cette logique a été progressivement vidée de sa substance par la fragmentation idéologique, la personnalisation excessive, et la tentation permanente du « *ni droite ni gauche* », qui n'a abouti qu'à un pouvoir sans colonne vertébrale alors au contraire que deux blocs obligent à la clarté.

Lors de la dernière dissolution, aucune majorité ni même aucune coalition stable n'a pu se former et ce, malgré l'appel à l'union de la carpe et du lapin contre le RN.

Une majorité stable suppose un affrontement politique structuré. Elle suppose que les électeurs puissent identifier des lignes de fracture nettes, des priorités hiérarchisées, des orientations opposables. Sans cela, le vote devient un geste défensif ou protestataire et non un choix de projet.

Une structuration en deux blocs a également une vertu disciplinaire. Elle oblige les forces politiques à se rassembler, à arbitrer en interne, à renoncer aux ambiguïtés confortables. Elle limite le chantage permanent des minorités radicales qui prospèrent sur la faiblesse des majorités. Elle met fin à la dictature des marges, où quelques élus (on le voit actuellement entre PS et LR) peuvent bloquer l'ensemble du système au nom de positions corporatistes.

Contrairement à une idée reçue, deux blocs ne réduisent pas le pluralisme. Les sensibilités continuent d'exister, mais elles s'inscrivent dans des ensembles capables de gouverner. Le débat se déplace alors de la pure dénonciation vers la responsabilité. Gouverner implique des choix parfois difficiles ; deux blocs permettent de les assumer collectivement, tant que le peuple leur garde sa confiance, au lieu de les diluer dans des coalitions de circonstance.

Une majorité stable est également indispensable pour restaurer l'autorité de l'État. Les grandes politiques publiques, sécurité, justice, école, énergie, finances, exigent de la continuité. Elles ne peuvent être remises en cause tous les six mois par des recompositions parlementaires ou des marchandages permanents. Deux blocs offrent cette continuité minimale sans laquelle aucune réforme sérieuse ne peut produire ses effets.

Enfin, deux blocs redonnent du sens à l'alternance. L'alternance n'est pas une punition infligée aux sortants mais le mécanisme normal de la responsabilité démocratique. Quand un bloc échoue, l'autre doit pouvoir prendre le relais avec un projet clair. Aujourd'hui, l'échec est diffus, partagé, dilué. Demain, il doit redevenir lisible, donc sanctionnable. C'est ainsi que la démocratie se régénère.

La France n'a pas besoin d'un consensus mou ni d'une fragmentation infinie. Elle a besoin d'un affrontement politique clair, loyal, structuré autour de deux blocs , disons Droite et Gauche, capables de gouverner et d'assumer. Ce n'est ni un appauvrissement du débat ni une nostalgie institutionnelle. C'est la condition pour sortir de l'impasse, retrouver la décision, et redonner au vote sa fonction première : choisir une direction, pas seulement exprimer une humeur.

9 – Redonner toute sa place au suffrage universel

Le suffrage universel est le cœur battant de la démocratie. Lorsqu'il est contourné ou relativisé, ce ne sont pas seulement des procédures qui vacillent, mais la légitimité même du pouvoir. La France traverse aujourd'hui une crise démocratique profonde parce que le vote du peuple compte de moins en moins. Redonner toute sa place au suffrage universel est donc l'urgence politique la plus décisive de toutes.

En effet, depuis plusieurs décennies, le vote a été progressivement vidé de sa substance. Les grandes orientations politiques sont de plus en plus déterminées hors du champ électoral, par des contraintes juridiques, économiques ou supranationales présentées comme (prétendument) indépassables. Les élections sont alors sans enjeu réel. On choisit des gestionnaires plus que des décideurs. Le citoyen sent confusément que le pouvoir lui échappe. Il se détourne ou se radicalise.

La défiance massive à l'égard des institutions naît du sentiment que le suffrage universel est respecté tant qu'il confirme les orientations dominantes, mais suspect dès qu'il les conteste. Le référendum de 2005 reste, à cet égard, une fracture ouverte. Lorsqu'un peuple est désavoué après avoir été consulté, c'est l'idée même de souveraineté populaire qui est atteinte. On ne se relève jamais totalement d'un tel déni.

Redonner sa place au suffrage universel suppose d'abord de cesser de le considérer comme une menace pour la démocratie. Il en est l'expression la plus directe. Gouverner contre le peuple en voulant faire son bien malgré lui est une tentation technocratique qui finit toujours par se retourner contre ceux qui s'y livrent. Une démocratie adulte accepte le verdict des urnes, même lorsqu'il dérange.

Cela implique de réhabiliter le référendum comme outil de décision. Ce n'est pas un gadget politique destiné à conforter un pouvoir en place ; c'est un moyen légitime de trancher des choix fondamentaux lorsque les institutions représentatives sont bloquées ou déconnectées. À condition, bien sûr, que son résultat soit respecté sans ambiguïté. Un référendum bafoué est pire qu'une absence de référendum.

Redonner toute sa place au suffrage universel, c'est aussi clarifier le lien entre le vote et la politique menée. Aujourd'hui, les gouvernements successifs se retranchent derrière des contraintes externes pour justifier l'écart entre les promesses et les actes. Cette dissonance permanente nourrit le cynisme et le soupçon. Une réforme sérieuse doit rétablir un principe simple : ce qui est promis devant les électeurs doit être assumé une fois élu.

Le suffrage universel suppose enfin que le citoyen puisse réellement **sanctionner ou reconduire**. Or cette responsabilité est brouillée lorsque les décisions sont prises par des instances non élues, lorsque les alternances produisent les mêmes politiques, lorsque les programmes se dissolvent dans des compromis de circonstance. Redonner sa place au vote, c'est restaurer la chaîne de responsabilité : décider, agir, rendre compte, être jugé.

Cette exigence n'est ni populiste ni démagogique. Elle est républicaine. La souveraineté populaire n'est pas divisible. Elle ne se délègue pas indéfiniment sans se perdre. Une nation qui ne décide plus par elle-même, loin de protéger la démocratie, finit par la mettre sous tutelle.

Redonner toute sa place au suffrage universel, c'est accepter que le peuple puisse se tromper, corriger, apprendre, choisir à nouveau. C'est le traiter en adulte, non en mineur sous surveillance. Sans cette confiance fondamentale, aucune réforme durable n'est possible. La France ne sortira de l'impasse ni par la ruse institutionnelle ni par l'ingénierie juridique, mais par le retour clair et assumé à sa source légitime : la volonté du peuple souverain.

10 – Revenir à une pratique régulière du référendum

Le référendum n'est pas une anomalie démocratique. Il est l'une de ses expressions les plus directes, les plus exigeantes, les plus engageantes. En France, pourtant, il a été progressivement relégué au rang d'outil exceptionnel, presque suspect, convoqué avec prudence, puis abandonné par crainte de son verdict. Revenir à une pratique régulière du référendum n'est pas un luxe institutionnel : c'est une nécessité pour renouer le lien rompu entre le peuple et le pouvoir.

Vox populi vox Dei ! On ne peut que rappeler la parole de Gambetta : *«Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre»*

Depuis des décennies, les gouvernants ont appris à redouter le suffrage direct. Ils préfèrent la médiation permanente, les compromis feutrés dans les alcôves du pouvoir, les procédures complexes qui diluent la responsabilité. Le référendum, lui, tranche. Il oblige à poser clairement la question, à assumer la réponse, à gouverner ensuite avec ce mandat explicite. C'est précisément cette clarté qui effraie un pouvoir habitué à la gestion sans décision du « *En même temps* ».

La raréfaction du référendum a eu un effet pervers : elle a transformé chaque consultation en épreuve existentielle. À force de n'y recourir qu'en situation de crise ou comme ultime carte politique, on a chargé cet outil d'un poids démesuré. Il est alors devenu un plébiscite pour ou contre le pouvoir en place, et non un instrument serein de décision collective. Une pratique régulière, au contraire, banalise le référendum, le normalise, et lui rend sa fonction première, celle de décider.

Revenir au référendum, c'est accepter que le peuple soit associé aux grandes orientations du pays, non seulement lors des élections générales, mais tout au long de la vie démocratique. Certaines questions engagent durablement la nation : souveraineté, organisation des pouvoirs, politique migratoire, choix énergétiques, réformes institutionnelles majeures. Les traiter exclusivement dans des cénacles parlementaires ou technocratiques est une erreur politique et une faute démocratique.

Cette pratique régulière suppose des règles claires. Un référendum ne doit pas être un piège rhétorique, ni une question biaisée ou un simple instrument de communication. Il doit porter sur des sujets lisibles, avec des options claires, des conséquences explicitées, et un engagement solennel de respect du résultat. Sans cela, la consultation devient une manipulation et alimente encore davantage la défiance.

Le référendum est également un puissant outil de responsabilisation collective. Décider, c'est accepter les conséquences de son choix. Une démocratie qui consulte régulièrement son peuple le traite en acteur, non en spectateur. Elle l'oblige à se saisir des enjeux, à dépasser les slogans, à arbitrer entre des options parfois inconfortables. C'est un antidote à l'infantilisation politique qui mine le débat public.

Contrairement aux peurs entretenues, le référendum ne radicalise pas nécessairement. Ce qui radicalise, c'est l'exclusion. Un exemple, sur la question des retraites : LFI qui refuse systématiquement d'associer ses voix à celles du RN lors des votes de censure agirait-elle de même si une question référendaire était posée sur ce sujet ? Un peuple consulté, respecté, écouté, est plus enclin à la modération qu'un peuple tenu à distance. La conflictualité démocratique existe ; la question est de savoir si elle s'exprime dans les urnes ou dans la rue. Le référendum canalise le conflit au lieu de le laisser dériver.

Revenir à une pratique régulière du référendum, c'est enfin réaffirmer une conception exigeante de la démocratie. La démocratie n'est pas la délégation illimitée de la décision à des représentants coupés

de leurs mandants. Elle est un va-et-vient permanent entre le peuple et ses institutions. Le référendum est l'un des mécanismes essentiels de ce dialogue.

La France ne retrouvera pas la confiance civique par des réformes techniques ou des ajustements de surface. Elle la retrouvera en redonnant la parole là où elle doit être : au peuple souverain. Réinstaller le référendum dans la pratique politique ordinaire, ce n'est pas affaiblir l'État mais lui redonner sa légitimité la plus solide. Sans cette respiration démocratique, l'impasse se refermera toujours un peu plus.

11 – Clarifier les responsabilités politiques

La France ne manque pas de responsables politiques. Elle manque de responsabilités clairement assumées. Dans le paysage institutionnel actuel, cette dilution permanente de la responsabilité est l'une des causes profondes de l'impuissance publique et de la défiance civique. Clarifier les responsabilités politiques n'est donc pas une réforme secondaire : c'est une condition de la restauration démocratique.

Depuis des années, le pouvoir s'est fragmenté. Entre l'exécutif, le Parlement, les collectivités, les autorités indépendantes, les juridictions, les instances européennes, la décision se dissout dans une chaîne opaque où chacun peut se défaire sur l'autre. Lorsqu'une politique échoue, on invoque la contrainte juridique, la norme européenne, l'avis du conseil, la décision du juge, la responsabilité partagée. À la fin, le citoyen ne sait plus qui a décidé, ni qui doit rendre des comptes.

Cette confusion n'est pas neutre. Elle protège les décideurs de la sanction démocratique. Si personne n'est clairement responsable, personne ne peut être jugé. Or la démocratie repose précisément sur ce mécanisme simple : décider, agir, rendre compte. Quand cette chaîne est rompue, le vote perd son sens et la défiance s'installe.

Clarifier les responsabilités politiques suppose d'abord une hiérarchie lisible des pouvoirs. Le pouvoir exécutif doit être clairement identifié comme responsable de la conduite de l'action gouvernementale. Il ne peut se réfugier derrière des avis consultatifs ou des contraintes extérieures pour masquer ses choix. Gouverner, c'est assumer, non se retrancher.

Le Parlement, de son côté, doit retrouver un rôle clair : légiférer peu mais bien, contrôler réellement l'exécutif, et rendre compte de ses votes. Trop souvent, la multiplication des textes sert à masquer l'absence de contrôle sérieux. Un Parlement qui légifère sans cesse mais ne contrôle pas affaiblit la démocratie au lieu de la renforcer.

Les autorités administratives indépendantes et les agences doivent, elles aussi, voir leurs responsabilités clarifiées. Leur prolifération a créé des zones grises où des décisions lourdes de conséquences sont prises sans responsabilité politique directe. **Si une décision engage la nation, elle doit relever d'un pouvoir élu.** Les autorités indépendantes ne peuvent être des substituts permanents à la décision politique.

Clarifier les responsabilités implique également de mettre fin à l'ambiguïté volontaire entre niveaux de décision. L'État ne peut pas déléguer sans cesse pour ensuite dénoncer les effets de décisions qu'il a lui-même rendues possibles. Les collectivités territoriales doivent disposer de compétences claires, accompagnées de ressources identifiées, et être pleinement responsables devant leurs électeurs. La confusion actuelle nourrit l'inefficacité et le ressentiment.

Cette clarification est aussi une exigence morale. La politique n'est pas un jeu de rôles où l'on occupe des fonctions sans en assumer les conséquences. Elle est un engagement devant le peuple. Un responsable politique digne de ce nom doit pouvoir dire : j'ai décidé, j'ai agi, j'assume sinon la parole publique se vide de sa substance.

Clarifier les responsabilités politiques, c'est enfin redonner au citoyen le pouvoir de juger. Un citoyen informé de qui décide peut sanctionner ou reconduire. Un citoyen plongé dans l'opacité se détourne ou se radicalise. La transparence n'est pas un luxe démocratique mais la condition de la confiance.

La France ne sortira pas de l'impasse par la multiplication des réformes techniques ou des ajustements institutionnels marginaux. Elle en sortira en rétablissant une règle simple et exigeante : à chaque décision doit correspondre un responsable identifiable. Sans cette règle, il n'y a ni autorité, ni suffrage effectif, ni redressement possible.

12 – Moraliser durablement la vie publique

La crise française n'est pas seulement économique, sociale ou institutionnelle. Elle est aussi morale au sens politique le plus exigeant : celui de la confiance. Une démocratie ne peut fonctionner durablement lorsque ses citoyens soupçonnent en permanence ceux qui les gouvernent d'agir pour eux-mêmes, contre l'intérêt général, ou à l'abri de règles qu'ils imposent aux autres. Moraliser durablement la vie publique est donc une condition de survie démocratique et non un supplément d'âme.

Depuis trop longtemps, la France oscille entre deux attitudes stériles : l'indignation permanente et l'indulgence résignée. Les scandales se succèdent, les promesses de moralisation aussi, sans que la structure profonde du problème soit réellement traitée. On ajoute des textes, des hautes (sic) autorités de contrôle, des déclarations d'intention, mais la défiance demeure. Pourquoi ? Parce que la moralisation ne peut être crédible que si elle est simple, lisible et appliquée sans exception.

La première exigence est celle de l'exemplarité. Un responsable public ne peut pas demander des efforts à la nation s'il s'en exonère lui-même (déclaration de patrimoine vérifiable par exemple). La multiplication des privilèges, des passe-droits, des protections implicites nourrit un sentiment d'injustice corrosif. Moraliser durablement la vie publique implique de réduire drastiquement les avantages indus, de clarifier les rémunérations, de mettre fin aux régimes d'exception qui ne se justifient plus. L'exemplarité n'est pas une posture mais une discipline.

La moralisation passe ensuite par la responsabilité réelle. Trop souvent, la sanction politique est remplacée par une gestion juridique minimale. On démissionne temporairement, on se met en retrait, on attend que l'orage passe. Or la responsabilité politique ne se limite pas à l'absence de condamnation pénale. Elle suppose une exigence plus élevée, celle de l'honneur public. Lorsqu'un responsable est mis en cause de manière grave, la question n'est pas seulement celle de la légalité, mais celle de la légitimité.

Il faut également en finir avec la confusion des genres. Le passage incessant entre fonctions publiques et intérêts privés entretient le soupçon de conflits d'intérêts permanents. Moraliser la vie publique, ce n'est pas diaboliser l'entreprise ou la réussite individuelle mais c'est garantir que la décision publique n'est jamais capturée par des intérêts particuliers. La porosité actuelle affaiblit l'État et discrédite la parole politique.

La transparence est une autre condition indispensable, mais elle doit être intelligible. Trop de transparence formelle tue la transparence réelle. Des déclarations complexes, illisibles, incompréhensibles pour le citoyen ordinaire n'instaurent pas la confiance. Moraliser durablement, c'est rendre les règles simples, les contrôles clairs, les sanctions prévisibles. La morale publique n'a rien à voir avec la surveillance généralisée, elle relève de la clarté.

Enfin, la moralisation ne peut être durable sans une culture politique renouvelée. Tant que la politique sera perçue comme un métier à vie, la tentation du contournement subsistera. Redonner à l'engagement public son caractère temporaire, exigeant, risqué, est une nécessité. La rotation des responsabilités, la limitation des cumuls, la fin des situations acquises contribuent davantage à la moralisation que n'importe quel discours.

Moraliser durablement la vie publique, ce n'est pas céder à l'antiparlementarisme ni nourrir la défiance. C'est au contraire la combattre en rétablissant un lien de confiance fondé sur des règles claires et appliquées à tous. Une démocratie solide n'est pas celle qui prétend être irréprochable, mais celle qui sait se corriger.

La France ne retrouvera pas le respect de ses institutions tant que ceux qui les incarnent ne se soumettront pas aux mêmes exigences que les citoyens. La moralisation durable de la vie publique n'est ni une option ni une posture : elle est la condition pour que l'autorité, le suffrage universel et la décision politique retrouvent leur crédibilité. Sans elle, toute tentative de redressement restera fragile et suspecte.

13 – Frexit ou nouveau traité européen : reprendre la main

L'Europe sournoisement présentée par deux agents américains, Jean Monnet et Robert Schumann aurait dû être un cadre de coopération ; elle est devenue, pour la France, un système de contraintes. L'idée européenne promettait la paix, la prospérité, la puissance partagée. Le réel, lui, a produit une mécanique institutionnelle qui neutralise les nations, dilue les responsabilités et empêche les peuples de décider. Voilà pourquoi le débat « *Frexit ou nouveau traité européen* » n'est pas un caprice idéologique : c'est une question de souveraineté concrète, donc de survie politique.

La France est aujourd'hui enfermée dans un paradoxe : on lui demande de gouverner, mais on lui interdit de choisir. Chaque fois qu'un gouvernement tente d'orienter une politique industrielle, énergétique, migratoire, budgétaire, ou même agricole, surgit la même litanie : normes, directives, jurisprudences, mécanismes de concurrence, disciplines budgétaires, primauté du droit, injonctions diverses. Le politique, déjà profondément affaibli à l'intérieur, se voit encadré de l'extérieur. On ne gouverne plus, on exécute. Et l'exécutant finit par perdre toute légitimité.

Le problème n'est pas la coopération bilatérale ou multilatérale toujours possible entre États. Le problème est la transformation progressive de cette coopération en une supranationalité sans peuple. L'Union européenne produit des règles comme s'il existait un peuple européen unifié ! Elle prétend organiser la vie économique et sociale de 27 nations aux histoires, aux intérêts, aux modèles sociaux contradictoires, sans assumer le prix démocratique de cette prétention. De là vient la crise : une Europe qui décide de tout, mais qui ne répond devant personne.

Dès lors, deux seules voies sont possible : sortir, ou refonder. Le choix entre Frexit et nouveau traité européen doit être posé sans hypocrisie, car les demi-mesures aboutissent toujours au même résultat, l'immobilisme sous contrainte. La première voie, le Frexit, a l'avantage de la clarté. Elle rend immédiatement à la France la maîtrise de ses lois, de ses frontières, de ses normes, de sa politique commerciale, et, si l'on va au bout de la logique, de sa monnaie. C'est une option de rupture, exigeante, qui suppose une stratégie de transition, une préparation juridique, économique, diplomatique. Mais elle a une vertu cardinale : elle rend à nouveau possible la responsabilité politique.

La seconde voie, un nouveau traité, ne serait crédible que si elle était radicale. Réformer « un peu » un système conçu pour limiter les souverainetés reviendrait à renforcer ce système. Une refondation réelle implique de remettre au centre le principe de subsidiarité, de rétablir la primauté des parlements nationaux sur les normes européennes, de protéger les secteurs stratégiques contre la concurrence déloyale, de retrouver la liberté budgétaire dans les circonstances exceptionnelles, de sortir du dogme du libre-échange sans frontières, et de réorienter la construction européenne vers une Europe des nations, non une Europe des injonctions.

Mais un nouveau traité devrait se négocier à l'unanimité à 27, au milieu d'intérêts divergents et de puissances qui n'ont pas les mêmes priorités. La probabilité de parvenir à une refondation profonde est quasi inexistante, sauf si la France réapprend l'art du rapport de force : politique de la chaise vide, blocage des fonds versés à l'UE, retrait des organisations non mentionnées au Traité de Rome. Autrement dit, pratiquer la politique, pas la dévotion.

Dans tous les cas, l'objectif doit être identique : rendre au peuple français le pouvoir de décider. Une nation qui ne maîtrise plus sa loi, sa politique économique, ses frontières, ses choix énergétiques, ses

priorités budgétaires, n'est plus qu'un objet administratif dans un ensemble bureaucratique et non une nation politique, faite pour trancher, pour incarner, pour proposer.

Frexit ou nouveau traité : la question n'est pas de « sortir de l'Europe », mais de sortir de l'impuissance. Le véritable clivage n'oppose pas les « Européens » aux « anti-Européens » ; il oppose ceux qui acceptent la dépossession au nom du confort, et ceux qui veulent restaurer la souveraineté au nom de la démocratie. Sans souveraineté, il n'y a plus de politique. Et sans politique, il n'y a plus que la gestion du déclin.

14 — Sortir de l'Europe idéologique

L'un des malentendus les plus graves qui entourent la construction européenne tient à la confusion volontairement entretenue entre coopération et idéologie. L'Europe n'est plus aujourd'hui un espace pragmatique de mise en commun d'intérêts convergents ; elle est devenue un système doctrinal, animé par des dogmes économiques, juridiques et sociétaux qui s'imposent aux peuples sans jamais avoir été clairement validés par eux.

Cette dérive idéologique s'est installée progressivement. Au fil des traités, l'Union européenne a cessé d'être un outil au service des nations pour devenir un acteur politique autonome, porteur d'une vision du monde particulière, souvent abstraite, hors-sol, presque toujours déconnectée des réalités vécues. Le libre-échange intégral est devenu un totem, la concurrence une religion, la dérégulation une vertu cardinale. Toute protection est suspecte, toute préférence nationale assimilée à une faute morale, toute souveraineté regardée comme un archaïsme.

Cette Europe idéologique ne supporte ni la nuance ni la diversité réelle. Elle prétend promouvoir l'unité tout en niant les spécificités historiques, culturelles, économiques et sociales des nations qui la composent. Elle applique des règles identiques à des pays radicalement différents, puis s'étonne des déséquilibres qu'elle engendre. Elle proclame la solidarité tout en organisant la mise en concurrence des travailleurs, des systèmes sociaux et des fiscalités. Elle invoque les valeurs tout en fermant les yeux sur les conséquences concrètes de ses choix.

L'idéologie européenne se manifeste aussi par une judiciarisation excessive du politique. Des décisions majeures, qui devraient relever du débat démocratique, sont tranchées par des instances juridiques ou administratives non élues. La Cour de justice, la Commission, des agences diverses produisent une norme envahissante qui s'impose aux États, parfois contre leur volonté clairement exprimée. La souveraineté populaire se trouve ainsi dissoute dans un maquis réglementaire illisible, mais contraignant.

Cette Europe-là sanctuarise ses erreurs. Lorsqu'une politique échoue, elle n'est jamais remise en cause. Quand l'euro fragilise des économies, on renforce la discipline budgétaire. Quand la désindustrialisation s'aggrave, on invoque la « transition » pour justifier l'inaction. Quand l'immigration devient incontrôlée, on dénonce les nations qui tentent de reprendre la main. L'idéologie sert alors de paravent à l'impuissance.

Sortir de l'Europe idéologique ne signifie pas sortir de l'Europe géographique, historique ou civilisationnelle. Cela signifie rompre avec une vision dogmatique, qui considère que l'Histoire a pris fin, que le marché est neutre, que la concurrence est toujours bénéfique, et que les peuples doivent s'adapter à des règles plutôt que l'inverse. Cela signifie redonner au politique sa fonction première : arbitrer, protéger, décider.

Une Europe débarrassée de son idéologie serait une Europe qui accepte que tout ne soit pas harmonisable. Une Europe qui renonce à l'ingénierie sociale et économique permanente. Une Europe qui cesse de produire des normes et qui respecte le droit des peuples à choisir leurs priorités, leurs modèles et leurs rythmes.

Pour la France, sortir de l'Europe idéologique est une condition préalable à tout redressement. Tant que notre pays restera prisonnier de cadres intellectuels qui lui interdisent de défendre ses intérêts, toute politique nationale sera entravée, contournée ou neutralisée. La reconquête de la souveraineté ne commence pas seulement par des textes ou des traités : elle commence par une désintoxication idéologique.

Cette rupture est un acte de lucidité. L'Europe ne sera respectée dans le monde que si elle cesse d'être un laboratoire d'utopies réglementaires ouvertes à tous vents et redevient un ensemble de nations capables de parler clair, d'agir vite et de défendre leurs intérêts stratégiques.

Sortir de l'Europe idéologique, c'est donc préparer l'étape suivante : retrouver une Europe des nations, fondée sur leur coopération libre et consentie.

15 — Retrouver une Europe des nations

L'Europe n'a jamais été appelée à se substituer aux nations. Elle est née, à l'origine, de leur volonté de coopérer après les catastrophes du XX^{ème} siècle, non de disparaître dans un ensemble technocratique sans visage. La trahison fondamentale de la construction européenne contemporaine tient précisément à cette inversion : ce qui devait être un cadre souple de coopération bilatérale ou multilatérale est devenu un pouvoir supérieur, ce qui devait renforcer les États les a progressivement dépossédés.

Retrouver une Europe des nations, ce n'est pas revenir en arrière par nostalgie ; c'est corriger une grave erreur de trajectoire. Les nations demeurent les seules réalités politiques pleinement légitimes, parce qu'elles reposent sur l'histoire, la culture, la langue, la solidarité concrète et, surtout, le suffrage universel. Il n'existe pas de peuple européen unifié et homogène, pas de consentement démocratique commun à des choix politiques majeurs. Vouloir gouverner sans peuple est une impasse.

L'Europe des nations repose sur un principe simple : la souveraineté ne se partage pas même si elle peut se déléguer ponctuellement. Les États peuvent décider ensemble d'agir en commun sur des sujets précis, pour des objectifs définis, dans un temps limité, sans jamais perdre la maîtrise ultime de leurs décisions. Cette logique contractuelle, réversible et respectueuse des volontés nationales, est l'exact opposé du système actuel, fondé sur l'irréversibilité des transferts de compétences.

Dans une Europe des nations, chaque État conserve la plénitude de ses choix fondamentaux : politique budgétaire, fiscale, sociale, migratoire, industrielle, énergétique, diplomatique. La coopération européenne devient alors un outil, non une contrainte. Elle s'exerce là où elle est utile (grands projets industriels, recherche stratégique, coordination diplomatique, protection des frontières extérieures) et s'efface là où elle devient nuisible.

Cette conception n'a rien d'isolée dans l'histoire française. Elle s'inscrit dans une tradition politique claire, incarnée notamment par le Général de Gaulle, pour qui l'Europe devait être une « Europe des États », respectueuse des souverainetés, fondée sur la coopération intergouvernementale et non sur la supranationalité. Cette vision, longtemps caricaturée, se révèle aujourd'hui d'une modernité saisissante à l'heure où les peuples réclament à nouveau le contrôle de leur destin.

Retrouver une Europe des nations, c'est aussi sortir de l'hypocrisie actuelle. L'Union prétend fonctionner sur la base de l'égalité entre États, mais impose en réalité des rapports de force dissimulés, où certains pays défendent âprement leurs intérêts pendant que d'autres, dont la France, se lient les mains au nom d'une loyauté abstraite. Une Europe des nations assume la réalité des intérêts divergents et organise leur confrontation loyale, plutôt que de les nier sous un vernis juridique.

Cette refondation implique des changements institutionnels profonds :

- primauté des parlements nationaux sur les normes européennes,
- droit explicite de dérogation nationale sur les politiques essentielles,
- fin de la production normative automatique,
- transformation de la Commission en simple organe d'exécution des décisions des États,
- possibilité réelle de sortir de politiques communes devenues contraires à l'intérêt national.

Une telle Europe sera plus modeste dans ses ambitions, mais infiniment plus solide dans sa légitimité. Elle cessera d'être perçue comme une machine à contraindre pour redevenir un espace de coopération choisi. Elle ne promettra plus l'uniformité, mais l'efficacité. Elle ne cherchera plus à façonner les sociétés, mais à permettre aux nations d'agir ensemble quand elles le jugent utile.

Pour la France, retrouver une Europe des nations est une condition de sa renaissance politique. Notre pays ne pourra pas se redresser durablement tant qu'il acceptera de se voir imposer des choix contraires à ses intérêts fondamentaux. La souveraineté retrouvée n'est pas un repli mais la condition d'une coopération équilibrée et respectée.

Cette Europe des nations suppose enfin un courage politique que trop de dirigeants ont abandonné : celui de dire non, de négocier ferme, de poser des lignes rouges, et, si nécessaire, de reprendre seul sa liberté d'action. L'Europe n'est viable que si elle est volontaire. Lorsqu'elle devient contrainte, elle se délite.

16 — Redéfinir notre rapport à l'euro

Aucune souveraineté politique n'est durablement viable sans souveraineté monétaire. Cette vérité, longtemps évidente, a été progressivement évacuée du débat public au profit d'un discours technocratique selon lequel la monnaie serait un simple instrument détaché des choix économiques, sociaux et stratégiques. Or l'euro est un choix politique majeur, dont les conséquences affectent en profondeur l'économie française depuis plus de vingt ans au profit de l'Allemagne.

La monnaie unique a été conçue pour des économies relativement homogènes. Elle est appliquée, dans les faits, à des pays profondément hétérogènes par leur structure productive, leur démographie, leur rapport au travail, leur spécialisation industrielle et leur culture économique. Cette contradiction originelle n'a jamais été résolue. Elle a été masquée par l'endettement, la désindustrialisation et la compression progressive des salaires, au prix d'un affaiblissement continu de notre base productive.

Pour la France, l'euro a produit un double effet pervers. D'un côté, une perte d'ajustement : l'impossibilité de jouer sur le taux de change pour restaurer la compétitivité, soutenir l'industrie ou amortir les chocs économiques. De l'autre, une discipline budgétaire asymétrique, qui interdit toute politique de relance ciblée tout en tolérant des déséquilibres structurels chez certains partenaires. Le résultat est connu : déficit commercial chronique, chômage structurel, dette publique élevée, dépendance accrue aux importations.

Redéfinir notre rapport à l'euro ne signifie pas nécessairement en sortir brutalement, ni s'enfermer dans une alternative simpliste. Cela signifie poser la question monétaire comme une question politique, et non comme un tabou. Trois options doivent être examinées sans dogmatisme.

La première est celle du maintien dans l'euro sans changement, qui équivaut en réalité à accepter la poursuite du déclassement. Elle suppose d'ajuster indéfiniment l'économie française aux contraintes d'une monnaie surévaluée pour elle, par la baisse des coûts, la réduction des protections sociales et la compression de la dépense publique. **Cette voie est socialement explosive et économiquement stérile.**

La deuxième option est celle d'une réforme profonde de la zone euro. Elle impliquerait une véritable convergence industrielle et fiscale, des mécanismes de compensation des déséquilibres, une politique monétaire tenant compte des réalités nationales, et une gouvernance réellement politique. Mais cette hypothèse se heurte à une réalité simple : les intérêts des pays membres sont trop divergents, et aucun consensus réel n'existe pour transformer la zone euro en un ensemble solidaire et équilibré.

La troisième option est celle d'une sortie ordonnée de l'euro, accompagnée de la restauration d'une monnaie nationale ou d'un système monétaire alternatif. Cette option, longtemps diabolisée, mérite un examen sérieux et rationnel. Elle permettrait de retrouver des marges de manœuvre essentielles : ajustement du taux de change, politique monétaire adaptée à l'économie réelle, financement ciblé de l'investissement productif, et soutien direct à la réindustrialisation. Elle suppose en contrepartie une préparation minutieuse, une gestion rigoureuse de la transition et une stratégie claire de protection de l'épargne et du pouvoir d'achat.

Quel que soit le scénario retenu, une chose est certaine : la France ne peut plus subir une politique monétaire définie indépendamment de ses besoins. Le rôle de Banque centrale européenne, indépendante des peuples mais dotée d'un pouvoir considérable, pose un problème démocratique majeur. La monnaie engage l'avenir d'une nation ; elle ne peut être abandonnée à une technocratie sans contrôle politique effectif.

Redéfinir notre rapport à l'euro, c'est donc reprendre la maîtrise du temps long et refuser l'idée selon laquelle la France devrait éternellement s'adapter à une architecture monétaire qui ne lui convient pas. C'est rappeler que la monnaie est au service de l'économie, et non l'inverse ; au service des peuples, et non des marchés.

Cette clarification monétaire est indissociable du redressement économique, industriel et social du pays. Sans elle, toute politique ambitieuse restera entravée, corsetée, neutralisée. Avec elle, en revanche, redevient possible une stratégie cohérente de reconstruction nationale.

17 — Restaurer une diplomatie indépendante

La diplomatie n'est pas un exercice de communication ni un alignement automatique sur des blocs constitués. Elle est l'expression extérieure d'une souveraineté intérieure. Or la France a progressivement renoncé à cette exigence, substituant à une diplomatie indépendante une diplomatie d'accompagnement, souvent suiviste, rarement audacieuse. Ce renoncement n'a pas accru notre influence. Au contraire, il l'a dissoute.

Une diplomatie indépendante ne signifie pas l'isolement. Elle suppose une capacité retrouvée à choisir ses alliances, à hiérarchiser ses intérêts, à parler à tous sans se soumettre à personne. Elle exige une parole lisible, cohérente, fondée sur des principes stables et des intérêts clairement assumés. Or, depuis trop longtemps, la parole française est perçue comme fluctuante, moralisatrice sans être efficace, alignée sans être respectée.

La France dispose pourtant d'atouts uniques : un siège permanent au Conseil de sécurité, un réseau diplomatique dense, une histoire singulière, une culture politique universaliste, une capacité militaire crédible, une langue mondiale. Mais ces atouts ne valent que s'ils sont mis au service d'une véritable stratégie.

Restaurer une diplomatie indépendante, c'est d'abord rompre avec l'automatisme des alignements. La France ne peut plus se contenter d'endosser des positions décidées ailleurs, qu'elles soient européennes ou atlantiques, puis d'en assumer les conséquences sans en maîtriser le sens. L'alignement conduit souvent à l'effacement et une nation respectée est une nation prévisible dans ses principes, mais libre dans ses décisions.

Cette indépendance suppose également de revenir à une diplomatie d'intérêts, sans cynisme mais sans naïveté. Défendre ses intérêts énergétiques, industriels, agricoles, sécuritaires ou culturels est la condition de notre survie politique. Sans être le donneur de leçons du monde qu'elle incarne trop souvent, la France doit être capable de proposer, de négocier, de refuser quand il le faut.

L'indépendance diplomatique implique de retrouver une autonomie d'analyse et non de réagir aux événements au lieu de les anticiper. Une diplomatie digne de ce nom se fonde sur le temps long, la compréhension des rapports de force, la connaissance des cultures et des intérêts réels des partenaires.

Dans cette perspective, l'héritage gaullien reste une référence incontournable. Le Général avait compris qu'une nation ne compte que si elle dispose d'une liberté de parole et d'action, y compris à l'égard de ses alliés. Cette ligne n'était ni anti-américaine ni anti-européenne ; elle était pro-française. Elle visait à préserver la capacité de décision nationale dans un monde structuré par des puissances concurrentes.

Restaurer une diplomatie indépendante suppose enfin de reconstruire l'appareil diplomatique lui-même, redonner du poids aux ambassadeurs, renforcer l'expertise géopolitique, revaloriser le renseignement stratégique, mettre fin à la confusion entre diplomatie, communication politique et posture médiatique. La diplomatie est un métier exigeant qui ne se prête pas à l'improvisation permanente.

Une France diplomatiquement indépendante n'est pas une France arrogante. C'est une France respectée, parce qu'elle est lisible, fidèle à elle-même, capable de dialoguer avec toutes les puissances, sans exclusive ni soumission, et de défendre une vision du monde fondée sur l'équilibre, la stabilité et la paix.

Cette indépendance retrouvée doit se traduire concrètement dans nos choix internationaux. Elle pose notamment une question sensible, longtemps évitée ou caricaturée : celle de notre rapport aux grandes puissances non occidentales, et en particulier à la Russie.

18 — Retrouver l'élan de la politique étrangère française

La France n'a pas seulement perdu de l'influence. Elle a perdu l'élan qui faisait d'elle une puissance diplomatique singulière, capable d'initiative, de médiation et de proposition. Sa politique étrangère s'est peu à peu réduite au détriment de la vision stratégique cohérente et durable, qu'elle incarnait autrefois notamment en Afrique.

Retrouver l'élan de la politique étrangère française, c'est d'abord retrouver une ambition. Non pas celle d'une domination passée, mais la conscience claire de ce que la France peut encore incarner : une puissance d'équilibre, une voix indépendante, un acteur capable de dialoguer avec des camps opposés, de prévenir les crises, de proposer des solutions là où d'autres attisent les tensions.

Cet élan suppose une rupture avec la diplomatie actuelle où, depuis trop longtemps, la France confond visibilité et influence, indignation morale et efficacité stratégique. Une politique étrangère crédible se juge à la capacité d'obtenir des résultats : désescalade des conflits, accords durables, stabilité régionale, protection des intérêts nationaux.

Il implique également de hiérarchiser les priorités. La France ne peut pas prétendre être active partout avec la même intensité. Elle doit concentrer ses efforts là où son histoire, sa géographie, ses intérêts et ses capacités lui donnent une légitimité particulière : l'Europe, la Méditerranée, l'Afrique, le Proche-Orient.

Retrouver l'élan, c'est aussi renouer avec une culture stratégique du temps long. Les crises internationales ne se résolvent ni par des sanctions symboliques (*On se souvient de Bruno Le Maire qui voulait mettre à genoux l'économie russe en 15 jours !*) ni par des sommets improvisés. Elles exigent une compréhension fine des équilibres régionaux, des lignes rouges réelles. La diplomatie française doit redevenir une diplomatie de profondeur, fondée sur l'expertise, la continuité et la discrétion, et non sur l'agitation.

Enfin, cet élan passe par la capacité à assumer des positions non consensuelles, lorsque l'intérêt national et la stabilité internationale l'exigent. Une diplomatie qui cherche en permanence l'approbation des autres renonce de fait à son autonomie. La France ne retrouvera une influence réelle que si elle accepte à nouveau le risque politique de la dissidence.

Cette redynamisation de notre politique étrangère conduit naturellement à aborder l'un des angles morts majeurs de la diplomatie française contemporaine : notre relation avec la Russie, la Chine, l'Algérie, nos anciennes colonies africaines au détriment de nos intérêts stratégiques et de la stabilité européenne.

19 — Comment renouer avec la Russie

Rompre avec la Russie n'a jamais apporté la paix en Europe, ni sécurité accrue, ni stabilité durable, ni influence renforcée pour la France. Au contraire, l'absence de dialogue structuré avec Russie a contribué à la montée des tensions, à la radicalisation des positions et à l'effacement progressif des Européens dans la gestion des crises du continent.

Renouer avec la Russie ne signifie ni approuver toutes ses actions, ni renoncer à nos principes. Cela signifie reconnaître une réalité géopolitique : la Russie est une puissance majeure, durable, enracinée dans l'histoire européenne, dotée d'intérêts stratégiques propres et d'une capacité de nuisance comme de coopération considérable. Faire comme si elle pouvait être marginalisée ou vaincue par l'isolement est une illusion dangereusement stupide.

La diplomatie n'est pas l'art de choisir ses interlocuteurs, mais celui de parler avec les acteurs réels. En refusant le dialogue, l'Europe s'est privée de toute capacité d'influence et a laissé d'autres puissances occuper le terrain. La France, en particulier, a abandonné une relation historique qui lui permettait autrefois de jouer un rôle de médiateur et de puissance d'équilibre.

Renouer avec la Russie suppose d'abord de dissocier le dialogue de l'alignement. Il est possible de parler sans se soumettre, de coopérer sans approuver. Le dialogue est un outil de stabilisation. Refuser de dialoguer revient à renoncer à toute capacité de peser sur les événements.

Il est urgent de repenser la sécurité européenne. Elle ne peut se construire contre la Russie, mais avec elle, qu'on le veuille ou non. L'élargissement continu de blocs militaires, l'extension forcée de l'OTAN vers l'Est a nourri la méfiance et les logiques d'affrontement. La France doit œuvrer à la réouverture de discussions sur la sécurité collective du continent, fondées sur l'équilibre, la transparence et la prévention des escalades.

Renouer avec la Russie, c'est aussi défendre les intérêts concrets de la France : sécurité énergétique, stabilité des marchés, lutte contre le terrorisme, maîtrise des armements, prévention des conflits gelés. La politique des sanctions a montré ses limites : elle appauvrit les peuples, durcit les régimes et réduit les marges de manœuvre diplomatiques, sans résoudre les causes profondes des crises.

Enfin, cette démarche suppose du courage politique. Elle exige d'assumer une voie singulière au nom de la stabilité européenne et de l'intérêt national.

Renouer avec la Russie ne relève pas de la nostalgie ni de la provocation. C'est un acte de réalisme stratégique. Une Europe durablement pacifiée ne se construira pas sur l'exclusion d'une puissance continentale majeure, mais sur un équilibre négocié. La France a les moyens intellectuels, diplomatiques et historiques de contribuer à cet équilibre à condition de le vouloir.

Quel gâchis !

20 — La France et les BRICS

Le monde nouveau n'est plus organisé autour d'un centre unique. Il est multipolaire, fragmenté, concurrentiel, et structuré par des puissances qui ne partagent ni les mêmes intérêts ni les mêmes références que l'Occident. Refuser de voir cette réalité revient à se condamner à l'impuissance. Dans cette recomposition, le groupe des BRICS occupe désormais une place centrale que la France ne peut ignorer sans se marginaliser davantage.

Les BRICS ne sont ni un bloc idéologique homogène, ni une alliance militaire. Ils sont d'abord le symptôme du déplacement du centre de gravité économique, démographique et politique du monde. Ensemble, ces pays représentent une part croissante du PIB mondial, une majorité de la population de la planète, des capacités industrielles considérables, des ressources stratégiques majeures, une volonté affirmée de refuser un monde unipolaire occidental et de peser sur les règles du jeu international.

Face à cette réalité, la France persiste dans une posture hésitante, oscillant entre indifférence polie et méfiance idéologique. Cette attitude est une erreur stratégique. Le monde ne s'organise plus selon un axe unique ; il se structure par cercles d'intérêts, coalitions variables, partenariats pragmatiques. Dans ce contexte, la France doit cesser de raisonner en termes d'appartenance exclusive et retrouver une diplomatie d'ouverture maîtrisée.

S'intéresser aux BRICS ne signifie pas s'aligner sur leurs positions, ni rompre avec nos alliances traditionnelles. Cela signifie diversifier nos partenariats, élargir notre horizon diplomatique, économique et scientifique, et refuser l'enfermement dans une logique de blocs antagonistes. Une nation souveraine parle à tous, négocie avec tous, et choisit cas par cas ce qui sert au mieux ses intérêts.

Pour la France, l'enjeu est multiple. Il est d'abord économique : marchés émergents, investissements croisés, coopération industrielle, accès aux matières premières stratégiques, co-développement technologique. Dans un monde de pénuries organisées et de dépendances critiques, refuser ces coopérations est un luxe que la France ne peut pas se permettre.

Il est ensuite politique et diplomatique. Les BRICS aspirent à un rééquilibrage des institutions internationales, souvent perçues comme figées et dominées par l'Occident. La France, forte de son siège au Conseil de sécurité et de sa tradition multilatérale, peut jouer un rôle de passerelle, de médiateur, de force de proposition, à condition de ne pas apparaître comme le relais docile d'intérêts qui ne sont pas toujours les siens.

Il est enfin stratégique. Dans un monde instable, marqué par le retour des rapports de force, la France doit préserver sa liberté d'action. Cela implique de ne dépendre ni d'un seul marché, ni d'une seule zone, ni d'un seul système financier. Le dialogue avec les BRICS participe de cette diversification indispensable.

Refuser cette ouverture au nom d'une vision binaire du monde, opposant un prétendu « camp du bien » à des puissances supposées illégitimes, serait céder à une lecture simpliste et dangereuse des relations internationales oubliant que la diplomatie est l'art du possible au service de l'intérêt national et de la stabilité mondiale.

La France ne doit ni rejoindre les BRICS, ni s'y opposer par principe. Elle doit composer avec eux, en partenaire exigeant, lucide, respectueux de ses propres valeurs et de ses intérêts. Cette approche pragmatique est la seule compatible avec une politique étrangère indépendante et crédible.

Cette ouverture sur le monde multipolaire conduit naturellement à s'interroger sur nos alliances militaires et stratégiques actuelles. Peut-on prétendre à une diplomatie autonome tout en restant enfermé dans des cadres qui limitent notre liberté de décision ?

21 — Redéfinir notre place dans l'OTAN

La question de l'OTAN est devenue, en France, un sujet paradoxalement tabou. Elle est traitée comme une évidence indiscutable alors même qu'elle engage l'un des attributs les plus essentiels de la souveraineté : la liberté de décision militaire et stratégique. Or aucune nation qui aspire à une diplomatie indépendante ne peut durablement déléguer l'essentiel de sa sécurité à une alliance dont elle ne maîtrise ni l'agenda ni les finalités ultimes.

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord OTAN est née dans un contexte historique précis, celui de la guerre froide. Sa vocation initiale était claire : assurer la défense collective face à un bloc adverse identifié, le Pacte de Varsovie. Ce contexte a disparu. Pourtant, l'Alliance non seulement a survécu, mais elle s'est étendue, transformée, redéfinie, sans que ses missions nouvelles fassent l'objet d'un véritable débat démocratique dans les pays membres.

Redéfinir notre place dans l'OTAN ne signifie pas rompre brutalement avec nos alliés mais refuser l'automatisme, réinterroger les engagements, reprendre la maîtrise politique des choix militaires, et restaurer la capacité de dire non lorsque l'intérêt national, la stabilité régionale ou la paix l'exigent. L'alignement n'est pas une stratégie.

Depuis la réintégration complète de la France sous Sarkozy, dans le commandement intégré, notre autonomie stratégique s'est réduite. La France, qui, sous De Gaulle, avait su préserver une singularité stratégique, se trouve de plus en plus entraînée dans des logiques d'escalade, parfois contraires à ses intérêts propres et à sa tradition diplomatique.

Une nation souveraine ne confond pas alliance et subordination. Elle coopère sans se dissoudre. Elle participe sans s'aligner aveuglément. Redéfinir notre place dans l'OTAN implique donc plusieurs choix clairs :

- réaffirmer la primauté de la décision politique nationale sur tout engagement militaire,
- refuser toute extension automatique des missions de l'Alliance hors de son cadre défensif
- préserver une capacité autonome d'analyse stratégique
- maintenir une liberté totale quant à la nature et à l'intensité de notre participation aux opérations.

Cette redéfinition est d'autant plus nécessaire que l'OTAN tend à devenir un acteur global, intervenant bien au-delà de l'espace euro-atlantique, au risque d'alimenter les tensions plutôt que de les apaiser. La France n'a aucun intérêt à être entraînée dans une confrontation permanente entre blocs, qui affaiblit l'Europe, marginalise la diplomatie et rend les conflits plus probables.

La crédibilité militaire de la France ne dépend pas de son degré d'alignement, mais de sa capacité autonome : dissuasion nucléaire indépendante, forces projetables, industrie de défense souveraine, chaîne de commandement nationale. C'est cette autonomie qui fonde le respect, y compris au sein des alliances.

Redéfinir notre place dans l'OTAN, c'est aussi retrouver une parole stratégique singulière en Europe. Une Europe qui se contente d'être le prolongement militaire d'une autre puissance ne sera jamais une puissance à part entière. La France, si elle assume son rôle, peut contribuer à faire émerger une vision européenne de la sécurité, fondée sur la stabilité du continent, le dialogue, et la prévention des conflits majeurs.

Ce choix ne relève pas de l'idéologie, mais du réalisme. Une alliance est un moyen, jamais une fin. Lorsqu'elle entrave la liberté d'action au lieu de la renforcer, elle doit être repensée.

Redéfinir notre place dans l'OTAN est ainsi une étape indispensable vers une politique étrangère réellement indépendante.

22 — Défendre une politique étrangère non alignée

Dans un monde redevenu brutalement conflictuel, où les rapports de force l'emportent sur les proclamations de principe, la tentation du choix de camp s'impose comme une fausse évidence. À cette logique binaire, la France doit opposer une autre tradition, celle du non-alignement stratégique, non pas par idéologie, mais par lucidité et par fidélité à ses intérêts.

Le non-alignement est une liberté d'appréciation et d'action, qui permet à une nation de juger chaque situation à l'aune de ses intérêts, de ses principes et de la stabilité internationale, sans se laisser enfermer dans des solidarités automatiques. Dans un monde multipolaire, cette posture n'est pas un luxe mais une nécessité.

La France a longtemps incarné cette voie singulière. Elle ne se confondait ni avec un bloc ni avec un autre. Elle parlait à tous, négociait avec tous, refusait les logiques d'escalade irréversible. Cette capacité à tenir une ligne indépendante faisait sa force, sa crédibilité et son utilité internationale. Elle lui permettait d'être écoutée là où d'autres n'étaient que suivis ou contestés.

Aujourd'hui, le non-alignement est présenté comme une lâcheté ou une ambiguïté. C'est une erreur d'analyse. Dans les faits, les pays qui gagnent en influence sont précisément ceux qui refusent l'alignement systématique, qui diversifient leurs partenariats, qui préservent leur autonomie de décision. Nombre d'États émergents s'inscrivent dans cette logique pour l'adapter aux réalités contemporaines.

Pour la France, défendre une politique étrangère non alignée signifie d'abord refuser la logique des blocs permanents. Cela implique de coopérer avec ses alliés traditionnels lorsque les intérêts convergent, sans pour autant s'interdire le dialogue, la négociation ou la coopération avec d'autres puissances lorsque cela sert la paix, la stabilité ou l'intérêt national. Le non-alignement est une diplomatie du discernement, pas de la rupture.

Cette posture suppose une autonomie intellectuelle retrouvée. Trop souvent, les analyses géopolitiques dominantes sont importées, standardisées, alignées sur des lectures étrangères à nos intérêts. Une politique non alignée exige une capacité propre d'analyse stratégique, fondée sur le réel, l'histoire, la géographie et la compréhension fine des rapports de force.

Elle implique également de repenser notre rôle international. La France ne sera jamais une superpuissance, mais elle peut rester une puissance d'équilibre, un médiateur crédible capable de proposer des issues là où les affrontements semblent inéluctables. Cette vocation n'est possible que si elle n'est pas perçue comme le simple relais d'un camp contre un autre.

Le non-alignement est enfin une condition de la cohérence intérieure. Une politique étrangère alignée sur des intérêts extérieurs finit toujours par produire des contradictions internes : incompréhension des citoyens, perte de sens, sentiment d'impuissance démocratique. À l'inverse, une politique étrangère indépendante, assumée, expliquée, renforce la légitimité de l'action publique et la confiance nationale.

Défendre une politique étrangère non alignée, ce n'est donc pas s'extraire du monde, mais y prendre toute sa place. C'est accepter la complexité et le dialogue plutôt que le simplisme, l'intérêt national plutôt que l'alignement réflexe. C'est, bien sûr, renouer avec une certaine idée de la France (comme, après De Gaulle, Chirac le fit en Irak) libre dans ses choix, constante dans ses principes, responsable dans ses engagements.

23 — Une défense nationale pleinement autonome

Il n'existe pas de souveraineté politique sans capacité de défense autonome. Cette évidence, longtemps partagée, a été progressivement diluée dans une vision rassurante mais trompeuse de la sécurité collective, où l'appartenance à des alliances tiendrait lieu de garantie suffisante. Or l'Histoire montre que la défense est toujours nationale dans sa décision, même lorsqu'elle est collective dans ses formes. Une nation qui ne maîtrise plus son outil militaire renonce, de fait, à une part essentielle de sa liberté.

Une défense nationale pleinement autonome ne signifie pas l'isolement stratégique ni le rejet de toute coopération. Elle signifie que la France doit être capable de décider seule, d'agir seule si nécessaire, et de coopérer librement lorsqu'elle le juge conforme à ses intérêts. L'autonomie n'est pas l'autarcie ; elle est la condition de partenariats équilibrés et respectés.

Cette autonomie repose d'abord sur une capacité militaire crédible. La France dispose encore d'atouts majeurs : forces armées professionnelles, expérience opérationnelle, dissuasion nucléaire indépendante, industrie de défense complète. Mais ces atouts ont été fragilisés par des décennies de sous-investissement, de formats réduits, de dépendances technologiques et de mutualisations mal maîtrisées. Une défense autonome exige un effort durable, assumé politiquement, inscrit dans le temps long.

Elle suppose ensuite la maîtrise complète de la chaîne de décision. Le recours aux forces armées engage la Nation tout entière ; il ne peut être conditionné par des procédures extérieures, des calendriers alliés ou des logiques d'escalade qui échappent au contrôle politique national. La France doit rester libre de définir ses menaces, ses priorités, ses modes d'action et ses lignes rouges, sans délégation de souveraineté.

Une défense autonome est aussi une défense industrielle et technologique. Sans maîtrise des armements, des systèmes de commandement, du renseignement, du cyberspace et des technologies critiques, l'indépendance militaire devient illusoire. La France doit préserver et renforcer son complexe industriel de défense, soutenir l'innovation souveraine, sécuriser ses chaînes d'approvisionnement et refuser les dépendances stratégiques, y compris à l'égard de partenaires réputés « alliés ».

Cette autonomie implique également une culture stratégique nationale retrouvée. La défense ne se réduit pas à des budgets et à des équipements ; elle repose sur une vision claire des menaces, des intérêts vitaux et du rôle que la Nation entend jouer dans le monde. Cette culture stratégique doit être partagée par les décideurs, les militaires et les citoyens. Elle suppose transparence, débat démocratique et pédagogie, loin des slogans ou des peurs instrumentalisées.

Enfin, une défense nationale pleinement autonome est indissociable de la légitimité politique. Les engagements militaires doivent être impérativement compris, débattus, assumés. Une armée forte mais coupée de la Nation est fragile ; une armée soutenue par un peuple conscient des enjeux est un facteur de stabilité et de dissuasion. La défense n'est pas une affaire d'experts seuls ; elle est un pacte entre l'État et la Nation.

Dans un monde marqué par le retour des conflits de haute intensité, des menaces hybrides, des cyberattaques et des chocs géopolitiques majeurs, la France ne peut se contenter d'une défense sous-traitée ou diluée. Elle doit redevenir maîtresse de sa sécurité.

Cette autonomie militaire trouve son point d'équilibre ultime dans la dissuasion nucléaire, pilier central de notre stratégie depuis plus d'un demi-siècle. Préserver cette capacité est une exigence absolue, qui appelle un engagement clair et sans ambiguïté.

24 — Conserver la maîtrise de la dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire n'est donc pas une relique de la guerre froide. Elle demeure, aujourd'hui encore, le socle ultime de la souveraineté stratégique française. Dans un monde marqué par le retour des conflits de haute intensité, l'effritement des traités de contrôle des armements et la multiplication des puissances nucléaires, renoncer, diluer ou subordonner à quiconque cette capacité serait une faute historique.

La dissuasion n'a jamais eu pour vocation de faire la guerre. Elle a pour fonction de l'empêcher. Elle repose sur une logique simple, brutale mais efficace : rendre toute agression majeure contre les intérêts vitaux de la Nation inacceptable pour un adversaire potentiel. Tant que cette certitude existe, la paix est préservée. Lorsqu'elle disparaît, l'aventure redevient possible.

Conserver la maîtrise de la dissuasion nucléaire signifie d'abord maintenir une indépendance totale de décision. La dissuasion française ne peut être ni mutualisée, ni européanisée, ni placée sous quelque tutelle que ce soit, fût-elle présentée comme amicale ou solidaire. L'arme nucléaire n'a de valeur dissuasive que si la décision de son emploi éventuel relève exclusivement de l'autorité politique nationale, sans ambiguïté, sans partage, sans condition extérieure.

Cette indépendance est au cœur de la doctrine française depuis son origine. Elle a été voulue et assumée par le Général de Gaulle par lucidité stratégique. Il avait compris qu'aucune alliance, aussi solide soit-elle en apparence, ne garantit éternellement la sécurité d'une nation. Les alliances évoluent, les intérêts divergent, les priorités changent. La dissuasion nationale, elle, demeure.

Conserver la maîtrise de la dissuasion implique ensuite un effort constant de crédibilité. Une dissuasion qui n'est plus modernisée, qui n'est plus entraînée, qui n'est plus lisible, cesse progressivement d'être dissuasive. Cela suppose des investissements lourds, réguliers, politiquement assumés, dans les systèmes de commandement, dans la sûreté, dans la simulation, et dans la chaîne industrielle et scientifique qui la rend possible.

Cet effort n'est pas négociable. Il ne peut être sacrifié sur l'autel de contraintes budgétaires à court terme ou de considérations idéologiques. La dissuasion est une assurance-vie nationale dont on ne mesure l'utilité que le jour où elle empêche l'irréparable. La fragiliser, c'est exposer la Nation à des pressions, des chantages ou des escalades qu'elle ne maîtriserait plus.

La maîtrise de la dissuasion suppose également une clarté doctrinale. La France doit continuer à définir elle-même ce qu'elle considère comme ses intérêts vitaux, sans alignement automatique sur des définitions extérieures. L'ambiguïté stratégique fait partie de la dissuasion, mais elle ne doit jamais devenir confusion politique et la lisibilité de la posture française est un facteur de stabilité internationale.

Enfin, conserver la dissuasion nucléaire, c'est aussi assumer une responsabilité particulière. La France n'a jamais prôné la prolifération ni l'usage offensif de l'arme nucléaire. Elle a toujours défendu une doctrine de stricte suffisance, de retenue et de crédibilité minimale. Cette position équilibrée lui confère une légitimité singulière dans les débats internationaux sur la sécurité globale et le désarmement progressif à condition qu'elle ne renonce pas unilatéralement à ce qui fonde sa propre sécurité.

Dans un monde instable, la dissuasion nucléaire française n'est pas un vestige du passé, mais un pilier du présent et de l'avenir. Elle garantit la liberté de décision politique, protège la Nation des chantages

ultimes et confère à la France une voix qui compte réellement. Y renoncer, même partiellement, serait accepter un déclasséement stratégique irréversible.

La dissuasion ne vaut cependant que si elle s'inscrit dans un ensemble cohérent : une armée crédible, respectée, soutenue, et dotée des moyens humains et matériels nécessaires. Cela suppose de revaloriser l'institution militaire elle-même, dans ses missions, dans son statut et dans sa place au sein de la Nation.

25 — Revaloriser l'armée française

Une armée ne se résume ni à des équipements, ni à des budgets, ni à des doctrines. Elle est avant tout une communauté humaine, fondée sur l'engagement, la discipline, le sens du devoir et l'acceptation du sacrifice. Or, depuis trop longtemps, l'armée française est soumise à une contradiction insoutenable puisqu'on exige d'elle l'excellence opérationnelle tout en l'affaiblissant symboliquement, matériellement et moralement.

Revaloriser l'armée française est une exigence stratégique autant qu'un impératif moral. Une nation qui prétend rester souveraine ne peut traiter ses soldats comme une variable d'ajustement budgétaire ni comme de simples exécutants d'orientations décidées ailleurs. L'armée est l'ultime garante de la sécurité nationale ; elle doit être reconnue, respectée et soutenue comme telle.

Cette revalorisation commence par la reconnaissance du rôle central des forces armées dans la protection des intérêts vitaux de la Nation. Trop souvent, l'institution militaire est cantonnée à une fonction subalterne : gestion de crises extérieures décidées sans vision stratégique claire, missions intérieures de suppléance, ou opérations de communication sécuritaire. Ces sollicitations permanentes, parfois mal définies, épuisent les forces sans renforcer la cohérence de la défense nationale.

Revaloriser l'armée impose d'abord de clarifier ses missions. L'armée n'est ni une force de maintien de l'ordre, ni un outil humanitaire, ni un instrument de posture diplomatique. Sa mission première est la défense du territoire, de la population et des intérêts stratégiques de la France. Toute autre mission doit être strictement encadrée, limitée dans le temps, et justifiée par un objectif politique clair.

La revalorisation passe ensuite par le statut du militaire. Le métier des armes impose des contraintes exceptionnelles : mobilité forcée, disponibilité permanente, exposition au danger, restrictions de libertés, pression psychologique durable. Ces contraintes doivent être compensées par une reconnaissance statutaire, salariale et sociale à la hauteur de l'engagement consenti. Il n'est pas acceptable qu'un pays exigeant de ses soldats le don ultime de leur personne peine à leur offrir des conditions de vie dignes, des perspectives de carrière claires et une protection sociale irréprochable.

Elle implique également une attention renforcée à la condition humaine. Blessures physiques, traumatismes psychiques, fatigue opérationnelle, difficultés de reconversion : ces réalités ne peuvent plus être traitées comme des dommages collatéraux. Revaloriser l'armée, c'est investir massivement dans le soutien médical, psychologique et social des militaires et de leurs familles, avant, pendant et après les engagements.

Sur le plan opérationnel, revaloriser l'armée française suppose de mettre fin à l'usure silencieuse des forces. La multiplication des engagements, souvent sous-dimensionnés, a fragilisé les effectifs et les matériels. Une armée crédible ne peut être en permanence au maximum de ses capacités. Elle a besoin de temps pour s'entraîner, se régénérer, se moderniser. La disponibilité opérationnelle est un capital qui se préserve. Lorsqu'il est dilapidé, il ne se reconstitue pas rapidement.

Enfin, la revalorisation de l'armée est indissociable de sa place dans la Nation. Le lien armée–nation s'est distendu au fur et à mesure que la société s'est éloignée de la culture du risque, de l'effort et du sacrifice. Restaurer ce lien implique de redonner à l'institution militaire une visibilité respectueuse, une parole écoutée, et une place assumée dans le débat national sur la sécurité, la souveraineté et la défense.

Une armée revalorisée est une armée respectée et dissuasive. Elle n'a pas besoin de posture agressive pour être crédible mais de cohérence, de moyens, de reconnaissance et de sens.

Cette revalorisation ne peut toutefois être complète sans une réconciliation profonde entre l'armée et la société qu'elle protège. Le soldat ne saurait être perçu comme un corps à part, mais comme l'émanation d'une communauté nationale consciente de ses responsabilités.

26 — Restaurer le lien Armée–Nation

Le lien Armée–Nation n’est donc ni un symbole folklorique ni une survivance du passé. Il est le fondement moral et politique de toute défense crédible. Une armée respectée mais isolée, admirée mais incomprise, finit toujours par être fragilisée. Or, au fil des décennies, ce lien essentiel s’est distendu sous l’effet conjugué de la professionnalisation, de l’éloignement culturel entre la société civile et le monde militaire, et d’une certaine gêne politique à assumer la question de la défense.

Restaurer le lien Armée–Nation, c’est d’abord redonner du sens à l’engagement militaire aux yeux des citoyens. Trop souvent, les opérations extérieures apparaissent lointaines, mal expliquées, sans objectifs lisibles ni résultats clairement assumés. Cette opacité nourrit l’indifférence, voire la méfiance. Une démocratie adulte doit être capable d’expliquer pourquoi elle engage ses soldats, pour quels intérêts, avec quels risques et quelles limites.

Ce lien se reconstruit ensuite par la connaissance mutuelle. Une société qui ne connaît plus son armée finit par la caricaturer. L’armée, de son côté, ne peut rester enfermée dans une culture de l’entre-soi. Il faut multiplier les contacts : interventions dans les établissements scolaires, ouverture contrôlée des casernes, développement de réserves actives et opérationnelles, valorisation des parcours militaires dans la vie civile. L’armée doit redevenir visible, comme une composante légitime et respectée de la communauté nationale.

Restaurer le lien Armée–Nation, c’est aussi réhabiliter l’idée de défense comme responsabilité collective. La sécurité ne peut être uniquement l’affaire de professionnels ; elle concerne l’ensemble des citoyens. Une Nation qui délègue entièrement sa protection finit par perdre le sens de ce qu’elle doit défendre. Sans militariser la société, il est indispensable de réintroduire une culture minimale de la défense, de la résilience et de la préparation aux crises majeures, qu’elles soient militaires, cybernétiques, sanitaires ou climatiques.

Ce lien passe également par une reconnaissance morale et symbolique. Honorer les morts, respecter les blessés, écouter les anciens combattants, soutenir les familles, préserver la mémoire des engagements : ces gestes ne relèvent pas d’un rituel creux, mais de la fidélité nationale. Une Nation qui oublie ceux qui la protègent se condamne à l’ingratitude et à la fragilité.

Enfin, restaurer le lien Armée–Nation implique de sortir l’armée des querelles idéologiques. Les forces armées ne sont ni un instrument de posture politique, ni un objet de soupçon permanent. Elles servent l’État, quel que soit le gouvernement, et doivent être protégées de toute instrumentalisation partisane. Le respect de la neutralité militaire est une condition essentielle de la confiance réciproque.

Une Nation forte n’est pas celle qui glorifie la guerre, mais celle qui comprend la nécessité de se défendre et assume collectivement cette responsabilité. Le lien Armée–Nation n’est pas un supplément d’âme ; il est une condition de survie dans un monde instable.

Mais ce lien, pour être vivant, doit s’inscrire dans un cadre concret, partagé par toute une génération. C’est pourquoi la question d’un service national rénové, adapté aux réalités contemporaines, s’impose naturellement. Elle ne relève ni d’une nostalgie ni d’une contrainte aveugle, mais de la cohésion nationale retrouvée.

27 — Un nouveau service national pour tous

La disparition du service militaire a marqué une rupture silencieuse mais profonde dans la cohésion nationale. En professionnalisant entièrement les armées, la France a gagné sans doute en efficacité opérationnelle immédiate, mais elle a perdu un outil irremplaçable de formation civique, de brassage social et de préparation collective aux crises. Le résultat est visible : une armée de qualité, mais une Nation de plus en plus éloignée de la culture de l'effort, du risque et du bien commun.

Proposer un nouveau service national pour tous ne signifie pas ressusciter à l'identique un modèle ancien, inadapté aux réalités contemporaines. Il s'agit de concevoir un service national renoué, universel, exigeant, utile, inscrit dans les besoins réels du pays et dans les menaces du XXI^{ème} siècle. Ce service doit être pensé non comme une contrainte punitive, mais comme un rite républicain initiatique structurant, au service de la cohésion nationale et de la résilience collective.

L'universalité en est la clé. Un service réservé à certains, facultatif ou symbolique, ne produirait ni cohésion ni adhésion. Tous les jeunes Français, sans distinction d'origine sociale, géographique ou culturelle, doivent être concernés. C'est précisément cette universalité qui permet le brassage, la rencontre, la découverte de l'autre, et l'indispensable apprentissage concret de la Nation comme communauté de destin.

Ce nouveau service doit être national dans son esprit, sans être exclusivement militaire dans ses contenus. Il doit comporter une formation à la discipline, à l'autorité, au respect des règles, à la vie collective, à l'effort physique et mental. Mais il doit également intégrer des modules de sécurité civile, de protection des populations, de gestion des crises, de cyberdéfense, de secours, de résilience sanitaire et logistique car dans un monde instable, la défense ne se limite plus au champ de bataille.

Un tel service doit être aussi un outil de transmission républicaine. Il permettra de rappeler les fondements de l'État, de la souveraineté, des institutions, des droits et des devoirs. Il offrira un cadre concret pour transmettre l'histoire nationale, le sens de l'engagement, la valeur du service rendu à la collectivité. Là où l'école peine parfois à transmettre ces repères, l'expérience vécue peut les incarner.

Le service national renoué doit également être un levier d'intégration. Il confronte chacun aux mêmes règles, aux mêmes exigences, aux mêmes responsabilités. Il rétablit une égalité réelle devant l'effort, là où la société tend à fragmenter les parcours et à cloisonner les destins. Pour nombre de jeunes, il peut constituer une seconde chance, un cadre structurant, un révélateur de capacités insoupçonnées.

Sur le plan stratégique, ce service contribuera à renforcer les réserves, à élargir le vivier de compétences mobilisables en cas de crise majeure, et à restaurer une culture minimale de défense au sein de la population. Une Nation capable de résister, de s'organiser et de se mobiliser est une Nation dissuasive, y compris sans usage de la force.

Enfin, le nouveau service national pour tous est un signal politique fort. Il affirme que la liberté a un prix, que la souveraineté suppose des devoirs, et que la République n'est pas qu'un ensemble de droits abstraits, mais une communauté vivante fondée sur la responsabilité partagée.

Dans une société fragmentée, traversée par les défiances et les replis identitaires, ce service pourra redevenir un socle commun, une expérience fondatrice, un moment où l'on cesse d'être seulement individu pour redevenir citoyen.

Mais la défense de la Nation ne se joue pas uniquement sur les terrains militaires. Elle se joue aussi, et même surtout, à l'intérieur de nos villes, de nos frontières, dans la capacité de l'État à assurer l'ordre, la sécurité et l'autorité républicaine.

28 — Repenser la sécurité intérieure

Aucune souveraineté n'est crédible si l'État n'est plus capable d'assurer l'ordre et la sécurité sur son propre territoire. La sécurité intérieure n'est ni un sujet périphérique ni une variable d'ajustement électorale : elle est une fonction régalienne fondamentale, au même titre que la justice, la défense ou la diplomatie. Lorsqu'elle vacille, c'est la confiance collective qui s'effondre, et avec elle l'autorité de l'État.

Repenser la sécurité intérieure impose d'abord un diagnostic lucide, débarrassé des dénis et des postures. La France connaît une dégradation continue de la sécurité du quotidien : violences gratuites, criminalité enracinée, narcotrafic structuré, zones de non-droit, sentiment d'impunité, saturation des forces de l'ordre. Cette réalité n'est ni fantasmée ni marginale ; elle est vécue quotidiennement par des millions de Français, souvent les plus modestes, souvent les plus exposés.

La première exigence est donc de réaffirmer l'autorité de l'État. Il ne peut y avoir d'ordre républicain là où la loi est perçue comme négociable, intermittente ou inégalement appliquée. Repenser la sécurité intérieure, c'est assumer que l'ordre précède la liberté : sans sécurité, les droits deviennent théoriques et la liberté se transforme en privilège réservé à ceux qui peuvent se protéger eux-mêmes.

Cela suppose une clarification des missions. Les forces de l'ordre ne peuvent pas tout faire, partout, tout le temps. Elles doivent être recentrées sur leur cœur de métier : prévenir, dissuader, intervenir, interpellier. Les missions périphériques, administratives ou symboliques doivent être allégées, afin de redonner du temps, de la présence et de la visibilité sur le terrain. Une police absente est une police vaincue.

Repenser la sécurité intérieure implique aussi une réorganisation territoriale. Les réalités sécuritaires diffèrent selon les territoires ; les réponses doivent donc être adaptées. L'État doit retrouver une capacité d'action différenciée, ciblée, fondée sur le renseignement de proximité et la connaissance fine du terrain. L'uniformité bureaucratique est l'ennemie de l'efficacité opérationnelle.

Cette refondation suppose également un soutien politique sans ambiguïté aux forces de l'ordre. Il ne s'agit pas de nier les fautes individuelles lorsqu'elles existent, mais de mettre fin à une suspicion permanente, à la judiciarisation excessive de l'action policière et à la dévalorisation symbolique de ceux qui risquent leur vie pour faire respecter la loi. Une société qui désarme moralement sa police prépare son propre déclin.

La sécurité intérieure ne peut enfin être dissociée de la réponse pénale. Interpeller sans sanctionner revient à humilier l'autorité publique. L'efficacité policière est indissociable de la certitude de la peine, de sa rapidité et de sa lisibilité. Sans cohérence entre police et justice, la chaîne de sécurité se rompt.

Repenser la sécurité intérieure, c'est donc sortir à la fois de l'angélisme et de la gesticulation. Ce n'est ni promettre l'impossible ni accepter l'inacceptable. C'est reconstruire un État qui protège, qui dissuade, qui sanctionne, et qui assume pleinement sa mission première : garantir à chaque citoyen la sécurité des biens et des personnes.

Mais cette refondation ne saurait s'arrêter à une approche générale. Elle doit désormais affronter sans détour les formes les plus visibles et les plus destructrices de la violence contemporaine : l'ensauvagement du territoire.

29 — Lutter contre l'ensauvagement du territoire

Le terme d'« ensauvagement » de Jean-Pierre Chevènement n'était ni excessif ni polémique : il décrivait une réalité tangible, quotidienne, ressentie par une part croissante de la population. Il désigne aujourd'hui l'installation progressive de la violence comme mode d'expression ordinaire, la banalisation de l'agression, la perte des interdits fondamentaux, et l'effacement de l'autorité publique dans des espaces toujours plus étendus. Lutter contre cet ensauvagement n'est pas une option idéologique ; c'est une urgence civilisationnelle.

L'ensauvagement ne se résume pas à des statistiques, toujours discutées, toujours relativisées. Il se lit dans les comportements : violences gratuites, attaques de représentants de l'autorité, rixes de plus en plus jeunes et de plus en plus armées, usage décomplexé des couteaux, des armes improvisées des mortiers ou des armes à feu, refus de l'obéissance, défi permanent à la loi. Ce climat instille la peur, détruit la confiance et fragmente le corps social.

Lutter contre l'ensauvagement suppose d'abord de nommer les choses. Une société qui refuse de qualifier les faits se condamne à l'impuissance. Minimiser, euphémiser ou détourner le regard ne protège personne ; cela alimente au contraire le sentiment d'abandon des citoyens et renforce ceux qui prospèrent sur le désordre.

La réponse doit ensuite être ferme, cohérente et visible. La violence appelle une réaction immédiate de l'État par nécessité de dissuasion. Là où la violence n'est plus sanctionnée rapidement et clairement, elle devient contagieuse. La certitude de l'intervention et de la sanction est plus efficace qu'une sévérité théorique jamais appliquée.

Lutter contre l'ensauvagement, c'est aussi reprendre le contrôle de l'espace public. La rue, les transports, les halls d'immeubles, les établissements scolaires, les services publics doivent redevenir des lieux régis par la loi commune. La reconquête de ces espaces passe par une présence accrue des forces de l'ordre, par une occupation permanente du terrain, par la fin des zones de non-droit, quelles qu'en soient les causes ou les justifications invoquées.

Cette lutte impose également de rompre avec l'idéologie de l'excuse. Comprendre n'est pas excuser. Analyser les causes sociales ou culturelles ne doit jamais conduire à la négation de la responsabilité individuelle. Une société qui renonce à sanctionner sous prétexte d'expliquer abdique sa fonction éducative et protectrice. Le rappel systématique à la règle est un acte de justice autant que de protection.

L'ensauvagement se combat aussi par la protection renforcée des plus vulnérables : enfants, personnes âgées, femmes, agents publics. Lorsque la violence s'installe, ce sont toujours les mêmes qui paient le prix fort. Restaurer l'ordre, c'est d'abord défendre ceux qui ne peuvent se défendre seuls.

Enfin, lutter contre l'ensauvagement exige une cohérence globale de l'action publique. La police seule ne peut pas tout. Mais sans police respectée et soutenue, rien n'est possible. L'école, la justice, les politiques sociales, l'aménagement du territoire doivent converger vers un même objectif : rétablir des repères clairs, des limites non négociables, et partout le primat de la loi républicaine.

Il n'y a pas de fatalité à l'ensauvagement. Il est le produit de renoncements successifs, de lâchetés accumulées, de décisions différées. Ce qu'on a laissé se dégrader peut être reconstruit, à condition d'assumer une ligne claire : la République ne recule pas, elle protège et elle impose la loi. Pas celle de la Charia !

Mais cette reconquête restera incomplète tant que la chaîne pénale continuera de se rompre après l'interpellation. L'ordre ne peut être durablement rétabli sans exécution réelle et immédiate des décisions de justice.

30 — Restaurer l'exécution effective des peines

Or, l'autorité de la justice ne se mesure pas à la sévérité des textes, mais à la réalité de leur application. Une peine qui n'est pas exécutée est une peine niée. Or l'un des dysfonctionnements majeurs de l'État réside aujourd'hui dans cette rupture abyssale entre la décision judiciaire et son exécution effective. Cette rupture mine la crédibilité de l'institution, décourage les forces de l'ordre et instille, chez les délinquants comme chez les victimes, un sentiment d'impunité profondément délétère.

Restaurer l'exécution effective des peines est une condition indispensable du rétablissement de l'ordre républicain. Une société qui juge sans faire exécuter ses décisions envoie un message clair : la loi est négociable, contournable, facultative. Cette situation nourrit la récidive, alimente la défiance civique et fragilise le pacte social.

Le problème est d'abord politique et organisationnel. La France n'est pas dépourvue de lois, ni de magistrats, ni de forces de l'ordre. Elle est confrontée à une accumulation de renoncements : surpopulation carcérale, dispositifs alternatifs mal évalués, délais excessifs, aménagements de peine quasi automatiques, exécutions différées ou inexistantes. La peine est désormais perçue comme hypothétique.

Restaurer l'exécution des peines c'est d'abord rétablir la certitude de la sanction. La rapidité et la prévisibilité comptent davantage que l'affichage de peines théoriques sévères. Toute condamnation prononcée doit être exécutée, selon des modalités claires, immédiates, compréhensibles et effectives. Les aménagements doivent redevenir l'exception.

Cela implique ensuite de repenser l'arsenal des peines pour le rendre réellement applicable. Toutes les infractions ne justifient pas l'incarcération, mais toutes justifient une sanction réelle. Travail d'intérêt général effectivement contrôlé, sanctions financières proportionnées et recouvrées, restrictions de liberté strictement appliquées, peines de probation assorties d'obligations vérifiées : l'alternative à la prison n'a de sens que si elle est crédible, sévère et suivie.

La question carcérale doit être abordée de toute urgence. Restaurer l'exécution des peines implique de disposer des capacités pénitentiaires nécessaires. Refuser de construire ou d'adapter des établissements pénitentiaires conduit en réalité à vider la peine de son contenu. Une politique pénale sérieuse doit anticiper les besoins, garantir des conditions de détention sans doute dignes, mais ne jamais sacrifier l'exécution des décisions de justice à l'impréparation.

Il est également indispensable de clarifier les responsabilités. Le juge juge, l'administration pénitentiaire exécute, l'État assume. Trop souvent, l'échec de l'exécution est dilué dans un enchevêtrement de compétences, où chacun constate sans agir. Restaurer l'exécution des peines, c'est rétablir une chaîne de responsabilité continue, lisible, assumée politiquement par une majorité.

Enfin, cette restauration est un acte de justice envers les victimes. Une condamnation non exécutée est une double peine : pour la victime, qui voit sa souffrance relativisée, et pour la société, qui comprend que la transgression n'a pas de conséquence réelle. La justice ne peut être réparatrice que si elle est appliquée.

Restaurer l'exécution effective des peines relève de la cohérence de l'État. Rendre à la loi sa force normative, redonner sens à la responsabilité individuelle. Sans cette cohérence, aucun discours sur l'ordre, la sécurité ou la République ne peut être crédible.

31 — Réformer la justice pénale

La justice pénale est le dernier maillon de l'autorité de l'État. Lorsqu'elle est perçue comme lente, illisible ou déconnectée du réel, c'est l'ensemble de l'édifice républicain qui vacille. Réformer la justice pénale ne signifie ni la soumettre au pouvoir politique, ni céder à l'émotion, mais lui rendre efficacité, lisibilité et légitimité, au service de la société tout entière.

La crise actuelle de la justice pénale est profonde. Elle ne tient pas seulement à un manque de moyens, même si ceux-ci sont réels. Elle tient à une perte de sens : inflation normative, complexité procédurale excessive, éloignement croissant entre la décision judiciaire et la perception qu'en ont les citoyens. Une justice que l'on ne comprend plus cesse d'être respectée.

Réformer la justice pénale, c'est d'abord réaffirmer sa finalité première : protéger la société, sanctionner les comportements délictueux, prévenir la récidive et réparer, autant que possible, le préjudice subi par les victimes. Ces objectifs doivent primer sur toute autre considération idéologique ou théorique. La justice pénale n'est ni un laboratoire sociologique ni un exercice de pure abstraction juridique.

La première exigence est celle de la simplification. La multiplication des procédures, des recours, des délais et des subtilités juridiques a conduit à un système où la forme l'emporte trop souvent sur le fond. Une réforme sérieuse doit raccourcir les délais, clarifier les procédures, réduire les possibilités dilatoires, et recentrer l'acte de juger sur l'essentiel : les faits, la responsabilité, la sanction.

Cette réforme implique également de rééquilibrer les droits dans la procédure pénale. La protection des droits de la défense est indispensable ; elle ne doit cependant pas aboutir à l'effacement des droits des victimes ni à la paralysie de l'action publique. La justice pénale doit cesser d'être vécue comme un parcours d'obstacles pour les victimes, contraintes de se battre une seconde fois pour être reconnues et entendues.

Réformer la justice pénale, c'est aussi clarifier la politique pénale. Aujourd'hui, le flou des orientations, les messages contradictoires, et l'empilement de réformes partielles ont conduit à une application inégale de la loi sur le territoire. Une politique pénale claire, assumée, cohérente, doit être définie au niveau national et appliquée sur l'ensemble du territoire.

L'indépendance de la justice n'est pas en cause ; c'est sa responsabilité qui doit être renforcée. Une institution indépendante ne peut être une institution hors sol, indifférente aux conséquences concrètes de ses décisions. La réforme doit donc introduire une culture de l'évaluation, du suivi, et de la responsabilité, sans jamais remettre en cause la séparation des pouvoirs.

Enfin, la justice pénale doit retrouver une autorité symbolique. Juger au nom du peuple : lorsque la peine est perçue comme incompréhensible, incohérente ou inapplicable, ce message se brouille. Restaurer l'autorité de la justice, c'est restaurer la confiance dans la règle commune.

Réformer la justice pénale c'est aussi donner aux magistrats les moyens d'exercer pleinement leur mission, dans un cadre clair, efficace et respecté.

C'est aussi interdire l'intrusion de la politique dans les prétoires et sanctionner par des moyens adaptés tous ceux parmi les Juges qui ne respecteraient pas leurs engagements. L'ordre républicain ne peut tenir sans le soutien effectif de celles et ceux qui l'incarnent sur le terrain.

32 — Protéger réellement les forces de l'ordre

Aucune politique de sécurité ne peut être crédible si celles et ceux qui incarnent l'autorité de l'État sont laissés sans protection effective, exposés à la violence, à la contestation permanente et à une mise en cause quasi systématique de leur action. Protéger réellement les forces de l'ordre n'est ni un privilège corporatiste ni une concession idéologique : c'est une condition essentielle de l'État de droit. Lorsque l'autorité recule, c'est toujours la loi commune qui s'efface.

Les policiers, gendarmes et personnels engagés dans la sécurité intérieure font face à une réalité de plus en plus rude : agressions physiques, harcèlement judiciaire, pression médiatique, fatigue opérationnelle, perte de sens. Ils sont sommés d'intervenir partout, immédiatement, sous contrainte permanente, tout en étant suspectés a priori dans l'exercice même de leurs missions. Cette contradiction affaiblit l'institution et décourage les vocations.

Protéger réellement les forces de l'ordre suppose d'abord une protection juridique claire et assumée. L'usage légitime de la force, strictement encadré par la loi, doit être reconnu et défendu lorsqu'il est exercé dans le cadre des missions. La judiciarisation excessive de l'action policière, l'ouverture systématique de procédures sans discernement, et l'inversion implicite de la charge morale de la preuve minent l'autorité et paralysent l'action. Il ne peut y avoir d'efficacité sans confiance institutionnelle.

Cette protection est aussi politique et symbolique. Les forces de l'ordre ont besoin d'un soutien public sans ambiguïté de l'État. Les condamnations automatiques, les prises de distance opportunistes et les discours de suspicion sapent l'autorité plus sûrement que les attaques extérieures. Défendre la police et la gendarmerie, ce n'est pas nier les fautes individuelles lorsqu'elles existent ; c'est refuser l'amalgame permanent et rappeler que l'immense majorité des agents agit avec professionnalisme et retenue.

Protéger réellement les forces de l'ordre, c'est également garantir leur sécurité matérielle. Équipements adaptés, armement, protection individuelle, moyens de communication fiables, véhicules en état, formations continues : l'exigence opérationnelle ne peut se satisfaire d'improvisation ou de sous-équipement. Exposer des agents à des situations de violence sans leur fournir les moyens adéquats relève d'une irresponsabilité politique.

La protection passe aussi par la prise en compte de la dimension humaine. Stress chronique, épuisement, traumatismes psychiques, dégradation de la vie familiale : ces réalités ne peuvent plus être ignorées. Un accompagnement psychologique réel, une gestion des carrières plus humaine, une reconnaissance des blessures invisibles sont indispensables pour préserver la solidité morale des forces engagées.

Enfin, protéger les forces de l'ordre, c'est restaurer la cohérence de la chaîne pénale. Une police respectée mais contredite par l'absence de sanctions, par la remise en liberté immédiate de délinquants qui viennent les narguer ou par l'inexécution des peines perd toute crédibilité. Le soutien aux forces de l'ordre ne peut être dissocié d'une justice efficace et lisible.

Une République qui exige de ses policiers et gendarmes qu'ils tiennent le terrain, affrontent la violence et protègent les citoyens doit, en retour, leur offrir un cadre clair, une protection ferme et une reconnaissance sans ambiguïté. L'autorité ne s'improvise pas ; elle se construit, se soutient et se défend.

33 — Mettre fin à la dette comme mode de gouvernance

La dette publique n'est plus, en France, un outil exceptionnel destiné à amortir les crises ou à financer des investissements stratégiques. Elle est devenue un mode de gouvernance, un substitut permanent à la décision politique, une facilité dangereuse qui permet de différer indéfiniment croit-on les choix difficiles tout en donnant l'illusion de la continuité. Gouverner par la dette, c'est gouverner sans courage, c'est transférer aux générations futures le prix de nos renoncements présents.

Depuis plusieurs décennies, l'État a pris l'habitude de compenser chaque blocage politique, chaque réforme ajournée, chaque conflit social évité par un recours accru à l'endettement. La dette n'est plus l'exception : elle est devenue la règle. Cette dérive n'est pas seulement comptable ; elle est morale et politique. Une nation qui vit durablement à crédit finit par perdre la maîtrise de son destin, car celui qui doit dépend toujours de celui qui prête.

Mettre fin à la dette comme mode de gouvernance suppose d'abord de changer de logique. Le débat public français est trop souvent enfermé dans une opposition stérile entre austérité aveugle et dépense sans limite. Cette alternative est trompeuse. Il s'agit de rétablir une hiérarchie claire des priorités et une responsabilité budgétaire assumée.

La dette est acceptable lorsqu'elle finance l'avenir : infrastructures stratégiques, recherche, défense, transition énergétique lorsqu'elle est justifiée, investissement productif. Elle devient toxique lorsqu'elle finance le fonctionnement courant, les dépenses répétitives, les politiques sans évaluation ni résultat. Or c'est précisément cette seconde catégorie qui a explosé. La France s'endette non pour préparer l'avenir, mais pour maintenir artificiellement en place un système à bout de souffle.

Mettre fin à cette dérive impose un principe de vérité budgétaire. Chaque dépense nouvelle doit être financée, chaque politique évaluée, chaque programme justifié par des résultats mesurables. La facilité consistant à reporter la facture sur la dette doit être impérativement disqualifiée. Gouverner, c'est choisir et assumer.

Cette rupture passe également par une responsabilisation des décideurs publics. Trop souvent, les conséquences de l'endettement échappent à ceux qui le décident. La dette dilue la responsabilité politique : les gouvernements passent, les autres paieront ! Mettre fin à la dette comme mode de gouvernance implique d'introduire des mécanismes contraignants, constitutionnels ou organiques, qui lient durablement les choix budgétaires à leurs conséquences à long terme.

Il ne s'agit pas de nier les contraintes sociales ni les besoins réels de la population. Mais une politique sociale financée par la dette permanente expose au moindre choc externe. Elle est dépendante des marchés financiers et vulnérable aux hausses de taux. La véritable justice sociale repose sur des finances publiques solides, non sur une fuite en avant qui prépare des ajustements brutaux.

Enfin, sortir de la gouvernance par la dette, c'est rendre au politique sa crédibilité. Tant que l'État donne le sentiment qu'il peut tout promettre sans jamais payer le prix de ses décisions, la parole publique se dévalue. La restauration de la confiance passe par la cohérence entre les discours, les actes et les moyens.

Mettre fin à la dette comme mode de gouvernance n'est donc pas une obsession comptable. C'est un acte de souveraineté, de responsabilité et de respect envers les générations à venir. Une nation adulte ne vit pas durablement au-dessus de ses moyens.

Peut-on durablement gouverner sans viser l'équilibre budgétaire ? Non l'État, lui aussi, doit se soumettre à une règle simple de bon sens.

Nous l'avons déjà fait de 1958 à 1974, mais il est vrai avec d'autres hommes !

34 — Viser un budget de l'État en équilibre

L'équilibre budgétaire n'est pas un dogme comptable mais une règle élémentaire de souveraineté. Un État qui vit durablement au-dessus de ses moyens abdique progressivement sa liberté de décision. Il devient dépendant de ses créanciers, vulnérable aux chocs extérieurs, contraint d'arbitrer dans l'urgence ce qu'il n'a pas su décider dans le temps long. Viser l'équilibre budgétaire, ce n'est pas renoncer à l'action publique ; c'est lui rendre sa crédibilité et sa pérennité.

Depuis trop longtemps, le déficit est devenu en France une habitude politique, presque une norme implicite. Chaque loi de finances est présentée comme un compromis « réaliste », chaque dérapage comme une nécessité conjoncturelle, chaque report comme une prudence sociale. En réalité, cette accumulation de renoncements a transformé le déficit en mode de fonctionnement ordinaire, vidant le budget de l'État de toute valeur stratégique.

Viser un budget en équilibre (le dernier était en 1974) suppose d'abord un changement culturel. Il faut rompre avec l'idée selon laquelle l'État pourrait s'exonérer durablement des règles qu'il impose aux autres. Une collectivité qui exige rigueur et responsabilité de ses citoyens, de ses entreprises et de ses collectivités locales doit s'appliquer à elle-même les mêmes principes. L'exemplarité budgétaire est une condition de l'autorité politique.

L'équilibre budgétaire ne signifie pas l'austérité aveugle. Il implique une hiérarchisation claire des dépenses, fondée sur l'intérêt national et l'efficacité réelle des politiques publiques. Certaines missions doivent être sanctuarisées : sécurité, justice, défense, diplomatie, éducation, santé. D'autres dépenses, en revanche, doivent être évaluées, rationalisées, voire supprimées lorsqu'elles se révèlent inefficaces, redondantes ou déconnectées des besoins réels.

Atteindre l'équilibre suppose également de mettre fin à l'inflation normative et administrative, qui génère des coûts considérables sans produire de valeur. La prolifération des agences, des dispositifs, des strates intermédiaires et des mécanismes de compensation alimente une dépense publique opaque, difficilement contrôlable et politiquement irresponsable.

Un budget en équilibre impose aussi une stabilité fiscale. La tentation permanente d'augmenter les prélèvements pour compenser l'absence de maîtrise des dépenses est une impasse. Elle fragilise la croissance, décourage l'investissement et nourrit le sentiment d'injustice. L'équilibre budgétaire durable ne peut être atteint que par une action résolue sur la dépense, non par une fuite en avant fiscale.

Enfin, viser l'équilibre budgétaire, c'est redonner du sens au vote du budget. Trop souvent, la loi de finances est perçue comme un exercice technique, incompréhensible pour les citoyens, sans lien clair avec les priorités affichées. Un budget équilibré, lisible, assumé, devient au contraire un acte politique majeur, engageant la Nation sur une trajectoire claire et compréhensible.

L'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi ; il est un instrument de liberté. Il permet à l'État d'investir lorsque c'est nécessaire, de faire face aux crises sans panique, et de choisir ses priorités sans subir de contraintes extérieures. À l'inverse, le déficit chronique enferme l'action publique dans l'urgence et la dépendance.

Viser un budget de l'État en équilibre, c'est donc refuser la facilité du présent pour préserver l'avenir. C'est accepter que la souveraineté ait un prix : celui de la discipline, de la lucidité et du courage politique.

35 — Réduire durablement la dépense publique

Réduire la dépense publique est sans doute l'un des sujets les plus sensibles du débat politique actuel, tant il est immédiatement associé, à tort, à l'idée de recul social ou de démantèlement de l'État. Cette confusion est entretenue depuis des années pour éviter d'affronter une réalité pourtant incontournable : le niveau actuel de la dépense publique n'est plus soutenable, non parce que l'État agit trop, mais parce qu'il agit mal, de façon dispersée, redondante et trop souvent inefficace.

Réduire durablement la dépense publique ne signifie pas affaiblir l'État ; cela signifie au contraire le recentrer sur ses missions régaliennes. Un État qui prétend tout faire finit par ne plus rien faire correctement. La dépense publique française souffre moins d'un excès de générosité que d'un défaut de hiérarchisation. Trop de politiques sont empilées sans jamais être évaluées, trop de dispositifs sont maintenus par inertie et les profiteurs ne manquent pas, trop de structures subsistent sans finalité claire.

La première condition d'une réduction durable est donc la fin de la dépense automatique. Toute dépense publique doit être régulièrement réexaminée, justifiée, évaluée à l'aune de ses résultats réels. Ce qui ne fonctionne pas doit être corrigé ; ce qui est inutile doit être supprimé. Le dogme implicite selon lequel toute dépense publique est par nature légitime est une impasse intellectuelle et budgétaire.

Cette réduction passe ensuite par une simplification radicale de l'organisation publique. La multiplication des échelons administratifs, des agences, des autorités indépendantes, des opérateurs parapublics et des dispositifs dérogatoires a créé un système coûteux, opaque et peu lisible. Chaque strate supplémentaire génère des coûts de fonctionnement, des doublons de compétences et une dilution des responsabilités. Simplifier l'État, ce n'est pas le rendre brutal ; c'est le rendre efficace.

Réduire la dépense publique implique également de revoir le périmètre de l'intervention de l'État. L'État n'a pas vocation à se substituer en permanence aux acteurs économiques, associatifs ou territoriaux lorsque ceux-ci peuvent agir plus efficacement. À l'inverse, il doit assumer pleinement ses missions régaliennes, sans se disperser dans des politiques périphériques qui détournent ses moyens et son attention.

Un autre levier majeur réside dans la maîtrise de la masse salariale publique par une gestion stratégique des effectifs. Le problème n'est pas le nombre global de fonctionnaires (encore que !), mais leur répartition, leurs missions et l'organisation du travail. Certains secteurs sont sous tension permanente, d'autres sont saturés de fonctions administratives redondantes. Réorganiser, redéployer, simplifier les procédures permet de dégager des marges tout en maintenant voire en améliorant le service rendu.

La réduction durable de la dépense publique suppose enfin un changement de culture politique. Tant que chaque réforme sera présentée comme une menace et chaque économie comme une injustice, aucune transformation sérieuse ne sera possible. Il faut réhabiliter l'idée selon laquelle dépenser mieux, ce n'est pas renoncer à la solidarité, mais la rendre soutenable dans le temps.

Réduire la dépense publique n'est pas un acte de défiance envers l'État social ; c'est au contraire une condition de sa survie. Un système trop coûteux finit toujours par s'effondrer brutalement ou par imposer des sacrifices aveugles. À l'inverse, un État recentré, efficace et maîtrisé peut protéger durablement les plus fragiles et investir là où l'avenir se joue.

36 — Simplifier la fiscalité

La fiscalité française est devenue un labyrinthe illisible, tant pour les citoyens que pour les entreprises. Empilement d'impôts, de taxes, de contributions, de niches incongrues, de régimes dérogatoires et d'exceptions temporaires : ce système complexe ne garantit ni la justice fiscale, ni l'efficacité économique, ni même le rendement attendu. Il alimente au contraire l'incompréhension, la défiance et le sentiment d'arbitraire. Simplifier la fiscalité une nécessité démocratique et économique.

Un système fiscal juste doit être compréhensible par ceux qui le supportent. Or la complexité actuelle bénéficie surtout à ceux qui peuvent s'offrir l'expertise nécessaire pour la contourner, l'optimiser, la frauder, tandis qu'elle pénalise les classes moyennes, les indépendants, les petites entreprises et les contribuables captifs. L'impôt, lorsqu'il devient opaque, cesse d'être accepté ; il est subi, puis rejeté.

Simplifier la fiscalité, c'est d'abord réduire le nombre de prélèvements. La France accumule une multitude de taxes à faible rendement mais à fort coût administratif et symbolique. Chaque micro-taxe génère de la paperasse, des contrôles, des contentieux, sans apporter de bénéfice réel aux finances publiques. Supprimer ces prélèvements dispersés permettra à la fois de clarifier le système et de restaurer la lisibilité de l'effort demandé.

La simplification passe ensuite par la fusion et l'harmonisation des bases fiscales. Trop d'impôts poursuivent des objectifs similaires avec des règles différentes, des assiettes distinctes et des taux hétérogènes. Cette fragmentation nuit à la cohérence de l'action publique et brouille le message fiscal. Un impôt clair, à base large et à taux lisible, est toujours plus juste et plus efficace qu'une multitude de dispositifs correctifs.

Simplifier la fiscalité implique également de mettre fin à l'instabilité permanente. Changements de règles, ajustements annuels, dispositifs temporaires prolongés ou supprimés au gré des lois de finances. Même les formulaires changent chaque année ! Cette imprévisibilité décourage l'investissement, complique la gestion des entreprises et alimente un climat d'insécurité juridique. La stabilité fiscale est une condition essentielle de la confiance économique.

Un autre enjeu central réside dans la réduction des niches fiscales inefficaces. Certaines répondent à des objectifs légitimes, d'autres ont perdu leur justification initiale ou produisent des effets d'aubaine sans impact réel sur l'économie ou l'emploi. Simplifier, ce n'est pas tout supprimer indistinctement, mais évaluer rigoureusement, conserver ce qui fonctionne, et éliminer ce qui ne sert plus l'intérêt général.

Enfin, la simplification fiscale est indissociable de la relation entre l'État et le contribuable. Un système clair facilite le consentement à l'impôt, améliore le civisme fiscal et réduit la conflictualité. L'impôt doit redevenir un acte compréhensible de contribution à l'effort collectif, non une épreuve administrative anxiogène et punitive.

Simplifier la fiscalité, c'est donc restaurer un pacte de confiance entre la Nation et ceux qui la financent. Ce pacte est la condition de toute réforme durable. Sans lui, la contrainte fiscale devient insupportable. Avec lui, l'effort est accepté parce qu'il est lisible et perçu comme équitable.

Mais la simplification, à elle seule, ne suffit pas. Encore faut-il que l'impôt soit réellement juste dans sa progression et proportionné aux capacités contributives de chacun.

37 — Pour une progressivité réelle de l'impôt

La progressivité de l'impôt est l'un des fondements du consentement fiscal. Elle repose sur un principe simple et largement partagé : chacun doit contribuer à l'effort collectif en fonction de ses capacités réelles, sans être écrasé ni indûment favorisé. Or, en France, ce principe a été progressivement vidé de sa substance. La progressivité affichée dans la Constitution (Art 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen) masque trop souvent une régressivité effective, faite de contournements, d'exemptions, de niches et de prélèvements indirects qui pèsent proportionnellement davantage sur les revenus modestes et moyens.

Pour une grande partie des Français, le sentiment dominant n'est plus celui de la justice fiscale, mais celui de l'iniquité. Les classes moyennes ont le sentiment d'être prises en étau : trop riches pour bénéficier des aides, trop nombreuses et trop captives pour échapper à l'impôt. À l'inverse, les contribuables les plus fortunés disposent des moyens juridiques et financiers les plus larges pour optimiser, différer ou déplacer leur imposition. Cette situation alimente une défiance profonde et fragilise le pacte républicain.

Instaurer une progressivité réelle de l'impôt suppose d'abord de regarder l'ensemble des prélèvements, et non le seul impôt sur le revenu. En France, une large part de la fiscalité repose sur des taxes proportionnelles ou indirectes, TVA, taxes sur l'énergie, cotisations diverses, qui frappent indistinctement tous les ménages, quel que soit leur niveau de vie. Ces prélèvements, indispensables au financement public, doivent être intégrés dans une réflexion globale sur l'équité fiscale, faute de quoi la progressivité reste illusoire.

Une progressivité réelle implique ensuite de resserrer les barèmes, d'en améliorer la lisibilité et d'éviter les effets de seuil brutaux qui pénalisent l'effort et la promotion sociale. Trop souvent, une augmentation marginale de revenu entraîne une perte disproportionnée d'avantages ou une hausse soudaine de la pression fiscale, décourageant le travail et l'initiative. Une fiscalité juste doit accompagner l'ascension sociale, non la sanctionner.

La question des niches fiscales est également centrale. Certaines sont légitimes et servent des objectifs d'intérêt général, d'autres, en revanche, ont été détournées de leur finalité initiale et profitent principalement à ceux qui maîtrisent le mieux les arcanes du système. Une progressivité réelle suppose de plafonner strictement ces dispositifs, d'en évaluer l'impact réel et de les supprimer lorsqu'ils ne produisent plus de bénéfice collectif mesurable.

Pour être acceptée, la progressivité doit aussi être cohérente dans le temps. Les changements permanents de barèmes, les ajustements opportunistes et les réformes partielles brouillent la perception de l'équité. Une réforme fiscale sérieuse doit s'inscrire dans la durée, offrir de la stabilité et permettre à chacun de se projeter sans crainte d'une remise en cause permanente des règles du jeu.

Enfin, une progressivité réelle de l'impôt suppose de rétablir un lien clair entre contribution et solidarité. L'impôt n'est pas une punition infligée à la réussite ; il est la contrepartie de la protection collective, des infrastructures, de l'éducation, de la sécurité et de la cohésion sociale. Mais cette solidarité ne peut être durable que si elle est perçue comme juste, équilibrée et partagée équitablement.

Rendre l'impôt réellement progressif, ce n'est pas opposer les Français entre eux ; c'est réconcilier la Nation avec l'effort commun. Une fiscalité injuste divise, une fiscalité lisible et équitable rassemble. Sans cette équité ressentie, aucune réforme économique ou sociale ne peut durablement tenir.

38 — Comment taxer les super-riches sans détruire l'emploi

La question de la contribution des plus hauts patrimoines et des très hauts revenus est l'une des plus sensibles du débat public, tant elle cristallise passions, fantasmes et caricatures. Elle est pourtant incontournable. Une Nation qui traverse des difficultés financières durables ne peut faire reposer l'essentiel de l'effort sur les classes moyennes et populaires, tandis que les capacités contributives les plus élevées resteraient partiellement hors d'atteinte. Mais l'erreur serait de croire que taxer davantage les super-riches suffit, ou qu'il suffirait de frapper fort pour frapper juste.

Le véritable enjeu n'est pas de « punir » la richesse, mais de l'orienter vers l'intérêt national. La France a trop souvent confondu justice fiscale et gesticulation symbolique. Des dispositifs mal conçus ont inévitablement conduit à l'évasion des capitaux, à l'exil fiscal ou à la stérilisation de l'investissement, sans bénéfice durable pour les finances publiques. Une fiscalité efficace doit être ferme dans ses principes, mais intelligente dans ses mécanismes.

Taxer les super-riches sans détruire l'emploi suppose d'abord de distinguer clairement richesse improductive et richesse productive. Tous les patrimoines ne se valent pas. La rente pure, la spéculation stérile, les plus-values déconnectées de l'économie réelle peuvent et doivent être davantage mises à contribution. À l'inverse, l'investissement productif lorsqu'il est au service de l'intérêt national, la détention d'outils industriels ou agricoles, la prise de risque entrepreneuriale et la création d'emplois doivent être encouragés, non pénalisés.

Cela implique une fiscalité différenciée, orientée vers l'investissement à long terme. L'impôt ne doit pas inciter à l'optimisation défensive ou à la fuite, mais à la réinjection des capitaux dans l'économie nationale : industrie, innovation, infrastructures, logement productif, transition énergétique maîtrisée. Taxer davantage les patrimoines dormants tout en allégeant la charge sur les capitaux investis dans des projets créateurs de valeur est une voie à la fois juste et efficace.

Une autre clé réside dans la lutte contre l'évitement fiscal sophistiqué. Les super-riches ne sont pas moins imposés parce que les taux seraient insuffisants, mais parce que les assiettes sont contournées, fragmentées, déplacées. Harmoniser les règles, fermer les niches abusives, renforcer la coopération internationale ciblée et simplifier les dispositifs permettrait d'augmenter le rendement fiscal sans augmenter systématiquement les taux affichés.

Taxer intelligemment les grandes fortunes suppose également de privilégier la stabilité à l'imprévisibilité. Les changements brutaux, les annonces spectaculaires perpétuelles et les réformes improvisées créent un climat d'insécurité qui décourage l'investissement et alimente les stratégies d'évitement. Une fiscalité lisible, prévisible et inscrite dans le temps est paradoxalement plus efficace pour capter une part équitable de la richesse que des coups de menton répétés.

Il faut enfin poser la question de la contrepartie civique. La contribution des plus riches n'est pleinement acceptée que si elle s'inscrit dans un projet national clair, lisible et crédible. Lorsque l'impôt finance l'impuissance, la gabegie ou l'inefficacité, il est vécu même par les plus riches comme une spoliation. Lorsqu'il finance des projets structurants, visibles, utiles à tous, il retrouve sa légitimité.

Taxer les super-riches sans détruire l'emploi, ce n'est donc ni flatter la jalousie sociale ni protéger des privilèges indus. C'est reconnaître que la richesse, lorsqu'elle existe, doit participer à l'effort national collectif, mais que cet effort doit être conçu de manière à renforcer la Nation, non à l'affaiblir. Une fiscalité intelligente n'oppose pas justice et efficacité ; elle les réconcilie.

39 — Réhabiliter le travail comme valeur centrale

Le travail a longtemps constitué le socle moral, économique et social de la Nation. Il était à la fois un moyen de subsistance, un facteur d'intégration, un vecteur de dignité et un lien concret entre l'individu et la collectivité. Or, depuis plusieurs décennies, cette valeur centrale a été progressivement dévalorisée, relativisée, parfois même présentée comme une contrainte archaïque dont il faudrait s'émanciper. Cette dérive culturelle a des conséquences profondes : affaiblissement du lien social, perte de sens, dépendance accrue aux transferts publics, et fracture durable entre ceux qui travaillent et ceux qui vivent de l'assistanat social.

Réhabiliter le travail comme valeur centrale ne signifie pas nier les mutations du monde économique. Il s'agit de rétablir une hiérarchie claire : dans une société libre et solidaire, le travail doit être reconnu comme la voie normale de l'autonomie, de la contribution et de l'intégration. Une Nation qui décourage le travail se condamne à la dette et à la division.

Cette réhabilitation commence par un discours politique de vérité. Trop souvent, le travail est évoqué uniquement sous l'angle de la pénibilité, de la dangerosité, de la contrainte ou du coût. Rares sont les responsables qui osent rappeler que le travail est aussi une source d'émancipation, de fierté, de reconnaissance et de transmission. Une société qui ne valorise plus l'effort finit par perdre le sens du mérite et de la responsabilité.

Réhabiliter le travail implique ensuite de corriger les incohérences du système socio-fiscal. Il n'est pas acceptable que, dans certains cas, l'inactivité ou le temps partiel subi soient presque aussi rémunérateurs que l'emploi à temps plein. Ces situations ont un effet symbolique dévastateur. Le travail doit toujours payer plus que l'assistance, ne serait-ce que par respect pour ceux qui contribuent.

Cette réhabilitation passe aussi par une reconnaissance réelle de tous les métiers, notamment ceux qui sont essentiels mais invisibles : ouvriers, artisans, soignants, agents de terrain, agriculteurs, employés des services. La crise du travail n'est pas seulement salariale ; elle est aussi symbolique. Trop de métiers indispensables sont socialement dévalorisés, tandis que d'autres, parfois déconnectés de l'économie réelle, concentrent reconnaissance et rémunération.

Réhabiliter le travail comme valeur centrale, c'est également repenser l'articulation entre travail, formation et progression sociale. Le travail ne peut rester une impasse. Il doit ouvrir des perspectives, des montée en compétences, une évolution professionnelle, une reconnaissance de l'expérience. Une société qui enferme durablement des millions de travailleurs dans des trajectoires bloquées alimente la frustration et le découragement.

Enfin, cette réhabilitation suppose de restaurer le lien entre travail et citoyenneté. Le travail n'est pas seulement une activité économique mais aussi une participation concrète à la vie collective. Il fonde le sentiment d'appartenance et la légitimité du contrat social. Une République solide repose sur des citoyens qui contribuent, chacun selon ses capacités, à l'effort commun.

Réhabiliter le travail comme valeur centrale, ce n'est pas revenir à un ordre ancien ni ignorer les aspirations nouvelles. C'est rappeler une évidence trop longtemps occultée : sans travail valorisé, il n'y a ni prospérité durable, ni justice sociale, ni souveraineté réelle. Le travail n'est pas l'ennemi du progrès mais il en est au contraire la condition.

40 — Revaloriser le travail sans pénaliser l'entreprise

La revalorisation du travail est une exigence sociale et morale. La préservation de l'entreprise est une nécessité économique et stratégique. Trop souvent, le débat public oppose artificiellement ces deux impératifs, comme s'il fallait choisir entre la dignité du salarié et la survie de l'entreprise. Cette opposition est non seulement stérile, mais dangereuse. Sans entreprises solides, il n'y a pas d'emplois durables ; sans travail reconnu et justement rémunéré, il n'y a pas de prospérité partagée.

Pour créer des emplois il faut d'abord créer des employeurs !

Revaloriser le travail sans pénaliser l'entreprise suppose donc de rompre avec la logique punitive qui a trop longtemps dominé la relation entre l'État, l'entreprise et le salarié. L'entreprise n'est pas un adversaire social par nature ; elle est le lieu où se crée la richesse qui permet ensuite la redistribution, la protection sociale et l'investissement collectif. L'affaiblir par des charges excessives, une instabilité réglementaire permanente ou une suspicion idéologique constante revient à fragiliser l'ensemble du corps social.

La première voie de revalorisation passe par le salaire net, et non par l'alourdissement du coût du travail. Augmenter la rémunération du travailleur sans accroître proportionnellement les charges pesant sur l'employeur est un impératif. Cela suppose un transfert assumé d'une partie du financement de la protection sociale vers l'impôt, une baisse ciblée des cotisations sur les bas et moyens salaires, et une simplification des dispositifs existants. Le travail doit payer davantage, sans que l'entreprise soit dissuadée d'embaucher.

Revaloriser le travail implique également de mieux reconnaître l'effort et la compétence, plutôt que de se contenter d'augmentations uniformes déconnectées de la réalité du terrain. L'ancienneté, l'expérience, la prise de responsabilité, la pénibilité réelle doivent être mieux intégrées dans la rémunération et la progression professionnelle. Une société qui ne récompense plus l'effort et l'engagement décourage ceux qui tiennent l'économie réelle à bout de bras.

Cette revalorisation passe aussi par une souplesse négociée, au niveau des entreprises et des secteurs. Les réalités économiques diffèrent profondément selon les branches, les territoires et les tailles d'entreprise. L'État doit fixer un cadre protecteur, mais laisser une marge réelle à la négociation sociale. La rigidité uniforme est l'ennemie de l'emploi ; le dialogue responsable en est l'allié.

Il faut également mettre fin à la confiscation des gains de productivité. Trop souvent, les efforts consentis par les salariés pour améliorer la performance se traduisent par des marges absorbées ailleurs, sans retour tangible. La revalorisation du travail suppose une meilleure répartition de la valeur créée, fondée sur des mécanismes clairs, lisibles et partagés.

Enfin, revaloriser le travail sans pénaliser l'entreprise, c'est restaurer un climat de confiance. La défiance permanente, l'instabilité fiscale et réglementaire, les changements de cap incessants découragent l'investissement et l'embauche. Une économie dynamique repose sur des règles stables, compréhensibles et respectées. La confiance est un facteur de compétitivité aussi décisif que le coût du travail.

Cette réconciliation entre travail et entreprise est l'une des clés du redressement national. Elle permet de sortir du face-à-face stérile entre capital et travail pour construire une logique de communauté d'intérêts, où chacun comprend que sa prospérité dépend de celle de l'autre.

41 — Relancer la participation et l'intéressement

La participation et l'intéressement constituent l'un des angles morts les plus regrettables du modèle économique français. Pensés à l'origine comme des instruments de réconciliation entre le travail et le capital, ils ont été progressivement marginalisés, technicisés, détournés avec habileté de leur esprit initial (*On se souvient des luttes sourdes des Pompidou et autres Giscard contre l'idée progressiste du Général de Gaulle*). Pourtant, dans une économie fragilisée, marquée par la défiance sociale et la difficulté à revaloriser durablement les salaires, ces mécanismes représentent un levier puissant, juste et moderne.

Relancer la participation et l'intéressement, ce n'est pas inventer un nouveau dispositif ; c'est redonner vie à une intuition fondatrice : l'entreprise n'est pas seulement un lieu de subordination contractuelle, mais une communauté de travail où chacun contribue, à son niveau, à la création de richesse. Lorsque cette richesse est partagée de manière lisible et équitable, l'adhésion remplace la contrainte, l'engagement supplante la défiance.

La première condition de cette relance est la simplicité. Trop d'entreprises, notamment les PME et les TPE, renoncent à ces dispositifs en raison de leur complexité juridique, administrative et fiscale. Un mécanisme vertueux mais incompréhensible devient alors inopérant. Relancer la participation et l'intéressement suppose donc une simplification radicale des règles, des formules claires, stables, accessibles, et un accompagnement réel des entreprises qui souhaitent s'engager dans cette voie.

La seconde condition est la généralisation progressive. Ces dispositifs ne doivent plus être réservés aux grandes entreprises ou aux secteurs les plus rentables. Ils doivent devenir un réflexe économique, un outil ordinaire de gestion sociale, adapté à la taille et aux capacités de chaque structure. La participation et l'intéressement doivent être conçus comme un complément naturel au salaire, non comme un avantage exceptionnel ou aléatoire.

Relancer ces mécanismes, c'est aussi aligner les intérêts. Lorsque les salariés perçoivent directement les fruits de la performance collective, le rapport au travail change. L'effort devient visible, le résultat concret, la réussite partagée. Cette logique ne supprime ni les conflits ni les divergences, mais elle crée un terrain commun, un objectif partagé qui dépasse l'opposition traditionnelle entre employeur et employé.

La participation et l'intéressement présentent en outre un avantage décisif : ils permettent de revaloriser le travail sans alourdir durablement les charges fixes de l'entreprise. Dans un contexte économique incertain, cette souplesse est essentielle. Elle permet de mieux résister aux cycles, d'adapter la rémunération à la réalité économique, tout en associant les salariés aux périodes de croissance.

Il est également indispensable de sécuriser fiscalement et socialement ces dispositifs. Trop souvent, les changements de règles, les redressements imprévus ou les réformes opportunistes ont fragilisé la confiance. Une relance crédible suppose des règles stables dans le temps, clairement orientées vers l'encouragement du partage de la valeur, et non vers sa captation indirecte par l'État.

Enfin, relancer la participation et l'intéressement, c'est préparer l'étape suivante : l'association directe des salariés au capital et à la gouvernance économique. Une société de coproducteurs est plus solide qu'une société de simples exécutants. La participation est une école de responsabilité économique ; elle habitue chacun à penser l'entreprise dans la durée, et non dans l'immédiateté.

Dans un pays où le travail a été trop longtemps opposé à l'entreprise, la participation et l'intéressement offrent une voie de dépassement. Ils incarnent une vision exigeante mais équilibrée de l'économie : ni étatisée, ni livrée à la rente, mais fondée sur l'engagement, la responsabilité et le juste partage des profits.

Comment concevoir par exemple que l'autofinancement ne profite qu'aux seuls actionnaires alors qu'il est évidemment le résultat du travail de toute l'entreprise?

42 — Favoriser l'actionnariat populaire

La fragilité économique française ne tient pas seulement à un déficit de production ou de compétitivité. Elle tient aussi à une déconnexion croissante entre les citoyens et l'économie réelle. Trop de Français subissent les décisions économiques sans y être associés, sans en comprendre les mécanismes, sans en partager les fruits. Favoriser l'actionnariat populaire, c'est précisément réconcilier la Nation avec son économie, en permettant au plus grand nombre de devenir acteur, et non simple spectateur, de la création de richesse.

L'actionnariat populaire ne relève ni de l'idéologie libérale ni d'un fétichisme boursier. Il est un outil de souveraineté économique et de cohésion sociale. Une économie détenue majoritairement par des intérêts étrangers ou concentrée entre quelques mains fragilise l'indépendance nationale et alimente la défiance sociale. À l'inverse, une économie dont les citoyens sont copropriétaires est plus stable, plus responsable et plus résiliente.

Favoriser l'actionnariat populaire suppose d'abord de lever les freins culturels et psychologiques. En France, l'actionnaire est trop souvent caricaturé comme un rentier prédateur, déconnecté du travail réel. Cette vision simpliste a dissuadé des générations entières de s'intéresser à la détention d'actions, alors même que l'épargne des Français est abondante mais massivement orientée vers des placements peu productifs. Réconcilier les Français avec l'actionnariat, c'est leur expliquer qu'être actionnaire, c'est aussi soutenir une entreprise, un emploi, une stratégie industrielle.

La seconde condition est la sécurisation de l'épargne investie. L'actionnariat populaire ne peut se développer que dans un cadre clair, protecteur et lisible. Cela implique des règles stables, une information transparente, une lutte ferme contre les abus et les manipulations, et des mécanismes de protection contre les chocs excessifs. L'objectif n'est pas d'exposer les ménages à des risques inconsidérés, mais de leur offrir un accès encadré à l'économie productive.

Favoriser l'actionnariat populaire passe également par des incitations ciblées, orientées vers le long terme. L'épargne investie durablement dans les entreprises françaises, notamment industrielles et stratégiques, doit être encouragée par des dispositifs simples et lisibles, conditionnés à la durée de détention et à l'ancrage productif. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles niches fiscales complexes, mais de réorienter l'épargne existante vers l'investissement utile.

L'actionnariat salarié constitue à cet égard un levier majeur. Permettre aux salariés de devenir actionnaires de leur entreprise, dans des conditions équitables et sécurisées, renforce l'implication, stabilise le capital et aligne les intérêts. Une entreprise dont les salariés sont copropriétaires est moins vulnérable aux stratégies de court terme et aux prédatations extérieures.

Favoriser l'actionnariat populaire, c'est aussi ancrer le capital sur le territoire national. Dans un monde de flux financiers rapides et souvent spéculatifs, la détention nationale du capital est un enjeu stratégique. Elle protège les entreprises des rachats hostiles, préserve les centres de décision et renforce la souveraineté économique. L'actionnariat populaire est ainsi un instrument de défense économique, au même titre que la politique industrielle.

Enfin, cette démarche participe d'une réconciliation civique. Un citoyen qui détient une part, même modeste, de l'outil productif n'a pas le même rapport à l'économie, à l'entreprise, au travail et à la prospérité collective. Il comprend mieux les contraintes, partage davantage les enjeux, et s'inscrit plus naturellement dans une logique de long terme.

Favoriser l'actionnariat populaire, ce n'est pas transformer tous les Français en spéculateurs. C'est leur permettre de redevenir copropriétaires de leur avenir économique, dans un cadre régulé, responsable et orienté vers l'intérêt national.

A l'heure où le ratio actifs/retraités chute dangereusement, les retraites de demain devront tôt ou tard s'aligner sur des règles qui n'ont aucune raison de ne profiter qu'aux fonds spéculatifs.

43 — Relancer notre industrie

La désindustrialisation n'est pas une fatalité économique ; elle est le résultat de choix politiques répétés, souvent assumés, parfois dissimulés sous la corruption, toujours coûteux. En quelques décennies, la France a vu disparaître des pans entiers de son appareil productif, des savoir-faire patiemment construits, des bassins d'emplois structurants et une part décisive de son autonomie stratégique. Relancer notre industrie n'est donc pas un slogan : c'est une urgence nationale, sans laquelle toute ambition de souveraineté restera illusoire.

L'industrie n'est pas un secteur parmi d'autres. Elle est le cœur productif de la Nation. Elle irrigue l'innovation, structure les territoires, soutient l'exportation, alimente la recherche et crée des emplois qualifiés, durables, non délocalisables à court terme. Une économie sans industrie devient dépendante, vulnérable aux chocs extérieurs et condamnée aux déficits commerciaux croissants.

Relancer notre industrie suppose d'abord de rompre avec le dogme selon lequel la mondialisation libérale optimiserait naturellement les chaînes de valeur. La concurrence prétendument non faussée est devenue une fiction dans un monde où nombre de puissances subventionnent massivement leurs industries, protègent leurs marchés et utilisent l'économie comme un instrument de puissance. Face à cela, la naïveté française réelle ou dissimulée a été désarmante.

La première condition de la relance industrielle est donc une stratégie nationale assumée. L'État ne peut plus se contenter d'accompagner ou de corriger à la marge ; il doit orienter, planifier, protéger et investir. Cela implique d'identifier clairement les secteurs stratégiques, énergie, défense, santé, chimie, électronique, numérique, agro-industrie, matériaux critiques, de contrôler la supply chain et de concentrer les efforts publics là où l'enjeu de souveraineté est réel.

Relancer l'industrie, c'est aussi restaurer la compétitivité de l'appareil productif. Cela passe par une énergie abondante et compétitive, une fiscalité stable et lisible, un coût du capital maîtrisé, des infrastructures performantes et une simplification drastique des normes qui étouffent l'initiative sans améliorer la qualité. Une industrie ne renaît pas dans un environnement hostile ou imprévisible.

La question du temps long est centrale. L'industrie ne se reconstruit ni en un quinquennat ni par des effets d'annonce. Elle exige de la constance, de la visibilité et de la patience. Les investisseurs industriels ont besoin de règles stables, de perspectives claires et d'un État fiable. La valse des priorités, des subventions conditionnelles et des dispositifs toujours temporaires est l'ennemie de la relance réelle.

Relancer notre industrie, c'est également revaloriser les métiers industriels. Trop longtemps, l'industrie a été présentée comme un secteur du passé, sale, pénible, condamné. Cette représentation a détourné des générations entières des filières techniques, alors même que l'industrie moderne à l'heure de l'IA et de la robotique est innovante, technologique et exigeante en compétences. La relance industrielle est aussi une bataille culturelle et éducative.

Nous qui à juste titre nous sommes tant vantés d'avoir les mathématiciens, les ingénieurs, les biologistes les meilleurs du monde, comment avons-nous pu tomber si bas ?

Pour relancer l'industrie, réancrer la production sur le territoire il faudra soutenir par des politiques cohérentes d'achats publics, de formation, de financement et de protection contre la concurrence déloyale la production française et reprendre pied dans la compétition internationale avec des armes équitables. Une Nation qui ne produit plus ne décide plus. La renaissance industrielle est la condition de toutes les autres : emploi, balance commerciale, innovation, puissance diplomatique et cohésion sociale.

Il faudra agir...ou mourir !

44 — Protéger nos industries stratégiques

Relancer l'industrie sans la protéger revient à reconstruire sur du sable. Dans un monde où l'économie est devenue un champ de bataille, où les États utilisent tous les leviers — financiers, juridiques, normatifs, diplomatiques — pour défendre ou conquérir des positions, la France ne peut plus s'en remettre à une naïveté désarmante. Protéger nos industries stratégiques est un acte de lucidité et de souveraineté.

Les industries stratégiques ne se définissent pas seulement par leur taille ou leur rentabilité immédiate, mais par leur rôle systémique : énergie, défense, télécommunications, santé, eau, transports, numérique, électronique, matériaux critiques, agro-industrie. Leur perte ou leur affaiblissement entraîne des dépendances durables, parfois irréversibles, et expose la Nation à des chantages économiques ou politiques.

La première exigence est donc de définir clairement ces secteurs, sans ambiguïté. Trop souvent, la protection intervient trop tard, au cas par cas, lorsque la menace est déjà avancée. Une politique sérieuse suppose une liste claire, évolutive, assumée politiquement, des actifs et filières relevant de nos intérêts vitaux. Ce qui est stratégique doit être identifié et traité comme tel.

Protéger nos industries stratégiques implique ensuite de mettre fin à la doctrine du laisser-faire en matière de capital. L'ouverture aux investissements étrangers, sans filtre ni condition, a conduit à des rachats hostiles, à des délocalisations de centres de décision, à des transferts de technologies sensibles. Accueillir l'investissement après mûre réflexion est légitime ; abandonner le contrôle ne l'est pas. La souveraineté économique commence par la maîtrise du capital et des décisions clés.

Cette protection passe par des outils juridiques et financiers robustes : droits de veto renforcés sur les acquisitions sensibles, participation de l'État ou de fonds souverains nationaux, clauses de maintien d'activité et d'emplois, contrôle des transferts technologiques. Ces instruments existent ailleurs et sont utilisés sans complexe par de nombreuses puissances. Les refuser au nom d'un angélisme idéologique ou pire d'une compromission revient à se désarmer unilatéralement.

Il faut également corriger les distorsions de concurrence. Les industries françaises sont souvent exposées à une concurrence subventionnée, normativement avantageuse ou socialement moins-disante. Protéger c'est rétablir l'équité : clauses miroirs, exigences environnementales et sociales équivalentes, conditionnalité des marchés publics. La concurrence faussée est une menace inacceptable.

Protéger nos industries stratégiques, c'est aussi sécuriser, comme le font actuellement les Chinois, les chaînes d'approvisionnement. Les crises récentes ont révélé des dépendances critiques — matières premières, composants, médicaments, énergie — qui fragilisent l'ensemble de l'économie. La protection passe par la diversification des sources, la relocalisation ciblée, la constitution de stocks stratégiques et le soutien à des filières nationales réellement opérationnelles.

Enfin, cette protection doit s'inscrire dans le temps long. Former un ingénieur prend 25 ans. Une industrie stratégique ne se protège pas par des annonces ponctuelles ou des réactions émotionnelles, mais par une constance politique, une visibilité réglementaire et un engagement durable de l'État. La stabilité est, ici encore, un facteur de puissance.

Protéger nos industries stratégiques, c'est mettre l'économie de marché au service de l'intérêt national. Une Nation qui abandonne ses actifs clés perd sa capacité à décider, à investir, à résister. À l'inverse, une Nation qui protège intelligemment ses industries se donne les moyens de relancer durablement son appareil productif et de peser dans la compétition mondiale.

45 — Réindustrialiser les territoires

La désindustrialisation n'a pas seulement détruit des usines ; elle a désorganisé de manière catastrophique des territoires entiers, brisé des équilibres locaux, vidé des bassins de vie de leur raison d'être économique. Derrière chaque site fermé, ce sont des emplois perdus, des savoir-faire parfois irrémédiablement abandonnés, des communes fragilisées, des fractures sociales et territoriales durables. Réindustrialiser les territoires n'est donc pas une simple politique économique : c'est une politique d'aménagement national et de cohésion républicaine.

La France souffre aujourd'hui d'une concentration excessive de la richesse, de l'emploi qualifié et de l'innovation dans quelques métropoles, tandis que des pans entiers du pays vivent dans le déclassement. Cette géographie déséquilibrée alimente le ressentiment, la défiance politique et la rupture du lien national. Réindustrialiser les territoires, c'est redonner une fonction productive à la France périphérique, sans l'opposer aux centres, en rééquilibrant durablement le développement.

La première condition de cette réindustrialisation est de rompre avec des dispositifs temporaires, des zones franches éphémères, des subventions conditionnelles qui disparaissent au premier retournement budgétaire. L'industrie, elle, exige de la stabilité, de la visibilité et de la durée. Les territoires ont besoin de perspectives claires, pas de promesses intermittentes.

Réindustrialiser les territoires suppose ensuite de partir des réalités locales, des atouts spécifiques, foncier disponible, traditions industrielles, savoir-faire techniques, position logistique, ressources énergétiques, capital humain. L'État doit fixer le cadre, orienter les priorités stratégiques, mais laisser une réelle marge d'initiative aux acteurs locaux.

La question des infrastructures est centrale. Aucune réindustrialisation n'est possible sans accès fiable à l'énergie, aux transports, au numérique, à l'eau, aux réseaux logistiques. Trop de territoires ont été marginalisés par des choix d'aménagement privilégiant la rentabilité immédiate au détriment de l'équilibre national. Réindustrialiser, c'est aussi réinvestir dans ces infrastructures pour qu'elles redeviennent des investissements productifs.

On ne réimplante pas une industrie là où les compétences ont disparu sans un effort massif et coordonné de formation. Les lycées professionnels, les centres d'apprentissage, les formations techniques, les classes préparatoires, les écoles d'ingénieurs doivent redevenir des piliers de la stratégie industrielle territoriale.

Pour faciliter l'implantation des entreprises des simplifications administratives, des délais raccourcis, un accompagnement personnalisé, une stabilité réglementaire doivent remplacer cette complexité administrative française qui décourage trop souvent les projets industriels. Réindustrialiser les territoires, c'est faire de l'État un facilitateur exigeant, non un obstacle permanent dressé par des bureaucrates empêcheurs de tourner en rond !

Enfin, cette réindustrialisation ancrée dans son territoire, doit être respectueuse de son environnement et de ses populations. L'écologie punitive est une impasse. La France doit inventer une industrie exigeante, moderne, compatible avec ses ambitions environnementales mais sans sacrifier sa souveraineté (Souvenons-nous de Dominique Voynet sacrifiant notre avancée nucléaire aux intérêts allemands).

Réindustrialiser les territoires, c'est redonner du travail, de la fierté et de la stabilité à des millions de Français. C'est rééquilibrer le pays, renforcer la cohésion nationale et recréer des chaînes de valeur ancrées dans le réel. Une Nation qui réindustrialise se reconstruit.

46 — Redéployer notre politique nucléaire

Aucune stratégie industrielle sérieuse ne peut se déployer sans une énergie abondante, pilotable, décarbonée et compétitive. Sur ce point, la France disposait on le sait d'un atout historique majeur : son parc nucléaire. Cet atout a été progressivement affaibli par des renoncements idéologiques et une perte de vision stratégique coupable. Redéployer notre politique nucléaire est donc une reconquête rationnelle vitale de ce qui a longtemps, grâce au Général de Gaulle, a fait notre force.

Le nucléaire civil n'est pas un choix parmi d'autres : il est un pilier de souveraineté. Il conditionne la compétitivité de l'industrie, la stabilité des prix de l'électricité, l'indépendance énergétique, la crédibilité climatique et la sécurité d'approvisionnement. Renoncer à cet outil majeur revient à accepter la dépendance, l'instabilité et la perte de contrôle sur notre destin énergétique.

Redéployer la politique nucléaire suppose d'abord de rompre avec l'idéologie infame de la sortie programmée. Pendant des années, la France a entretenu une ambiguïté délétère, annonçant des fermetures sans alternative crédible, gelant les investissements, décourageant les compétences et affaiblissant l'outil industriel. Cette stratégie a produit l'inverse de ce qui était affiché : hausse des prix, fragilisation du réseau, recours accru aux énergies fossiles et dépendance aux importations.

La première exigence est donc une sévère clarification politique. La France doit assumer clairement le nucléaire comme socle de sa politique énergétique à long terme. On clamait « *quand on n'a pas de pétrole il faut avoir des idées* ». On en avait mais, sous Jospin, on les a sacrifiées aux clameurs mensongères d'écologistes qui, pour la plupart, ne savaient même pas qu'ils étaient soudoyés par des fondations allemandes qui voulaient détruire l'avantage énergétique concurrentiel de la France.

Cette clarté est indispensable pour relancer l'investissement, sécuriser les filières, reconstituer les compétences et restaurer la confiance des acteurs industriels. Une filière nucléaire ne se gère pas à coups d'annonces contradictoires ; elle exige constance et visibilité sur plusieurs décennies (rénovation et de modernisation du parc existant, prolonger les centrales lorsque la sûreté le permet, investir dans la maintenance, moderniser les installations et renforcer la sécurité, retrouver les savoir-faire, reprendre la recherche là où nous l'avons abandonnée sont des choix rationnels, économiquement pertinents et écologiquement responsables. Détruire un capital industriel fonctionnel pour le remplacer par des solutions intermittentes aussi aberrantes et coûteuses que les éoliennes est une aberration stratégique.

Il est également indispensable de relancer un programme de construction. Sans nouvelle capacité pilotable, aucune réindustrialisation n'est possible. La France doit se donner les moyens de reconstruire une filière de conception, de construction et d'exploitation, en tirant les leçons des erreurs passées, en simplifiant les procédures et en rétablissant une gouvernance claire. Le nucléaire est un investissement de long terme ; il doit être traité comme tel.

La politique nucléaire doit surtout intégrer une dimension de recherche et d'innovation. Nouvelles générations de réacteurs, gestion des déchets, cycle du combustible, sûreté avancée : ces domaines sont stratégiques. La France disposait d'un savoir-faire scientifique reconnu ; l'abandonner a été un non-sens historique. Investir dans l'innovation nucléaire, c'est préparer l'énergie du futur tout en consolidant celle du présent.

Enfin, redéployer le nucléaire, c'est repolitiser l'énergie. Les choix énergétiques ne peuvent être abandonnés à des autorités techniques isolées ou à des injonctions idéologiques. Ils engagent la Nation tout entière. La décision doit relever du débat démocratique, éclairé par la science et l'intérêt national, non dicté par la peur, la mode ou les corruptions.

Redéployer notre politique nucléaire, ce n'est pas ignorer les autres sources d'énergie lorsqu'elles sont rentables et intelligentes (énergie hydraulique par exemple) ; c'est reconstruire un socle solide, autour duquel de nouvelles solutions pourront s'articuler sans fragiliser le système, faute de quoi, la France s'exposerait à une énergie chère, instable et importée, perte irréparable de sa souveraineté.

47 — Garantir une énergie abondante et compétitive

On le sait, l'énergie est le sang de l'économie moderne. Lorsqu'elle devient rare, instable ou excessivement coûteuse, tout le corps productif se paralyse : l'industrie décroche, les entreprises ferment, le pouvoir d'achat s'érode, la cohésion sociale se fissure. Garantir une énergie abondante et compétitive est donc une condition préalable à toute politique de souveraineté, de réindustrialisation et de justice sociale.

La France nous venons de le rappeler a longtemps bénéficié d'un avantage comparatif décisif : une électricité stable, pilotable et à coût maîtrisé. Cet avantage a été méthodiquement affaibli par des choix incohérents : ouverture à la concurrence mal conçue, désorganisation du système de production, priorité donnée à des sources intermittentes manipulées par des voyous, soumission croissante aux règles d'un marché européen inadapté aux réalités physiques de l'énergie. Le résultat est connu : volatilité des prix, perte de visibilité, fragilisation des acteurs industriels et inquiétude croissante des ménages.

Garantir une énergie abondante et compétitive suppose d'abord de rompre avec la fiction d'un prétendu marché européen libre et non faussé. L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle obéit à des contraintes physiques, industrielles et géopolitiques qui rendent inopérante l'idéologie de la concurrence généralisée. Un État souverain doit assumer une planification énergétique fondée sur les besoins réels permanents du pays.

La première exigence est la priorité à l'énergie pilotable. Sans capacité pilotable, aucune sécurité d'approvisionnement n'est possible. Le nucléaire en constitue le socle ; l'hydraulique un complément précieux ; les autres sources doivent s'y adosser sans fragiliser l'équilibre du réseau et sans bénéficier de règles contraignantes nourrissant les lobbies. Substituer l'intermittence à la pilotabilité est une faute stratégique impardonnable expliquant les factures élevées qui pénalisent les Français.

Garantir l'abondance énergétique implique également de sécuriser les coûts sur le long terme. Les industriels ont besoin de visibilité pour investir ; les ménages ont besoin de stabilité pour vivre dignement. Cela suppose des mécanismes de tarification découplés des spéculations, des contrats de long terme, et une régulation publique assumée. L'énergie doit être protégée des chocs artificiels qui, nous l'avons dit, enrichissent quelques acteurs bien introduits au détriment de l'économie réelle.

La compétitivité énergétique passe aussi par la maîtrise nationale des infrastructures. Réseaux, capacités de production, interconnexions, stockage : ces éléments relèvent de l'intérêt stratégique. Leur gestion ne peut être abandonnée à des logiques fragmentées ou à des intérêts extérieurs. La souveraineté énergétique commence par la maîtrise des outils.

Il est également indispensable de mettre fin à la pénalisation fiscale et réglementaire de l'énergie productive. La transition ne peut réussir si elle repose sur la rareté organisée et la culpabilisation. Une énergie chère n'est pas une énergie vertueuse ; c'est une énergie socialement injuste et économiquement destructrice. La sobriété doit être choisie, non subie ; l'efficacité encouragée, non imposée par la contrainte.

Enfin, garantir une énergie abondante et compétitive, c'est protéger le pouvoir d'achat. Les factures énergétiques pèsent lourdement sur les ménages modestes et les classes moyennes. Une politique énergétique responsable doit intégrer cette dimension sociale, sous peine de perdre toute légitimité démocratique.

L'énergie est un bien commun stratégique. Lorsqu'elle est maîtrisée, elle libère ; lorsqu'elle est abandonnée, elle asservit. Redonner à la France une énergie abondante et compétitive, c'est lui rendre la capacité de produire, d'innover, de vivre et de décider.

48 — Pourquoi arrêter l'implantation massive d'éoliennes

Nous le savons tous, la question des éoliennes est devenue emblématique d'une transition énergétique mal pensée, guidée par une idéologie suicidaire, des injonctions extérieures et des intérêts financiers coupables et non par une analyse rationnelle des besoins du pays. Arrêter l'implantation massive d'éoliennes signifie corriger une erreur stratégique avant qu'elle ne produise des dégâts irréversibles sur nos territoires et notre cohésion nationale.

Le premier problème rédhibitoire posé par l'éolien est celui de son intermittence structurelle. Une éolienne ne produit que lorsque le vent souffle, indépendamment des besoins réels du réseau. Une énergie intermittente ne peut constituer l'ossature d'un système électrique fiable. Elle exige en permanence des capacités pilotables de secours, nucléaires, hydrauliques, charbon, gaz qui doivent être maintenues à grands frais. L'éolien ne remplace donc pas ces capacités (l'Allemagne en fait aujourd'hui cruellement les frais) il s'y superpose, complexifie le système et en renchérit le coût global.

Le second problème est économique. Contrairement à une idée répandue, l'éolien terrestre et maritime n'est pas une énergie bon marché lorsqu'on intègre l'ensemble des coûts réels, raccordement, renforcement des réseaux, mécanismes de soutien, garanties publiques, coûts de compensation de l'intermittence, gestion des surplus et des déficits. Ces coûts supportés par les consommateurs et les contribuables, alors que les bénéfices sont souvent frauduleusement captés par des opérateurs privés, parfois étrangers. Cette asymétrie alimente un profond sentiment d'injustice.

L'implantation massive d'éoliennes est fréquemment imposée aux populations locales, contre l'avis des élus et des habitants, au nom de prétendus objectifs nationaux ou européens. Cette méthode nourrit la défiance, fracture les territoires ruraux et donne le sentiment d'une écologie de contrainte, décidée d'en haut, au mépris du cadre de vie, du patrimoine paysager et de l'identité locale.

Sur le plan environnemental, le bilan est catastrophique. Artificialisation des sols, atteintes à la biodiversité, nuisances sonores et visuelles, dépendance à des matériaux rares importés, difficulté du démantèlement et du recyclage : l'éolien industriel n'est pas une énergie « propre », loin de là. Il déplace les nuisances plutôt qu'il ne les supprime en créant de nouvelles dépendances industrielles et géopolitiques.

Enfin, en multipliant les éoliennes, la France affaiblit paradoxalement son atout majeur : un système électrique historiquement fondé sur une énergie pilotable, bon marché, décarbonée et souveraine. L'éolien, loin de renforcer cette architecture, la fragilise, la rend plus instable et plus coûteuse, tout en détournant des ressources financières considérables qui seraient bien mieux employées à moderniser le parc nucléaire, développer l'hydraulique ou investir dans la recherche énergétique de long terme.

Arrêter l'implantation massive d'éoliennes, ce n'est pas refuser toute idée de diversification énergétique. C'est mettre fin à une fuite en avant dictée par des objectifs quantitatifs déconnectés du réel. C'est réaffirmer que la politique énergétique doit partir des besoins du pays, des contraintes physiques et de l'intérêt général, non des modes idéologiques ou des mécanismes de rente soutenus par des corrompus.

Une transition énergétique réussie repose sur la sobriété choisie, l'efficacité technologique et la souveraineté industrielle, pas sur la prolifération désordonnée d'installations intermittentes imposées aux territoires. En corrigeant cette trajectoire, la France peut retrouver une politique énergétique cohérente, acceptée et compatible avec sa réindustrialisation.

49 — Sécuriser nos approvisionnements stratégiques

La mondialisation a longtemps été présentée comme une garantie d'abondance permanente. Les chaînes de valeur éclatées, les flux tendus et la dépendance aux importations lointaines étaient supposés optimiser les coûts et sécuriser l'accès aux ressources. Les crises récentes ont brutalement dissipé cette illusion. Une Nation qui ne maîtrise plus ses approvisionnements stratégiques devient vulnérable, exposée aux ruptures, aux chantages et aux aléas géopolitiques.

Sécuriser nos approvisionnements stratégiques, notre supply chain, n'est pas une posture protectionniste ; c'est une exigence de souveraineté. Énergie, matières premières critiques, composants électroniques, médicaments, équipements médicaux, produits agricoles essentiels, intrants industriels : ces ressources conditionnent le fonctionnement de l'économie, la sécurité sanitaire, la défense et la stabilité sociale. Leur indisponibilité, même temporaire, peut paralyser le pays.

La première étape consiste donc à identifier clairement les dépendances critiques. Trop longtemps, la France a découvert ses vulnérabilités au moment même où elles se matérialisaient. Une politique sérieuse impose une cartographie permanente des chaînes d'approvisionnement, une analyse des risques par filière, et une anticipation des points de rupture. Gouverner, c'est prévoir.

Sécuriser, c'est ensuite diversifier les sources d'approvisionnement. La dépendance à un fournisseur unique, à une zone instable ou à un acteur dominant est une faute stratégique. La diversification géographique, contractuelle et technologique réduit les risques sans renchérir nécessairement les coûts lorsqu'elle est pensée dans la durée. Elle suppose une diplomatie économique active, orientée vers la fiabilité autant que vers le prix.

Mais la diversification ne suffit pas. Certaines ressources doivent faire l'objet d'une relocalisation ciblée. Lorsque l'enjeu est vital — santé, défense, énergie, alimentation — la production nationale ou de proximité n'est pas un luxe ; c'est une assurance. Produire sur le territoire, même à un coût supérieur, évite des coûts systémiques bien plus élevés en cas de rupture. La sécurité a un prix ; la dépendance en a un plus élevé encore.

La sécurisation passe aussi par la constitution de stocks stratégiques. Le dogme des flux tendus a montré ses limites. L'État doit assumer la responsabilité de réserves suffisantes pour absorber les chocs, lisser les crises et garantir la continuité des services essentiels. Ces stocks ne sont pas une dépense improductive, mais un investissement de stabilité.

Il est également indispensable de sécuriser les capacités de transport et de logistique. Ports, plateformes, réseaux ferroviaires et routiers, entrepôts : sans maîtrise logistique, la production comme l'importation deviennent fragiles. La logistique est un maillon stratégique trop souvent négligé ; elle doit être intégrée pleinement à la stratégie de souveraineté.

Enfin, sécuriser nos approvisionnements stratégiques suppose une cohérence réglementaire et commerciale. Comment peut-on oser imposer des normes élevées tout en important massivement des produits qui ne les respectent pas ? Cela revient à fragiliser nos filières et à accroître nos dépendances. La cohérence des règles est une condition de la sécurité économique.

Sécuriser nos approvisionnements, c'est accepter de sortir d'une vision naïve mondialiste pour entrer dans une économie de résilience. Ce choix n'est ni idéologique ni nostalgique ; il est rationnel. Une Nation qui anticipe protège ses citoyens ; une Nation qui subit s'expose.

On a cru avec suffisance qu'on pouvait sous-traiter l'industrie et l'agriculture à des pays aux coûts de main-d'œuvre très faibles. On garderait l'innovation, la recherche, la maîtrise des relations commerciales !

La Chine nous en donne aujourd'hui la cuisante réplique. Il faut être stupide pour croire qu'elle ne peut que copier. Toute l'Asie du Sud-Est et demain l'Amérique latine et l'Afrique vont nous démontrer notre impardonnable erreur si nous ne savons pas réagir en nous réformant stratégiquement s'il en est encore temps !

50 — Reprendre le contrôle de nos infrastructures critiques

Une Nation peut afficher toutes les ambitions industrielles, énergétiques et stratégiques qu'elle veut ; si elle ne maîtrise plus les infrastructures qui font circuler l'énergie, l'eau, les données, les marchandises et les personnes, elle n'est plus réellement souveraine. Les infrastructures critiques sont les artères vitales du pays. Lorsqu'elles sont fragilisées, privatisées sans contrôle, ou placées sous dépendance extérieure, l'État perd sa capacité d'action et la Nation s'expose à des ruptures majeures.

Reprendre le contrôle de nos infrastructures critiques ne signifie pas tout nationaliser indistinctement ni rejeter toute participation privée. Il s'agit de rétablir un principe simple : ce qui conditionne la sécurité nationale ne peut dépendre d'intérêts privés qui ne répondent pas forcément à l'intérêt national. La souveraineté n'est pas compatible avec l'abandon des leviers essentiels.

Les infrastructures critiques sont multiples : réseaux électriques et gaziers, production et distribution d'eau, télécommunications, câbles sous-marins, centres de données, cloud, satellites, réseaux ferroviaires, ports, aéroports, autoroutes, plateformes logistiques, infrastructures hospitalières stratégiques, chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques. Leur importance ne se mesure pas seulement en termes économiques, mais en termes de continuité de la vie nationale.

La première exigence est la clarté du périmètre. La France doit définir précisément ce qui relève de l'infrastructure critique, selon des critères objectifs : impact systémique, vulnérabilité aux attaques, dépendance extérieure, rôle dans la sécurité civile et militaire. Cette cartographie doit être actualisée en permanence, car les infrastructures critiques évoluent avec la technologie et la géopolitique.

Reprendre le contrôle, c'est ensuite sécuriser la gouvernance. Une infrastructure stratégique ne peut être gérée avec pour seul horizon le rendement financier à court terme. Elle exige des investissements lourds, une maintenance rigoureuse, une planification de long terme, et une capacité de réaction en cas de crise. L'État doit donc retrouver une capacité de pilotage, de contrôle et, si nécessaire, d'intervention directe comme ce fut le « Plan » sous De Gaulle. Là où l'infrastructure est vitale, la continuité doit primer sur la rentabilité immédiate.

La question du contrôle capitaliste est centrale. Certaines infrastructures ne doivent en aucun cas être cédées à des intérêts étrangers, ni devenir des actifs spéculatifs. Des mécanismes de protection doivent être renforcés : droits de veto, contrôle des acquisitions, clauses de souveraineté, participation publique, fonds stratégiques. Le marché n'a pas vocation à décider seul de ce qui relève de nos intérêts vitaux.

Reprendre le contrôle, c'est aussi durcir la sécurité physique et cyber. Les infrastructures critiques sont désormais exposées à des menaces hybrides : sabotage, cyberattaques, pression économique, ingérence, terrorisme. L'État doit investir massivement dans la protection, la redondance, la surveillance et la résilience. Une infrastructure critique doit pouvoir continuer à fonctionner, même dégradée, même attaquée.

Enfin, reprendre le contrôle de nos infrastructures critiques, c'est rétablir une cohérence nationale. Trop de décisions ont été prises par à-coups : une concession ici, une privatisation là, une ouverture ailleurs, sans stratégie globale. Le résultat est un puzzle où chacun dépend de l'autre, où l'État ne maîtrise plus les leviers essentiels.

Cette reconquête des infrastructures est une étape décisive de la souveraineté. Elle conditionne la sécurité intérieure, la défense, la résilience énergétique, la compétitivité industrielle et la continuité des services publics. Sans elle, la Nation vit sous perfusion. Avec elle, elle retrouve un pouvoir de décision réel.

51 — Relancer l'agriculture française

L'agriculture n'est pas un secteur économique parmi d'autres. Elle est un fondement vital de la Nation, au croisement de l'alimentation, de l'aménagement du territoire, de l'indépendance stratégique et de l'identité collective. Dans agriculture n'y a-t-il pas culture et dire culture, n'est-ce pas dire civilisation ? Or la France, longtemps puissance agricole majeure, a laissé son agriculture s'affaiblir, se fragmenter et se décourager, au point de dépendre de plus en plus de productions importées qu'elle serait pourtant capable d'assurer elle-même. Relancer l'agriculture française est donc une urgence souveraine, autant qu'un impératif économique et social.

Cette relance commence par un constat de vérité. Les agriculteurs français sont pris en étau entre des prix insuffisants, une inflation normative étouffante, une concurrence déloyale, une instabilité réglementaire permanente et un mépris symbolique trop souvent assumé. À cette pression économique s'ajoute une pression morale : l'agriculteur est sommé de produire toujours plus propre, toujours plus cher, tout en étant payé toujours moins. Aucun système ne résiste durablement à une telle contradiction.

Relancer l'agriculture française, c'est d'abord redonner de la dignité au métier d'agriculteur. Cela suppose de reconnaître que produire de la nourriture est un acte stratégique, exigeant, utile à tous, et non une activité suspecte qu'il faudrait sans cesse encadrer, culpabiliser ou contraindre. Une Nation qui humilie ceux qui la nourrissent prépare sa propre dépendance.

La première condition de la relance est donc une rémunération décente du travail agricole. Aucun discours sur la transition, la qualité ou la souveraineté n'a de sens si les producteurs ne peuvent vivre de leur travail. Cela implique une révision profonde des mécanismes de formation des prix, un rééquilibrage des rapports de force dans les filières, et une responsabilité réelle des acteurs de la transformation et de la distribution en grandes surfaces. Vendre à perte déguisée n'est pas une fatalité économique mais un choix politique.

Relancer l'agriculture, c'est aussi mettre fin à l'asphyxie normative. La France a accumulé des règles, souvent plus strictes que celles de ses partenaires, sans cohérence globale ni évaluation sérieuse de leurs effets. Cette surtransposition permanente fragilise les exploitations, décourage l'installation et pousse les jeunes à l'abandon. Protéger l'environnement est indispensable ; le faire au prix de la disparition de l'agriculture nationale est une absurdité stratégique.

La relance agricole suppose également de protéger le marché intérieur contre la concurrence déloyale. Importer des produits ne respectant ni les normes sociales, ni les normes sanitaires, ni les exigences environnementales imposées aux producteurs français revient à organiser leur disparition. Une politique agricole souveraine exige des règles claires : mêmes contraintes, mêmes exigences, mêmes conditions d'accès au marché.

Relancer l'agriculture française, c'est enfin réinvestir dans les territoires ruraux. L'agriculture structure les paysages, maintient la vie locale, soutient l'économie des campagnes et contribue à l'équilibre national. Une agriculture abandonnée entraîne la désertification, la fermeture des services, la rupture du lien social. Soutenir l'agriculture, c'est donc soutenir la France de la ruralité.

Cette relance doit s'inscrire dans une vision à long terme : transmission des exploitations, renouvellement des générations, innovation raisonnée, diversification des productions, sécurité alimentaire. Il ne s'agit pas de figer l'agriculture dans un modèle passé, mais de lui donner les moyens d'évoluer sans risquer de disparaître.

Relancer l'agriculture française, c'est affirmer que se nourrir n'est pas un acte secondaire, mais un acte politique au sens noble. Une Nation qui ne maîtrise plus son alimentation abdique une part essentielle de sa souveraineté.

Un chiffre à méditer :

2.380.000 exploitations agricoles en France il y a 50 ans . 389.800 aujourd'hui !

52 — Garantir la souveraineté alimentaire

La souveraineté alimentaire n'est pas un concept abstrait réservé aux pays en développement ou aux périodes de guerre. Elle est une condition élémentaire de l'indépendance nationale, au même titre que l'énergie, la défense ou la monnaie. Une Nation qui dépend structurellement de l'extérieur pour nourrir sa population s'expose à des ruptures, des chantages et des crises sociales majeures. La France, pourtant dotée d'un potentiel agricole exceptionnel, a laissé cette souveraineté s'éroder au fil des décennies.

Garantir la souveraineté alimentaire suppose d'abord de définir clairement ce que la France doit être capable de produire elle-même, en quantité suffisante et de manière durable : céréales, protéines végétales et animales, fruits et légumes, produits laitiers, semences stratégiques. Cette capacité ne relève pas du hasard du marché, mais d'un choix politique assumé. L'alimentation n'est pas une marchandise comme les autres ; elle engage la sécurité collective.

La première exigence est la préservation du foncier agricole. L'artificialisation des sols, la spéculation foncière et la concentration excessive des terres menacent directement la capacité productive du pays. Garantir la souveraineté alimentaire impose de sanctuariser les terres agricoles, de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et de limiter l'accaparement du foncier par des acteurs financiers déconnectés de la production réelle.

La souveraineté alimentaire repose également sur la maîtrise des intrants stratégiques : semences, fertilisants, produits vétérinaires, énergie, eau. Une agriculture dépendante d'intrants importés, soumis aux aléas géopolitiques ou spéculatifs, est une agriculture vulnérable. La France doit retrouver des capacités nationales fiables dans ces domaines, tout en soutenant l'innovation agronomique et la recherche appliquée.

Garantir la souveraineté alimentaire, c'est aussi sécuriser les filières de transformation et de distribution. Produire ne suffit pas si la transformation est délocalisée et si la distribution impose des prix destructeurs de valeur. Abattoirs, laiteries, conserveries, plateformes logistiques alimentaires doivent être considérés comme des infrastructures stratégiques. Leur maintien sur le territoire est indispensable à la résilience du système alimentaire.

La souveraineté alimentaire implique également de réduire significativement les dépendances aux importations pour des produits que la France peut produire. Importer peut rester nécessaire pour certains produits mais dépendre massivement pour des aliments de base relève d'un choix politique irresponsable. La cohérence entre politique agricole, commerciale et sanitaire est ici décisive.

Il est enfin essentiel de réconcilier souveraineté alimentaire et exigences environnementales. La transition agricole ne peut réussir si elle conduit à une baisse de la production nationale compensée par des importations moins vertueuses. Produire mieux, oui, produire moins en transférant les impacts ailleurs, non. La souveraineté alimentaire est indissociable d'une écologie de responsabilité, fondée sur la réalité des flux et des besoins.

Garantir la souveraineté alimentaire, c'est protéger les consommateurs contre les pénuries, les hausses brutales de prix et les crises sanitaires. C'est aussi protéger les agriculteurs contre la précarité et l'abandon. Une Nation qui se nourrit par elle-même est une Nation plus libre, plus stable et plus solidaire.

Un Chiffre à méditer ;

Le commerce extérieur agricole français traditionnellement excédentaire depuis toujours s'effondre en 2025 et devient déficitaire. Un recul de 235 millions d'€ par rapport à 2024

53 — Protéger nos agriculteurs de la concurrence déloyale

Aucune agriculture nationale ne peut survivre durablement si elle est exposée à une concurrence qui ne respecte ni les mêmes règles, ni les mêmes coûts, ni les mêmes exigences. Or c'est précisément la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les agriculteurs français : soumis à des normes sanitaires, environnementales et sociales parmi les plus élevées au monde, ils sont mis en concurrence avec des produits importés qui n'y sont pas astreints. Cette asymétrie n'est pas une fatalité économique ; c'est une incohérence politique majeure inacceptable.

Protéger nos agriculteurs de la concurrence déloyale n'est ni du protectionnisme archaïque ni un refus des échanges internationaux. C'est l'application d'un principe élémentaire de justice économique : à règles égales, concurrence loyale ; à règles inégales, protection légitime. L'ouverture des marchés n'a de sens que si elle repose sur des conditions comparables. À défaut, elle devient un instrument de destruction de la production nationale.

La première exigence est donc l'instauration de clauses miroirs effectives. Tout produit importé destiné au marché français doit respecter les mêmes normes sanitaires, environnementales et sociales que celles imposées aux producteurs nationaux. Accepter l'inverse revient à exporter nos contraintes et à importer leurs nuisances. Cette logique est non seulement injuste pour les agriculteurs, mais aussi hypocrite sur le plan environnemental et sanitaire.

Protéger nos agriculteurs suppose également de mettre fin aux accords commerciaux déséquilibrés, négociés au détriment de l'agriculture française. Trop souvent, celle-ci sert de variable d'ajustement dans des traités visant d'autres secteurs économiques. Sacrifier l'agriculture pour exporter quelques produits industriels est une stratégie à courte vue, qui affaiblit durablement la souveraineté alimentaire et les territoires ruraux.

Le Mercosur imposé par l'UE n'a-t-il pas pour but de sacrifier l'agriculture française à l'industrie automobile allemande ?

La lutte contre la concurrence déloyale passe aussi par un contrôle renforcé des importations. Traçabilité, contrôles sanitaires, vérification des conditions de production : ces exigences ne relèvent pas du formalisme, mais de la protection du consommateur et du producteur. Un marché ouvert sans contrôle est un marché abandonné aux pratiques les plus douteuses.

Il est également indispensable de responsabiliser la grande distribution et les intermédiaires. Importer à bas coût pour écraser les prix nationaux tout en affichant des engagements de façade relève d'un double discours inacceptable. La protection des agriculteurs implique une régulation plus ferme des pratiques commerciales, afin que la pression sur les prix ne se fasse pas exclusivement au détriment du producteur.

Protéger nos agriculteurs de la concurrence déloyale, c'est enfin assumer un choix politique clair : celui de la cohérence. On ne peut exiger une agriculture vertueuse, de qualité, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, tout en organisant sa mise en concurrence avec des productions qui ne respectent aucun de ces critères. Ce paradoxe mine la confiance, décourage les vocations et fragilise l'ensemble du système alimentaire.

La protection contre la concurrence déloyale n'est pas un repli ; c'est une condition de la transition agricole réussie. Sans elle, les efforts demandés aux agriculteurs deviennent intenablement et socialement explosifs. Avec elle, la France peut défendre une agriculture exigeante, durable et compétitive, fidèle à ses standards et à ses ambitions.

54 — Revaloriser les métiers de la terre

Les métiers de la terre sont au fondement de toute civilisation durable. Ils nourrissent, façonnent les paysages, structurent les territoires et incarnent une relation concrète entre l'homme, la nature et le temps long. Pourtant, en France où il y a un siècle un travailleur sur deux était agriculteur, ces métiers ont été progressivement dévalorisés, économiquement fragilisés, socialement marginalisés, au point de susciter découragement, pénurie de vocations et crise profonde du renouvellement des générations. Revaloriser les métiers de la terre est donc une urgence nationale, autant sociale que stratégique.

Cette revalorisation commence par une reconnaissance symbolique claire. Trop souvent, l'agriculteur est présenté par l'écologie punitive comme un pollueur potentiel, un bénéficiaire suspect de subventions, ou un vestige d'un monde dépassé. Cette vision est non seulement injuste, mais contre-productive. Une Nation qui méprise ceux qui la nourrissent prépare sa propre dépendance. Revaloriser, c'est d'abord changer le regard, le discours public et la place accordée à ces métiers dans le récit national.

Mais la reconnaissance symbolique ne suffit pas. Revaloriser les métiers de la terre, c'est d'abord permettre d'en vivre dignement. Aucun jeune ne s'engagera durablement dans une activité exigeante, risquée, physiquement éprouvante, si elle ne garantit ni revenu stable, ni protection sociale suffisante, ni perspectives de transmission. La revalorisation passe donc par une rémunération juste du travail agricole, par des prix couvrant les coûts de production et par une meilleure répartition de la valeur dans les filières.

La question du temps de travail et de la pénibilité est également centrale. Les métiers agricoles cumulent souvent contraintes physiques, horaires atypiques, aléas climatiques et pression administrative. Revaloriser, c'est reconnaître cette pénibilité spécifique, l'intégrer dans les dispositifs de protection sociale, et proposer des solutions de remplacement, de mutualisation et de soutien humain. Le droit au repos et aux vacances ne doit pas être un privilège inaccessible aux agriculteurs.

Revaloriser les métiers de la terre, c'est aussi réhabiliter la formation agricole et les savoir-faire. Trop longtemps reléguées au second plan, les filières agricoles doivent redevenir attractives, modernes, valorisantes. L'agriculture contemporaine mobilise des compétences techniques, scientifiques, économiques et environnementales de haut niveau. La formation initiale et continue doit refléter cette réalité et ouvrir de véritables perspectives d'évolution.

La transmission des exploitations constitue un autre enjeu majeur. Revaloriser, c'est faciliter l'installation des jeunes, sécuriser l'accès au foncier, accompagner les transmissions, alléger les obstacles financiers et administratifs. Sans renouvellement des générations, toute politique agricole est condamnée à l'échec. L'agriculture n'est pas une activité que l'on improvise ; elle se prépare, se transmet, se construit dans la durée.

Enfin, revaloriser les métiers de la terre, c'est les réintégrer pleinement dans le projet de société. L'agriculture ne doit plus être traitée comme un secteur à part, soumis à des injonctions contradictoires, mais comme un pilier de la souveraineté nationale. Cela suppose une cohérence entre politiques agricoles, alimentaires, environnementales et territoriales.

Redonner de la valeur aux métiers de la terre, c'est redonner de la valeur au travail, à la transmission et à l'ancrage territorial. C'est affirmer que nourrir la Nation est un honneur, non une charge. Sans cette reconnaissance, la souveraineté alimentaire restera un slogan ; avec elle, elle peut devenir une réalité durable.

55 — Simplifier les normes agricoles

L'excès de normes est devenu l'un des principaux facteurs d'asphyxie de l'agriculture française. À force d'empiler règlements, directives, contrôles, formulaires et obligations contradictoires, l'État a transformé le métier d'agriculteur en une épreuve administrative permanente. Cette dérive n'a pas amélioré la qualité globale de l'agriculture ; elle a surtout découragé, fragilisé et parfois détruit ceux qui la font vivre. Simplifier les normes agricoles est donc une condition de survie du modèle agricole français.

Il ne s'agit pas de nier les enjeux sanitaires, environnementaux ou de bien-être animal. Ces exigences sont légitimes et doivent être respectées. Mais la norme n'est efficace que si elle est compréhensible, applicable et proportionnée. Une norme excessive, instable ou incohérente devient contre-productive. Elle détourne les agriculteurs de leur cœur de métier, alourdit les coûts, alimente le sentiment d'injustice et pousse certains à l'abandon.

La première urgence est de mettre fin à la surtransposition systématique. La France a pris l'habitude d'ajouter des contraintes nationales à des règles européennes déjà trop exigeantes, sans bénéfice démontré pour l'environnement ou la santé publique. Cette surenchère normative pénalise directement la compétitivité des exploitations françaises par rapport à leurs concurrentes européennes, et plus encore extra-européennes. Simplifier, c'est d'abord revenir à une stricte application des règles communes, sans excès idéologique supposés plaire à une minorité.

Simplifier les normes agricoles, c'est aussi rétablir la stabilité réglementaire. Rien n'est plus destructeur pour une exploitation que l'instabilité permanente des règles : interdictions successives, autorisations temporaires, revirements réglementaires imprévisibles. L'agriculture se projette sur des cycles longs ; elle ne peut survivre dans un environnement juridique mouvant. La règle doit être claire, durable, et évoluer uniquement sur la base de données scientifiques solides.

Il est également indispensable de réduire la complexité administrative. Trop de normes sont mal coordonnées, redondantes ou interprétées différemment selon les services. Les contrôles du funeste OFB, véritable police de l'environnement, souvent vécus comme suspicieux ou punitifs, doivent être recentrés sur l'accompagnement, la prévention et la cohérence. Simplifier, c'est passer d'une logique de défiance à une logique de responsabilité partagée.

La simplification suppose aussi de redonner une place centrale au bon sens agronomique. Les agriculteurs ne sont pas des exécutants aveugles ; ils sont des professionnels du vivant, capables d'adapter leurs pratiques aux réalités locales. Une norme bureaucratique qui ignore les sols, les climats, les cultures et les territoires est une norme inefficace. L'intelligence de terrain doit redevenir un principe structurant de la politique agricole.

Enfin, simplifier les normes agricoles, c'est restaurer la confiance entre l'État et le monde agricole. La défiance actuelle est profonde, nourrie par des années de contraintes imposées sans dialogue réel ni reconnaissance du travail accompli. Sans confiance, aucune transition n'est possible ; sans simplification, aucune confiance ne peut naître.

Simplifier ne signifie pas renoncer à l'exigence. Cela signifie choisir l'efficacité plutôt que l'accumulation, la cohérence plutôt que l'idéologie, le respect plutôt que la contrainte aveugle. Une agriculture libérée de l'asphyxie normative peut innover, produire mieux, transmettre et se projeter dans l'avenir.

56 — Rééquilibrer l'aménagement du territoire

Le déséquilibre territorial est l'une des fractures les plus profondes de la France contemporaine. Concentration des richesses, des emplois qualifiés, des services publics et des infrastructures dans quelques métropoles d'un côté, dévitalisation progressive ou abandon de vastes zones rurales, périurbaines et industrielles de l'autre. Ce phénomène n'est ni naturel ni inéluctable : il résulte de choix politiques persistants, prétendument justifiés au nom de l'efficacité économique, mais dont les effets sociaux, démocratiques et humains sont désormais patents.

Rééquilibrer l'aménagement du territoire, ce n'est pas opposer les métropoles au reste du pays ; c'est reconstruire une cohérence nationale, dans laquelle chaque territoire a une fonction, une utilité et un avenir. Une Nation durable ne peut reposer sur quelques pôles hypertrophiés entourés de zones de relégation. Cette géographie de l'abandon nourrit la colère, la défiance envers l'État et le sentiment d'injustice.

La première exigence du rééquilibrage est la répartition équitable des services essentiels. Santé, éducation, sécurité, justice, transports : leur retrait progressif de nombreux territoires a créé des déserts de droits. Rééquilibrer, c'est garantir un socle minimal de services publics accessibles partout, sans condition de rentabilité immédiate. L'égalité républicaine commence par l'accès effectif aux services fondamentaux.

Rééquilibrer l'aménagement du territoire suppose également de repenser la politique des infrastructures. Trop d'investissements ont été concentrés là où la densité était déjà forte, renforçant mécaniquement l'attractivité des mêmes zones. Une stratégie nationale doit au contraire prioriser les territoires en décrochage : réouverture de lignes ferroviaires, modernisation des réseaux routiers secondaires, couverture numérique intégrale, accès à l'énergie et à l'eau. Ces infrastructures ne sont pas des dépenses de confort, mais des leviers de développement.

La question de l'emploi local est centrale. Aucun territoire ne peut vivre durablement sans activité productive. Le rééquilibrage passe donc par une politique volontariste de relocalisation économique, d'implantation industrielle, de soutien aux PME et à l'artisanat, et de valorisation des ressources locales. L'aménagement du territoire ne peut être dissocié de la politique industrielle et agricole.

Il est également indispensable de corriger les incitations fiscales et réglementaires qui favorisent mécaniquement la concentration. Certaines règles, conçues sans vision territoriale, pénalisent l'implantation hors des grands centres. Rééquilibrer, c'est adapter les dispositifs aux réalités locales, offrir des avantages durables à ceux qui investissent, travaillent et vivent dans les territoires délaissés.

Rééquilibrer l'aménagement du territoire, c'est aussi redonner du pouvoir aux acteurs locaux, sans les abandonner. Les collectivités connaissent leurs besoins, leurs contraintes et leurs atouts. L'État doit fixer un cadre stratégique clair, garantir l'égalité et la solidarité nationales, mais laisser une réelle capacité d'initiative aux territoires. La centralisation excessive étouffe l'innovation locale, l'abandon affaiblit. L'équilibre est une affaire de gouvernance intelligente.

Enfin, le rééquilibrage territorial est un choix de société. Il suppose de revaloriser la vie hors des grandes métropoles, de reconnaître la diversité des modes de vie, et de sortir d'un modèle unique de réussite. Travailler, entreprendre, élever une famille ou vieillir dignement ne doit pas être conditionné à la proximité d'une grande ville.

Rééquilibrer l'aménagement du territoire, c'est recoudre la France, redonner une perspective aux territoires oubliés et restaurer le lien entre l'État et la Nation. Sans ce rééquilibrage, les fractures continueront de s'élargir ; avec lui, au contraire, la cohésion nationale peut être reconstruite sur des bases solides et durables.

57 — À quel âge devrait-on partir à la retraite ?

On se souvient de la question que le Chancelier Bismark, créateur des premières caisses de retraite posa à ses conseillers : *A quel âge en moyenne meurent les ouvriers allemands ?* Ils lui répondirent : *A 65 ans ! Alors, dit-il, fixons l'âge de départ à la retraite à 65 ans !* Ce qui fut fait et par la suite reproduit dans les autres pays européens.

Aujourd'hui, la question de l'âge de départ à la retraite est devenue en France un totem politique, chargé d'émotion, de crispations idéologiques et de malentendus. Elle est trop souvent traitée comme une bataille symbolique, un âge à défendre ou à repousser, alors qu'elle devrait être abordée comme un problème de justice, de soutenabilité et de vérité démographique. Poser correctement la question, ce n'est pas demander « plus » ou « moins » de travail, mais se demander comment organiser équitablement la fin de la vie active dans une société vieillissante.

La première exigence est celle de la lucidité démographique. L'allongement de l'espérance de vie est un progrès majeur, mais il modifie profondément l'équilibre entre actifs et retraités. Ignorer cette réalité conduit mécaniquement à des déficits croissants, à une pression accrue sur les actifs et à une fragilisation du système tout entier. Une réforme honnête ne peut se fonder ni sur le déni ni sur l'illusion que les équilibres d'hier sont encore valables aujourd'hui.

Pour autant, la question de l'âge ne peut être traitée de manière uniforme. Tous les métiers ne se valent pas, toutes les carrières ne sont pas comparables, toutes les usures ne sont pas identiques. Fixer un âge unique, abstrait, sans tenir compte de la pénibilité et de la dangerosité réelle, de la durée de cotisation effective et des conditions de travail, revient à produire une injustice structurelle. Une réforme juste doit introduire de la différenciation là où la réalité l'exige.

La retraite ne doit pas être pensée uniquement comme un coût, mais comme une étape de la vie, préparée et choisie autant que possible. Beaucoup de Français aspirent à partir plus tôt parce qu'ils sont épuisés, usés, parfois brisés par des décennies de travail pénible ou dévalorisé. D'autres souhaitent au contraire poursuivre une activité, par envie, par utilité sociale ou par nécessité économique. Un système rigide nie cette diversité ; un système intelligent l'intègre.

Il faut donc sortir de l'alternative simpliste entre recul brutal de l'âge légal et statu quo intenable. La solution réside dans une architecture plus souple, fondée sur des bornes claires mais modulables : un âge de référence, des mécanismes de départ anticipé pour les carrières longues et pénibles, des incitations à prolonger l'activité pour ceux qui le souhaitent, sans culpabilisation ni contrainte uniforme.

La question de l'âge de départ est indissociable de celle de l'emploi des seniors. Repousser l'âge légal sans garantir la possibilité réelle de travailler plus longtemps est une véritable hypocrisie sociale. Tant que les seniors seront exclus du marché du travail, discriminés à l'embauche ou poussés vers des dispositifs de sortie anticipée déguisée, toute réforme sera vécue comme une injustice.

Enfin, cette réflexion doit être replacée dans une vision plus large de la solidarité intergénérationnelle. Faire peser l'intégralité de l'effort sur les actifs les plus jeunes, déjà confrontés à la précarité, au

chômage et au déclassement, serait une faute politique majeure. À l'inverse, refuser toute adaptation au nom de droits acquis déconnectés des réalités collectives prépare un choc brutal à terme.

À quel âge partir à la retraite ? La réponse honnête est : ni trop tôt pour fragiliser le système, ni trop tard pour briser les individus. Entre ces deux écueils, il existe une voie de responsabilité, fondée sur la différenciation, la reconnaissance de la pénibilité, la liberté encadrée et la vérité des chiffres.

58 — Prendre réellement en compte la pénibilité et la dangerosité du travail

La pénibilité et la dangerosité du travail sont l'angle mort de trop nombreuses réformes sociales. Invoquées dans les discours, elle sont rarement prises en compte dans sa réalité concrète, mesurable, vécue par des millions de travailleurs. Or toute réforme des retraites qui néglige la pénibilité est, par nature, injuste. Travailler plus longtemps n'a pas le même sens selon que l'on exerce un métier sédentaire ou une activité physiquement éprouvante, exposée aux risques, aux horaires décalés ou à l'usure psychique.

Peut-on comparer un égoutier parisien dont l'espérance de vie est significativement plus courte que la moyenne et un fonctionnaire de la Banque de France bien au chaud l'hiver, bien climatisé dans son bureau l'été qui peine à trouver du travail ?

Prendre réellement en compte la pénibilité suppose d'abord de sortir de l'hypocrisie statistique. La pénibilité ne se résume pas à quelques critères techniques étroits, souvent mal adaptés à la diversité des métiers. Elle englobe l'effort physique prolongé, l'exposition aux substances nocives, le travail de nuit ou en horaires fractionnés, la répétition des gestes, mais aussi la charge mentale, le stress chronique et la pression permanente. Réduire la pénibilité à ce qui est facilement mesurable revient à nier ce qui est réellement subi.

La reconnaissance de la pénibilité doit être objective, lisible et opposable. Les travailleurs doivent savoir, dès le début de leur carrière, quels droits ils acquièrent au titre de l'usure professionnelle. Un système opaque, modifié au gré des réformes, alimente l'injustice et la défiance. La pénibilité ne peut être un dispositif symbolique ; elle doit ouvrir des droits concrets : départ anticipé, trimestres validés, reconversion facilitée, aménagement de fin de carrière.

Prendre en compte la pénibilité, ce n'est pas seulement organiser la sortie du travail ; c'est aussi agir en amont. Prévention, amélioration des conditions de travail, ergonomie, mécanisation, adaptation des postes, suivi médical renforcé : une politique sérieuse vise à réduire l'usure avant qu'elle ne produise ses effets irréversibles. Trop souvent, la pénibilité est traitée comme une fatalité alors qu'elle peut être partiellement corrigée par l'organisation du travail et l'investissement.

La pénibilité pose également la question de la reconnaissance sociale des métiers difficiles. Beaucoup de professions essentielles, ouvriers du bâtiment, aides-soignants, agents de propreté, agriculteurs, manutentionnaires, conducteurs, cumulent fatigue physique, faibles rémunérations et faible reconnaissance symbolique. Une société qui demande beaucoup à ces métiers sans leur accorder de droits spécifiques construit une injustice silencieuse mais profonde.

Il est enfin indispensable de rompre avec l'uniformité abstraite. L'égalité réelle ne consiste pas à traiter tout le monde de la même manière, mais à tenir compte des différences objectives de situation. Prendre réellement en compte la pénibilité, c'est accepter cette différenciation, non comme un privilège, mais comme une exigence de justice.

Sans reconnaissance effective de la pénibilité, toute réforme des retraites apparaît comme un effort imposé aux mêmes, les plus exposés, les plus usés. À l'inverse, une prise en compte sérieuse restaure la légitimité du système et la confiance collective.

Cette reconnaissance conduit logiquement à une autre question sensible : celle des régimes spéciaux, dont certains se justifient par la pénibilité réelle, tandis que d'autres relèvent davantage de l'héritage historique que de l'équité contemporaine.

59 — Mettre fin aux régimes spéciaux injustifiés

La multiplication des régimes spéciaux est l'une des sources majeures d'incompréhension et de défiance à l'égard du système de retraite français. Conçus à l'origine pour répondre à des contraintes spécifiques, souvent liées à la pénibilité, à la dangerosité ou à des impératifs de service public, nombre de ces régimes ont perdu leur justification initiale sans jamais être remis en question. Le résultat est un système fragmenté, opaque et perçu comme profondément inéquitable.

Mettre fin aux régimes spéciaux injustifiés n'est pas une attaque contre les salariés concernés ; c'est une exigence de justice sociale et de cohérence collective. Une société ne peut durablement demander des efforts accrus à la majorité des travailleurs tout en maintenant des avantages déconnectés de la réalité des conditions de travail actuelles. L'égalité devant la loi sociale est un principe fondateur qui ne peut être modulé indéfiniment par l'histoire ou le rapport de force.

Il convient d'abord de distinguer clairement ce qui relève de la pénibilité réelle de ce qui relève de l'héritage statutaire. Certains métiers justifient objectivement des aménagements spécifiques : exposition au danger, contraintes physiques ou psychiques exceptionnelles, horaires extrêmes, usure accélérée. Ces situations doivent être reconnues, quels que soient le statut ou le secteur. À l'inverse, maintenir des régimes dérogatoires là où les conditions de travail se sont rapprochées de la norme générale relève d'une iniquité devenue indéfendable.

Mettre fin aux régimes spéciaux injustifiés suppose une harmonisation progressive et respectueuse, plus qu'une brutalité aveugle. Les droits acquis doivent être respectés pour les générations proches de la retraite. Les nouvelles générations doivent, en revanche, être intégrées progressivement dans un régime commun, fondé sur des règles claires, lisibles et équitables. La transition est la condition de l'acceptabilité sociale.

Cette réforme est également une question de lisibilité démocratique. Un système que seuls les experts comprennent est un système fragile. La coexistence de dizaines de régimes, de règles particulières et d'exceptions permanentes alimente le soupçon d'arbitraire et la défiance envers la parole publique. Un régime plus unifié, fondé sur des principes simples, renforce au contraire le consentement et la stabilité.

Mettre fin aux régimes spéciaux injustifiés, c'est enfin redonner du sens à la solidarité. La solidarité ne peut être à sens unique ni captée par des groupes particuliers. Elle suppose que chacun contribue selon ses capacités et bénéficie selon des critères objectivement justifiés. Lorsque la solidarité devient un privilège statutaire, elle cesse d'être légitime.

Cette réforme ne doit pas être conduite contre le monde du travail, mais avec lui, sur la base d'un principe clair : la pénibilité réelle est reconnue partout, les privilèges historiques sans fondement actuel sont progressivement supprimés. C'est à ce prix que la réforme des retraites peut redevenir juste, comprise et acceptée.

Mais l'équité du système ne repose pas seulement sur ses règles ; elle dépend aussi de sa viabilité financière. Assurer la pérennité de la Sécurité sociale est un impératif sans lequel toute réforme est vaine.

60 — Assurer la pérennité de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale est l'une des conquêtes majeures du modèle social français. Elle incarne une promesse collective : protéger chacun face aux aléas de la vie, maladie, vieillesse, accidents, maternité indépendamment de sa fortune ou de son statut. Mais cette promesse, si elle demeure largement soutenue par la population, est aujourd'hui fragilisée par des déséquilibres structurels, des dérives de gouvernance et un refus persistant de regarder la réalité financière en face. Assurer la pérennité de la Sécurité sociale n'est donc pas une option idéologique, c'est une obligation morale envers les générations présentes et futures.

La première condition de cette pérennité est la vérité des comptes. Trop longtemps, les déficits ont été masqués, transférés, étalés ou compensés par l'endettement, donnant l'illusion d'un système sous contrôle. En réalité, cette fuite en avant prépare des ajustements brutaux. Une Sécurité sociale durable suppose une comptabilité sincère, lisible, compréhensible par les citoyens, permettant de relier clairement les droits ouverts aux ressources mobilisées.

Assurer la pérennité, c'est ensuite clarifier le périmètre des missions. La Sécurité sociale ne peut tout financer sans hiérarchie. Certaines dépenses relèvent de la solidarité nationale fondamentale, d'autres pourraient être prises en charge différemment, par des mécanismes complémentaires, mutualisés ou assurantiels. Refuser toute distinction par principe conduit à diluer les ressources et à fragiliser les missions essentielles.

La question du financement est centrale. Faire reposer l'essentiel du système sur le seul travail dans une société marquée par le vieillissement, la précarité et les mutations technologiques est un non-sens économique. Assurer la pérennité de la Sécurité sociale implique d'élargir intelligemment l'assiette de financement, de diversifier les sources, et de mieux articuler cotisations, fiscalité et contributions solidaires, sans pénaliser essentiellement l'emploi.

La maîtrise des dépenses est également indispensable, non par une logique comptable aveugle, mais par une exigence d'efficacité. Lutter contre les gaspillages, les redondances, les actes inutiles, les fraudes et les surcoûts organisationnels est un devoir collectif. Chaque euro gaspillé est un euro qui manque pour soigner, protéger et accompagner ceux qui en ont réellement besoin.

Assurer la pérennité de la Sécurité sociale, c'est aussi adapter le système aux évolutions démographiques et médicales. Le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, les progrès thérapeutiques coûteux exigent une anticipation sérieuse. Sans adaptation, le système se rigidifie, accumule les tensions et perd progressivement sa capacité à répondre aux besoins.

Enfin, la pérennité repose sur la confiance. Un système perçu comme injuste, opaque ou mal géré finit toujours par être contesté. Restaurer la confiance suppose de la clarté, de l'équité et de la responsabilité. La Sécurité sociale ne peut survivre durablement sans l'adhésion consciente de ceux qui la financent.

Assurer la pérennité de la Sécurité sociale, ce n'est pas la remettre en cause ; c'est au contraire la sauver de l'érosion silencieuse qui la menace. C'est faire le choix de la responsabilité plutôt que du déni, de la réforme plutôt que de l'effondrement.

61 — L'IA et les officiers de santé contre les déserts médicaux

Les déserts médicaux ne sont plus une anomalie périphérique ; ils sont devenus une réalité structurelle du système de santé français. Des millions de citoyens vivent aujourd'hui dans des territoires où l'accès à un médecin, à un diagnostic rapide ou à un suivi régulier relève du parcours d'obstacles. Cette situation n'est pas seulement injuste ; elle est dangereuse. Elle conduit à des retards de prise en charge, à des renoncements aux soins, à des hospitalisations évitables et, à terme, à une dégradation globale de la santé publique.

Face à cette crise, persister dans les solutions classiques, incitations financières marginales, appels moraux à l'installation, ajustements administratifs, relève de l'aveuglement. Le problème est désormais quantitatif, géographique et générationnel. Il impose une rupture méthodologique. Une des voies possibles réside dans l'association de l'intelligence artificielle et du retour, aux côtés des médecins, d'un corps qu'on appelait au XIX^{ème} siècle les « Officiers de santé ».

Le recours à l'intelligence artificielle ne doit pas être perçu comme un substitut au médecin, mais comme un outil d'augmentation des capacités médicales. Algorithmes d'aide au diagnostic, analyse automatisée des examens courants, triage des urgences, suivi des maladies chroniques, interprétation d'images simples (ECG, radiographies standards, fonds d'œil, échographies ciblées) : l'IA permet aujourd'hui d'apporter une expertise de premier niveau, rapide, standardisée et disponible partout. Refuser cette réalité technologique, c'est condamner des territoires entiers à l'abandon sanitaire.

Mais l'IA, seule, ne soigne pas. Elle a besoin d'intermédiaires humains formés, capables de recueillir les données cliniques, d'examiner le patient, d'utiliser les outils numériques et d'assurer le lien avec le médecin référent. C'est le rôle potentiel des officiers de santé, professionnels spécifiquement formés à partir des effectifs paramédicaux, ancrés dans les territoires, dotés de compétences cliniques de base, encadrés par des protocoles stricts et placés sous la responsabilité médicale.

Ces officiers de santé ne sont ni des médecins au rabais ni des techniciens déshumanisés. Ils sont des acteurs de proximité, capables d'assurer l'anamnèse, l'examen clinique standardisé, la réalisation d'examens simples, la surveillance des pathologies chroniques et l'orientation pertinente des patients. En s'appuyant sur l'IA, ils permettent au médecin de se concentrer sur les cas complexes, les décisions thérapeutiques et la coordination des soins.

Cette organisation permet de multiplier l'efficacité médicale sans multiplier mécaniquement le nombre de médecins, ce qui est devenu irréaliste à court et moyen terme. Un médecin appuyé par plusieurs officiers de santé et des outils d'IA peut suivre un bassin de population bien plus large, sans dégradation de la qualité des soins, et souvent avec une amélioration du dépistage et du suivi.

L'enjeu est également territorial. Les officiers de santé peuvent être recrutés localement, formés rapidement et déployés là où les besoins sont les plus criants. Ils constituent une réponse concrète à l'inégalité géographique d'accès aux soins, sans attendre des décennies hypothétiques de rééquilibrage démographique médical.

Cette réforme suppose évidemment un cadre clair et exigeant : formation rigoureuse, certification nationale, protocoles validés, responsabilité médicale définie, traçabilité des actes, protection juridique. L'objectif n'est pas de déréguler, mais de réorganiser intelligemment un système devenu inadapté à la réalité du terrain.

Enfin, cette approche redonne du sens à la médecine de proximité. Elle recrée une présence humaine, régulière, accessible, là où il n'y a plus que des kilomètres et des délais. Elle permet d'allier technologie et humanité, efficacité et équité, modernité et solidarité.

Lutter contre les déserts médicaux par l'IA et les officiers de santé, ce n'est pas accepter une médecine au rabais ; c'est refuser une médecine absente. C'est faire le choix du pragmatisme, de l'innovation et de la responsabilité collective.

62 — Réorganiser l'offre de soins de proximité

La crise des déserts médicaux nous venons de le voir a révélé une réalité plus profonde : l'offre de soins de proximité est aujourd'hui désorganisée, fragmentée, inégalement répartie et inadaptée aux besoins contemporains. Le problème ne tient pas seulement au nombre de médecins disponibles, mais à la manière dont le système est structuré, pensé et piloté. Réorganiser l'offre de soins de proximité est donc une nécessité systémique, sans laquelle aucune innovation technologique ni aucune réforme ponctuelle ne pourra produire d'effet durable.

La médecine de proximité repose encore trop souvent sur un modèle individuel, isolé, hérité d'une époque où les pathologies étaient moins complexes, les attentes moindres et la charge administrative limitée. Ce modèle a atteint ses limites. Il expose les praticiens à l'épuisement, décourage les installations et rend l'offre fragile, discontinue, vulnérable au moindre départ. Réorganiser, c'est passer d'une logique d'addition d'individus à une logique de structures coordonnées.

La première exigence est donc la structuration territoriale des soins. Chaque bassin de vie doit disposer d'une organisation claire, lisible, hiérarchisée, associant médecins, infirmiers, officiers de santé, pharmaciens, kinésithérapeutes et acteurs médico-sociaux. Cette organisation ne peut être laissée au hasard des initiatives individuelles ; elle doit être pensée à l'échelle du territoire, en fonction des besoins réels de la population.

Réorganiser l'offre de soins de proximité suppose également de redonner toute sa place au soin non hospitalier. L'hôpital ne peut être la réponse par défaut à l'insuffisance de la médecine de ville. Trop de patients y arrivent faute de suivi, de diagnostic précoce ou de prise en charge coordonnée. Une offre de proximité efficace permet de prévenir, de suivre, de désengorger l'hôpital et d'améliorer la qualité globale des soins.

La coordination est ici centrale. Dossiers médicaux partagés réellement opérationnels, protocoles communs, échanges fluides entre professionnels, télémedecine intégrée. La proximité ne signifie pas l'isolement. Au contraire, elle exige une mise en réseau intelligente, appuyée sur des outils numériques fiables et sécurisés.

Réorganiser, c'est aussi adapter l'offre aux réalités démographiques. Le vieillissement de la population, la montée des maladies chroniques et les polypathologies exigent un suivi régulier, coordonné, anticipé. La proximité doit devenir synonyme de continuité, non de soins fragmentés. Cela implique une articulation étroite entre soins médicaux, soins infirmiers, accompagnement social et prévention.

Il est également indispensable de libérer du temps médical. Une part considérable de l'activité des médecins est aujourd'hui absorbée par des tâches administratives, répétitives ou à faible valeur ajoutée. Réorganiser l'offre, c'est redistribuer les rôles, déléguer intelligemment, utiliser les compétences là où elles sont les plus pertinentes. Le temps médical est une ressource rare ; il doit être consacré à ce qui relève réellement de l'expertise médicale.

Enfin, réorganiser l'offre de soins de proximité, c'est rétablir la confiance des patients. Trop de Français ont le sentiment d'un système opaque, distant, difficilement accessible. Une offre structurée, visible, humaine, ancrée dans le territoire (maisons médicales par exemple) redonne un visage au soin et restaure le lien entre la population et son système de santé.

La proximité ne se décrète pas ; elle se construit. Elle exige une vision globale, une coordination exigeante et un pilotage assumé. Sans cela, les déserts médicaux continueront de s'étendre, malgré

les réformes successives. Avec cela, la France peut retrouver un système de soins à la fois moderne, humain et équitable.

63 — Lutter efficacement contre la pauvreté

La pauvreté n'est pas une abstraction statistique ; elle est une réalité humaine, vécue au quotidien par 10 millions de Français. Elle fragilise les individus, désagrège les familles, entrave l'accès aux soins, à l'éducation, au logement et au travail. Elle nourrit enfin un sentiment d'abandon qui mine la cohésion nationale. Lutter efficacement contre la pauvreté suppose de rompre avec l'inefficacité compassionnelle et de substituer à l'empilement des dispositifs une stratégie claire, cohérente et orientée vers l'émancipation.

Le premier écueil à éviter est la confusion entre assistance et sortie de la pauvreté. Aider est nécessaire mais installer durablement dans la dépendance est destructeur. Trop de politiques publiques se sont contentées de gérer la pauvreté, sans jamais la réduire réellement. Lutter efficacement, c'est s'attaquer aux causes structurelles : absence d'emploi, décrochage scolaire, isolement territorial, rupture familiale, maladies chroniques, handicaps invisibles.

La première exigence est donc la priorité absolue à l'accès au travail. Le travail reste, pour l'immense majorité des personnes, le principal vecteur d'autonomie, de dignité et d'intégration. Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent être articulées autour de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement personnalisé, en tenant compte des réalités individuelles. L'insertion ne se décrète pas, elle se construit dans la durée.

Lutter efficacement contre la pauvreté suppose également de simplifier et de rendre lisible le système d'aides. La multiplication des prestations, des conditions et des guichets crée un système opaque, dissuasif, coûteux et souvent inefficace. Cette complexité pénalise les plus fragiles, favorise le non-recours et nourrit la défiance. Un système clair, accessible et compréhensible est une condition de l'efficacité sociale.

Il est également indispensable de **cibler les aides vers ceux qui en ont réellement besoin**. L'universalité de façade conduit trop souvent à la dispersion des moyens et à l'affaiblissement de l'impact. Cibler les aides signifie concentrer l'effort là où la vulnérabilité est réelle et durable, afin de produire des effets mesurables.

La lutte contre la pauvreté ne peut ignorer la dimension territoriale. La pauvreté n'a pas les mêmes visages selon les quartiers urbains, les zones rurales ou les territoires ultramarins. Les réponses doivent être adaptées, territorialisées, construites avec les acteurs locaux. Les solutions uniformes, décidées à distance, échouent presque toujours.

Enfin, lutter efficacement contre la pauvreté, c'est refuser la résignation. La pauvreté n'est ni une fatalité individuelle ni une donnée immuable. Une société qui accepte durablement l'exclusion d'une partie de ses membres s'affaiblit moralement et politiquement. À l'inverse, une politique qui combine exigence, accompagnement, responsabilité et solidarité peut produire des résultats durables.

Lutter efficacement contre la pauvreté, ce n'est pas multiplier les discours compassionnels ; c'est construire des trajectoires de sortie, mesurables, suivies et assumées. C'est redonner à chacun la possibilité de contribuer, de participer et de reprendre sa place dans la communauté nationale.

64 — Ne plus tolérer les sans-abris

Tolérer l'existence durable de personnes vivant à la rue dans un pays aussi riche et structuré que la France constitue un échec moral, politique et institutionnel. Les sans-abris ne sont pas une fatalité sociale mais le symptôme d'un empilement de renoncements : désorganisation des politiques publiques, fragmentation des responsabilités, incapacité à agir dans la durée. Ne plus tolérer les sans-abris, ce n'est pas promettre l'impossible ; c'est changer radicalement de méthode et d'exigence.

La rue ne soigne rien. Elle aggrave les troubles psychiques, détruit la santé physique, rompt les liens sociaux et rend toute réinsertion plus difficile. Laisser des hommes et des femmes dormir dehors au nom d'une liberté abstraite ou d'une incapacité administrative est une forme de violence institutionnelle. Une République digne de ce nom ne peut accepter que l'espace public devienne un substitut durable au logement et à l'accompagnement.

Ne plus tolérer les sans-abris suppose d'abord de rompre avec la gestion de l'urgence permanente. Les dispositifs hivernaux, les plans froid, les mises à l'abri temporaires sont nécessaires, mais ne peuvent constituer une politique. L'urgence répétée est le signe d'un échec structurel. Il faut passer d'une logique de flux à une logique de parcours, orientée vers la sortie définitive de la rue.

La première exigence est celle du logement effectif, stable, accompagné. L'expérience a montré que sans logement, aucune prise en charge sociale, sanitaire ou professionnelle ne tient dans le temps. Le logement doit être considéré comme le point de départ, non comme la récompense finale d'un parcours administratif. Cela implique de mobiliser le parc existant, de lutter contre la vacance, de réorienter certains dispositifs, et d'assumer des choix clairs en matière de priorités.

Ne plus tolérer les sans-abris, c'est aussi assurer un accompagnement global et individualisé. La rue est rarement le résultat d'une seule cause. Addictions, troubles psychiatriques, ruptures familiales, accidents de la vie, sortie de prison ou de l'aide sociale : chaque situation est particulière. Une réponse uniforme est vouée à l'échec. L'accompagnement doit être coordonné, associant logement, santé, suivi social et, lorsque c'est possible, insertion professionnelle.

Il est également indispensable de clarifier les responsabilités institutionnelles. Trop souvent, l'État, les collectivités, les associations et les services sociaux se renvoient la balle, chacun intervenant partiellement sans pilotage global. Ne plus tolérer les sans-abris suppose un chef de file clairement désigné, doté de moyens, de pouvoirs de coordination et d'objectifs mesurables. La solidarité ne peut être abandonnée à la seule bonne volonté associative.

Cette politique doit enfin assumer une exigence réciproque. Aider ne signifie pas renoncer à toute règle. Le respect des structures d'accueil, l'acceptation du suivi, l'inscription dans un parcours doivent être des éléments du contrat social proposé. La dignité n'est pas incompatible avec l'exigence ; elle en est souvent la condition.

Ne plus tolérer les sans-abris, c'est refuser de s'habituer à l'inacceptable. C'est affirmer que la rue ne peut être une solution durable, ni pour ceux qui y vivent, ni pour la société tout entière. Une Nation qui accepte l'exclusion visible s'affaiblit ; une Nation qui organise la sortie de la rue se renforce moralement et politiquement.

65 — Cibler les aides sociales vers ceux qui en ont besoin

La solidarité est un pilier fondamental du pacte républicain. Mais une solidarité mal ciblée, illisible et dispersée finit par perdre sa légitimité, son efficacité et son acceptation collective. La France consacre des sommes considérables aux aides sociales, sans pour autant parvenir à réduire durablement la pauvreté ni à restaurer la confiance entre ceux qui contribuent et ceux qui en bénéficient. Cibler les aides sociales vers ceux qui en ont réellement besoin, c'est une condition de survie d'un modèle solidaire.

Le premier problème réside dans la dispersion coûteuse des dispositifs. Allocations multiples, conditions variables, empilement de prestations nationales et locales : le système est devenu opaque, difficilement compréhensible, parfois incohérent. Cette complexité pénalise les plus fragiles, favorise le non-recours, et alimente à l'inverse des situations d'optimisation ou de cumul injustifié. Une aide sociale efficace doit être lisible, accessible et contrôlable.

Cibler les aides, c'est d'abord clarifier les objectifs. Toutes les aides n'ont pas la même finalité. Certaines relèvent de la solidarité de survie, d'autres de l'accompagnement temporaire, d'autres encore de l'incitation à l'autonomie. Confondre ces objectifs conduit à des dispositifs qui n'atteignent aucun d'entre eux pleinement. Une politique sociale responsable distingue l'urgence, la transition et l'émancipation.

La question du critère de ressources est centrale. Une aide universelle, versée indépendamment de la situation réelle, dilue les moyens et affaiblit l'impact. À l'inverse, un ciblage précis permet de concentrer l'effort là où il est réellement nécessaire, sans multiplier les montants. Cibler ne signifie pas stigmatiser mais reconnaître que la solidarité est d'autant plus forte qu'elle est juste.

Cibler les aides sociales suppose également de mieux contrôler leur attribution et leur maintien. Le contrôle n'est pas une suspicion généralisée mais une exigence de justice envers ceux qui financent le système et envers ceux qui en dépendent réellement. Les fraudes, même minoritaires, ont un effet symbolique dévastateur. Elles nourrissent le ressentiment et fragilisent l'adhésion collective.

Il est aussi indispensable de conditionner certaines aides à un accompagnement actif. La solidarité ne peut être un simple versement financier déconnecté de toute perspective. Formation, insertion, suivi social, soins : lorsque cela est possible, l'aide doit s'inscrire dans un parcours. L'objectif n'est pas de contraindre, mais de favoriser la sortie de la dépendance.

Cibler les aides sociales, c'est enfin restaurer l'équité entre les citoyens. Trop de Français ont le sentiment que l'effort est mal réparti, que certains cumulent sans contrepartie tandis que d'autres travaillent sans reconnaissance suffisante. Cette perception, qu'elle soit toujours exacte ou non, est politiquement explosive. Une solidarité perçue comme injuste finit par être rejetée.

Cibler les aides, ce n'est pas réduire la solidarité ; c'est la rendre durable, crédible et acceptée. Une Nation solidaire est une Nation qui sait à qui elle tend la main, pourquoi, et dans quel but. Sans cette clarté, la solidarité se délite ; avec elle, elle redevient un ciment puissant du lien national.

Un exemple de stupidité : interdire aux migrants clandestins de travailler, c'est les exposer au travail au noir, à la délinquance ou à la misère. On ne peut certes accueillir toute la misère du monde mais on peut exiger d'un migrant de trouver un emploi cotisant notamment dans les métiers en tension dans les 3 mois suivant son arrivée (même clandestine) ou d'être obligatoirement renvoyé dans son pays d'origine (sans hésiter à mettre en œuvre tous les moyens d'identification possibles).

66 — Réformer dès la maternelle

Toute politique éducative sérieuse commence avant l'école primaire. Les inégalités les plus profondes ne naissent pas à l'adolescence ; elles s'enracinent dès les premières années de la vie, lorsque le langage, les repères cognitifs, l'attention et le rapport à l'autorité se structurent. Réformer l'éducation dès la maternelle n'est donc ni un luxe pédagogique ni une lubie technocratique : c'est le levier le plus puissant pour réduire les inégalités, restaurer le niveau général et refonder durablement l'école de la République.

La maternelle française a longtemps été un modèle, reconnu pour la qualité de son approche éducative. Elle s'est progressivement éloignée de cette exigence en cédant à une confusion des rôles : école perçue comme simple lieu de socialisation, dilution des apprentissages fondamentaux, affaiblissement des exigences au nom d'un égalitarisme mal compris. Cette dérive pénalise d'abord les enfants issus des milieux les plus fragiles, pour lesquels l'école devrait précisément jouer un rôle de compensation et d'élévation.

Réformer dès la maternelle, c'est d'abord réaffirmer la primauté du langage. La maîtrise de la langue française est le socle de tous les apprentissages ultérieurs. Un enfant qui n'a pas acquis un vocabulaire suffisant, une syntaxe de base et une compréhension fine des consignes entre à l'école élémentaire avec un handicap durable. L'école maternelle doit donc redevenir un lieu d'apprentissage structuré du langage oral, sans complexes ni faux débats.

Cette réforme implique également une réhabilitation des apprentissages fondamentaux précoces : attention, mémorisation, repérage dans le temps et l'espace, motricité fine, logique élémentaire. Loin de brider l'enfant, ces apprentissages structurent son développement cognitif et renforcent sa confiance. Jouer n'est pas suffisant ; apprendre en jouant, avec des objectifs clairs, l'est davantage.

Réformer l'éducation dès la maternelle, c'est aussi restaurer des repères clairs. L'enfant a besoin de cadres, de règles, de limites explicites pour se construire. L'autorité éducative n'est pas une violence symbolique ; elle est une condition de l'apprentissage et du respect d'autrui. Une école qui renonce à poser des règles dès le plus jeune âge prépare des difficultés ultérieures bien plus lourdes à corriger.

Cette réforme doit également prendre en compte la réalité sociale et culturelle. L'école maternelle est souvent le premier lieu où s'opère la rencontre avec la langue, les codes et les exigences de la République. Elle ne peut être neutre ni relativiste. Elle doit transmettre des repères communs, une culture partagée, un rapport exigeant à la langue et au savoir, sans jamais céder à la fragmentation identitaire.

Réformer dès la maternelle suppose enfin de revaloriser le rôle des enseignants de ce cycle, trop souvent considérés comme secondaires. A l'heure des neurosciences, enseigner en maternelle exige des compétences élevées, une formation spécifique et une reconnaissance pleine et entière. Là se joue une part décisive de la réussite scolaire future. C'est là que l'investissement éducatif est le plus rentable humainement et socialement.

Réformer l'éducation dès la maternelle, c'est choisir la prévention plutôt que la réparation, l'exigence plutôt que le renoncement, l'égalité réelle plutôt que l'égalité proclamée. Une Nation qui néglige ses

premières années d'école hypothèque son avenir ; une Nation qui les soigne se donne les moyens de transmettre, d'élever et de rassembler.

67 — Restaurer l'autorité de l'enseignant

Aucune école ne peut remplir sa mission si l'autorité de l'enseignant est contestée, affaiblie ou relativisée. L'autorité pédagogique n'est ni un vestige d'un ordre ancien ni une domination arbitraire. Elle est la condition même de la transmission, de l'apprentissage et de l'égalité scolaire. Là où l'enseignant n'est plus reconnu comme légitime, le savoir recule, le désordre s'installe et les élèves les plus fragiles en sont les premières victimes.

La crise actuelle de l'école française est aussi une crise de l'autorité. En voulant déconstruire toute forme de verticalité au nom d'une conception mal comprise de la bienveillance, on a privé les enseignants des moyens symboliques et institutionnels d'exercer leur mission. Cette évolution n'a pas libéré l'élève, elle l'a laissé sans repères, livré aux rapports de force, aux pressions du groupe et parfois à la violence.

Restaurer l'autorité de l'enseignant, c'est d'abord réaffirmer clairement son rôle. L'enseignant n'est pas un animateur, ni un médiateur social, ni un prestataire soumis à l'évaluation permanente des élèves et des familles. Il est un professionnel du savoir, mandaté par la Nation pour transmettre des connaissances, former des esprits et faire respecter un cadre commun. Cette légitimité doit être explicitement reconnue et protégée par l'institution.

Cette restauration passe par une clarification des règles. Les droits et devoirs de chacun, élèves, enseignants, parents, administration, doivent être clairement définis et appliqués. Une règle qui n'est pas appliquée cesse d'exister. Les sanctions disciplinaires, lorsqu'elles sont nécessaires, doivent être rapides, proportionnées et effectives. L'impunité éducative est une pédagogie du renoncement.

Restaurer l'autorité de l'enseignant suppose également un soutien institutionnel sans ambiguïté. Trop souvent, l'enseignant se retrouve isolé face aux contestations, aux pressions parentales ou aux incidents graves. Cette solitude est destructrice. L'institution scolaire doit faire bloc, protéger ses agents, et cesser de renvoyer implicitement la responsabilité des dysfonctionnements sur ceux qui sont en première ligne.

La formation initiale et continue doit aussi être repensée. Restaurer l'autorité, ce n'est pas improviser. C'est outiller les enseignants. Gestion de classe, posture professionnelle, communication avec les familles, autorité sereine et assumée : ces compétences doivent être pleinement intégrées à la formation, sans complexes ni faux débats idéologiques.

Il est également indispensable de redéfinir la place des parents. La coopération école-famille est essentielle, mais elle ne peut se transformer en remise en cause permanente de l'acte pédagogique. L'école n'est pas un service à la carte. Les parents doivent être associés, informés, écoutés, mais l'autorité pédagogique appartient à l'enseignant, dans le cadre fixé par l'institution.

Restaurer l'autorité de l'enseignant, c'est enfin redonner à l'école une mission claire. L'école n'est pas le lieu où l'on négocie sans cesse les règles ; elle est le lieu où l'on apprend à les comprendre, à les respecter et, plus tard, à les discuter en citoyens éclairés. Sans cadre, il n'y a ni liberté réelle ni égalité des chances.

Une école qui soutient ses enseignants est une école qui protège ses élèves. Une Nation qui affaiblit l'autorité de ceux qui transmettent le savoir compromet sa propre continuité. Restaurer l'autorité de l'enseignant, ce n'est pas revenir en arrière ; c'est reconstruire les conditions mêmes du progrès éducatif.

68 — Revaloriser le métier de professeur

On ne peut exiger de l'école qu'elle élève, structure et émancipe si ceux qui en sont les piliers vivent dans le déclassement matériel, la déconsidération symbolique et l'épuisement moral. Le métier de professeur, longtemps porteur de prestige, de reconnaissance et d'autorité naturelle, a été progressivement affaibli par des choix politiques incohérents, une inflation de missions périphériques et une perte de sens profonde. Revaloriser le métier de professeur est donc une condition sine qua non de toute refondation éducative.

La revalorisation commence par une reconnaissance salariale claire et lisible. Le niveau de rémunération des enseignants français est aujourd'hui sans rapport avec leur niveau de qualification, leurs responsabilités et leur rôle social. Cette situation alimente le découragement, freine les vocations et provoque une crise durable du recrutement. Une Nation qui prétend faire de l'éducation une priorité doit l'assumer budgétairement, sans artifices ni primes ponctuelles destinées à masquer l'insuffisance structurelle des traitements.

Mais la revalorisation ne saurait être uniquement financière. Elle est aussi statutaire et symbolique. Le professeur doit retrouver une place centrale dans le récit national, non comme un agent interchangeable du service public, mais comme un transmetteur de savoirs, un formateur d'esprits libres et un pilier de la cohésion républicaine. Le discours public, trop souvent ambigu ou culpabilisant, doit cesser d'affaiblir ceux qu'il prétend soutenir.

Revaloriser le métier de professeur, c'est également clarifier les missions. L'enseignant n'a pas vocation à compenser toutes les défaillances de la société. À force de lui confier des tâches sociales, administratives, psychologiques ou disciplinaires sans moyens adaptés, on dilue sa mission première : enseigner. Redonner de la valeur au métier, c'est recentrer l'activité sur la transmission des savoirs et la formation intellectuelle.

La question des conditions de travail est tout aussi déterminante. Classes surchargées, hétérogénéité extrême des niveaux, injonctions contradictoires, réformes successives sans évaluation sérieuse : ces contraintes rendent le métier éprouvant et parfois décourageant. Revaloriser, c'est stabiliser, donner de la visibilité, permettre aux enseignants de se projeter dans la durée et de construire leur pratique sans être sans cesse remis en question.

Il est également indispensable de restaurer des perspectives de carrière attractives. Aujourd'hui, l'évolution professionnelle est souvent limitée, peu lisible, déconnectée de l'investissement réel. La revalorisation passe par une diversification des parcours, une reconnaissance de l'expérience, de l'engagement pédagogique, de la formation continue et de l'implication dans les projets éducatifs.

Revaloriser le métier de professeur, c'est enfin reconstruire la confiance entre l'institution et ses enseignants. Trop de réformes ont été imposées sans concertation réelle, dans un climat de suspicion ou de communication descendante. Une école forte repose sur des enseignants respectés, écoutés et associés aux décisions qui engagent leur métier.

Aucune réforme éducative ne tiendra sans cette revalorisation profonde. On ne transmet pas durablement dans le ressentiment, ni dans la précarité symbolique. Une Nation qui investit dans ses professeurs investit dans son avenir intellectuel, civique et culturel.

Cette revalorisation appelle naturellement une réflexion sur l'organisation territoriale du système éducatif, afin de mieux adapter collèges et lycées aux réalités locales et aux besoins du pays.

69 — Décentraliser collèges et lycées

L'organisation actuelle du système éducatif français repose sur une centralisation excessive, héritée d'un État jacobin persuadé que l'uniformité garantit l'égalité. Or cette centralisation, loin de corriger les inégalités, empêche l'adaptation aux réalités locales, ralentit la prise de décision, décourage les initiatives et dilue les responsabilités. Décentraliser collèges et lycées n'est pas affaiblir l'école de la République mais lui redonner de l'efficacité, de la réactivité et du sens.

La centralisation actuelle produit un paradoxe bien connu : des règles identiques pour des situations profondément différentes. Les besoins d'un collège rural isolé, d'un lycée de centre-ville, d'un établissement en zone périurbaine ou d'un lycée professionnel ne sont pas comparables. Pourtant, les marges d'adaptation sont faibles, les décisions souvent lointaines, et les réponses tardives. Cette rigidité nourrit le décrochage, l'inefficacité et parfois la résignation.

Décentraliser, c'est d'abord rapprocher la décision du terrain. Les collectivités territoriales, départements pour les collèges, régions pour les lycées, connaissent les réalités démographiques, économiques et sociales de leurs territoires. Leur confier de véritables compétences éducatives permet d'adapter l'offre de formation, les options, les équipements et les projets pédagogiques aux besoins locaux, sans attendre des arbitrages nationaux déconnectés.

Il ne s'agit pas de remettre en cause les programmes nationaux, les diplômes ou les principes fondamentaux de l'école républicaine. L'unité des contenus, l'égalité des diplômes et la neutralité de l'enseignement doivent être garanties par l'État. Mais l'organisation concrète, horaires, options, partenariats locaux, projets éducatifs, accompagnement des élèves, doit pouvoir être modulée intelligemment.

Décentraliser collèges et lycées, c'est aussi clarifier les responsabilités. Aujourd'hui, l'enchevêtrement des compétences entre État, rectorats, collectivités et établissements rend toute réforme difficile à piloter et toute défaillance facile à diluer. Une gouvernance plus lisible, avec des responsabilités clairement identifiées, est une condition de l'efficacité et de la redevabilité démocratique.

Cette décentralisation doit également permettre une meilleure articulation avec le monde économique et social local. Orientation, stages, apprentissage, filières professionnelles et technologiques doivent être pensés en lien avec les réalités du territoire. Former des jeunes à des métiers absents localement tout en laissant des secteurs en tension sans réponse est une aberration collective. L'école ne peut être coupée de la société réelle.

Décentraliser, c'est enfin redonner de l'autonomie aux établissements, sous contrôle et dans un cadre clair. Autonomie ne signifie pas abandon. Elle implique des objectifs définis, des moyens identifiés, une évaluation transparente et un accompagnement exigeant. Là où l'autonomie est bien pensée, elle favorise l'innovation pédagogique, l'engagement des équipes et l'adaptation aux élèves.

La centralisation rigide produit de l'égalité formelle. La décentralisation maîtrisée peut produire de l'égalité réelle. En permettant aux collèges et aux lycées de répondre aux besoins concrets de leurs élèves, la République renforce sa promesse éducative au lieu de l'affaiblir.

Cette adaptation territoriale conduit naturellement à une question complémentaire : la place et le rôle de l'université, aujourd'hui en tension entre massification, déclassement et inadéquation avec les besoins du pays.

70 — Refonder la politique universitaire

L'université française traverse une crise silencieuse mais profonde. Massifiée sans être réellement démocratisée, autonome sans être stratégiquement libre, ouverte sans être suffisamment exigeante, elle peine aujourd'hui à remplir ses trois missions fondamentales : former, produire du savoir, préparer à l'insertion. Refonder la politique universitaire ne consiste pas à opposer élitisme et égalitarisme, mais à redonner sens, cohérence et crédibilité à un pilier central de la Nation.

La première ambiguïté à lever est celle de la finalité de l'université. À force de vouloir être tout à la fois lieu d'accueil indifférencié, rempart social contre le chômage, outil d'aménagement du territoire, vivier de recherche de pointe, elle s'est dispersée. Une université forte assume la diversité de ses missions, mais elle les hiérarchise clairement : transmission des savoirs fondamentaux, formation exigeante, recherche de qualité et préparation à des parcours professionnels identifiés.

Refonder la politique universitaire, c'est d'abord rétablir l'exigence académique. La massification a conduit à une baisse des prérequis, à des taux d'échec massifs en première année et à un découragement généralisé. Nous avons déjà dit que pour beaucoup d'étudiants sortant du lycée avec un Bac au rabais (sans mention) s'ils veulent à tout prix intégrer une filière universitaire il serait préférable qu'ils essaient d'abord de postuler dans les lycées à l'entrée d'une CPES (Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur) analogue aux CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) plutôt que de les diriger artificiellement dans des filières où ils échoueront ce qui n'est ni humain ni efficace. L'exigence n'est pas une sélection sociale ; elle est une sélection par le travail, l'effort et l'aptitude, assortie d'orientations alternatives claires et valorisées.

Cette refondation suppose également une meilleure articulation entre université et autres voies de formation. L'université n'est pas la seule voie de réussite. Les filières professionnelles, technologiques, l'apprentissage et les écoles spécialisées doivent être pleinement reconnues, sans hiérarchie implicite dévalorisante. Orienter mieux, plus tôt, de manière honnête, est un acte de respect envers les étudiants et leurs familles.

La question du financement et de la gouvernance est centrale. Une université sous-financée, dépendante d'appels à projets instables et de contraintes administratives lourdes, ne peut construire une stratégie de long terme. Refonder, c'est garantir un financement pérenne, conditionné à des objectifs clairs, et donner aux universités de véritables marges de manœuvre, tout en exigeant des résultats mesurables.

Refonder la politique universitaire, c'est aussi revaloriser la recherche. Trop de chercheurs passent plus de temps à chercher des financements qu'à produire du savoir. On se rappelle la phrase célèbre de De Gaulle : « *Des chercheurs qui cherchent on en trouve mais des chercheurs qui trouvent on en cherche !* » La bureaucratisation de la recherche, la précarité des carrières et la fragmentation des moyens affaiblissent l'excellence scientifique française. Une politique universitaire ambitieuse protège le temps long de la recherche, sécurise les parcours et assume des priorités nationales claires.

Il est également indispensable de renforcer les liens entre université et monde économique, sans soumettre le savoir aux intérêts immédiats. Stages, projets appliqués, chaires partenariales, passerelles entre recherche fondamentale et innovation doivent être développés, afin que les formations universitaires débouchent sur des compétences reconnues et des emplois qualifiés, sans renoncer à l'indépendance intellectuelle.

Enfin, refonder l'université, c'est restaurer sa fonction civique. L'université n'est pas seulement un lieu de diplômes ; elle est un espace de formation de l'esprit critique, de débat rationnel et de transmission

de la culture scientifique et humaniste. Elle doit rester un lieu de liberté intellectuelle, protégé des pressions idéologiques et des conformismes militants.

Refonder la politique universitaire, c'est refuser le déclin discret au profit d'une ambition assumée. Une Nation qui affaiblit son université affaiblit sa capacité à comprendre le monde, à innover et à se projeter dans l'avenir.

La suite logique de cette refondation conduit à une exigence complémentaire : adapter l'université aux besoins réels du pays, afin que les compétences formées correspondent aux enjeux économiques, scientifiques et stratégiques contemporains.

71 — Adapter l'université aux besoins du pays

L'université ne peut rester durablement coupée des réalités économiques, scientifiques et stratégiques de la Nation. Former sans débouchés identifiés (*des milliers de sociologues ou de psychologues par exemple qui ne trouveront jamais de travail et qui deviendront des chômeurs aigris*), produire des diplômes sans adéquation avec les besoins collectifs, laisser coexister pénuries de compétences et chômage de diplômés relève d'une défaillance structurelle. Adapter l'université aux besoins du pays n'est pas soumettre le savoir à l'économie ; c'est réconcilier la formation supérieure avec l'intérêt général.

La première exigence est celle de la lucidité sur les besoins réels. La France manque cruellement d'ingénieurs, de techniciens supérieurs, de soignants, d'enseignants, de chercheurs, de spécialistes du numérique, de l'énergie, de l'industrie, de l'agriculture et de la transition technologique. Dans le même temps, certaines filières saturées continuent de produire des cohortes de diplômés sans perspectives claires. Adapter, c'est accepter de regarder cette réalité en face et d'en tirer les conséquences.

Cela implique une planification stratégique de l'offre de formation, non pas rigide, mais orientée. L'État doit assumer un rôle de pilotage, en lien étroit avec les universités, les régions et les acteurs économiques. Il ne s'agit pas de dicter les contenus, mais de fixer des priorités nationales, d'anticiper les besoins à moyen et long terme (*comment par exemple avons-nous pu commettre l'erreur du Numerus clausus en médecine alors qu'on avait 20 ans pour prévoir l'évolution démographique*), et d'orienter les moyens en conséquence. L'université ne peut être laissée seule face à des choix structurants qui engagent l'avenir du pays.

Adapter l'université aux besoins du pays, c'est aussi rééquilibrer la hiérarchie implicite des filières. Trop longtemps, certaines formations ont été valorisées symboliquement indépendamment de leur utilité sociale ou économique, tandis que d'autres, pourtant essentielles, étaient déconsidérées. Cette hiérarchie artificielle nourrit le déclassement et le ressentiment. Toutes les compétences utiles à la Nation doivent être reconnues, valorisées et soutenues.

La question des programmes et des compétences enseignées est également centrale. Les formations doivent intégrer les évolutions technologiques, les nouveaux métiers, les exigences du monde professionnel, sans sacrifier la rigueur académique. Savoir théorique et compétences pratiques ne s'opposent pas ; ils se renforcent. Une université qui ignore les mutations du monde prépare des diplômés fragilisés dès leur entrée dans la vie active.

Adapter, c'est également développer les passerelles. Trop de parcours restent rigides, cloisonnés, irréversibles. Une politique universitaire moderne permet les réorientations, les reprises d'études, les doubles compétences, la formation tout au long de la vie. Le monde du travail évolue rapidement ; l'université doit devenir un lieu de retour, d'adaptation et de montée en compétences, non pas un sas unique réservé à la jeunesse.

Il est enfin indispensable de responsabiliser collectivement le système. Adapter l'université aux besoins du pays suppose une évaluation régulière des formations : insertion professionnelle, adéquation des compétences, satisfaction des étudiants, contribution à la recherche et à l'innovation. Cette évaluation ne doit pas être punitive, mais orientée vers l'amélioration continue et la cohérence nationale.

Adapter l'université aux besoins du pays, ce n'est pas l'instrumentaliser ; c'est lui redonner une finalité claire et légitime. Une université connectée aux besoins collectifs renforce sa crédibilité, son attractivité et son rôle dans le redressement national.

72 — Lutter contre le décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est l'une des failles les plus graves du système éducatif français, non seulement par son ampleur, mais par ses conséquences humaines, sociales et économiques. Chaque élève qui sort du système sans qualification suffisante est un échec personnel, mais aussi un échec collectif. Lutter contre le décrochage scolaire ne consiste pas à masquer les statistiques ; cela exige de s'attaquer aux causes profondes, dès les premiers signes, avec détermination et cohérence.

Le décrochage n'est presque jamais soudain. Il est le résultat d'un processus progressif : difficultés non traitées, perte de sens, sentiment d'échec répété, rupture avec l'institution scolaire, parfois aggravés par un contexte familial ou social fragile. Attendre la sortie définitive de la scolarité obligatoire pour agir revient à intervenir trop tard. La prévention doit devenir la règle, l'intervention tardive l'exception.

La première exigence est donc la détection précoce. Absences répétées, chute brutale des résultats, désengagement en classe, comportements perturbateurs ou au contraire retrait silencieux : ces signaux sont connus, mais trop souvent négligés faute de temps, de coordination ou de moyens. Lutter contre le décrochage suppose des équipes éducatives formées, attentives et soutenues, capables d'agir avant que la rupture ne soit consommée.

Lutter efficacement contre le décrochage scolaire implique également de diversifier les parcours. Le modèle unique, académique et abstrait, ne convient pas à tous les élèves. Certains ont besoin de pédagogies plus concrètes, de projets, d'alternance, de mises en situation. Refuser cette diversité au nom d'un égalitarisme formel revient à exclure silencieusement ceux qui n'entrent pas dans le moule. Proposer des parcours différenciés, sans stigmatisation, est une exigence d'égalité réelle.

La question du sens des apprentissages est centrale. Beaucoup de décrocheurs ne rejettent pas l'école par paresse, mais parce qu'ils n'y voient plus de finalité compréhensible. Relier les enseignements aux réalités professionnelles, sociales et citoyennes, montrer l'utilité des savoirs, redonner une perspective concrète est indispensable pour maintenir l'engagement.

Lutter contre le décrochage, c'est aussi mieux accompagner les élèves en difficulté, sans les enfermer dans l'échec. Soutien personnalisé, tutorat, groupes à effectifs réduits, dispositifs de remobilisation : ces outils existent, mais sont trop souvent dispersés ou sous-dotés. Leur efficacité repose sur la continuité, la cohérence et la stabilité des équipes.

Il est également indispensable de mieux associer les familles, sans les culpabiliser. Le décrochage scolaire est souvent vécu comme une humiliation ou un désarroi. Une relation de confiance entre l'école et les familles permet de construire des solutions partagées, plutôt que des incompréhensions ou des conflits stériles.

Enfin, lutter contre le décrochage scolaire, c'est refuser la fatalité sociale. Aucun élève ne devrait être considéré comme « perdu » à 14, 15 ou 16 ans. L'école de la République a le devoir d'offrir une seconde chance, voire une troisième, à ceux qui ont décroché, à condition que ces dispositifs soient exigeants, structurés et réellement accompagnants.

Lutter contre le décrochage scolaire, ce n'est pas abaisser les exigences ; c'est adapter les chemins pour atteindre l'exigence. Une Nation qui laisse 150.000 jeunes sortir chaque année sans qualification se condamne à la fragmentation sociale et au déclasserment. Une Nation qui combat le décrochage investit dans sa cohésion et son avenir.

73 — L'école de la deuxième chance

Aucun système éducatif certes n'est infaillible. Même le plus exigeant, le mieux organisé, laissera toujours des jeunes sur le bord du chemin. La question décisive n'est donc pas de prétendre éliminer tout échec, mais de savoir ce que la Nation fait de ceux qui ont décroché. L'école de la deuxième chance n'est pas un dispositif marginal ; elle est une exigence républicaine, fondée sur l'idée simple que l'échec scolaire ne doit jamais devenir une condamnation sociale définitive.

Nous l'avons souligné, trop de jeunes sortent aujourd'hui du système éducatif sans diplôme, sans qualification et sans perspective claire. Ils ne sont ni incapables ni inadaptés ; ils ont simplement échoué dans un cadre qui ne correspondait pas à leur rythme, à leurs aptitudes ou à leur histoire. Les abandonner à leur sort, c'est nourrir le chômage de masse, la précarité durable et parfois la marginalisation. Offrir une seconde chance, c'est prévenir des fractures bien plus coûteuses.

L'école de la deuxième chance (une des formes nombreuses que pourrait prendre par exemple le retour au Service National obligatoire) doit d'abord rompre avec les codes de l'école traditionnelle. Elle ne peut être une simple reproduction allégée du système qui a déjà échoué. Elle doit proposer un cadre différent, plus individualisé, plus concret, plus responsabilisant, fondé sur la confiance, l'engagement et la progression. Il ne s'agit pas d'abaisser les exigences, mais de les reformuler autrement.

La priorité doit être donnée aux compétences fondamentales : maîtrise de la langue, calcul, raisonnement logique, compétences numériques, savoir-être professionnel. Sans ces bases, aucune insertion durable n'est possible. Mais ces apprentissages doivent être reliés à des projets concrets, à des mises en situation, à des expériences réelles, afin de redonner du sens et de restaurer la confiance en soi.

L'école de la deuxième chance doit également être étroitement connectée au monde du travail. Stages, alternance, immersion en entreprise, partenariats locaux : la confrontation au réel est souvent le déclencheur d'une remobilisation. Beaucoup de jeunes reprennent goût à l'effort lorsqu'ils perçoivent une utilité immédiate, une reconnaissance tangible et une perspective d'autonomie.

Cette école ne peut fonctionner sans un accompagnement humain renforcé. Tutorats individualisés, suivi psychologique lorsque nécessaire, accompagnement social, orientation progressive : la deuxième chance n'est pas seulement pédagogique, elle est globale. Elle suppose des équipes stables, formées, engagées, capables de tenir dans la durée face à des parcours souvent chaotiques.

Il est également essentiel de valoriser socialement ces parcours. Trop souvent, la seconde chance est perçue comme une voie de relégation. Cette vision est destructrice. Une société moderne reconnaît la diversité des trajectoires, accepte les détours et valorise la persévérance. L'école de la deuxième chance doit conduire à de vraies qualifications, reconnues, ouvrant des débouchés réels, non à des certifications symboliques sans valeur sur le marché du travail.

Enfin, l'école de la deuxième chance doit être territorialisée. Les publics concernés, les besoins économiques et les opportunités d'insertion varient fortement selon les régions. Une organisation souple, ancrée localement, permet d'adapter les parcours et d'optimiser les résultats. Là encore, l'égalité réelle passe par l'adaptation, non par l'uniformité.

Offrir une deuxième chance, ce n'est pas nier l'exigence ; c'est refuser le gâchis humain. Une Nation forte est celle qui sait relever ceux qui sont tombés, non celle qui les abandonne. En donnant à chacun

la possibilité de se reconstruire, l'école de la deuxième chance renforce la cohésion sociale et prépare un avenir plus solide.

74 — Tout miser sur la recherche

Dans un monde structuré par la compétition technologique, scientifique et intellectuelle, la recherche n'est pas un secteur parmi d'autres : elle est le moteur invisible de la puissance, de l'indépendance et de la prospérité à long terme. Une Nation qui renonce à investir massivement dans la recherche accepte, tôt ou tard, le déclassement, la dépendance et la perte de souveraineté. Tout miser sur la recherche n'est donc ni un pari hasardeux ni une dépense de prestige ; c'est un choix stratégique fondamental. On le constate tous les jours dans les progrès fantastiques de la Chine.

La France dispose encore d'atouts considérables : des chercheurs de haut niveau, des écoles reconnues, des infrastructures scientifiques solides, une tradition intellectuelle féconde. Mais ces atouts sont fragilisés par la dispersion des moyens, l'instabilité des financements, la bureaucratisation excessive et la précarisation des carrières. À force de saupoudrage et de pilotage à court terme, l'ambition scientifique s'étiole et les talents s'éloignent à l'étranger.

Tout miser sur la recherche commence par un changement de logique budgétaire. La recherche ne peut dépendre exclusivement d'appels à projets concurrentiels, invraisemblablement chronophages et aléatoires. Elle exige des financements pérennes, lisibles, inscrits dans le temps long, permettant aux équipes de travailler sans consacrer une part excessive de leur énergie à la quête de ressources. La stabilité est une condition de l'excellence.

Cette ambition suppose également de définir des priorités nationales claires. La recherche ne se pilote pas intégralement par le marché ni par la mode intellectuelle du moment. Santé, énergie, intelligence artificielle, sciences du vivant, matériaux, climat, agriculture, défense, espace : une Nation doit assumer des axes stratégiques, y concentrer des moyens significatifs et accepter une part de risque. L'innovation naît rarement du conformisme.

Tout miser sur la recherche, c'est aussi protéger la liberté scientifique. La recherche ne prospère ni sous la contrainte idéologique ni sous la pression immédiate de la rentabilité. Les chercheurs doivent pouvoir explorer, contester, expérimenter, parfois échouer. Cette liberté n'est pas un luxe académique mais la condition même des découvertes majeures. Une recherche corsetée devient stérile.

La valorisation de la recherche constitue un autre enjeu central. Trop souvent, les découvertes françaises profitent à d'autres économies faute de passerelles efficaces entre laboratoires, industrie et innovation. Tout miser sur la recherche implique de renforcer les liens entre science fondamentale, recherche appliquée et développement industriel, sans obligatoirement transformer les chercheurs en commerciaux ni soumettre la science aux intérêts immédiats.

Il est indispensable de revaloriser de toute urgence les carrières scientifiques. Précarité prolongée, salaires peu attractifs, lourdeurs administratives, manque de reconnaissance : ces facteurs découragent les vocations et poussent les talents vers l'étranger ou le secteur privé non scientifique (Une grande partie de nos Polytechniciens partent vers la finance !). Une Nation qui prétend miser sur la recherche doit offrir des parcours clairs, attractifs et dignes à ceux qui la font vivre.

Enfin, tout miser sur la recherche, c'est assumer une vision de long terme. Les retombées de la recherche ne sont pas toujours immédiates, ni quantifiables à court terme. Elles irriguent pourtant l'ensemble de la société : santé, industrie, défense, culture, compréhension du monde. Renoncer à cet investissement, c'est hypothéquer l'avenir pour des économies illusoirs.

Miser sur la recherche, c'est choisir la connaissance plutôt que la dépendance, l'innovation plutôt que l'imitation, la souveraineté plutôt que la soumission technologique. Une Nation qui croit en sa recherche croit en son avenir.

75 — Retenir nos chercheurs et nos ingénieurs

La fuite des talents n'est pas une fatalité ; elle est le symptôme d'un désalignement profond entre l'excellence des formations françaises et les conditions offertes à ceux qui en sont issus. Former des chercheurs et des ingénieurs de haut niveau pour les voir partir ailleurs constitue un non-sens économique et une faute stratégique. Retenir nos chercheurs et nos ingénieurs n'est pas une question de patriotisme incantatoire ; c'est une exigence de cohérence nationale.

La première cause de cette fuite est la précarité des parcours. Trop de jeunes chercheurs enchaînent contrats courts, financements incertains et perspectives floues durant des années décisives de leur vie. Cette instabilité est incompatible avec la construction d'un projet professionnel, familial et scientifique. Retenir les talents suppose des parcours lisibles, des recrutements plus précoces et des perspectives de carrière crédibles, fondées sur l'exigence et le mérite, non sur l'attente indéfinie ou des promesses aléatoires.

La question de la rémunération ne peut être éludée. Sans chercher l'alignement absolu avec les standards de certains pays, la France doit offrir des conditions matérielles compatibles avec le niveau de qualification et de responsabilité des chercheurs et ingénieurs. La reconnaissance financière n'est pas un luxe ; elle est un signal. Un pays qui sous-valorise ses talents envoie un message clair : ailleurs, ils seront mieux considérés.

Retenir nos chercheurs et ingénieurs suppose également de libérer le temps scientifique. L'incroyable inflation administrative, la multiplication des procédures, des évaluations et des appels à projets détourne une part croissante de l'énergie intellectuelle vers des tâches périphériques. Cette bureaucratisation est l'un des premiers motifs de découragement. Un chercheur doit chercher ; un ingénieur doit concevoir.

Il est également indispensable de renforcer l'attractivité des écosystèmes de recherche et d'innovation. Les talents ne se déplacent pas uniquement pour un salaire, mais pour un environnement stimulant : laboratoires bien équipés, équipes stables, collaborations internationales, passerelles avec l'industrie, reconnaissance institutionnelle. Retenir, c'est créer des lieux où l'on a envie de rester et de s'investir dans la durée.

La mobilité internationale doit être encouragée, mais elle doit aussi être réversible. Partir se former ou travailler à l'étranger est une richesse ; ne pas pouvoir revenir est un échec collectif. La France doit faciliter les retours, reconnaître les parcours internationaux, proposer des dispositifs d'accueil attractifs et valoriser l'expérience acquise ailleurs. L'exil subi doit devenir une mobilité choisie et réintégréable.

Retenir nos chercheurs et nos ingénieurs, c'est enfin leur redonner une place centrale dans la stratégie nationale. Trop souvent, ils ont le sentiment de travailler dans l'indifférence, voire la méfiance, alors même que leur expertise est décisive pour les choix industriels, sanitaires, énergétiques ou technologiques. Les associer davantage à la décision publique, reconnaître leur rôle, écouter leur voix renforce l'ancrage et le sens.

Une Nation qui perd ses cerveaux perd sa capacité à comprendre, à innover et à décider par elle-même. À l'inverse, une Nation qui sait retenir ses chercheurs et ses ingénieurs transforme le savoir en puissance durable.

76 — Relancer les grands programmes scientifiques

Une Nation qui renonce aux grands programmes scientifiques renonce, tôt ou tard, à la maîtrise de son avenir. La recherche a besoin de liberté, certes, mais elle a aussi besoin de cap collectif, d'objectifs structurants et de projets capables de mobiliser durablement compétences et financements. La France a su, dans son histoire récente, se hisser au rang des puissances d'innovation lorsqu'elle a assumé des programmes ambitieux : nucléaire civil, aéronautique, spatial, TGV, grandes infrastructures de recherche. Ce n'était pas du volontarisme naïf : c'était une stratégie de puissance. Mais aujourd'hui ?

Relancer les grands programmes scientifiques ne signifie pas copier le passé ; cela signifie retrouver une méthode : choisir quelques axes décisifs, investir massivement, accepter le temps long, organiser la continuité, et relier la recherche fondamentale à des retombées industrielles et stratégiques. Dans un monde dominé par des États qui planifient, subventionnent et protègent leurs technologies, la dispersion française est un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre.

La première condition de cette relance est la sélection de priorités nationales claires. Énergie du futur (nucléaire avancé, stockage, hydrogène), intelligence artificielle, biotechnologies et médecine de pointe, matériaux critiques, robotique, cybersécurité, espace, agriculture, technologies quantiques : ces domaines sont des champs de bataille technologiques où se joue la dépendance ou l'autonomie.

Relancer de grands programmes, c'est ensuite mettre fin au saupoudrage. Trop de financements sont fragmentés, dispersés en micro-projets, soumis à des appels à projets incessants qui consomment un temps considérable. Les grands programmes exigent des budgets pluriannuels, des équipes stables, des infrastructures partagées et un pilotage stratégique. Ils doivent être conçus pour durer au-delà des alternances politiques, avec des objectifs évaluables et des étapes définies.

La gouvernance est déterminante. Un grand programme scientifique ne peut être dirigé par la seule logique administrative. Il exige une gouvernance mixte, compétente et resserrée, associant scientifiques de haut niveau, ingénieurs, industriels, acteurs publics et experts indépendants. L'État fixe le cap et garantit la continuité ; les équipes opérationnelles conduisent, innovent, ajustent. Le politique doit piloter sans étouffer.

Relancer les grands programmes scientifiques implique aussi de réconcilier recherche et industrie. Trop de découvertes françaises sont captées ailleurs, faute de passerelles efficaces vers la valorisation, la production et la souveraineté industrielle. Les Chinois auraient-ils construit un train à sustentation magnétique roulant à 600 kms/h sans les travaux de Bertin et d'Alsthom ? Les Russes auraient-ils créé les missiles hypersoniques sans les Travaux oubliés de Jean-Pierre Petit sur la Magnéto-Hydro-dynamique ? Un programme national digne de ce nom doit intégrer dès l'amont la question de la chaîne complète : recherche, prototypage, industrialisation, propriété intellectuelle, formation des compétences, exportation. Sans cela, l'effort scientifique se transforme en rente pour les autres.

Il faut également assumer la prise de risque. Un grand programme implique des échecs, des impasses, des corrections de trajectoire. Vouloir une recherche sans risque, c'est vouloir une recherche sans découverte. La France doit retrouver une culture de l'audace rationnelle : tenter, évaluer, corriger, persévérer. Les grandes avancées ne naissent pas de la prudence bureaucratique.

Enfin, relancer les grands programmes scientifiques, c'est fédérer la Nation autour de projets positifs. À une époque de fragmentation, la science peut redevenir un lieu de rassemblement, de fierté et de confiance dans l'avenir. Une Nation qui se donne des objectifs élevés redonne du sens à l'effort collectif.

Relancer les grands programmes scientifiques, c'est choisir la souveraineté technologique plutôt que la dépendance, la création plutôt que l'achat, l'avenir plutôt que la gestion du déclin. Cette ambition exige une honnêteté des dirigeants refusant prébendes et aveuglements idéologiques.

77 — Faire de la France une puissance technologique souveraine

La souveraineté technologique est devenue l'un des critères décisifs de la puissance contemporaine. Elle conditionne l'indépendance économique, la sécurité nationale, la capacité d'innovation et, à terme, la liberté politique elle-même. Une Nation qui ne maîtrise plus ses technologies clés dépend des choix, des normes et parfois des intérêts d'autrui. Faire de la France une puissance technologique souveraine n'est donc pas un objectif abstrait ; c'est une nécessité stratégique vitale.

La France a longtemps cru pouvoir compenser ses faiblesses technologiques par le marché mondial, l'intégration européenne ou l'importation de solutions clés en main. Cette illusion s'est dissipée. Dépendance aux composants électroniques, aux logiciels critiques, aux plateformes numériques, aux technologies de communication, aux infrastructures de données : autant de vulnérabilités qui exposent le pays à des ruptures, à des pressions économiques et à une perte de contrôle sur ses propres choix collectifs.

Faire de la France une puissance technologique souveraine commence par une identification claire des technologies critiques. Semi-conducteurs, intelligence artificielle, cybersécurité, cloud et données, réseaux de communication, systèmes embarqués, énergie avancée, biotechnologies, robotique, spatial : ces domaines ne relèvent pas de la simple compétitivité industrielle ; ils structurent la capacité d'action de l'État et de l'économie. Les abandonner, c'est accepter une dépendance durable.

La souveraineté technologique ne signifie pas l'autarcie. Elle repose sur un principe simple : maîtriser les briques essentielles, même si certaines coopérations demeurent nécessaires. Produire au moins une part significative sur le territoire, contrôler la propriété intellectuelle, former les compétences clés, sécuriser les chaînes d'approvisionnement (supply chain) : voilà les fondements d'une souveraineté réelle, compatible avec des échanges internationaux choisis.

Cette ambition exige une politique industrielle assumée. Laisser le marché décider seul des orientations technologiques revient à privilégier le court terme et à négliger les intérêts stratégiques. L'État doit jouer son rôle : investir, orienter, protéger lorsque c'est nécessaire, soutenir l'émergence de champions nationaux et européens, et empêcher la captation de technologies critiques par des intérêts étrangers. La neutralité économique est un mythe dans un monde de puissances.

Faire de la France une puissance technologique souveraine suppose également de reprendre le contrôle du numérique. Données publiques, données de santé, données industrielles, infrastructures cloud : leur hébergement, leur traitement et leur protection sont des enjeux de souveraineté. Confier ces actifs à des acteurs extra-européens, soumis à des législations étrangères, affaiblit la capacité de décision nationale. La souveraineté numérique n'est plus un débat technique ; elle est un enjeu politique majeur.

La formation est un autre pilier décisif. Aucune souveraineté technologique n'est possible sans un effort massif de formation scientifique, technique et numérique, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie (*à l'âge de 6 ans les enfants chinois savent déjà coder*). Ingénieurs, techniciens, développeurs, chercheurs : ces compétences doivent être valorisées, reconnues et attractives. Une Nation qui néglige ses compétences se condamne à l'importation perpétuelle.

Enfin, la souveraineté technologique suppose une cohérence stratégique durable. Les politiques publiques ne peuvent changer de cap à chaque alternance, au gré des modes ou des injonctions extérieures. Les investissements technologiques exigent du temps, de la constance et une vision claire. Sans continuité, il n'y a ni crédibilité ni succès.

Faire de la France une puissance technologique souveraine, ce n'est pas refuser la coopération ; c'est choisir de coopérer en position de force, non de dépendance. C'est refuser que l'avenir du pays soit décidé ailleurs, par d'autres, selon des intérêts qui ne sont pas les nôtres.

78 — Revoir la politique migratoire

La politique migratoire française est aujourd'hui marquée par une contradiction permanente entre les discours et les réalités. Affichée comme maîtrisée, elle est en pratique largement subie ; présentée comme humaniste, elle produit trop souvent de la précarité, de la relégation et des tensions durables. Revoir la politique migratoire ne signifie ni céder à la démagogie ni renier les principes humanitaires ; cela implique de reprendre le contrôle, de clarifier les objectifs et de restaurer la cohérence entre les décisions prises et leurs conséquences réelles.

La première exigence est celle de la souveraineté. Une Nation a le droit et le devoir de décider qui elle accueille, dans quelles conditions et pour quels objectifs. Lorsque cette décision est abandonnée aux flux, aux réseaux, aux contentieux sans fin ou à des injonctions extérieures, l'État renonce à l'une de ses fonctions régaliennes fondamentales. Revoir la politique migratoire, c'est réaffirmer que l'entrée et le séjour sur le territoire relèvent d'un choix politique assumé.

Cette clarification suppose de distinguer clairement les catégories : Immigration de travail, asile, regroupement familial, immigration étudiante, situations humanitaires exceptionnelles. Tout confondre alimente l'inefficacité et la défiance. Chaque catégorie doit répondre à des règles propres, à des critères transparents et à des objectifs explicites. Une politique lisible est une politique contrôlable.

Revoir la politique migratoire, c'est aussi mettre fin à l'illusion de l'accueil sans limite. Accueillir suppose des capacités réelles : logement, emploi, école, soins, intégration linguistique et civique. Ignorer ces contraintes conduit à l'échec de l'intégration et à la montée des tensions sociales. L'humanisme véritable consiste à accueillir dignement ceux que l'on décide d'accueillir, non à multiplier des entrées que l'on est incapable d'accompagner.

La question de l'immigration de travail doit être traitée sans tabou ni naïveté. Elle ne peut être ni un substitut à des politiques de formation défaillantes, ni un levier de pression à la baisse sur les salaires. Une immigration de travail choisie, ciblée, temporaire ou durable selon les besoins, suppose une planification, des quotas par secteur, et une exigence d'intégration réelle. Le marché du travail ne peut être l'unique arbitre.

Revoir la politique migratoire implique également de restaurer l'autorité des décisions. Une décision de refus ou d'éloignement qui n'est pas exécutée perd toute crédibilité et fragilise l'ensemble du système. L'État de droit ne consiste pas à ne jamais décider, mais à faire appliquer les décisions prises, dans le respect des personnes et des procédures. L'ineffectivité chronique mine la confiance des citoyens et nourrit les extrêmes.

Enfin, toute politique migratoire doit être indissociable d'une politique d'intégration exigeante. Accueillir, ce n'est pas juxtaposer des populations ; c'est proposer un cadre commun, des règles partagées, une langue, des droits et des devoirs. L'intégration ne peut être facultative ni purement déclarative. Elle est une condition indispensable à la cohésion nationale.

Revoir la politique migratoire, c'est sortir du double piège du déni et de l'excès. C'est choisir la lucidité, la responsabilité et la cohérence. Une Nation qui assume sa politique migratoire renforce à la fois sa souveraineté, sa solidarité et sa stabilité.

79 — Mettre fin à l'immigration incontrôlée

L'immigration incontrôlée est l'un des facteurs majeurs de désordre politique, social et institutionnel de la France contemporaine. Elle n'est pas seulement une question de flux ; elle est le révélateur d'un État qui ne décide plus clairement, n'exécute plus ses propres règles et laisse s'installer une confusion durable entre le droit, l'humanitaire et l'impuissance. Mettre fin à l'immigration incontrôlée n'est ni une posture idéologique ni un slogan : c'est une condition préalable à toute politique migratoire crédible et humaine.

La première exigence est celle du contrôle absolu de nos frontières. Une frontière qui n'est plus contrôlée cesse d'être une frontière politique et devient une ligne administrative fictive. Le contrôle ne signifie pas fermeture totale ; il signifie capacité à filtrer, à identifier, à décider. Sans identification fiable des personnes entrant sur le territoire, aucune politique d'asile, d'intégration ou de sécurité ne peut fonctionner. Le contrôle est la condition de l'État de droit, non son contraire.

Mettre fin à l'immigration incontrôlée suppose également de réduire totalement les entrées irrégulières favorisées par l'appel d'air de l'assistanat social. Tant que l'entrée illégale ouvre, de fait, des perspectives de maintien durable sur le territoire, les filières et passeurs prospèrent et les flux se maintiennent. Une politique sérieuse doit briser cette logique d'appel d'air en rendant effectif le principe selon lequel l'irrégularité ne crée aucun droit au séjour. L'humanité n'est pas dans l'inaction ; elle est dans la clarté.

La question de l'asile doit être strictement recentrée sur sa finalité. Le droit d'asile est un droit fondamental pour ceux qui sont réellement persécutés ; il devient illégitime lorsqu'il est détourné pour contourner les règles de l'immigration. Des procédures accélérées, des critères clairs, des décisions rapides exécutées dans les consulats français des pays de départ sont indispensables pour protéger le droit d'asile en le sortant de l'engorgement et du discrédit.

Mettre fin à l'immigration incontrôlée implique aussi de mettre un terme à l'empilement des statuts précaires. Titres temporaires successifs, situations juridiques floues, tolérances administratives prolongées : cette instabilité produit de la précarité, alimente le travail illégal et empêche toute intégration réelle. Une politique ferme, lisible et stable est plus humaine qu'un flou permanent.

Il est également indispensable de rééquilibrer la charge migratoire sur le territoire. L'immigration incontrôlée se concentre souvent dans les mêmes zones urbaines déjà fragilisées, aggravant les tensions sociales, scolaires et sécuritaires. Mettre fin au contrôle, c'est aussi refuser la concentration et l'abandon de certains territoires à des dynamiques qu'ils ne peuvent absorber.

Enfin, mettre fin à l'immigration incontrôlée, c'est assumer le courage politique. Les demi-mesures, les discours ambigus et les renoncements successifs ont nourri la défiance et la radicalisation du débat public. Une politique claire, assumée et appliquée permet au contraire de pacifier le débat, en retirant aux extrêmes le monopole du discours de fermeté.

Mettre fin à l'immigration incontrôlée, ce n'est pas refuser l'accueil ; c'est le rendre possible. Sans maîtrise des flux, il n'y a ni intégration, ni solidarité durable, ni cohésion nationale. Avec une politique ferme et claire, la France peut retrouver une capacité d'accueil choisie, responsable et compatible avec ses valeurs.

Cette fermeté appelle cependant une condition indispensable à sa crédibilité : l'exécution effective des décisions d'éloignement, aujourd'hui largement défailante.

80 — Expulser effectivement les OQTF

Une politique migratoire n'a de sens que si les décisions qu'elle produit sont effectivement appliquées. Or, en France, l'écart entre le droit proclamé et la réalité administrative est devenu abyssal. Les obligations de quitter le territoire français (OQTF), pourtant prononcées au terme de procédures encadrées, sont massivement inexécutées (moins de 10%). Cette situation ne relève pas d'un simple dysfonctionnement technique ; elle constitue une crise de l'autorité de l'État.

Expulser effectivement les OQTF n'est ni une obsession sécuritaire ni une mesure de stigmatisation. C'est la condition minimale de crédibilité de l'État de droit. Une décision qui n'est pas exécutée perd toute valeur normative et finit par discréditer l'ensemble du système juridique. Lorsqu'un refus de séjour ou une obligation d'éloignement n'a aucune conséquence concrète, le message envoyé est clair : la règle est négociable, contournable, voire fictive.

La première exigence est celle de la simplification et de l'accélération des procédures. Trop de décisions sont aujourd'hui neutralisées par des délais excessifs, des recours multiples et des empilements juridiques qui transforment l'exécution en parcours d'obstacles. Garantir les droits de la défense est indispensable ; organiser l'impuissance ne l'est pas. Une procédure claire, rapide et définitive est plus respectueuse des personnes qu'un interminable flou administratif.

Expulser effectivement les OQTF suppose également de lever les blocages matériels. Identification insuffisante, absence de laissez-passer consulaires, manque de capacités de rétention, coordination défaillante entre administrations : ces obstacles sont connus et persistent faute de volonté politique claire. L'État doit mobiliser les moyens nécessaires, humains et logistiques, pour rendre l'exécution possible. L'impuissance organisée n'est pas une fatalité.

La question de la coopération avec les pays d'origine est centrale. Une politique crédible implique des accords fermes, conditionnant certaines coopérations économiques, diplomatiques ou de développement à la reprise effective des ressortissants en situation irrégulière. Refuser toute conditionnalité revient à accepter durablement l'ineffectivité des décisions. La diplomatie ne peut être déconnectée des intérêts fondamentaux de la Nation.

Expulser effectivement les OQTF, c'est aussi mettre fin aux régularisations implicites par l'inaction. Trop souvent, le temps qui passe, l'installation de fait et l'accumulation de situations personnelles finissent par transformer une obligation d'éloignement en droit au maintien. Cette logique crée un puissant appel d'air et discrédite l'ensemble de la politique migratoire. La clarté est plus humaine que l'ambiguïté.

Il est absolument indispensable de prioriser l'éloignement des personnes présentant un risque pour l'ordre public. La protection de la population est une mission régalienne fondamentale. Lorsqu'une personne sous OQTF commet des infractions graves ou répétées, l'inaction de l'État devient incompréhensible et politiquement explosive. L'exécution des décisions dans ces cas doit être systématique.

Expulser effectivement les OQTF, c'est enfin restaurer l'équité. Une politique migratoire qui tolère l'illégalité durablement est injuste à l'égard de ceux qui respectent les règles, attendent, travaillent, s'intègrent et acceptent les contraintes légales. L'égalité devant la loi suppose que les décisions s'appliquent à tous.

Sans exécution, il n'y a pas de politique ; sans politique crédible, il n'y a ni intégration ni cohésion. Expulser effectivement les OQTF n'est pas une fin en soi ; c'est le préalable indispensable à une politique migratoire humaine, maîtrisée et acceptée.

81 — Redéfinir les conditions de l'accueil

L'accueil ne peut être ni un réflexe émotionnel ni un angle mort administratif. Il est un acte politique majeur, engageant la cohésion nationale, les finances publiques, l'organisation des territoires et la confiance des citoyens. Redéfinir les conditions de l'accueil ne signifie pas fermer la porte ; cela signifie savoir quand, comment et pourquoi on l'ouvre, dans un cadre clair, assumé et compatible avec les capacités réelles du pays.

La première exigence est la clarté des critères. Trop souvent, l'accueil se fait dans une zone grise, nourrie par l'empilement des statuts, des exceptions et des tolérances. Cette ambiguïté alimente l'incompréhension, la défiance et l'inefficacité. Redéfinir, c'est établir des critères lisibles, publics, stables : motifs d'entrée, durée, droits, devoirs, perspectives. Une politique claire est plus juste qu'un flou prétendument humanitaire.

L'accueil doit être conditionné aux capacités effectives d'intégration. Logement disponible, accès à l'emploi ou à la formation, scolarisation, soins, apprentissage de la langue : accueillir sans pouvoir accompagner dignement revient à fabriquer de la précarité, de la relégation et potentiellement de la délinquance. L'humanité véritable ne consiste pas à multiplier les entrées, mais à garantir un parcours d'intégration réel à ceux que l'on décide d'accueillir.

Redéfinir les conditions de l'accueil implique également de poser des obligations réciproques. L'accueil n'est pas un droit sans contrepartie ; il est un engagement mutuel. Respect des lois, apprentissage du français, adhésion aux principes fondamentaux de la République, participation à un parcours d'intégration : ces exigences ne sont ni discriminatoires ni excessives. Elles sont la condition de la coexistence pacifique et de l'égalité devant la loi.

La question du temps est centrale. Un accueil durable doit être pensé dès l'entrée ; un accueil temporaire doit être assumé comme tel. Entretenir l'ambiguïté sur la vocation du séjour nourrit l'illégalité et les frustrations. Redéfinir, c'est dire clairement ce qui est temporaire, ce qui est durable, et selon quelles conditions une évolution de statut est possible. La prévisibilité est une forme de respect.

Redéfinir les conditions de l'accueil, c'est aussi territorialiser la politique. Les capacités d'accueil varient fortement selon les territoires. Imposer des répartitions mécaniques sans tenir compte des réalités locales conduit à l'échec. À l'inverse, associer les collectivités, évaluer les capacités réelles, adapter les dispositifs permet d'éviter la concentration, les tensions et l'abandon de certains quartiers ou communes.

Enfin, redéfinir l'accueil, c'est rétablir la cohérence entre discours et actes. Une politique qui promet l'accueil sans en assumer les conséquences nourrit la défiance et les extrêmes. Une politique qui assume ses choix, explique ses limites et applique ses règles peut au contraire rassembler. La cohésion nationale naît de la vérité, non de l'incantation.

Redéfinir les conditions de l'accueil, ce n'est pas renier les valeurs françaises ; c'est les rendre opérantes. Une Nation qui accueille sans règles s'affaiblit ; une Nation qui accueille selon des règles claires, justes et appliquées renforce à la fois sa souveraineté et sa solidarité.

82 — Restaurer une politique d'intégration exigeante

L'intégration n'est ni automatique ni facultative. Elle ne résulte ni du simple passage du temps ni de la seule générosité des dispositifs sociaux. Elle est un processus exigeant, réciproque, qui engage à la fois la société d'accueil et ceux qui la rejoignent. Restaurer une politique d'intégration exigeante, c'est sortir de l'illusion selon laquelle l'intégration se ferait d'elle-même, sans règles claires ni attentes assumées. C'est, au contraire, poser un cadre commun permettant de transformer l'arrivée en appartenance.

La première condition de l'intégration est la maîtrise de la langue française. La langue n'est pas un simple outil de communication ; elle est le vecteur de l'accès à l'emploi, à l'école, aux droits, aux devoirs et à la culture commune. Une politique d'intégration sérieuse doit rendre l'apprentissage du français obligatoire, évalué et conditionnant l'accès durable au séjour. Il ne s'agit pas d'exclure, mais de donner les moyens d'entrer réellement dans la communauté nationale et non de s'agglutiner dans les communautarismes.

L'intégration exige également une adhésion explicite aux principes fondamentaux de la République. La laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté de la loi civile, la liberté de conscience et d'expression ne sont pas négociables. Elles constituent le socle commun sans lequel la coexistence devient impossible. Restaurer une politique d'intégration exigeante, c'est assumer que ces principes s'imposent à tous, sans accommodements ni relativisme culturel.

Le travail constitue un autre pilier essentiel de l'intégration. L'accès à l'emploi, à la formation ou à l'activité est la condition première de l'autonomie, de la dignité et de l'insertion sociale. Une intégration durable ne peut reposer sur l'assistance prolongée. Elle doit favoriser l'entrée la plus rapide possible dans une dynamique d'activité, adaptée aux compétences et aux besoins du pays, tout en luttant contre l'exploitation et le travail illégal.

Restaurer une politique d'intégration exigeante, c'est aussi refuser la constitution de sociétés parallèles. La concentration excessive de populations précaires, l'entre-soi communautaire, la fragmentation territoriale et culturelle compromettent l'intégration et nourrissent les tensions. Une politique lucide doit favoriser la mixité sociale, scolaire et résidentielle, sans naïveté ni brutalité, mais avec constance et cohérence.

L'intégration suppose également un accompagnement structuré et limité dans le temps. Droits, devoirs, parcours d'intégration, évaluations régulières : tout doit être clair dès l'entrée. L'intégration ne peut être indéfiniment différée. À défaut de progression réelle, le maintien durable sur le territoire doit être reposé sans faux-semblants. La clarté est plus juste que l'inaction.

Enfin, restaurer une politique d'intégration exigeante, c'est rompre avec la culpabilisation permanente de la société d'accueil. L'intégration est un effort partagé. Exiger le respect des règles communes n'est ni stigmatiser ni discriminer ; c'est permettre la confiance, l'égalité et la cohésion. Une société qui n'affirme plus ses règles finit par ne plus être respectée.

L'intégration exigeante est la condition d'un vivre-ensemble réel, apaisé et durable. Sans elle, l'immigration devient facteur de fragmentation ; avec elle, elle peut devenir une contribution à la Nation.

83 — Revoir les aides aux associations

Le tissu associatif joue un rôle essentiel dans la vie sociale, culturelle et solidaire du pays. Il peut être un formidable relais de cohésion, d'innovation sociale et d'engagement citoyen. Mais l'empilement des subventions, l'absence d'évaluation rigoureuse et la confusion des objectifs ont progressivement transformé certaines aides publiques en financements automatiques, parfois déconnectés de l'intérêt général. Revoir les aides aux associations n'est pas une remise en cause du monde associatif ; c'est une exigence de responsabilité, de cohérence et de justice.

La première nécessité est la clarification des finalités. Toutes les associations ne poursuivent pas les mêmes objectifs, et toutes n'ont pas vocation à être financées par l'argent public. L'aide publique doit être réservée à celles qui contribuent clairement à l'intérêt général : solidarité effective, insertion, éducation, culture, sport, accompagnement social, intégration républicaine. Subventionner sans critère précis revient à brouiller le sens même de la solidarité.

Revoir les aides suppose ensuite une évaluation systématique et transparente. Trop de subventions sont reconduites par inertie, sans mesure des résultats, sans indicateurs d'impact, sans contrôle de l'usage réel des fonds. Une politique responsable exige des objectifs clairs, des bilans réguliers et des conséquences en cas de dérive ou d'inefficacité. L'évaluation est une garantie de sérieux et de crédibilité.

Il est également indispensable de mettre fin aux financements qui entretiennent la fragmentation. Certaines associations, sous couvert d'action sociale ou culturelle, contribuent en réalité à l'enfermement communautaire, à la victimisation permanente ou à la contestation des principes républicains. L'argent public ne peut financer des structures qui affaiblissent la cohésion nationale, relativisent l'égalité devant la loi ou substituent des normes particulières au cadre commun.

Revoir les aides aux associations, c'est aussi rééquilibrer la relation entre l'État et le monde associatif. La subvention ne doit pas créer une dépendance durable ni transformer l'association en simple opérateur parapublic déresponsabilisé. Encourager la diversification des financements, l'autonomie, la professionnalisation et la responsabilité renforce la vitalité associative plutôt que de l'affaiblir.

Une priorité absolue doit être donnée aux associations qui produisent des résultats concrets et mesurables : insertion vers l'emploi, accompagnement effectif des plus fragiles, apprentissage de la langue, accès aux droits, prévention des ruptures sociales. La bonne intention ne suffit pas ; l'impact réel doit devenir le critère central de l'aide publique.

Enfin, revoir les aides aux associations, c'est restaurer la confiance des citoyens. Beaucoup de Français ont le sentiment que l'argent public est distribué sans contrôle, selon des logiques opaques ou idéologiques. Une politique claire, transparente et exigeante permet de réconcilier les citoyens avec la solidarité organisée et d'en préserver la légitimité.

Revoir les aides aux associations, ce n'est pas affaiblir la société civile ; c'est au contraire la renforcer en la recentrant sur sa mission première : servir l'intérêt général, soutenir la cohésion nationale et compléter l'action publique là où elle est réellement utile.

84 — Transmettre l’histoire de France sans repentance

Une Nation qui doute de son histoire doute d’elle-même. La transmission de l’histoire n’est pas un exercice de contrition permanente ni un instrument de culpabilisation collective. Elle est un acte de continuité, par lequel une société se raconte, se comprend et se projette. Transmettre l’histoire de France sans repentance ne signifie ni l’idéaler, ni la falsifier, mais la restituer dans sa complexité, avec ses grandeurs, ses fautes, ses ruptures et ses héritages.

Depuis plusieurs décennies, l’enseignement de l’histoire est de plus en plus soumis à une lecture morale anachronique où le passé est jugé à l’aune de normes contemporaines, souvent idéologisées. Cette approche produit une vision déséquilibrée, fragmentée, parfois accusatoire, qui finit par dissoudre le récit national sans le remplacer par une compréhension solide. Or l’histoire n’est pas un tribunal mais une discipline de connaissance.

Transmettre sans repentance, c’est d’abord respecter la méthode historique. Les faits doivent être établis, contextualisés, expliqués. Les événements doivent être replacés dans leur époque, leurs contraintes, leurs mentalités. L’histoire gagne en rigueur lorsqu’elle éclaire ; elle perd toute valeur lorsqu’elle se transforme en instrument militant. La vérité historique n’a pas besoin d’excuses permanentes pour être enseignée.

Il est indispensable de réaffirmer la continuité historique de la France. Trop de programmes privilégient une juxtaposition de fragments, périodes disjointes, thèmes éclatés, approches mémorielles concurrentes au détriment d’un fil chronologique intelligible. Sans continuité, il n’y a ni compréhension des institutions, ni perception des héritages, ni sens de l’appartenance.

Transmettre l’histoire de France sans repentance, c’est aussi assumer les moments de grandeur, construction de l’État, affirmation du droit, apports culturels, scientifiques et politiques, combats pour la liberté, la souveraineté et l’universel. Ces épisodes ne sont pas des mythes honteux. Ils constituent des repères structurants. Une Nation qui n’ose plus parler de ce qu’elle a apporté au monde s’affaiblit symboliquement.

Cela n’implique en rien de nier les pages sombres. Colonisation, guerres, violences, injustices doivent être enseignées avec sérieux et exigence. Mais expliquer n’est pas accuser, comprendre n’est pas absoudre, et transmettre n’est pas condamner. La repentance permanente fige le passé au lieu de l’éclairer. Elle empêche la transmission apaisée et nourrit des mémoires concurrentes plutôt qu’un socle commun.

L’école doit redevenir un lieu de construction d’une culture historique partagée et non un espace de conflits mémoriels. Les élèves, quels que soient leurs origines ou leurs parcours, ont besoin d’un récit commun pour se situer dans la Nation. L’histoire enseignée doit rassembler et non diviser ; instruire et non culpabiliser.

Transmettre l’histoire de France sans repentance, c’est enfin faire confiance à l’intelligence des élèves. Ils sont capables de comprendre la complexité du passé, les tensions entre idéaux et réalités, les contradictions humaines. Les priver de cette complexité au profit d’un discours simpliste, accusatoire ou moralisant est une forme de mépris intellectuel.

Une Nation qui transmet son histoire avec exigence, équilibre et fierté lucide donne à sa jeunesse des repères solides. Elle ne fabrique ni l'oubli ni la haine de soi, mais la compréhension, l'enracinement et la responsabilité.

85 — Défendre la langue française

La langue n'est pas un simple outil de communication ; elle est un socle de civilisation, un vecteur de pensée, de culture et de cohésion. Défendre la langue française ne relève ni de la nostalgie ni du repli identitaire. C'est une exigence politique et culturelle majeure, sans laquelle la transmission, l'intégration et le débat démocratique s'appauvrissent. Une Nation qui laisse sa langue se dégrader, se fragmenter ou se marginaliser accepte, consciemment ou non, une perte de souveraineté intellectuelle.

La première menace qui pèse sur la langue française est l'affaiblissement de sa maîtrise. L'érosion du vocabulaire, les difficultés d'expression écrite et orale, la perte de précision grammaticale ne sont pas des détails techniques ; elles conditionnent la capacité à raisonner, à argumenter et à comprendre le monde. Une langue appauvrie produit une pensée appauvrie. Défendre le français, c'est donc défendre l'exigence intellectuelle dès l'école, sans faux débats ni culpabilisation.

Cette défense commence par une réaffirmation du rôle central de la langue à l'école. Lecture, écriture, orthographe, syntaxe, expression orale doivent redevenir des priorités assumées, évaluées et travaillées de manière continue. La maîtrise du français n'est pas un privilège culturel ; elle est une condition d'égalité réelle. Les élèves issus des milieux les plus fragiles sont d'ailleurs les premières victimes du renoncement linguistique.

Défendre la langue française, c'est aussi refuser sa marginalisation dans l'espace public. Administration, services publics, justice, enseignement supérieur, recherche : la langue française doit demeurer la langue de référence, claire et accessible à tous. L'usage systématique d'un jargon technocratique ou d'un franglais de convenance exclut ceux qui ne le maîtrisent pas et fragilise la démocratie. Une République qui ne parle plus clairement à ses citoyens s'éloigne d'eux.

La question de la langue est également centrale dans la politique d'intégration. Apprendre le français n'est pas une option culturelle ; c'est une condition absolue d'entrée dans la communauté nationale. Une intégration réussie passe par la maîtrise de la langue commune, seule à même de permettre l'accès à l'emploi, aux droits et à la participation civique. Renoncer à cette exigence, c'est organiser la fragmentation linguistique et sociale.

Défendre la langue française, ce n'est pas nier la richesse des autres langues ni refuser le multilinguisme. C'est affirmer une langue commune, autour de laquelle peuvent s'articuler les diversités. Le plurilinguisme n'est fécond que s'il repose sur une langue partagée, reconnue et maîtrisée par tous. À défaut, il se transforme en juxtaposition de communautés linguistiques étanches.

La défense du français concerne enfin le rayonnement international. Langue de culture, de diplomatie, de droit et de science, le français ne peut être relégué au rang de langue secondaire face à l'anglais ou demain au chinois dans les instances internationales, les universités ou les échanges scientifiques. Le renoncement linguistique est souvent le prélude au renoncement politique. Défendre la langue, c'est défendre une voix singulière dans le monde.

Défendre la langue française, c'est donc défendre la clarté du débat public, l'égalité d'accès au savoir, la cohésion nationale et le rayonnement culturel. Une Nation qui protège sa langue protège sa capacité à penser, à transmettre et à rassembler.

86 — Restaurer une politique culturelle ambitieuse

La culture n'est pas un supplément d'âme réservé aux périodes d'abondance ; elle est un pilier structurant de la Nation, un vecteur de cohésion, de transmission et de rayonnement. Restaurer une politique culturelle ambitieuse, c'est refuser la réduction de la culture à un simple loisir subventionné ou à un instrument de communication. C'est assumer une vision, articulant création, patrimoine, accès du plus grand nombre et exigence intellectuelle.

Depuis trop longtemps, la politique culturelle française oscille entre dispersion des moyens, logique événementielle et soumission aux modes idéologiques. Le résultat est paradoxal : des budgets conséquents, mais un sentiment diffus de déclassement culturel, une perte de repères communs et une fracture croissante entre institutions culturelles et population. Restaurer l'ambition suppose de recentrer la culture sur ses missions fondamentales.

La première de ces missions est la transmission. Sans transmission, il n'y a ni création durable ni appropriation collective. Musées, bibliothèques, théâtres, opéras, centres culturels doivent redevenir des lieux de pédagogie exigeante, ouverts et accessibles, où l'on apprend à comprendre les œuvres, les courants, les héritages. La démocratisation culturelle ne consiste pas à abaisser les contenus, mais à en élever l'accès.

Restaurer une politique culturelle ambitieuse, c'est aussi soutenir la création, dans sa diversité, sans la soumettre à des critères idéologiques ou à une rentabilité immédiate. La création a besoin de liberté, de temps et de prise de risque. Mais cette liberté ne saurait être confondue avec l'entre-soi idéologique subventionné. L'aide publique doit encourager l'exigence, l'innovation et le dialogue avec le public, non financer indéfiniment des productions déconnectées de toute réception.

La question de l'équilibre territorial est centrale. L'offre culturelle reste trop concentrée dans quelques métropoles, laissant de vastes territoires à l'écart. Restaurer l'ambition culturelle, c'est irriguer l'ensemble du pays : tournées, résidences d'artistes, réseaux de bibliothèques, accès au spectacle vivant, soutien aux initiatives locales. La culture doit être vécue et non seulement célébrée dans des cénacles.

Il est également indispensable de réaffirmer le rôle de l'école dans la politique culturelle. L'éducation artistique et culturelle ne peut être un supplément facultatif. Elle doit être structurée, continue, exigeante, permettant aux élèves de rencontrer les œuvres, les artistes et les lieux culturels. Sans ce lien précoce, la culture reste extérieure et intimidante.

Restaurer une politique culturelle ambitieuse, c'est enfin assumer un récit. La culture n'est pas neutre. Elle porte des valeurs, des références, une vision de l'homme et de la société. Refuser toute hiérarchie, toute transmission structurée, tout récit commun revient à abandonner le terrain symbolique à d'autres influences, étrangères ou purement marchandes. Une Nation qui n'investit plus son imaginaire se dissout.

La culture française a longtemps été une force d'attraction, un langage universel, un ferment de liberté. Restaurer une politique culturelle ambitieuse, c'est réconcilier création et transmission, liberté et exigence, diversité et cohésion. C'est rendre à la culture sa fonction première : relier les générations, éclairer le présent et ouvrir l'avenir.

87 — Réaffirmer les repères civilisationnels

Une civilisation ne tient pas seulement par ses institutions, ses lois ou son économie ; elle tient par un ensemble de repères partagés qui structurent les comportements, les attentes et le rapport au monde. Lorsque ces repères se brouillent, la société se fragmente, les conflits de normes se multiplient et la cohésion devient précaire. Réaffirmer les repères civilisationnels ne signifie pas figer la société ni exclure mais cela signifie redonner un cadre commun lisible, sans lequel le vivre-ensemble se délite.

Depuis plusieurs décennies, la France traverse une crise des repères. Au nom d'un relativisme culturel présenté comme une prétendue tolérance, on a progressivement renoncé à affirmer ce qui fonde la civilisation française : primauté de la raison, héritage humaniste, égalité devant la loi, liberté de conscience, laïcité, dignité de la personne, rapport exigeant au savoir et à la vérité. Cette abdication symbolique n'a pas produit plus de paix ; elle a créé un vide aussitôt occupé par des logiques communautaires, identitaires ou marchandes.

Réaffirmer les repères civilisationnels commence par assumer l'existence d'une culture majoritaire, issue d'une histoire longue, façonnée par l'héritage gréco-latin et judéo-chrétien, les Lumières et la République. Reconnaître cette culture c'est poser un socle. Sans socle, la diversité ne s'additionne pas, elle se juxtapose et entre en concurrence.

Cette réaffirmation suppose de sortir du relativisme absolu. Toutes les pratiques, toutes les normes, toutes les visions du monde ne sont pas équivalentes dès lors qu'elles contredisent les principes fondamentaux de la société d'accueil. L'égalité entre les femmes et les hommes, la liberté individuelle, la primauté de la loi civile, le refus de la violence et du sacré imposé ne sont pas négociables. Les qualifier de « repères civilisationnels » n'est pas une posture idéologique mais une exigence de cohérence.

L'école joue ici un rôle central. Réaffirmer les repères civilisationnels, c'est les transmettre explicitement, sans complexe ni culpabilité. Instruction civique, histoire, philosophie, littérature, arts ! Ces disciplines ne sont pas de simples contenus scolaires, elles sont des vecteurs de formation morale et intellectuelle. Une école qui n'ose plus dire ce qu'elle transmet cesse d'être une école ; elle devient un espace neutre livré aux influences extérieures.

La culture et les médias ont également une responsabilité majeure. En valorisant systématiquement la transgression, la déconstruction et la dérision de tout héritage, ils contribuent à une perte de sens collective. Réaffirmer les repères civilisationnels, ce n'est pas censurer ; c'est rééquilibrer. Une société a le droit de se raconter autrement que par l'autodénigrement permanent.

Réaffirmer ces repères, c'est enfin donner une direction. Les individus, notamment les plus jeunes, ont besoin de repères stables pour se construire. Le refus de toute norme ne libère pas ; il désoriente. Une civilisation qui n'ose plus affirmer ce qu'elle est ne peut ni intégrer durablement ni transmettre sereinement.

Réaffirmer les repères civilisationnels, c'est donc restaurer une boussole commune, sans laquelle la liberté devient erratique et la diversité conflictuelle. Ce cadre partagé n'est pas un obstacle au progrès il en est la condition.

88 — Développer le tourisme

Le tourisme n'est pas un secteur accessoire. Dans une France qui s'est désindustrialisée il est devenu un atout stratégique majeur, à la fois économique, culturel et diplomatique. Premier pays touristique au monde par le nombre de visiteurs (100 millions en 2025) , la France a pourtant trop longtemps considéré cet avantage comme acquis, sans vision d'ensemble ni politique d'excellence durable. Développer le tourisme ne consiste pas à augmenter mécaniquement les flux ; il s'agit de rehausser la qualité, la valeur ajoutée et la cohérence et la répartition d'un secteur qui engage l'image du pays tout entier.

La première exigence est de sortir d'une logique purement quantitative. Le succès touristique ne se mesure pas seulement au nombre d'entrées, mais à la durée des séjours, à la dépense par visiteur et à l'impact sur une économie locale mieux répartie. Un tourisme de masse mal maîtrisé peut dégrader les sites, saturer les infrastructures et susciter le rejet des populations locales. Développer le tourisme, c'est donc viser un tourisme choisi, équilibré et durable, respectueux des territoires et des habitants.

La France dispose d'une diversité exceptionnelle : patrimoine historique et artistique, paysages naturels, littoraux, montagnes, gastronomie, vignobles, savoir-faire, culture vivante. Cette richesse reste inégalement valorisée. Trop de territoires demeurent à l'écart des grands flux, tandis que quelques sites (Le Louvre par exemple) concentrent l'essentiel de l'attention. Développer le tourisme suppose une stratégie d'irrigation territoriale, permettant à l'ensemble du pays de bénéficier de cette manne économique.

La qualité de l'accueil est un enjeu central. Infrastructures vieillissantes, signalétique insuffisante, complexité administrative, manque de formation linguistique et de professionnalisation nuisent à l'expérience des visiteurs. Développer le tourisme, c'est investir dans l'accueil, la formation des personnels, la lisibilité des parcours et la simplicité des services. L'excellence touristique commence par le respect du visiteur.

Le tourisme est également un vecteur de rayonnement culturel. Il ne s'agit pas seulement de montrer des lieux, mais de transmettre un art de vivre, une histoire, une culture. Musées, sites patrimoniaux, festivals, routes culturelles doivent être pensés comme des portes d'entrée vers la compréhension de la France. Un tourisme qui raconte le pays renforce son attractivité et sa singularité.

Développer le tourisme suppose enfin de diversifier l'offre : tourisme patrimonial, culturel, gastronomique, œnologique, rural, maritime, thermal, de savoir-faire, de congrès, de santé. Cette diversification permet d'attirer des publics variés, de lisser la saisonnalité et de créer des emplois durables. Elle exige une coordination étroite entre l'État, les collectivités et les acteurs privés.

Le tourisme est aussi une économie de la paix. Chaque visiteur est un ambassadeur potentiel. En développant un tourisme de qualité, la France renforce son image, sa capacité d'influence et sa présence symbolique dans le monde. À l'inverse, le laisser se dégrader revient à dilapider un capital patiemment construit.

Développer le tourisme, ce n'est pas exploiter un décor ; c'est mettre en valeur une civilisation, des territoires et des femmes et des hommes qui les font vivre. Une politique touristique ambitieuse,

cohérente et respectueuse est un investissement à long terme dans le rayonnement et la prospérité nationale.

On vient d'apprendre enfin, qu'après le sidérant cambriolage du Louvre par des pieds-nickelés des sanctions avaient été prises ! Avec 12 millions de visiteurs par an et des entrées jusqu'à 25 € par personne comment peut-on avoir une sécurité aussi médiocre ?

Il est grand temps de répartir intelligemment nos trésors nationaux !

89 — Valoriser le patrimoine français

Le patrimoine français n'est pas un décor figé destiné aux cartes postales ; il est la mémoire vivante de la Nation, l'expression concrète de son histoire, de ses savoir-faire et de sa continuité. Châteaux, églises, villages, centres anciens, paysages façonnés, patrimoine industriel, archives, œuvres d'art, traditions immatérielles : cet ensemble constitue une richesse incomparable, trop souvent négligée, sous-financée ou instrumentalisée. Valoriser le patrimoine français, ce n'est pas cultiver la nostalgie ; c'est investir dans la transmission, l'identité et l'attractivité du pays.

La première urgence est celle de la préservation. Trop de monuments et de sites on l'a vu se dégradent faute d'entretien régulier, de moyens ou de clarté dans les responsabilités. La logique de restauration ponctuelle, déclenchée par l'urgence ou l'émotion, ne suffit pas. Valoriser le patrimoine suppose une politique d'entretien continu, planifiée, fondée sur le temps long. Préserver coûte moins cher que réparer !

Valoriser le patrimoine, c'est aussi sortir d'une vision élitiste ou centralisée. Le patrimoine ne se limite pas aux grands monuments nationaux ; il vit dans les communes, les paysages ruraux, les quartiers anciens, les sites industriels, les ports, les canaux, les chemins, les savoir-faire locaux. Une politique ambitieuse doit reconnaître cette diversité et soutenir les collectivités qui portent, souvent avec des moyens limités, la responsabilité de ce patrimoine de proximité.

La valorisation passe également par la mise en récit. Un patrimoine non expliqué devient muet. Muséographie, médiation culturelle, outils numériques, parcours pédagogiques : raconter l'histoire des lieux, des objets et des œuvres est essentiel pour leur donner sens. Valoriser, ce n'est pas seulement conserver ; c'est faire comprendre et faire aimer, notamment aux jeunes générations. L'exemple du Puy du fou est à cet égard remarquable !

Le patrimoine est aussi un levier économique puissant. Restaurations, métiers d'art, tourisme culturel, attractivité territoriale : il génère des emplois non délocalisables et irrigue les économies locales. Valoriser le patrimoine, c'est soutenir les filières artisanales, les compétences rares, les formations aux métiers du bâti ancien, de la conservation et de la restauration. Une Nation qui abandonne ses savoir-faire perd plus que des pierres : elle perd une part de son intelligence collective.

Il est également indispensable de simplifier les procédures sans renoncer à l'exigence. Trop de projets patrimoniaux se heurtent à des lourdeurs administratives décourageantes. La protection ne doit pas se transformer en paralysie. Valoriser, c'est trouver l'équilibre entre sauvegarde rigoureuse et capacité d'adaptation, afin que le patrimoine reste vivant et intégré à la vie contemporaine.

Enfin, valoriser le patrimoine français, c'est en faire un outil de cohésion nationale. Le patrimoine est l'un des rares biens véritablement partagés, au-delà des clivages sociaux, culturels ou politiques. Il raconte une histoire commune, faite de strates, de ruptures et de continuités. Le transmettre, c'est offrir à chacun un point d'ancrage, une fierté tranquille, un lien avec ceux qui nous ont précédés et avec ceux qui viendront.

Valoriser le patrimoine français, c'est donc refuser l'oubli et la dilution. C'est affirmer que la modernité n'efface pas l'héritage, mais s'en nourrit. Une Nation qui soigne son patrimoine soigne sa mémoire, son attractivité et sa cohésion.

Chenonceaux est vide quand le Louvre déborde et laisse des trésors dans ses caves ! Remarquable non ?

90 — Relancer l'espace maritime français

La France est une immense puissance maritime qu'elle méconnaît elle-même. Avec le deuxième espace maritime mondial grâce à ses Outre-mer, elle dispose en matière de zone économique exclusive d'un atout stratégique colossal, à la fois économique, géopolitique, scientifique et environnemental. Pourtant, cet espace est trop souvent négligé, fragmenté entre administrations, sous-exploité économiquement et insuffisamment intégré à une vision nationale cohérente. Relancer l'espace maritime français, c'est réveiller une dimension essentielle de la souveraineté et du rayonnement de notre pays.

La première exigence est celle de la prise de conscience stratégique. Le maritime n'est pas un secteur périphérique réservé aux spécialistes ; il est au cœur des enjeux contemporains : commerce mondial, sécurité des approvisionnements, ressources halieutiques, énergies marines, nodules polymétalliques, câbles numériques, recherche océanographique, présence militaire. Une Nation qui ignore son espace maritime abdique une part de sa puissance réelle.

Relancer l'espace maritime français, c'est d'abord affirmer une stratégie maritime globale, lisible et pilotée au plus haut niveau de l'État. Aujourd'hui, les politiques maritimes sont dispersées entre ministères, agences et collectivités, sans vision d'ensemble. Cette fragmentation affaiblit l'efficacité, dilue les responsabilités et empêche toute ambition structurante. Une stratégie maritime nationale doit fixer des priorités claires, des objectifs mesurables et des moyens adaptés.

Le maritime est un levier économique majeur. Ports, construction navale, transport maritime, pêche, aquaculture, industries offshore, énergies marines renouvelables, tourisme littoral : ces activités peuvent créer des dizaines de milliers d'emplois qualifiés et non délocalisables. Relancer l'espace maritime, c'est investir dans les ports, moderniser les infrastructures, simplifier les règles, soutenir les filières industrielles et redonner une compétitivité durable au pavillon français.

La dimension scientifique et environnementale est tout aussi essentielle. Les océans jouent un rôle clé dans la régulation climatique, la biodiversité et la connaissance du vivant. La France dispose de compétences reconnues en océanographie, en biologie marine et en observation des fonds marins. Relancer l'espace maritime, c'est renforcer la recherche, la surveillance et la protection, sans opposer exploitation raisonnée et préservation. La souveraineté écologique passe aussi par la maîtrise scientifique.

L'espace maritime est également un enjeu de sécurité et de défense. Routes commerciales, zones économiques exclusives, lutte contre les trafics, protection des câbles sous-marins, présence militaire. La mer est devenue un espace de rivalités stratégiques majeures. Une puissance qui ne surveille pas, ne protège pas et ne contrôle pas ses espaces maritimes s'expose à des vulnérabilités graves. Pensez aux appétits suscités par la Nouvelle Calédonie ! Relancer l'espace maritime, c'est donner à la Marine nationale et aux moyens de surveillance les capacités nécessaires à cette mission.

Enfin, relancer l'espace maritime français, c'est réintégrer la mer dans l'imaginaire national. La France s'est progressivement pensée comme une puissance essentiellement continentale, oubliant sa vocation maritime. Éducation, culture, formation, récit national doivent redonner à la mer la place qu'elle mérite : celle d'un horizon, d'une ouverture et d'une responsabilité. Une Nation tournée vers la mer est une Nation tournée vers l'avenir.

Relancer l'espace maritime français, ce n'est pas multiplier des projets isolés ; c'est assumer une vision de long terme, cohérente, souveraine et ambitieuse. Dans un monde où la mer redevient un espace de puissance, la France a les moyens de compter à condition de le vouloir.

91 — Faire des Outre-mer un atout stratégique

Les Outre-mer ne sont ni des marges lointaines ni des charges périphériques ; ils constituent une dimension centrale de la puissance française, trop souvent mal comprise, mal gouvernée et sous-exploitée. Répartis sur tous les océans, porteurs d'une diversité humaine, culturelle et géographique exceptionnelle, ils offrent à la France une profondeur stratégique, maritime, diplomatique et économique unique au monde. Faire des Outre-mer un atout stratégique, c'est changer radicalement de regard et passer d'une gestion défensive à une vision offensive et intégrée.

La première exigence est celle de la continuité républicaine réelle. Trop de territoires ultramarins vivent un sentiment insupportable d'abandon, marqué par des services publics dégradés, un chômage massif, des infrastructures insuffisantes et une dépendance excessive aux transferts sociaux. Cette situation nourrit la défiance, les tensions sociales et parfois la tentation du repli. Faire des Outre-mer un atout stratégique suppose d'y garantir effectivement l'égalité républicaine, non dans les discours, mais dans les faits.

Les Outre-mer sont d'abord un levier géopolitique majeur. Présence dans l'Atlantique, l'océan Indien, le Pacifique, l'Antarctique : ils confèrent à la France nous l'avons vu une zone économique exclusive immense, une capacité de projection diplomatique et militaire, et une légitimité dans les grandes enceintes internationales liées aux océans, au climat et à la biodiversité. Négliger ces territoires, c'est affaiblir la position internationale de la France.

Faire des Outre-mer un atout stratégique implique de penser leur développement économique autrement. L'économie ultramarine ne peut reposer indéfiniment sur la dépense publique et la consommation subventionnée. Elle doit s'appuyer sur les atouts locaux : économie maritime, pêche et aquaculture, agriculture tropicale de qualité, énergies renouvelables adaptées, tourisme maîtrisé, recherche scientifique, économie numérique lorsqu'elle est pertinente. Le développement doit être endogène, durable et créateur d'emplois locaux.

Les Outre-mer sont également un laboratoire stratégique pour l'avenir. Transition énergétique en milieu insulaire, gestion des ressources marines, adaptation au changement climatique, biodiversité, prévention des risques naturels : ces territoires sont en première ligne. Investir dans ces domaines, c'est à la fois répondre à des urgences locales et développer des savoir-faire exportables, utiles à l'ensemble du pays et à ses partenaires internationaux.

Faire des Outre-mer un atout stratégique, c'est aussi renforcer la sécurité et la souveraineté. Trafic de drogue, pêche illégale, immigration clandestine, pressions étrangères : ces défis exigent des moyens de surveillance, de contrôle et de présence renforcés. La souveraineté ne se proclame pas ; elle s'exerce. Les Outre-mer doivent être protégés, non seulement pour eux-mêmes, mais pour l'ensemble de la Nation.

Enfin, faire des Outre-mer un atout stratégique, c'est reconnaître pleinement leur place dans le récit national. Trop souvent absents de l'enseignement, du débat public et de l'imaginaire collectif, ils doivent être intégrés comme des composantes à part entière de la France contemporaine. Quels jeunes écoliers savent-ils encore que les îles Kerguelen, Saint Martin, Saint Barthélemy ou Wallis et Futuna sont des territoires français ? Leur diversité n'affaiblit pas la Nation ; elle l'enrichit, à condition d'être pensée dans un cadre commun.

Faire des Outre-mer un atout stratégique, c'est refuser la résignation et l'angle mort. C'est comprendre que l'avenir de la France ne se joue pas seulement sur le continent européen, mais aussi sur les océans et dans ces territoires qui lui donnent une dimension mondiale.

92 — Développer une économie bleue

L'économie bleue n'est pas une option sectorielle parmi d'autres ; elle est l'un des grands gisements de croissance, d'emplois et de souveraineté du XXI^{ème} siècle. Dans un monde confronté à la raréfaction des ressources terrestres, à la transition énergétique et aux tensions géopolitiques sur les chaînes d'approvisionnement, la mer redevient un espace stratégique central. Développer une économie bleue, pour la France, c'est transformer un avantage géographique exceptionnel en puissance durable.

L'économie bleue recouvre un ensemble d'activités à forte valeur ajoutée : pêche et aquaculture durables, biotechnologies marines, énergies marines renouvelables, construction et maintenance navales, transport maritime, tourisme littoral maîtrisé, exploitation raisonnée des ressources marines, recherche océanographique, services numériques liés à la mer. Ces secteurs ne sont pas marginaux. Ils structurent déjà la croissance de nombreuses puissances maritimes.

La France dispose d'atouts considérables : un espace maritime immense, des Outre-mer stratégiquement répartis, une recherche scientifique reconnue, des savoir-faire industriels historiques. Pourtant, ces atouts restent insuffisamment coordonnés, freinés par des lourdeurs administratives, des conflits de compétences et une absence de vision intégrée. Développer l'économie bleue suppose d'abord une gouvernance claire et unifiée, capable de fixer des priorités et d'arbitrer entre usages sans paralysie.

La pêche et l'aquaculture doivent être réhabilitées comme activités stratégiques. Elles participent à la souveraineté alimentaire, à l'emploi littoral et à l'équilibre des territoires. Une économie bleue ambitieuse repose sur des pratiques durables, scientifiquement encadrées, mais aussi sur la protection des professionnels face à la concurrence déloyale, à la pêche illégale et aux normes incohérentes. Protéger la ressource n'implique pas de sacrifier ceux qui en vivent en les noyant sous des normes stupides.

Les énergies marines constituent un autre pilier décisif. Hydrolien, marémoteur, éolien offshore maîtrisé, énergie thermique des mers... Ces technologies peuvent contribuer à la sécurité énergétique et à la décarbonation, à condition d'être intégrées dans une stratégie industrielle cohérente, respectueuse des paysages et des écosystèmes. Développer l'économie bleue, c'est investir dans la recherche, la maîtrise technologique et la production nationale, plutôt que de subir des solutions importées.

La recherche et l'innovation sont au cœur de l'économie bleue. Les océans restent largement inconnus. Ils recèlent des ressources biologiques, médicales et technologiques considérables. Renforcer l'océanographie, les biotechnologies marines et l'observation des fonds marins, c'est à la fois protéger l'environnement et créer des avantages compétitifs majeurs. La connaissance est la condition de la souveraineté.

Développer une économie bleue, c'est aussi former des compétences spécifiques. Métiers de la mer, ingénierie maritime, sciences océaniques, maintenance offshore : ces filières doivent être valorisées, structurées et rendues attractives. Une puissance maritime sans marins, sans ingénieurs et sans chercheurs formés renonce à son potentiel.

Enfin, l'économie bleue doit être pensée dans un cadre stratégique et écologique cohérent. Exploiter la mer sans la dégrader est un impératif de long terme. La protection des écosystèmes marins n'est pas l'ennemie de l'économie. Une économie bleue durable repose sur l'équilibre entre exploitation raisonnée, innovation et préservation.

Développer une économie bleue, c'est choisir la mer comme horizon de croissance, de souveraineté et de responsabilité. Pour la France, c'est l'opportunité de renouer avec sa vocation maritime, de créer des emplois durables et de renforcer sa place dans le monde.

93 — Aider l'Afrique autrement

Les relations entre la France et l'Afrique sont entrées dans une impasse stratégique, morale et politique. Héritées d'une histoire complexe, longtemps marquées par l'ambiguïté, elles ont trop souvent oscillé entre paternalisme, culpabilité, assistance mal ciblée et désengagement progressif. Aider l'Afrique autrement ne signifie ni rompre les liens qui peuvent être conservés ni se retirer du continent. Cela implique au contraire de refonder en profondeur une relation devenue inefficace et parfois contre-productive, au détriment des peuples africains comme des intérêts français.

La première nécessité est de rompre avec la logique de l'assistanat. Des décennies d'aide publique massive, mal conditionnée et mal évaluée, n'ont pas produit les résultats espérés. Elles ont souvent contribué à consolider des régimes corrompus, à affaiblir les dynamiques locales et à créer une dépendance structurelle. Aider autrement, c'est reconnaître que l'aide financière, lorsqu'elle n'est pas strictement encadrée, peut nuire plus qu'elle ne sert.

Aider l'Afrique autrement suppose de changer d'objectif. Il ne s'agit plus de « compenser » un passé colonial ou d'acheter une influence illusoire, mais de favoriser l'autonomie réelle des sociétés africaines. Cela passe par le soutien aux infrastructures essentielles, à l'éducation, à la santé, à l'agriculture productive, à l'accès à l'eau et à l'énergie, dans une logique de responsabilité partagée, de résultats mesurables et de transfert de compétences.

La priorité doit être donnée à la formation et au capital humain. Une jeunesse nombreuse, dynamique mais souvent privée de perspectives constitue à la fois une richesse et un risque majeur. Aider autrement, c'est investir dans l'éducation de base, la formation professionnelle, les écoles de métiers, les filières techniques et scientifiques, en lien avec les besoins réels des économies locales. Former vaut mieux que subventionner. Transmettre des compétences vaut mieux que distribuer des fonds.

Aider l'Afrique autrement, c'est également soutenir l'économie réelle. Agriculture locale, transformation sur place des matières premières, petites et moyennes entreprises, entrepreneuriat local : ce sont ces secteurs qui créent des emplois durables et stabilisent les sociétés. Une aide qui détruit les productions locales par des importations subventionnées (certaines exportations agricoles par exemple) est une aide toxique. Le développement passe par la production, non par la rente.

Il est indispensable de conditionner strictement toute aide publique. Gouvernance, lutte contre la corruption, respect des engagements, transparence budgétaire... Ces exigences ne sont ni néocoloniales ni moralisatrices. Elles sont la condition minimale pour que l'aide bénéficie réellement aux populations. Aider autrement, c'est accepter de suspendre ou de rediriger l'aide lorsque ces conditions ne sont pas réunies.

Aider l'Afrique autrement, c'est aussi coopérer sans ingérence. La France n'a pas vocation à dicter des choix politiques et à sans cesse donner des leçons, mais elle ne peut plus fermer les yeux sur des pratiques qui sabotent tout développement. Le partenariat doit être clair, contractuel, respectueux, mais exigeant. Le temps des relations opaques et personnalisées doit être définitivement clos.

Enfin, aider l'Afrique autrement, c'est lier clairement développement et maîtrise des migrations. Le développement ne doit pas être un slogan incantatoire ; il doit créer des conditions de vie dignes sur

place, permettant aux populations de se maintenir sur place plutôt que de partir. Une politique africaine crédible est indissociable d'une politique migratoire cohérente.

Aider l'Afrique autrement, ce n'est ni abandonner ni dominer ; c'est changer de méthode, par respect pour les peuples africains comme pour les citoyens français. Une relation refondée, lucide et responsable est la seule voie pour construire un partenariat d'avenir, équilibré et durable face à des concurrents avides, Russes, Chinois, Américains.

94 — Sortir de l'assistanat néocolonial

L'assistanat n'est pas une politique de développement ; il est souvent son contraire. Lorsqu'il s'installe durablement, il affaiblit les sociétés qu'il prétend aider, entretient des dépendances structurelles et mine la responsabilité des acteurs locaux. Sortir de l'assistanat ne signifie pas abandonner les plus fragiles ni renoncer à la solidarité internationale ; cela signifie changer de logique, passer de l'aide passive à l'autonomie active, du transfert financier à la capacité productive.

L'assistanat repose sur une illusion confortable : celle selon laquelle l'injection de fonds suffirait à corriger des déséquilibres profonds. Or l'expérience démontre que, sans institutions solides, sans gouvernance responsable et sans incitations claires, l'aide financière nourrit trop souvent la corruption, la rente et l'inefficacité. Sortir de l'assistanat, c'est reconnaître que l'argent n'est pas un projet, et que le développement ne se décrète pas depuis l'extérieur.

La première exigence est celle de la responsabilisation des États partenaires. Aucune politique de développement ne peut réussir si les gouvernements locaux ne sont pas comptables des résultats obtenus. L'aide doit être conditionnée à des objectifs précis, mesurables, vérifiables : scolarisation effective, infrastructures opérationnelles, accès réel à l'eau et à l'énergie, création d'emplois locaux. Sans résultats, l'aide doit être réorientée ou suspendue. La responsabilité est une forme de respect.

Sortir de l'assistanat implique également de privilégier l'investissement productif plutôt que la dépense de fonctionnement. Soutenir des projets générateurs de valeur, agriculture performante, transformation locale, PME, infrastructures économiques, énergie, transports permet de créer des emplois durables et des recettes locales. Le développement repose sur la production et l'échange, non sur la redistribution perpétuelle de fonds extérieurs.

La formation est un levier central de la sortie de l'assistanat. Éducation de base, formation professionnelle, apprentissage technique, ingénierie, gestion : sans compétences locales, aucun projet ne survit. Sortir de l'assistanat, c'est investir prioritairement dans le capital humain, afin que les sociétés concernées puissent concevoir, gérer et faire évoluer leurs propres modèles de développement.

Il est également indispensable de rompre avec les circuits opaques de l'aide. Trop de fonds transitent par des structures intermédiaires éloignées du terrain, diluant l'impact réel et la traçabilité. Sortir de l'assistanat, c'est privilégier des partenariats directs, transparents, évalués, associant les acteurs locaux, les collectivités, les entreprises et la société civile responsable.

Sortir de l'assistanat, c'est enfin changer de regard. Les pays africains ne sont pas condamnés à la dépendance. Ils disposent de ressources humaines, agricoles, énergétiques et culturelles considérables. Le rôle des partenaires extérieurs n'est pas de se substituer, mais d'accompagner, de transférer des compétences, de sécuriser des investissements et de soutenir l'émergence d'économies autonomes.

L'assistanat fige les sociétés mais l'autonomie les libère. En sortant de l'assistanat, on ne retire pas l'aide, on la rend utile, exigeante et transformatrice. C'est à cette condition que la solidarité cesse d'être un rituel inefficace pour devenir un véritable levier de développement.

95 — Favoriser le co-développement

Le co-développement constitue l'alternative crédible aux impasses de l'assistanat et aux illusions d'un développement imposé de l'extérieur. Il repose sur un principe simple et exigeant : construire des partenariats fondés sur des intérêts réciproques, où chaque partie trouve un bénéfice durable, mesurable et assumé. Favoriser le co-développement, ce n'est ni exporter des modèles clés en main ni se désengager ; c'est articuler solidarité, efficacité économique et responsabilité partagée.

Le co-développement suppose d'abord une logique contractuelle claire. Les projets doivent être définis conjointement, avec des objectifs précis, des calendriers réalistes, des indicateurs d'impact et des engagements mutuels. Il ne s'agit pas d'ajouter des aides, mais de co-investir dans des projets productifs : infrastructures, agriculture modernisée, énergie, formation professionnelle, santé, numérique, logistique. La clarté des engagements est la condition de la confiance.

La création d'emplois locaux est au cœur du co-développement. Sans emplois, il n'y a ni stabilité sociale ni choix réel de rester sur place. Le co-développement doit donc privilégier les secteurs à fort potentiel d'emplois et de valeur ajoutée locale : transformation des matières premières, agro-industrie, services essentiels, économie numérique adaptée, maintenance industrielle. Investir pour produire localement vaut mieux que financer des importations qui détruisent les capacités endogènes.

Le co-développement implique un transfert de compétences effectif. Former des cadres, des techniciens, des ingénieurs, des enseignants et des personnels de santé est indispensable pour la pérennité des projets. La coopération universitaire, la formation en alternance, les échanges professionnels et l'appui à l'ingénierie locale doivent être systématisés. Sans compétences locales, le développement reste fragile et dépendant.

Cette démarche doit également mobiliser les diasporas. Les diasporas constituent un pont naturel entre les pays : elles connaissent les deux contextes, disposent de réseaux, de compétences et de capitaux. Le co-développement peut s'appuyer sur leur rôle d'investisseurs, d'entrepreneurs et de médiateurs culturels, à condition de créer des cadres juridiques et financiers suffisamment sécurisés et incitatifs.

Favoriser le co-développement, c'est aussi aligner les politiques commerciales, migratoires et de développement. Favoriser l'accès à certains marchés, soutenir des filières locales, sécuriser des investissements productifs et conditionner les mobilités professionnelles à des projets de retour ou de circulation des compétences permet de créer des dynamiques vertueuses. Le développement n'est pas isolé : il est systémique.

Enfin, le co-développement exige une évaluation rigoureuse et continue. Les projets doivent être suivis, corrigés, parfois arrêtés. La transparence des résultats est essentielle pour maintenir la crédibilité de l'action. La solidarité efficace n'a rien à craindre de l'exigence. Elle s'en nourrit.

Le co-développement, c'est substituer à la logique de dépendance une logique de partenariat adulte, respectueuse des peuples, des territoires et des intérêts en présence. C'est permettre un développement choisi, productif et durable, bénéfique à tous.

Cette dynamique doit s'accompagner d'un objectif de stabilité dans les régions sources de migrations, afin que le développement crée des ancrages durables plutôt que des départs forcés.

96 — Stabiliser les régions sources de migrations

Les migrations massives ne sont pas un phénomène spontané ni une fatalité démographique ; elles sont, dans l'immense majorité des cas, le symptôme d'instabilités profondes : insécurité chronique, effondrement économique, pression démographique incontrôlée, dégradation environnementale, faillite des États, conflits armés ou paralysie institutionnelle. Stabiliser les régions sources de migrations, c'est agir en amont sur les causes, là où se décide l'exil contraint.

La première exigence est la sécurité. Aucun développement n'est possible sans un minimum d'ordre public. Là où règnent les groupes armés, les trafics, le terrorisme ou la prédation, les populations fuient. Stabiliser suppose donc un soutien ciblé à la sécurité locale : formation des forces de police, coopération régionale, lutte contre les trafics, sécurisation des axes vitaux. Il ne s'agit pas d'ingérence, mais d'appui à la capacité des États à exercer leurs fonctions régaliennes essentielles.

La stabilité passe ensuite par la reconstruction économique locale. Les régions sources de migrations sont souvent celles où l'économie réelle s'est effondrée ou n'a jamais émergé. Agriculture vivrière délaissée, absence d'industries de transformation, dépendance aux importations, chômage massif des jeunes, tous facteurs qui nourrissent l'exode. Stabiliser, c'est investir prioritairement dans des activités génératrices de revenus locaux, adaptées aux réalités géographiques et sociales, capables d'offrir des perspectives concrètes.

La pression démographique est un facteur central trop souvent éludé. Dans certaines régions, la croissance rapide de la population dépasse très largement les capacités économiques, éducatives et sanitaires. Stabiliser les régions sources de migrations implique de soutenir des politiques de santé, d'éducation des filles, d'accès à la contraception et de planification familiale. Ce levier est déterminant, non par coercition, mais par l'autonomie des individus et des familles.

L'accès à l'eau, à l'énergie et aux infrastructures de base est également décisif. Les pénuries chroniques transforment des régions entières en zones invivables. Investir dans l'irrigation, l'eau potable, l'énergie locale, les routes et les télécommunications permet de fixer les populations et de relancer les dynamiques économiques. La stabilité passe par des conditions de vie dignes.

Stabiliser les régions sources de migrations, c'est aussi renforcer les institutions locales. États faibles, administrations défaillantes, corruption endémique sapent toute tentative de développement. L'aide internationale doit donc soutenir la construction institutionnelle : justice fonctionnelle, administrations efficaces, fiscalité de base, services publics essentiels. Sans institutions, les investissements ne tiennent pas et les populations continuent de partir.

Il est enfin indispensable d'articuler clairement stabilité et politique migratoire. Le message doit être cohérent : l'aide vise à permettre de vivre et de travailler au pays, non à préparer le départ. Lorsque les politiques de développement et les politiques migratoires envoient des signaux contradictoires, l'exil devient rationnel. La stabilité suppose une cohérence assumée entre les discours, les moyens et les règles.

Stabiliser les régions sources de migrations, ce n'est pas nier le droit individuel à la mobilité ; c'est restaurer le droit collectif à l'enracinement. Une société qui offre des perspectives sur place réduit les départs contraints, apaise les flux et crée les conditions d'un partenariat équilibré avec le reste du monde.

97 — Supprimer le mille-feuille administratif

Le mille-feuille administratif est devenu l'un des handicaps structurels majeurs de l'action publique française. Empilement de niveaux de décision, enchevêtrement de compétences, redondances coûteuses, dilution des responsabilités : cette organisation produit à la fois inefficacité, incompréhension citoyenne et gaspillage financier. Supprimer le mille-feuille administratif ne relève ni de l'obsession technocratique ni d'une volonté punitive envers les collectivités ; c'est une condition indispensable de la lisibilité démocratique et de l'efficacité de l'État.

Au fil des décennies, la France a accumulé strates et contre-strates : État, régions, départements, intercommunalités, métropoles, communes, agences, autorités indépendantes. Chaque réforme, au lieu de simplifier, a souvent ajouté un niveau supplémentaire, au nom de compromis politiques ou de calculs électoraux. Le résultat est un système où personne ne sait plus clairement qui décide, qui finance et qui est responsable.

Comme disait Clémenceau « *Les fonctionnaires sont un peu comme les livres d'une bibliothèque : ce sont les plus haut placés qui servent le moins* ».

Supprimer le mille-feuille administratif commence par une clarification radicale des compétences. À chaque niveau doivent correspondre des missions clairement définies, exclusives et compréhensibles par les citoyens. Lorsqu'une politique publique relève simultanément de plusieurs niveaux, elle devient lente, coûteuse et difficilement évaluable. Clarifier, c'est rendre possible l'efficacité et la reddition de comptes.

Cette simplification implique de supprimer ou fusionner des échelons devenus redondants. Certaines structures intermédiaires n'ont plus de justification opérationnelle réelle et ne survivent que par inertie institutionnelle. Leur maintien alimente la dépense publique sans améliorer le service rendu. Supprimer n'est pas affaiblir la démocratie locale ; c'est éviter sa dilution dans un labyrinthe administratif.

La question des effectifs et des coûts est centrale. Le mille-feuille génère des doublons de fonctions, de directions, de services juridiques, de services de communication, de systèmes informatiques. Supprimer les strates inutiles permet de redéployer les moyens vers les missions essentielles : éducation, sécurité, justice, santé, infrastructures. La simplification n'est pas une austérité aveugle mais une réallocation intelligente.

Supprimer le mille-feuille administratif, c'est aussi restaurer la responsabilité politique. Lorsque les compétences sont éclatées, les échecs sont toujours imputés à un autre niveau, et les réussites rarement identifiées. Une organisation claire permet aux citoyens de savoir qui fait quoi, d'évaluer l'action publique et de sanctionner ou de récompenser démocratiquement. La clarté est la condition de la confiance.

Il est également indispensable de mettre fin à la prolifération d'agences et d'autorités satellites, souvent créées pour contourner les rigidités existantes ou pour recaser des copains, mais devenues à leur tour des sources de complexité. Leur utilité doit être évaluée sans tabou, leur nombre réduit, leurs missions intégrées aux structures de droit commun.

Enfin, supprimer le mille-feuille administratif, c'est changer de culture politique. La simplification suppose du courage, car elle remet en cause des équilibres acquis, des positions établies et des rentes institutionnelles. Mais une Nation qui veut se redresser ne peut plus se permettre une administration illisible, lente et coûteuse.

Supprimer le mille-feuille administratif, ce n'est pas centraliser aveuglément ; c'est organiser l'action publique de manière rationnelle, lisible et efficace. C'est redonner à l'État et aux collectivités les moyens d'agir clairement, rapidement et au service de l'intérêt général.

98 — Simplifier radicalement l'administration

La complexité administrative française n'est plus seulement un irritant du quotidien ; elle est devenue un frein majeur à l'action publique, à l'activité économique et à la confiance civique. Procédures interminables, formulaires redondants, normes instables, délais imprévisibles : cette complexité nourrit l'incompréhension, décourage l'initiative et installe l'idée dangereuse que l'État est incapable de se réformer lui-même. Simplifier radicalement l'administration n'est pas un luxe technocratique : c'est une urgence démocratique et économique absolue.

La première exigence est de changer de logique. L'administration française est trop souvent conçue pour se protéger elle-même plutôt que pour servir l'usager (*jamais nous ne sommes les clients !*). La peur de l'erreur, du contentieux ou du contrôle a progressivement engendré une hyperinflation de règles, de validations et de procédures, dont le coût réel est rarement évalué. Simplifier, c'est renverser cette logique : partir des besoins concrets des citoyens et des entreprises, puis construire des procédures proportionnées.

Simplifier radicalement l'administration commence par le principe de responsabilité et de confiance. Tout ne peut pas être présumé frauduleux. Déclarations sur l'honneur, contrôles a posteriori ciblés, sanctions effectives en cas d'abus : ces mécanismes sont plus efficaces que la suspicion généralisée. Une administration qui fait confiance gagne en rapidité et en efficacité, sans renoncer à la rigueur.

La simplification passe aussi par une réduction massive des normes. Trop de règles s'accumulent sans cohérence d'ensemble, souvent pour répondre à des cas particuliers ou à des injonctions ponctuelles. Chaque nouvelle norme devrait s'accompagner de la suppression de plusieurs normes anciennes. La stabilité réglementaire est aussi importante que la règle elle-même : une norme qui change sans cesse est une norme inutile.

Simplifier radicalement, c'est également unifier les procédures. Trop souvent, un même usager doit fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations incapables de communiquer entre elles. Le principe de la déclaration unique doit devenir effectif. L'administration doit s'organiser autour de l'usager, non l'inverse.

La question des délais est centrale. Un silence administratif prolongé est une forme de violence institutionnelle. Simplifier, c'est fixer des délais clairs, opposables, et les respecter. Passé un certain délai, l'absence de réponse devrait valoir décision implicite favorable, sauf exceptions strictement encadrées. La prévisibilité est une condition essentielle de la confiance.

Simplifier radicalement l'administration, c'est enfin redonner du sens au travail des agents publics. Beaucoup souffrent eux-mêmes de la complexité qu'ils subissent et qu'ils doivent faire appliquer. Clarifier les règles, réduire les procédures inutiles, responsabiliser les agents améliore à la fois l'efficacité du service public et la qualité de vie au travail. Une administration simple est aussi une administration plus humaine.

Simplifier radicalement l'administration, ce n'est pas affaiblir l'État ; c'est le rendre plus opérant. Un État simple est un État plus juste, plus rapide, plus compréhensible et plus respecté. Sans cette simplification, aucune réforme, même bien conçue, ne peut produire pleinement ses effets.

99 — A l'heure de l'IA, numériser intelligemment l'État

La numérisation de l'État ne doit pas être un slogan technologique ni une simple transposition numérique de la complexité existante. Trop souvent, le numérique a servi à informatiser des procédures absurdes, à multiplier les interfaces et à éloigner davantage l'administration des citoyens. Numériser intelligemment l'État, c'est au contraire simplifier avant de digitaliser, placer l'utilisateur au centre et utiliser la technologie comme un levier d'efficacité réelle, non comme un alibi prétendument modernisateur.

La première exigence est celle du sens. Le numérique n'est pas une fin en soi. Chaque outil, chaque plateforme, chaque automatisation doit répondre à une finalité claire : réduire les délais, supprimer des formalités inutiles, améliorer la qualité du service, fiabiliser les données. Numériser un dysfonctionnement ne le corrige pas ; cela le rend simplement plus opaque et plus coûteux.

Numériser intelligemment suppose donc une révision préalable des processus. Avant toute digitalisation, les procédures doivent être revues, allégées, rationalisées. Les étapes inutiles doivent être supprimées, les responsabilités clarifiées, les circuits raccourcis. Le numérique doit intervenir en aval de cette simplification, comme accélérateur, non comme cache-misère.

La question de l'interopérabilité est centrale. L'État français souffre d'une fragmentation numérique comparable à son mille-feuille administratif : systèmes incompatibles, bases de données cloisonnées, identités multiples pour un même usager. Numériser intelligemment, c'est construire des systèmes capables de communiquer entre eux, dans le respect des libertés publiques, afin d'éviter les ressaisies, les erreurs et les incohérences. Le citoyen ne doit plus être le facteur de liaison entre administrations.

La sécurité et la souveraineté numériques sont des conditions non négociables. Données personnelles, données de santé, données fiscales, données judiciaires : leur protection relève de la souveraineté nationale. Numériser intelligemment l'État, c'est maîtriser les infrastructures, les logiciels critiques et les hébergements, afin de garantir l'indépendance, la sécurité des données, la continuité et la confiance. La dépendance technologique est une vulnérabilité politique.

Numériser intelligemment, c'est aussi ne laisser personne de côté. La dématérialisation intégrale, sans alternative humaine, exclut les personnes âgées, les plus fragiles, les moins connectées ou les moins à l'aise avec le numérique. Un État moderne doit offrir des parcours hybrides : numérique pour ceux qui le souhaitent et le maîtrisent, accompagnement humain pour ceux qui en ont besoin. Le progrès ne doit jamais devenir un facteur d'exclusion.

La numérisation intelligente permet également de réhabiliter le travail des agents publics. Automatiser les tâches répétitives, fiabiliser les échanges d'information, simplifier les contrôles libère du temps pour l'expertise, le conseil, l'accompagnement. Le numérique doit être au service de l'intelligence humaine, non l'inverse.

Enfin, numériser intelligemment l'État, c'est instaurer une gouvernance claire et exigeante du numérique public. Allez donc chercher sur un site internet une adresse ou un numéro de téléphone ! Trop de projets échouent faute de pilotage, de compétences internes ou de continuité. Le numérique exige des choix clairs, des équipes stables, des évaluations régulières et le courage d'arrêter ce qui ne fonctionne pas. L'agilité n'est pas l'improvisation.

Numériser intelligemment l'État, c'est faire du numérique un outil de simplification, de justice et d'efficacité, au service du citoyen et de la souveraineté. Sans cette intelligence stratégique, la numérisation devient une source supplémentaire de désordre.

100 — Restaurer l'efficacité de l'action publique

L'inefficacité de l'action publique n'est pas une fatalité française ; elle est le résultat de choix accumulés, de renoncements successifs et d'un système devenu illisible, irresponsable et trop souvent déconnecté du réel. Restaurer l'efficacité de l'action publique n'est pas une réforme parmi d'autres : c'est l'aboutissement logique et indispensable de l'ensemble des propositions précédentes. Sans efficacité, il n'y a ni autorité, ni justice, ni confiance, ni redressement durable.

L'efficacité commence par la clarté des objectifs. Trop de politiques publiques poursuivent des finalités floues, contradictoires ou purement déclaratives. Annoncer n'est pas agir. Restaurer l'efficacité, c'est fixer des objectifs précis, hiérarchisés, mesurables, compréhensibles par tous. Une action publique sans cap devient une agitation bureaucratique sans résultat.

Cette clarté suppose une responsabilité politique pleinement assumée. Lorsque les compétences sont diluées, les décisions anonymes et les échecs sans conséquence, l'inefficacité devient structurelle. Restaurer l'efficacité de l'action publique, c'est rétablir un principe simple : celui qui décide répond des résultats. L'évaluation doit être permanente, publique, suivie d'effets réels. La reddition de comptes est la condition de la confiance démocratique.

L'efficacité exige également la réconciliation entre la décision politique et l'exécution administrative. Trop souvent, les réformes se heurtent à des résistances internes, à des inerties ou à une application partielle. Restaurer l'efficacité, ce n'est pas mépriser l'administration ; c'est lui donner un cadre clair, des objectifs définis et des marges d'action réelles, en échange d'une obligation de résultat. Une administration sans objectif précis s'épuise ; une administration responsabilisée agit.

La culture de l'évaluation et du résultat doit remplacer la culture du processus. Ce qui compte n'est pas la conformité formelle à une procédure, mais l'impact réel sur le terrain. Restaurer l'efficacité, c'est accepter de mesurer ce qui fonctionne, ce qui échoue, et d'en tirer des conséquences. Une politique inefficace doit être corrigée ou abandonnée, même si elle est idéologiquement confortable.

Restaurer l'efficacité de l'action publique suppose aussi une hiérarchisation assumée des priorités. L'État ne peut pas tout faire, partout, tout le temps. Vouloir embrasser tous les sujets conduit à l'impuissance. Sécurité, justice, éducation, santé, souveraineté, cohésion nationale : ces missions fondamentales doivent être traitées en priorité absolue. Le reste doit être subordonné à cette exigence.

Enfin, restaurer l'efficacité de l'action publique, c'est rétablir le lien de confiance entre l'État et les citoyens. Une action publique efficace est visible, compréhensible et crédible. Elle produit des résultats concrets dans la vie quotidienne. Lorsque les citoyens constatent que les décisions sont appliquées, que les règles sont les mêmes pour tous et que l'État tient ses engagements, la confiance renaît.

Restaurer l'efficacité de l'action publique, ce n'est pas gouverner par la force ni par la technocratie ; c'est gouverner par la clarté, la responsabilité et le résultat. Une Nation qui retrouve un État efficace retrouve la maîtrise de son destin.

Voici donc la fin de mes « 100 idées pour sortir la France de l'impasse ».

Elle ne prétend pas offrir des solutions miracles, mais tracent une ligne de cohérence, de souveraineté et de responsabilité : dire la vérité, assumer les choix, agir sans faux-semblants.

Postface : Sauvez la France !

Sauver la France n'est ni un slogan, ni un réflexe de peur, ni un exercice de nostalgie. C'est un acte de lucidité. C'est reconnaître que le pays traverse une crise profonde structurelle, morale et politique, et que cette crise ne se résoudra ni par l'incantation, ni par le déni, ni par l'alternance mécanique des mêmes recettes épuisées.

La France n'est pas un pays pauvre, ni un pays sans talents, ni un pays sans histoire. Après 10 ans de macronisme, elle est un pays désorienté, privé de cap clair, affaibli par la dilution de sa souveraineté, paralysé par l'impuissance organisée de ses institutions, et fracturé par des renoncements successifs présentés comme des fatalités. Ce petit essai partait d'un postulat simple : rien de ce qui arrive n'est inéluctable. Ce qui a été défait par des choix politiques malheureux peut être refait par d'autres choix politiques, à condition de les assumer.

Les cent propositions qui ont été développées ici ne constituent ni un programme partisan, ni une promesse électorale clé en main. Elles forment un corpus cohérent, articulé autour de quelques principes fondamentaux : la primauté du politique, la souveraineté nationale, la responsabilité, l'autorité de l'État, la justice sociale fondée sur le travail, la transmission, la maîtrise des frontières, la puissance scientifique et technologique, l'efficacité de l'action publique. Autrement dit, les fondations d'une Nation qui se gouverne elle-même.

Au fil des décennies, la France a progressivement renoncé à décider par elle-même, préférant déléguer à d'autres, différer, contourner ou masquer les problèmes plutôt que de les affronter. Elle a confondu ouverture et abdication, humanisme et impuissance, complexité et intelligence, normes et justice. Elle a laissé s'installer une fracture croissante entre les discours et le réel, entre des élites gouvernantes particulièrement incompetentes et le peuple souverain, entre l'État et la Nation. C'est cette fracture qu'il convient de réparer.

Sauver la France suppose d'abord de rétablir la vérité. La vérité sur l'Europe telle qu'elle fonctionne réellement aujourd'hui. La vérité sur l'immigration incontrôlée et ses conséquences. La vérité sur la dette, la dépense publique et le déclassement économique fait de désindustrialisation, de faillite de notre agriculture, de vente à l'étranger de sociétés stratégiques. La vérité sur l'effondrement de l'école, la crise de l'autorité, la désagrégation culturelle. La vérité n'est jamais confortable, mais elle est la condition première de toute action efficace.

Sauver la France suppose ensuite de retrouver le courage politique. Le courage de dire non lorsque l'intérêt national l'exige. Le courage de simplifier là où la complexité sert de refuge à l'irresponsabilité. Le courage de choisir, donc de renoncer. Le courage d'assumer des décisions impopulaires à court terme mais vitales à long terme. Gouverner, ce n'est pas accompagner le déclin en douceur, c'est refuser le déclin.

Sauver la France, enfin, exige de retrouver une Nation consciente de son histoire, confiante dans sa langue et sa culture, exigeante envers elle-même, ouverte au monde. Une Nation qui protège les plus faibles sans encourager l'assistanat, qui accueille sans renoncer à intégrer, qui innove sans perdre ses racines, qui coopère sans se soumettre. Une Nation qui respecte le suffrage universel parce qu'elle respecte le peuple souverain.

Cette modeste contribution ne promet pas un avenir facile. Elle propose un avenir possible. Elle ne rassure pas artificiellement mais appelle au sursaut. La France a déjà traversé des épreuves autrement plus graves. Chaque fois, elle s'en est relevée lorsque des femmes et des hommes ont su regarder la réalité en face, parler vrai et agir sans trembler.

Sauvez la France n'est pas un cri de désespoir. C'est un appel à la responsabilité. Rien n'est perdu tant qu'un peuple accepte de reprendre en main son destin. L'histoire n'est jamais écrite d'avance. De tout temps elle a appartenu à ceux qui ont refusé de renoncer.

Et comme le disait J-R Tournoux : « *Toutes les salves du Gaullisme n'ont pas encore été tirées. La dernière viendra d'Outre-tombe !* »



Pierre CHASTANIER

*Ingénieur physicien nucléaire, Docteur en Médecine
Ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Saint-Etienne
Ancien Vice-Président de l'Université Jean Monnet*

*Fondateur du Club Dialogue et Démocratie Française (2004)
Et du Cercle Inter Universitaire de Paris (2011)*